







ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

A NOTRE CHER FILS

CHARLES BARTHÉLEMY

A VERSAILLES.

Pie IX, pape.

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi non-seulement les journaux, mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte qu'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité.

Jamais certes la vérité n'a manqué de champions qui s'attachassent à déchirer les voiles tissés par la calomnie, à réfuter les erreurs, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité; et toujours cependant les mêmes calomnies ont repris une nouvelle vie; on a vu se produire au jour et dans le monde les mêmes erreurs qui, le visage couvert de nouveaux masques, se sont appuyées sur de nouveaux sophismes, pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Il est donc de la plus haute importance de battre en brèche cette opiniâtre impudence, par de nouvelles réfutations, — surtout par ces réfutations que leur brièveté engage à les lire et dont le modique prix d'achat peut les mettre facilement à la portée de tous.

C'est pourquoi, bien que — chargé de tant d'affaires très-graves, — Nous n'ayons pas encore pu lire l'ouvrage que vous Nous avez offert et que vous avez intitulé : *Erreurs et songes historiques*, cependant Nous approuvons pleinement votre but.

Tandis que vous travaillez à un plus grand ouvrage destiné à la gloire de l'Eglise et à l'utilité des fidèles, vous avez consacré quelques heures de plus à ce livre.

En vous en exprimant Notre gratitude, Nous vous exhortons à poursuivre sans relâche le grand travail que vous avez entrepris, et comme gage de Notre très-affable bienveillance envers vous, Nous vous donnons, cher fils, très-affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le seizième jour de septembre 1863, la dix-huitième année de Notre Pontificat.

PIE IX PAPE.

2852

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

PAR

M. CH. BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROMÉ.

La première série de cette publication a été honorée d'un bref de Sa Sainteté le pape Pie IX

Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit, qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y fixe (BACON *Politique*, IIe partie, p. 48-4742.)

L'erreur qui précède la vérité n'est que l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine.

(VALENT *Etudes morales politiques, etc.*, 2e édition, p. 80 1824.)

TROISIÈME SÉRIE

Calvin jugé par lui-même et par les siens. — Les crimes des Borgias. — Marie la sanglante. — Tuez-les tous — Ce que Versailles a coûté à Louis XIV. — Charles-Quint s'est-il fait enterrer de son vivant ? — Encore la Saint Barthelemy — Saint Simon, historien de Louis XIV. — La prison du Tasse. — La poule au pot. — Du rôle politique et moral d'Agnes Sorel. — La restauration et l'étranger. — Les béquilles de Sixte-Quint. — Le dernier mot sur le père Lorrain. — Le poète Gilbert est-il mort de misère ? — La fable des volontaires. — La Sorbonne et l'imprimerie.

PARIS

CH. BLÉRIOT, ÉDITEUR

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 55.

1876

110513
1275/11



ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

CALVIN JUGÉ PAR LUI-MÊME ET PAR LES SIENS.

Lorsqu'au début de ce siècle, l'Institut *national* de France mit au concours cette question : « Quelle a été l'influence de la Réformation de Luther sur la situation politique des différents États de l'Europe et sur le progrès des lumières ? » on put croire que le docte corps, le représentant officiel de la morale, de la science, de la littérature et des arts en France, demandait une étude critique et impartiale.

La grande Révolution qui dure encore — suivant un mot célèbre, — sortait à peine de ses premières fureurs ; le spectacle de ses folies et de ses crimes avait répondu d'avance et de la manière la plus tristement éloquente à la question proposée par l'Institut : mais, c'était une autre solution que cherchait le corps savant, aussi dans sa séance *publique* du 15 germinal an X (5 avril 1802) décerna-t-il le prix au panégyrique de la Réforme écrit par Charles Villers et intitulé *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*.

En cinq mois, *mais le temps ne fait rien à l'affaire*, ce mémoire avait été bâclé et... couronné. Les catholiques virent avec raison dans ce fait un signe fâcheux du temps et ne cachèrent pas leur mécontentement. « L'Institut — c'est Ch. Villers qui parle, — n'y répondit qu'en accordant à l'auteur un nouvel honneur ; celui de l'associer à ses travaux. »

Ceci se passait en 1802 ; on croit lire une page de l'histoire de l'Institut de nos jours ; de Ch. Villers à M. Renan, de l'apologie de la Réforme à la *Vie de Jésus*, il y a eu bien du chemin de fait. Est-ce le progrès dont on nous parle tant et quels en seront les fruits ? L'avenir se chargera de nous l'apprendre, mais le présent en dit assez déjà pour que nous n'attendions pas plus longtemps.

Dans ce qu'on appelle *la Réforme*, la théorie — contrairement à l'ordre accoutumé de la nature, — a précédé la pratique ; il suffit de lire, de parcourir même seulement la vie de Luther et surtout celle de Calvin pour bien se rendre compte de ce phénomène qui vaut la peine d'être étudié : c'est la meilleure réponse au livre de Ch. Villers, qui a fait se coudoyer, à chaque page, l'erreur et le mensonge.

Ce que nous allons donc montrer ici, c'est Calvin peint et jugé par lui-même et démasqué par les écrivains protestants les plus dignes de foi.

La lecture de ces documents prouvera, sans réplique, que Calvin fut funeste à la civilisation, à l'art, aux libertés, — en un mot, à tout ce qui constitue la raison d'être des peuples.

Des faits, rien que des faits, voilà ce que renfermera cet exposé rapide de la vie du réformateur ; — son portrait même, ni flatté, ni outré. La vérité sur de tels hommes est la plus grande flétrissure que l'histoire puisse leur imprimer au front.

Dans Calvin — ainsi que dans Luther, — il y a deux personnages qu'on ne peut séparer un seul instant, tant ils se pénètrent, tant ils ne font qu'un seul et même individu : l'homme de la théorie et l'homme de la pratique, l'homme privé et l'homme public. Cette vérité va ressortir de

ces quelques pages consacrées à Calvin, — simple et impartial exposé des actes de la vie du réformateur, tels que ses partisans, ses admirateurs et ses panégyristes eux-mêmes ont pris soin de nous le faire connaître.

Né le 16 juillet 1508, à Noyon, Jean Calvin fut destiné par son père à l'étude de la théologie. A douze ans, l'enfant partait pour Paris, ce centre universel et brillant d'un enseignement renommé dans tout l'univers lettré, mais, peu après, la fréquentation d'esprits imbus des erreurs de Luther, commençait à pervertir l'âme de Calvin, et à peine âgé de quatorze ans, le futur dictateur de Genève sentait le dorte envahir son intelligence.

C'est à cette époque qu'il connut Farel, ce puritain de la réforme, qui eût voulu établir le règne de son Dieu, par la flamme et l'épée, s'âme menteuse, virulente, séditeuse, * ainsi que l'a peinte Erasme qui la connaissait. Farel et Mathurin Cordier, véritable esprit révolutionnaire — tels furent les deux hommes qui jetèrent dans l'âme de Calvin les premières semences d'insurrection contre toute autorité religieuse et politique, — semences qui ne tardèrent pas à germer et à se développer dans l'âme de leur disciple.

Pourvu à dix-neuf ans d'une cure, bien qu'il ne fût que tonsuré, Calvin — de l'aveu de Bayle, — ne fut jamais prêtre. C'est une apostasie de moins dont le clergé catholique a à s'affliger.

Nous retrouvons — en 1529, — le jeune curé à l'université d'Orléans, où il était assidu, docile et plein d'ardeur pour le travail, mais où — selon F. Baulouin, — il se faisait surtout remarquer par ses calomnies contre ses condisciples, ce qui lui valut dès lors le surnom odieux d'*accusateur*. A Bourges, où il alla bientôt après, il se lia avec l'Allemand Wolmar, qui recrutait des disciples aux erreurs de Luther, et qui dès lors prévit quel immense parti les erreurs nouvelles pourraient tirer de cet adepte d'élite. A cette époque aussi, il se lia avec Théodore de Bèze,

son futur biographe, cet homme que le protestantisme lui-même a proclamé « l'opprobre de la France, un simoniaque et un libertin infâme. »

En 1532, Calvin revint à Paris pour travailler à l'œuvre de la réforme, prêchant aux jannes gens le mépris de la confession, l'inutilité des œuvres, le danger des pèlerinages. Il livrait à ses moqueries les moines, les convents, les prêtres catholiques. Il annonçait une parole qui devait — disait-il, — changer le monde, moraliser la société, détruire la superstition et faire luire la lumière. Ses succès étaient plus grands qu'il ne l'avait espéré.

Ame timide, Calvin s'effrayait des fruits que produisait sa parole révolutionnaire ; il aurait voulu — il l'avoue lui-même, — échapper à la renommée qui s'attachait déjà à son nom ; mais, il n'était plus temps. Une fois le pied dans cette voie large qui mène aux abîmes, il lui était impossible de revenir sur ses pas. Alors, il s'arma d'audace, il s'emporta avec une violence extrême contre les idées catholiques, et sacrilège parodiste du grand apôtre, il terminait tous ses discours par cette formule : « Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? » Luther disait : « Si notre œuvre vient des hommes, elle mourra ; si c'est de Dieu, elle ne saurait périr. » C'est la même pensée exprimée en d'autres termes, et dont le protestant A. Menzel a contesté la vérité ; « comme si — dit-il, — un fait à sa plus haute puissance pouvait jamais constituer un droit ! »

Calvin, à Paris, avait fondé une petite église où il prêchait la nuit et à huis clos, attaquant la tradition dans ses organes catholiques, la foi dans ses mystères, la magistrature dans ses représentants, l'Église dans la papauté, la société dans sa forme religieuse, et s'élevant ainsi contre la constitution du pays, contre son culte et contre ses lois.

Justement alarmée de ces doctrines subversives de tout ordre, l'autorité voulut sévir contre Calvin, mais aussi prudent dans sa conduite qu'imprudent et osé dans ses paroles, le jeune prédicant s'enfuit de

Paris et se retira auprès de la reine de Navarre, protectrice dévouée des sectateurs de la doctrine luthérienne dont Calvin venait de se poser en champion audacieux. A cette cour dissolue et vouée à l'erreur, les disciples de Calvin, bientôt nombreux, se firent remarquer par leur extérieur austère, leur parole qui simulait l'inspiration : ils exerçaient sur leurs admirateurs abusés, le même prestige que jadis les Pharisiens de l'ancienne loi sur la multitude. Tous, unis pour renverser les dogmes catholiques, mais désunis entre eux par des doctrines inconciliables sur tous les points de l'ordre religieux, ils invoquaient la même sanction, celle de la Bible, dont ils ne connaissaient que la lettre qui tue.

Toujours menacé, Calvin crut devoir sortir de France, et il se réfugia à Bâle, en passant par Strasbourg, qui, depuis 1521, s'était faite luthérienne, anabaptiste, zwinglienne, et rêvait alors une autre révolution religieuse, dont Bucer devait être le chef. Ce fut après un entretien de Calvin et d'Erasme, à Bâle, qu'un des amis du célèbre humaniste, lui demandant ce qu'il pensait du réfugié, en reçut cette réponse vraiment prophétique : « Je vois une grande peste qui va naître dans l'Église contre l'Église. »

Ce fut au mois de mars 1536 que parut à Bâle le livre de l'*Institution chrétienne*, dû à la plume de Calvin, et dans lequel reprenant contre le catholicisme toutes les absurdités, les inepties et les blasphèmes débités dès l'origine de l'Église par l'hérésie, le réfugié novateur croyait porter le coup de la mort à Celle que son divin fondateur a affermie sur des bases inébranlables, et contre laquelle les portes de l'enfer ne sauraient jamais prévaloir.

C'est toujours ainsi que l'erreur a procédé, lorsqu'elle s'est attaquée à la vérité : les formes injurieuses et violentes de l'hérésie suffiraient seules à prouver l'inanité de ses sorties contre la foi immortelle, si d'autres exemples plus forts encore ne venaient établir son impuissance dans ce grand duel où, dès l'origine du christianisme, elle a toujours eu le dessous.

La réforme — comme toute révolution, — a méconnu le génie des peuples : venue au monde (c'est elle qui le proclame), pour briser le joug du despotisme et enfanter les hommes à la liberté, partout où elle a triomphé, elle n'a fait qu'entasser des ruines sur d'autres ruines, et resserrer davantage les chaînes matérielles qui pèsent sur le corps et sur l'âme des individus. Un exemple suffit pour démontrer d'une manière aussi triste qu'irrécusable la vérité de cette assertion, — celui de Genève, au XVI^e siècle, au moment où Calvin y entra.

Le commencement de la réforme en Suisse fut à peu près le même qu'en Allemagne, la prédication des indulgences et la quête qui la suivit, dont le produit était destiné à l'érection de la magnifique basilique de Saint-Pierre de Rome. Lorsque Zwingle s'éleva contre les indulgences et leur but, il invoqua — comme Luther, — la Bible contre le paganisme de l'art, réveillant ainsi l'hérésie des iconoclastes, et il fut soutenu par la noblesse, qui déjà corrompue et avide, briguaît les biens des églises et des couvents, oublieuse des immenses services, que, depuis la fin du IV^e siècle jusqu'alors, le clergé et les moines avaient rendus aux intérêts matériels et religieux de la Suisse et de Genève.

« Il est — dit un historien moderne, — une figure, dans l'histoire de la commune genevoise, qui domine toutes les autres : c'est celle de l'évêque, l'apôtre des intérêts matériels, des franchises et de l'indépendance nationales. Dans cette suite de prélats qui occupèrent le siège de Genève, depuis la fin du IV^e siècle jusqu'à l'époque de la réforme, il n'en est aucun qui n'ait des droits à la reconnaissance du monde chrétien...

» Arrivé au milieu du XVI^e siècle, il est impossible de ne pas admirer les vertus dont les évêques genevois ont brillé pendant leur long apostolat. Tous se sont montrés sages, tolérants, éclairés, dévoués au pays et à ses institutions. Quand une franchise est menacée, c'est un évêque qui accourt pour la défendre ; l'évêque est citoyen avant tout. Il n'a peur ni des rois ni des empereurs : il défend son peuple ; et, s'il meurt en

faisant son devoir comme Allemand, il bénit Dieu et expire content. Tous les pouvoirs viennent se personnifier dans l'évêque, qui est édile, juge, prince séculier et prêtre. Édile, il a soin de la cité dont les étrangers admirent la propreté; juge, il rend la justice sans acception de personnes; prince séculier, il dote la ville d'établissements publics, d'hôpitaux, de maisons de charité, de ponts, de voies de communications; prêtre, il visite les malades, ouvre son palais aux indigents, sa bourse aux pauvres voyageurs, prend soin de l'orphelin et de la veuve; magistrat, il fait exécuter les lois et punit ceux qui les transgressent. C'est l'homme de tous. »

Tels étaient les hommes que les révolutionnaires, parés du beau nom de *patriciens*, appelaient des tyrans, et contre lesquels, poussés par les chefs de la réforme, ils levèrent leurs mains impies. Oublieux des services rendus à leur patrie par l'Église et ses ministres, ils se ruent sur les édifices sacrés, ils chassent ces prêtres, ces moines, ces religieuses dont l'or avait servi à bâtir ou à défendre les murailles de la cité. Ici Dieu eut bientôt son tour, et il leur envoya un homme qui les opprima, qui foula aux pieds leur liberté, qui fit verser leur sang, et qui se rit de leurs cris comme de leurs larmes.

« Despotisme, désordres et malheurs — dit le protestant Malter — que la réforme devait nécessairement produire! »

Ce fléau de Genève insurgée, cet homme qui semble le précurseur de Robespierre et de Fouquier-Tinville, — c'était Calvin.

Il avait vingt-sept ans, lorsqu'au mois d'août 1536 il passa à Genève, d'où il comptait s'éloigner dès le lendemain; mais, la colère du ciel en avait ordonné autrement.

Viret et Farel étaient les deux dictateurs de Genève, au moment où Calvin y entra: les formes douces du premier et les violences du second n'étaient propres, les unes et les autres, qu'à discréditer avant peu, quoique par des moyens différents, leur influence, et la réforme allait périr en Suisse, si Calvin, qui résumait en lui le caractère de Viret et de Farel

contenus et adoucis, pour ainsi dire, n'eût accepté d'atténuer par sa présence et son astuce le mal que déjà la cause luthérienne avait reçu de ces sectaires.

Or, quels étaient les moyens employés par la réforme pour convertir la Suisse catholique? — Les voici : le pillage des églises, l'exil des prêtres, la vente des biens des proscrits. Et non contents de cela, les luthériens vomissaient l'injure contre ceux qui s'étaient laissé dépouiller et prêchaient contre l'ivrognerie des moines, en se livrant à des orgies inénarrables dans les calices des églises. Au milieu de tous ces désordres, Farel et Calvin, qui étaient venus — disaient-ils, — pour faire triompher le libre examen, l'étouffaient impitoyablement, à la première manifestation de dissidence. Deux anabaptistes s'étant rendus à Genève, pour disputer avec les docteurs et les convertir, un ordre de bannissement perpétuel leur fut lu, avec menace du dernier supplice s'ils essayaient de rentrer dans les États de la République.

A partir de ce moment, Genève fut en proie aux espions de Calvin, choisis parmi les moines apostats, les religieux mariés, les étrangers suspects, qui, sous la triple inspiration de la faim, de l'envie et de la méchanceté, faisaient métier de délation, s'en allaient dans les tavernes, asiles des mécontents, et recueillaient, quand ils ne les inventaient pas, les propos séditieux. On appelait séditieuses les railleries contre la figure de Farel et de Calvin, leurs vêtements ou leur allure.

On alla plus loin encore : le ministre Caroli, effrayé, comme il le raconte lui-même, du danger dont l'Évangile était menacé, avait dénoncé aux églises de la Suisse le venin d'arianisme caché dans les doctrines de *l'Institution*. Calvin fut obligé de confesser sa foi en un Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, mais avec de telles restrictions, que Caroli le pressa de s'expliquer catégoriquement. La dispute finie, Calvin, qui en rapporte infidèlement les textes, se contente de dire que « l'insolente brute faisait de grands gestes, enflait la voix, et criait comme un bœuf. »

C'était ainsi que le futur tyran de Genève traitait ceux de ses adversai-

res qui avaient raison contre lui : cette phrase n'est rien en comparaison des grossièretés que Calvin prodiguait d'ordinaire à ses critiques. Ce fut à cette époque qu'il écrivit ces paroles, qu'il devait démentir bientôt d'une manière si effroyable : « Ce n'est pas nous qui jamais enseignerons de tenir pour hérétique quiconque ne pensera pas comme nous. » Que faisait-il autre chose pourtant à l'égard des deux anabaptistes, qu'il venait de bannir de Genève, où il était déjà plus puissant que les magistrats ? Caroli, lui aussi, fut condamné, et obligé de quitter la Suisse.

La réforme, aux prises avec la réforme, est un curieux spectacle offert aux regards du catholicisme.

Farel avait cru que Calvin continuerait l'œuvre de Zwingle ou de Luther ; il se trompait : Calvin voulait être chef de secte et donner son nom à une confession dont il avait conçu l'idée. Il ambitionnait d'élever une église à Genève, comme Luther l'avait fait à Wittemberg, mais où le rationalisme épuré remplacerait le sentiment qui, selon lui, tenait une place trop grande dans l'institution saxonne.

Mais, si Genève — qui venait de proclamer d'une manière si sanglante le dogme du libre examen, — était disposée à embrasser toute espèce de doctrine religieuse, pourvu que ce ne fût pas le catholicisme, elle ne voulait pas pourtant subir la tyrannie d'un dictateur des consciences, et tel était le rôle que s'était proposé Calvin. Le novateur avait formulé aux Gênois un évangile de sa façon, qu'il avaient juré de garder, mais non pas jusqu'à la mort.

« Ce formulaire, conçu dans les idées du siècle, établissait une autorité dogmatique en dehors de la révélation : c'était un double scandale ; — scandale contre la logique en ce qu'il substituait à la place de la parole scripturaire une parole humaine, douée d'infailibilité en vertu de son incarnation en Calvin ; — scandale contre la société qu'il bouleversait en lui ravissant le bien le plus précieux, la liberté de conscience qu'elle avait acquise au prix de sa part de sang. Ce formulaire était la pierre où Cal-

vin bâtissait son église. Et cette église devenait une école et un tribunal de foi ; — école où, sous peine de damnation, tout disciple était obligé d'écouter la voix du maître, malgré le cri de la conscience ; — tribunal, où les coupables avaient en face un procureur qui les condamnait à l'aide d'un texte, dont on défendait de discuter la légitimité, et dont il se servait pour prouver sa mission, consacrer son ministère et établir son office de juge et sa charge de pasteur¹.

Ainsi, l'Église tendait à s'absorber dans l'État : le pouvoir allait faire l'office d'apôtre, régler la doctrine, la discipline, la prédication du troupeau évangélique. L'État écrit sur les murs de son temple : — Tel jour il y aura deux sermons ; on est obligé d'y assister sous peine de tant de florins d'amende. Il dit aux pasteurs, fonctionnaires civils : — Vous veillerez soigneusement à la conservation de la saine doctrine. Vos livres dogmatiques seront soumis à la censure du conseil, c'est-à-dire de quelques-uns des apothicaires, des pelletiers, des horlogers de Genève. Calvin, théologien, dominait le conseil ; il dénonça parmi ses membres un homme d'une haute probité, qui, croyant à la vérité du libre examen, continuait à vivre en catholique : sur le refus de cet homme de déclarer la messe mauvaise, ordre de quitter Genève dans dix jours. Les prisons étaient pleines de délinquants de cette nature et même pour des causes, dont on a peine à comprendre que Calvin ait pu persuader au conseil la culpabilité, tant elles sont frivoles. Ainsi, — pour n'en citer qu'un exemple, on lit dans les registres de la République, en date du 20 mai 1537 :

« Une épouse étant sortie dimanche dernier avec les cheveux plus abatus qu'il ne se doit faire, ce qui est d'un mauvais exemple et contraire à ce qu'on évangélise, on fait mettre en prison la maîtresse, les dames qui l'ont menée et celle qui l'a coiffée. »

La vieille cité, jadis si animée et si gaie, n'osait plus maintenant se li-

¹ Audin : *Histoire de Calvin*.

vrer ni à la joie ni au plaisir. La réforme avait ouvert les portes de Genève à une foule d'aventuriers, de chevaliers d'industrie, d'escrocs, de banqueroutiers, de faux monnayeurs obligés de fuir leur patrie pour éviter la corde, et qui affluaient à Genève sous prétexte de religion. Afin de tromper les regards, ils affichaient un zèle pharisaïque pour la nouvelle loi évangélique, assistaient à tous les prêches, et déclamaient contre le papisme. Ce fut par la bouche de ces hommes infâmes, que Calvin apprit l'opposition qui s'organisait contre son despotisme odieux, dans les tavernes, — seuls lieux de réunion à cette époque : il obtint du conseil un ordre de bannissement contre tous ceux qui n'auraient pas juré son évangile. La plupart des patriotes avaient refusé le serment; aussi, quand il fallut faire exécuter la sentence, le nombre des réfractaires était si nombreux, qu'on craignit d'employer la force ouverte. En présence d'un tel état de chose, le conseil — fatigué de la tyrannie de Calvin, — se lève contre lui, le somme de recevoir à la communion divers citoyens qu'il en avait privé de son autorité ou plutôt de son caprice, et sur le refus obstiné du novateur, il assemble le peuple et à l'unanimité Calvin et Farel sont condamnés à sortir dans trois jours de Genève.

Il avait écrit en tête de son *Institution* : « Je suis venu pour donner le glaive et non la paix, » et il a tenu sa promesse. Deux ans se sont écoulés depuis son arrivée à Genève, et voici le spectacle qu'offre cette ville, tel que l'a décrit un protestant, M. Galiffe. Les familles sont divisées; on ne peut faire un pas sans rencontrer un meurtrier, un escroc, un filou, un banqueroutier; les tavernes sont remplies d'espions; le caractère national, si expansif, est devenu morose, inquiet et soupçonneux; pour désigner à la vengeance populaire des citoyens qui ne croient pas au formulaire, on a inventé de nouveaux mots; une secte qu'on nomme la secte des libertins, ramassis, selon Calvin, d'hommes dissolus, insulte hautement à l'Évangile; il est défendu de rire de la barbe rousse de Farel et des joues pantalantes de Calvin, sous peine de châtimens spiri-

tuels et corporels ; la magistrature a été outragée en chaire par des ministres de l'Évangile, qui ont coutume de prêcher malgré l'ordre du sénat dont ils avaient reconnu la souveraineté, etc.

La réforme incarnée dans Calvin — c'est-à-dire la ruse, la vanité, la colère, l'intolérance et l'hypocrisie portées au plus haut degré et fondues dans un seul homme, — la réforme, après avoir tué le culte, voulait anéantir la liberté : elle y réussit, mais par Calvin, dont l'exil momentané ne fit que retarder la consommation de la déplorable ruine d'une grande nationalité.

En quittant Genève, Calvin y laissait deux pamphlets qu'il venait de livrer à l'impression, et destinés à jeter le trouble en France. Dans son traité *De la nécessité de fuir l'idolâtrie*, c'est la révolte ouverte qu'il prêche dans cet appel à la France, la révolte contre le prince, la révolte contre le culte national. Et pour que les chrétiens — tels qu'il les rêve, — sachent à quel signe on peut les reconnaître, il veut qu'ils renoncent à l'image, au culte des saints, à l'abstinence, au célibat, aux pratiques extérieures du culte, à l'extrême-onction, à l'eau baptismale, à la messe surtout, cette invention diabolique, comme il la nomme. Pour la flétrir, il décrit le sacrement, le prêtre qui le célèbre, le fidèle qui y participe. Puis, il outrage l'histoire en montrant l'Église catholique qui mange le pain des pauvres, qui mène joyeuse vie et se prosterne devant l'or, — son Dieu du ciel et de la terre, — et Calvin avait été vêtu par cette Église, qu'il outrageait, il avait mangé son pain, il avait reçu le denier des veuves et des orphelins, et les premiers livres où il avait appris à lire les sublimes enseignements qu'il calomnie à présent d'une façon si odieuse !

Un protestant de nos jours s'est chargé de répondre éloquemment à Calvin : « Que veux-tu, Calvin? — s'écrie-t-il, — convertir la France au calvinisme, c'est-à-dire à l'hypocrisie, mère de tous les vices? Tu n'y réussiras pas. Que Bèze t'appelle à son aise le prophète du Sei-

gneur! C'est un mensonge. Chassé de France, tu seras recueilli à Genève, où on te comblera de tous les honneurs imaginables, toi qui parles de pauvreté! Tu t'y acquerras une autorité illimitée par toutes sortes de moyens, et dès que tu seras sûr d'un parti puissant, tu confisqueras la réformation à ton profit, tu feras bannir les fondateurs de l'indépendance genevoise, qui avaient donné leur sang et leurs biens pour la liberté; tu leur crieras en chaire, à ces âmes patriotes : ba-laufres, bélitres, chiens; tu feras brûler, décapiter, noyer et pendre ceux qui voudront résister à ta tyrannie. Ton règne sera long et tes institutions barbares te survivront pendant un siècle et demi¹. »

A Genève, Calvin — l'antagoniste ardent, implacable de la papauté et de l'unité de l'Église catholique, se ralliant autour du successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ, — à Genève, Calvin avait voulu s'ériger en souverain et unique pontife de la réforme : étrange prétention, outrage amer à ce libre examen naguère proclamé avec tant de fierté et baptisé dans le sang! Ce dogme sacré de l'unité catholique, rejeté par Calvin, après trois siècles, un des disciples du réformateur s'attache à en relever la magnificence.

« L'étude de ce système — dit M. Ernest Naville, — fait connaître toujours qu'il est logique, qu'il est beau, et enfin que les bases sur lesquelles il repose sont profondément enracinées dans la nature humaine.

• Du moment où l'on admet un clergé ayant une mission divine, sans que chacun de ses membres soit directement appelé de Dieu, il est évident, d'une part, que le clergé devant être un, doit avoir un chef qui garantisse son unité; et, d'une autre, que ce clergé doit être revêtu d'une autorité absolue en matière de doctrines; car c'est là tout le système. Je suis persuadé qu'on peut soutenir victorieusement ce

¹ Galiffe : *Lettre à un protestant.*

» dilemme : ou Jésus-Christ n'a point organisé l'Église, ou l'Église catholique est celle qu'il a organisée. »

C'est dans les historiens protestants que nous apprenons comment Calvin et Farel furent reçus à Berne, d'où bientôt ils durent s'éloigner pour retourner à Genève, mais ils n'osèrent se hasarder à y rentrer, car le peuple furieux criait qu'il fallait tous deux les noyer dans le Rhône. Ainsi repoussé par la population genevoise, Calvin reprit le chemin de Berne, qu'il quitta aussitôt pour aller à Strasbourg, où toutes les sectes de la réforme avaient des représentants : Luthériens, Anabaptistes, Zwingliens, Œcolampadiens, Munzériens.

A Strasbourg, où il menait la vie la plus occupée du monde, prêchant du matin au soir, Calvin pensait toujours à Genève; il y rêvait son retour prochain, et ne supportait qu'avec une rage concentrée l'exil auquel un peuple entier l'avait condamné. En attendant l'heure favorable pour rentrer dans ce qu'il croyait son domaine propre, il se maria, ou plutôt il se donna un secrétaire, une garde-malade et une cuisinière; — car, c'était ainsi qu'il rêvait une compagnie.....

Le mariage n'avait pas adouci le caractère du réformateur : il s'aigrissait de plus en plus; Genève était le rêve de ses nuits et de ses jours, il couvait du regard cette cité à laquelle il avait une soif terrible de faire expier l'exil dont elle l'avait frappé. Enfin, en 1541, trois ans après sa sortie de Genève, Calvin y fut rappelé, grâce aux chauds partisans qu'il s'y était fait parmi les exilés français chassés de Paris, de Meaux et de Lyon; grâce surtout au désordre sans nom qui régnait dans la vieille cité, et pour remédier auxquels le conseil ne vit que lui.

A peine Calvin venait-il de rentrer dans Genève, que la peste vint s'abattre sur cette grande cité. Que vont faire les ministres de la réforme? — Ils se cachent. Calvin, le premier de tous, s'ingénie à s'exempter de la visite des malades et des hôpitaux. Quoi de plus logique! L'erreur n'enfanta jamais le dévouement. Selon un document contemporain, plu-

ieurs prédicants avaient dit à haute voix, « que plutôt que d'aller au secours des pestiférés, ils voudroient estre aux diables. » Calvin se tint caché sous tous les regards dans son habitation, laissant passer le fléau de Dieu, et mourir, dans l'abandon et le désespoir, des âmes pour lesquelles le prêtre et le moine catholique eussent donné leur vie. Mais, la peste était moins terrible que le régime que Calvin allait inaugurer à Genève, — régime qui fut le résultat de longues méditations de la part de son auteur. Après avoir tout détruit, il voulut rebâtir sur des ruines, et l'homme qui avait d'abord proclamé la liberté d'examen, essaya de fonder et crut avoir élevé l'édifice de ses songes sur les débris de toutes les libertés religieuses et humaines. Car, telle est la logique des prétendus réformateurs; elle appelle à son aide la force et la tyrannie, qu'elle signalait hier encore à la réprobation de l'univers, et les prétendus martyrs de la veille deviennent les bourreaux du lendemain.

Et quelle tyrannie cruelle ! « Calvin — dit le pasteur de la Harpe, — arriva à Genève en 1535. Il y avait là alors une masse de gens qui n'étaient pas de son avis, et malheur à quiconque lui résistait. Un Espagnol qui avait fait un livre sur la Trinité, échappe à ses ennemis en France, il arrive à Genève; l'implacable Calvin le découvre et le fait exécuter. Un autre a la tête tranchée sur un billot pour avoir mal parlé du réformateur. Un instituteur d'école est destitué pour avoir dit un mot contre ses ordonnances; une pauvre femme, pour avoir dit qu'on avait eu tort d'exécuter Servet, est chassée de la ville. Voilà comment les nouveaux chrétiens entendaient implanter la vérité évangélique dans les esprits. Calvin écrivait au grand chambellan de la cour de Navarre : — *Ne faites faute de défaire le pays des faquins qui excitent le peuple contre nous. De pareils monstres doivent être exécutés comme Michel Servet l'espagnol. A l'avenir ne croyez pas que personne ne s'avise de faire chose semblable.* »

Cette cruauté dans les actes du pouvoir est-elle seulement le fait du

caractère de Calvin, comme — pour l'honneur des principes de la réforme, — ont voulu le prétendre quelques écrivains protestants, ou bien n'est-elle pas plutôt le résultat rigoureux des désolantes doctrines du dictateur de Genève?

Oui, il faut le dire avec M. Audin, chez Calvin « l'homme religieux nous expliquera... l'énigme de l'homme politique. Quoi qu'il fit, il était impossible à Calvin de se détacher de son système de prédestination; dans tout pécheur il voyait l'enfant de la colère divine; en lui, le docteur évangélique, instrument destiné, de toute éternité, pour glorifier la justice céleste par la punition du coupable. Élevez le prédestinarianisme dans une tête royale à l'état de dogme, transformation établie pour Calvin, et vous pouvez vous attendre au plus sanglant despotisme : tous les êtres que le monarque poussera devant lui de son sceptre de fer, ne seront plus que des créatures prédestinées à l'esclavage. Calvin est ce monarque, moins le diadème... Cette doctrine désolante est la clef de l'homme intérieur, quand au consistoire il régnera sur la conscience d'une nation; de l'homme politique, quand au conseil il gouvernera la cité. »

Le code législatif de Calvin est écrit avec du sang et du feu. Il traite Genève comme Moïse le peuple infidèle : « Quiconque — dit-il, — outrage la gloire de Dieu doit périr par le glaive. » Et c'est le législateur qui est aussi le bourreau.

L'histoire de Genève pendant vingt ans, à partir du rappel de Calvin, est un drame sanglant, où les chaînes, le poteau, les tenailles, la poix fondue, le feu et le soufre paraissent à toutes les scènes. c'est l'enfer anticipé. Mais, de nos jours, un auteur protestant, dans un écrit imprimé à Genève même, a élevé ce cri de réprobation vigoureuse :

« Calvin — dit M. Galiffe, — renversa tout ce qu'il y avait de bon et d'honorable pour l'humanité dans la réformation des Genevois, et établit le régime de l'intolérance la plus féroce, des superstitions les plus grossières, des dogmes les plus impies. Il en vint à bout d'abord par astuce,

ensuite par force, menaçant le conseil lui-même d'une émeute et de la vengeance de tous les satellites dont il était entouré, quand les magistrats voulaient essayer de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée. Qu'on l'admire donc comme un homme adroit et profond dans le genre de tous ces petits tyranneaux qui ont subjugué des républiques en tant de pays différents ; cela doit être permis aux âmes faibles. *Il fallait du sang à cette âme de boue* ¹. »

Malheur maintenant à qui se dirait poussé du Saint-Esprit pour annoncer une autre parole que celle de Calvin ; l'audacieux sera saisi, on le mettra dans les fers et au feu, s'il ne consent pas à se rétracter. Colladon — digne aide de Calvin, — mettra le coupable à la torture, lui donnera une estrapade de corde s'il ne veut confesser ; ordonnera qu'il soit rasé parce qu'il use d'enchantement ; qu'il soit procédé contre lui par toute voie de justice jusqu'à ce qu'on ait la pure vérité, et — ajoute M. Galliffe, — torturé de nouveau, la confession obtenue, afin d'apprendre quelque chose de plus. »

Parfois un malheureux, brisé par la souffrance, après avoir vainement crié merci à Colladon et au bourreau, qui devaient recommencer leur métier le lendemain, s'adressait à Dieu pour en finir avec la vie ; mais, il apprenait bientôt que Dieu ne l'avait point écouté ; alors il tombait dans le désespoir et demandait à voir Calvin. Calvin en sortant du cachot écrivait à un ami : « Je puis bien t'affirmer qu'on s'est conduit humainement envers le coupable : on le hisse à un poteau et on lui fait perdre terre en le suspendant par les deux bras. »

Après le dernier supplice, la justice de Calvin n'était pas encore satisfaite : elle prenait souvent le tronc du décapité qu'elle pendait à la potence, et la tête qu'elle clouait sur le grand chemin. Ces tourments, ces supplices avaient ému tous les cœurs à Genève ; mais, on essayait ses larmes, car, si l'on eût pleuré, on aurait été dénoncé à Calvin.

¹ *Notices généalogiques*. Tome III, page 21,

Enfin, l'heure tardive de la postérité a sonné, et la réforme ose aujourd'hui flétrir le monstrueux dictateur et louer le catholicisme de l'ancienne Genève, « où — dit M. Fazy, — les lois étaient si douces, ... la » torture à peine appliquée, la confiscation des biens abolie, où vous ne » trouverez aucune trace de ces procès monstrueux faits aux opi- » nions. »

Sous le règne de Calvin les sermons étaient fréquents, et il fallait y assister, sous peine de punition corporelle. Trois enfants, qui avaient quitté le prêche pour aller manger des gâteaux, furent fustigés publiquement.

« Tandis que le dictateur insultait à ses ennemis dans la langue des » corps-de-garde, il n'était pas permis, dit M. Galiffe, aux paysans de » parler impoliment à leurs bœufs. Un fermier, qui avait juré contre les » siens à la charrue, parce qu'ils n'avançaient pas, fut aussitôt traîné en » ville par deux réfugiés qui l'avaient entendu, cachés derrière une » haie.. »

Le consistoire faisait un crime des amusements les plus innocents, et interdisait la communion à quelques jeunes gens qui, le jour de l'Épiphanie, avaient tiré les rois.

Dans l'œuvre de destruction rêvée par Calvin, poursuivie et menée à fin par le terrible réformateur, l'intelligence fut la première force à laquelle il s'attaqua, et cette force résidait dans les vrais patriotes, ceux que Calvin avait flétris du nom odieux de *libertins*, — vieux mot qui, dans sa double signification, désignait à la fois la brute et le démon. L'érection d'un tribunal de mœurs fut le premier acte d'un despotisme qui, pour s'affermir, ne devait pas même reculer devant le sang : inquisition vivante, où la conscience individuelle était à la merci de quelques délateurs décorés du nom d'*anciens*; sous le régime épiscopal, la foi intime n'avait jamais été inquiétée; et le prêtre, à l'autel, ne désignait pas du doigt — comme Calvin, — le chrétien indigne de s'approcher des sacrements. Du haut de la chaire, c'était par la moquerie ou l'insulte que

dictateur poursuivait ses ennemis ; dans le conseil, par l'excommunication ; hors du temple, à l'aide de valets qui jouaient le rôle d'agents provocateurs. On désignait aux citoyens le nombre de leurs plats, la forme des souliers dont ils devaient se chausser, la coiffure de leurs femmes. On avait aboli la confession ; mais, le Genevois était obligé de recevoir à toute heure de la journée un homme qui avait la charge de dénoncer au tribunal des mœurs tout murmure contre Calvin, tout recel d'images ou de livres catholiques, etc.

Pour détruire la ligue des libertins, dont il redoutait l'énergie patriotique et la puissance armée, Calvin commença par les calomnier dans leur vie intérieure. Les doctrines qu'il leur prêta, n'existaient pas parmi eux ; mais les libertins n'avaient proclamé d'autre principe que celui de la liberté, pour laquelle ils surent mourir vaillamment. C'est dans le livre d'un homme qu'il devait faire brûler (Servet), que Calvin était allé chercher, pour flétrir ses ennemis, un système dont ils n'avaient pas même la notion.

Après la calomnie, ou plutôt en même temps que la calomnie, la grande arme de Calvin ce fut l'excitation à la révolte par de nombreux pamphlets : grâce à son génie infernal, Genève devint un vaste foyer de propagande subversive dirigée surtout contre la France. Il se mit à célébrer la foi de tous ces fanatiques qui, à Paris, à Lyon, et dans quelques grandes villes du royaume, demandaient la liberté de conscience en pillant les églises, en dévastant les monastères, en tuant les prêtres : ces fanatiques étaient autant de martyrs aux yeux de Calvin, qui osait donner des leçons de modération au pouvoir, et voulait faire croire que Henri II était un nouveau Domitien, et la France un vaste bûcher où l'on jetait les disciples de Jésus. En chaire, il appelait sur sa patrie et sur son roi la colère du ciel.

En France, les plus ardents missionnaires de la réforme étaient des dames perdues de dettes et d'honneur ; mais, le grand nombre des par-

tisans de Calvin, restés catholiques en apparence pour ne pas perdre leurs charges, se riaient en secret de la foi dont ils faisaient encore montre en public. A ceux à qui la pratique haute et déclarée des principes de la réforme attirait des disgrâces, Calvin offrait un refuge à Genève, où il les appelait pour grossir la tourbe de satellites, d'espions et de délateurs dont il s'entourait.

Les réfugiés de France et d'autres pays de l'Europe affluaient à Genève, où ils trouvaient des sympathies ardentes et où ils apportaient, en échange, des mœurs équivoques, des penchants à la paresse, à l'hypocrisie, aux vices des grandes cités. Chaque émigré était une conquête pour Calvin, qui s'attachait de préférence aux jeunes esprits, y semant le poison de ses doctrines religieuses et politiques : il leur disait que les rois sont des *êtres qui n'ont rien d'humain, auxquels il faut cracher à la figure et ne point obéir*. Ces disciples sténographiaient la parole du maître, aidaient ses imprimeurs, corrigeaient ses épreuves et répandaient ses livres. Par ses séides, Calvin savait les bruits de la cité, les propos des libertins et les mouvements de l'opinion; c'étaient autant de missionnaires qui, se répandant de proche en proche, inoculaient aux paysans et aux habitants des villes voisines l'enseignement du maître; des colporteurs chargés de semer, hors du territoire, les pamphlets incendiaires qu'ils jetaient dans les chaumières, dans les salons des grands et surtout dans les comptoirs de la bourgeoisie marchandé.

Le droit de bourgeoisie fut avili et prodigué à ces créatures du réformateur; ce droit si beau, mais si difficile à obtenir sous le gouvernement épiscopal, fut octroyé en un seul jour à trois cents réfugiés : le bourreau reçut la bourgeoisie gratis, — on le récompensait ainsi d'avance des services qu'il allait rendre à la cause de Calvin. Dans le conseil, une majorité servile tremblait aux pieds du dictateur.

Sous leurs évêques, les citoyens de Genève avaient le droit de se plaindre, et aujourd'hui un murmure contre le despote était puni comme

un crime d'État : on ne pouvait ni se réunir en famille, ni se rassembler la chute du jour, ni s'occuper de matières religieuses. Au conseil, les réfugiés calomniaient les patriotes; dans les rues, armés jusqu'aux dents, ils les insultaient et les provoquaient.

Les réfugiés, la plupart banqueroutiers, chevaliers d'industrie, commerçants félons, repris de justice, ne rougissaient d'aucun métier; de ces dignes ancêtres des *corps francs*, Calvin se fit une armée d'espions et de délateurs, dont il ennoblit l'odieux ministère, en proclamant que dire du mal d'un d'eux, c'était faire opprobre à Jésus-Christ¹.

C'était la Terreur organisée; un jour la ville, à son réveil, vit plusieurs potences élevées sur les places publiques et surmontées d'un écriteau où on lisait : *Pour qui dira du mal de Calvin* ².

Calvin nommait *épuration des mœurs* le sang des citoyens versé à grands flots : ce sang crie bien haut contre le monstre, et c'est encore un protestant genevois, qui va nous dire ce que Calvin a fait de sa patrie d'adoption. « Je montrerai à ceux qui s'imaginent que le réformateur n'a produit que du bien, nos registres couverts d'enfants illégitimes (on en exposait dans tous les coins de la ville et de la campagne), — des procès hideux d'obscénité, — des testaments où les pères et les mères accusent leurs enfants, non pas d'erreurs seulement, mais de crimes, des multitudes de mariages forcés, où les délinquants étaient conduits de la prison au temple, — des mères qui abandonnaient leurs enfants à l'hôpital, pendant qu'elles vivaient dans l'abondance avec leur second mari, — des liasses de procès entre frères, — des tas de dénonciations secrètes. Tout cela parmi la génération nourrie de la manne mystique de Calvin³. »

Cependant l'opposition gagnait du terrain contre le dictateur, elle in-

¹ Voyez les remarquables aveux d'un écrivain protestant de nos jours, M. Galiffe

² M. Galiffe.

³ M. Galiffe.

voquait la vicille liberté, faisait appel à la haine du peuple contre les ré fugiés; mais, Calvin ne craignait rien; ses adversaires, il les représenta comme des damnés, qu'il avait mission de réprimer par le sang, s'il ne pouvait en triompher par la parole. Se posant en reflet ou écho de la Divinité, en symbole vivant de la parole révélée, pontife et roi tout ensemble, le despote sanguinaire voulait que sa puissance émanât de Dieu même; donc, s'opposer à Calvin, murmurer contre Calvin, offenser Calvin, c'était s'opposer à Dieu, murmurer contre Dieu, offenser Dieu même.

En vain, les libertins essayèrent-ils de lutter contre une telle puissance, ils furent broyés dès les premiers coups, mais avant de succomber ils firent tomber l'un après l'autre tous les voiles hypocrites dont s'enveloppaient la vie privée du réformateur; grâce à leurs recherches, on sait aujourd'hui que Calvin s'attribuait les *sommes de deniers* que lui envoyaient pour être distribuées aux pauvres, la reine de Navarre, la duchesse de Ferrare et d'autres riches étrangers; on sait le mariage d'argent qu'il fit contracter à son frère Antoine avec la fille d'un banquier roulier d'Anvers, réfugié à Genève pour mettre ses vols à couvert⁴; on sait qu'il écrivit ce petit billet au marquis de Porcet: « Ne faites faute de défaire » le pays de ces zélés faquins qui exhortent les peuples par leurs discours » à se roidir contre nous, noircissent notre conduite, et veulent faire » passer pour rêverie notre croyance; *pareils monstres doivent être » étouffés.* »

Tout cela n'est rien encore; nous n'avons soulevé qu'un coin du voile qui couvre les horreurs du despotisme de Calvin, à Genève; — non, rien, pas même la potence toujours dressée sur les places publiques, et à laquelle les plus zélés patriotes viennent expier l'un après l'autre le crime de rébellion contre ce monstre à face humaine. Jusqu'ici, il ne s'est at-

⁴ Pour ces révélations et d'autres, voyez Bolsec : *Vie de Calvin*.

ad qu'à l'esprit d'insurrection matérielle, — si je puis ainsi dire; — présent, il va torturer l'indépendance de la pensée, et Servet légua au monde épouvanté le récit du plus inouï des attentats dont Calvin ait jamais pu se rendre coupable aux yeux de l'humanité.

Michel de Villeneuve, plus connu sous le nom de Michel Servet, savantagnol, mais livré de bonne heure à l'hérésie, avait publié, à Haguenau, en 1531, sous le titre : *De Trinitatis erroribus*, un pamphlet où le dogme de la Trinité est brutalement attaqué et traité de vision papiste, chimère mythologique, d'idéalité métaphysique, — *œuvre d'un sectaire qui a perdu la tête* ¹. L'Allemagne s'effraya de l'audace de Servet, et le curé Mélanchthon écrivit pour dénoncer les folies dont les livres du sectaire étaient remplis.

A Bâle et à Strasbourg, Servet révolte les réformés, avec lesquels il dispute, et en fin de compte, il n'arrive qu'à produire du scandale et pas une seule conversion à ses idées. A Paris, il se voue d'abord à la médecine, puis à l'astrologie, enfin aux études géographiques; toujours agité, ne pouvant se fixer nulle part, la pensée lui vient de se prendre aux doctrines de Calvin, qu'il avait connu à Paris et dont il espérait avoir bon marché; ce fut à Lyon, pendant un voyage du réformateur, qu'eut lieu la dispute, dont le despote sortit vivement irrité et plein de haine pour Servet, — haine qu'il ne cachait pas. « Si jamais Servet vient à Genève, il n'en sortira pas vivant, — écrivait-il à Viret; — c'est pour moi un parti pris. »

Servet n'était pas si méchant. Il avait pu se moquer des idées de Calvin, mais il n'eût pas touché à un seul cheveu de sa tête. Ce qui prouve combien il y avait peu de fiel dans cette âme, c'est qu'il ne comprenait pas que Calvin eût cessé de lui écrire. Cependant, toujours ardent à la controverse théologique, Servet publia un nouveau livre, où la Trinité n'était

¹ Audin : *Histoire de Calvin*.

guère mieux traitée que l'autocrate de Genève : ce livre devait coûter vie à son auteur.

Calvin emprunte la main d'un réfugié et lui dicte une longue lettre qui désigne à l'autorité ecclésiastique de Vienne — où il avait été imprimé, — le livre de Servet; convaincu et mis en prison, l'Espagnol attendait l'heure de son jugement, lorsqu'une circonstance romanesque facilite son évasion. Où ira-t-il? — qui le croirait? Ce fut en Suisse qu'il dirigea ses pas, à Genève qu'il s'arrêta vingt-quatre heures, faute d'avoir pu se remettre sur le lac : ce retard fut sa perte. Il allait repartir et bouclait sa malle, lorsqu'un syndic désigné par Calvin se présente, l'arrête et le conduit en prison. L'étranger a été dénoncé par un jeune homme attaché à la personne du dictateur. Aussitôt les juges s'assemblent, l'accusation produit trente-neuf articles sur lesquels Calvin demande que Servet soit interrogé. Ces trente-neuf articles, dressés par Calvin, étaient pris çà et là dans les œuvres imprimées du prisonnier.

Battu sur tous les points par son adversaire, le dictateur avait résolu de le faire mourir dans les tourments de la torture; déjà l'instrument était préparé, lorsqu'un des conseillers menaçait de révéler le crime s'il s'accomplissait. Mais, la mort de Servet pouvait seule apaiser la soif de vengeance de Calvin; elle était résolue sans appel. Ici, la plume tombe de ses mains et le papier rougirait si nous y traçons les demandes adressées par les juges à la victime, tant elles accusent un sentiment d'ignoble recherche chez ces hommes vils et lâches, vendus à toutes les haines du réformateur.

Depuis cinq semaines Servet, étendu sur la paille humide d'un cachot se sentait dévoré par la vermine. « Les poux me mangent tout vif; mes chausses sont déchirées, et je n'ai de quoi changer ni pourpoint, ni chemise, » écrivait-il au conseil : le conseil voulait qu'on donnât une chemise et du linge à Servet, mais Calvin s'y opposa, et il fut obéi. C'est le protestant M. Galiffe qui parle ici. Trois semaines s'écoulaient encore

et Servet crie en vain pour son corps qu'on abandonne à des *pauvretés* qu'il n'ose nommer. Enfin, le tribunal s'assembla : la délibération dura trois jours. Quelques-uns des juges, mais en petit nombre, opinèrent pour une réclusion, presque tous pour la peine capitale. Restait à décider le genre de mort : le feu obtint la majorité.

Le 26 octobre (1553) au matin, on vint avertir Servet que la sentence des juges serait exécutée le lendemain : à cette affreuse nouvelle, le prisonnier se mit à pleurer et à crier miséricorde. Calvin a osé insulter à cette douleur poignante : « Que les polissons — dit-il, — n'aillent pas » se glorifier de l'obstination de leur héros, comme d'une constance de » martyr. C'est une stupidité de bête brute qu'il montra quand on vint » lui annoncer son sort. Dès qu'il eut entendu l'arrêt, on le vit tantôt » l'œil fixe comme un hébété, jeter de profonds soupirs, tantôt hurler » comme un furieux ; il ne cessait de beugler, à la manière des Espa- » gnols, miséricorde ! miséricorde ! »

Servet n'était plus qu'un cadavre vivant, dont les cheveux avaient blanchi en prison : arrivé au lieu du supplice, il tomba la face contre terre en poussant des hurlements affreux : « Le glaive, de grâce ! et non le feu ! » — criait-il, — ou je pourrais perdre mon âme dans le désespoir !.... » Si j'ai péché, c'est par ignorance. » Des fagots de *bois vert* amoncelés autour du malheureux, devaient, par leur lente combustion, prolonger son supplice : son livre pendait au pilori. D'une fenêtre, Calvin voyait froidement ce spectacle horrible ¹.

Dès 1546, — c'est-à-dire, *depuis sept ans*, — Calvin préméditait la mort de Servet ; il écrivait à Farel : « Servet promet de venir ici (à Genève), si je l'agrée ; mais je ne veux point engager ma parole ; car s'il vient, et si mon autorité est considérée, je ne permettrai point qu'il en échappe sans qu'il perde la vie. »

¹ Voyez le protestant J. Fazy : *Essai d'un précis sur l'histoire de la république de Genève*. T. I. p. 276.

Grotius — célèbre protestant, — assure avoir vu cette lettre à Paris : elle est aujourd'hui à la bibliothèque impériale ¹.

Les églises réformées de la Suisse, consultées sur le supplice à infliger à Servet, avaient encouragé et béni Calvin dans sa décision, et le *doux* Mélanchton (qu'on a osé appeler le *Fénélon du luthérianisme*), avait écrit à Calvin : « Je rends grâce au Fils de Dieu qui a été le spectateur et le » juge de votre combat et qui en sera le rémunérateur ; l'Église aussi » vous en devra sa gratitude, à maintenant et à la postérité. Je suis en- » tièrement de votre avis, et je tiens pour certain que les choses ayant » été dans l'ordre, vos magistrats ont agi selon le droit et la justice en » faisant mourir ce blasphémateur ². »

C'est peu : à Bâle, un pauvre exilé, touché de pitié au récit de la captivité de Servet, avait eu le courage de faire un appel en sa faveur à ses frères de Hollande et de Suisse, en se cachant sous un pseudonyme : quand le secret fut connu après sa mort, les pasteurs demandèrent qu'on déterrât son corps, qu'on le brûlât et qu'on en dispersât les cendres, et le sénat obéit.

Bientôt, de la même plume avec laquelle il avait jadis défendu l'hérétique contre le glaive de la loi, — dans son livre de *l'Institution*, depuis purgé de ces passages accusateurs, — Calvin écrivit la *Fidèle exposition des erreurs de Michel Servet et une courte réfutation de ces propositions, où est enseigné le droit qu'on a de réprimer les hérétiques par le glaive*.

Calvin avait osé écrire : « Pleurons aujourd'hui sur l'état de l'Église » papiste, qui ne peut se soutenir que par la violence, et où les pasteurs, » oubliant les sacrés devoirs de leurs charges, n'ont que des codes de » rigueur à fulminer. »

« C'est quand les mains dégoutaient encore du sang de Servet, —

¹ Voyez Audin.

² Voyez l'ouvrage du protestant Grelincourt : *Défense de Calvin*, p. 253.

» lui répondit le protestant Castalion, — que tu traçais ces lignes! »

Depuis quinze ans, les patriotes genevois luttèrent — mais en vain, — contre la tyrannie du dictateur : les plus nobles d'entre eux avaient succombé, et leur dernier cri avait été : « Liberté! » Cependant, à la vue de tant de défaites successives, le désespoir s'emparait des âmes les plus énergiques : seul, François-Daniel Berthelier résistait encore; Calvin fit tomber sa tête. Le plus grand crime de ce courageux citoyen était de connaître, par son frère, un secret terrible de la vie du dictateur : à Noyon, il avait lu dans les registres de la ville que Calvin avait été condamné au feu pour le crime infâme qui attira la colère céleste sur Sodome, et que par grâce singulière de l'évêque et des magistrats, la peine avait « été commuée en stigmates sur le dos. » Bolsec dit avoir vu de ses yeux « *ès-mains de Berthelier, l'attestation du fait, écrite par un notaire juré.* »

Les patriotes qui purent échapper au supplice se réfugièrent à Berne, où Calvin les poursuivit : il voulait qu'on les chassât de Suisse; Berne refusa de livrer les fugitifs. Furieux de cette résistance à ses ordres souverains, le dictateur obtint du conseil le bannissement des femmes de ses victimes, le séquestre et la confiscation de leurs biens, et la *peine de mort contre tout citoyen qui parlerait de rappeler les exilés*¹.

« Maudite soit — dit ici M. Galiffe, — la mémoire de ce buveur de sang. »

Ainsi finit la lutte de Calvin contre les patriotes. Mais, au moment où la paix semblait enfin accordée à ce monstre, l'insomnie vint s'asseoir à son chevet de vieillard prématuré; jour et nuit, il redoutait des embûches ou des pièges; le désespoir avait envahi son âme : le châtiment des Tibère commençait pour lui. Pourtant son incurable hypocrisie l'aveuglait de plus en plus, et lui mettant la plume à la main elle lui dictait ces étran-

¹ Voyez le protestant Fazy.

ges aveux à Farel : « Hélas ! j'ai trop présumé de mes forces : l'égoïsme est le monarque qui gouverne les hommes : il n'y a plus d'esprit national, plus d'amour, plus de charité, plus de mœurs à Genève : mon œuvre est arrêtée... Je tremble pour l'avenir. »

Si maintenant nous suivons le dictateur dans sa vie intime, nous le voyons en proie à la fièvre, dormant à peine trois heures par nuit, lisant, écrivant sans cesse avec cette colère brutale, qu'aucune forme éloquente ne relève. Dès qu'il veut tuer son ennemi, il le compare à un chien ; si l'adversaire est d'une haute intelligence, alors le chien devient enragé. Calvin n'a jamais su que haïr : haïr, c'est sa vie. Toutes ses luttes au carrefour, au temple, au conseil, au logis, avaient fini par brûler le sang du réformateur, qui ne pouvait plus supporter la moindre contrariété.

Écoutons le jugement que ses amis ont porté de lui : Malanthon lui reproche une morosité que rien ne peut fléchir ; Burcer, une maladie de médisance passée dans le sang, comme la rage dans le chien ; Papire Masson, un insatiable appétit d'orgueil et de sang, sous un masque de modestie et de simplicité, etc.

A quarante ans Calvin portait déjà toutes les marques de la décrépitude ; sur ses derniers jours, — aux horribles migraines qui depuis son enfance devenaient de plus en plus fréquentes, — s'était joint un catarrhe suffocant, qui le clouait au lit, lui ôtait le sommeil, le mouvement des jambes et des bras, et jusqu'à la liberté de pensées sérieuses : ses coliques, ses spasmes, sa goutte, ses hémorroïdes, sa pierre, ses plaies cancéreuses ; tout ce cortège de maladies dont il fut assailli tout à la fois au moment de mourir, n'étaient que l'expiation dans cette vie de tout ce qu'il avait coûté à l'humanité de larmes et de sang.

Une paralysie du cerveau et des mains annonça sa dernière heure : dans son testament, dicté le 25 avril 1564, pas un mot de miséricorde, de pardon, de repentir ou même de remords ; toujours l'hypocrisie pharisaïque, la froide rumeur du tyran, qui regrette de n'avoir pas versé plus

de sang dans le cours de sa carrière : il veut tromper la postérité comme il a trompé Genève, et persuader que, pendant sa vie, il n'usa jamais de *cautelle et de sophisteries* ; mais, *qu'il procéda toujours rondement à maintenir sa querelle*, — ce sont ses propres paroles.

Le 27 mai, à huit heures du matin, il avait cessé de vivre.

Calvin est bien connu maintenant ; il est temps de se demander qu'elle a été son influence dans le monde religieux du XVI^e siècle. Ici encore, laissons la parole aux écrivains protestants, comme nous l'avons fait pendant tout le cours de cette biographie du réformateur de Genève.

Eh bien ! de l'aveu des hommes les plus éminents du calvinisme et des autres sectes, qui en sont nées, Calvin n'a apporté au monde aucune vérité. L'amour seul — disons mieux, — la charité a le droit d'imposer une doctrine, et Calvin fut le plus vaniteux, le plus despote et le plus intolérant des apôtres religieux. « L'enfer avec Bèze, — avait-on coutume de dire à Genève, — plutôt que le paradis avec Jean de Noyon. »

Les articles principaux de sa symbolique sont repoussés par l'école protestante ; — et dans quels termes ! On n'ose pas les rapporter. Du vivant même de Calvin, les Bernois défendaient, sous des peines sévères, de prêcher ses doctrines sur la grâce.

Mais, au moins, a-t-il fondé quelque chose, au point de vue politique ? Non encore, et M. Galiffe, avec son éloquence accoutumée, a prouvé que s'il est un fait historique irrécusable, c'est que l'apostolat de Calvin fut fatal aux mœurs de Genève.

« Ah ! sans doute, — dit cet écrivain protestant de nos jours, — les anciens Genevois n'étaient pas des anges de pureté céleste, mais au moins ils n'étaient pas hypocrites. Ils n'allaient pas profaner le temple par des démonstrations d'une piété exaltée, en revenant d'exposer le fruit de leur libertinage. Ils étaient vifs dans leurs inimitiés, mais ils n'étaient pas faux témoins, espions et délateurs. Ils avaient besoin d'indulgence, mais ils n'en manquaient pas eux-mêmes, et ne cherchaient pas à ca-

» cher leur fragilité naturelle sous des jugements à mort d'une sévérité
 » inhumaine. Ils étaient ce qu'ils redevinrent au XVIII^e siècle, lorsque le
 » calvinisme ne fut plus parmi nous qu'une ballade du temps passé, —
 » des hommes fiers, hardis, indépendants, bons amis, ennemis iras-
 » cibles, mais faciles à réconcilier, charitables et dévoués, bons patrio-
 » tes par-dessus tout, parce qu'ils avaient une patrie qu'ils pouvaient
 » aimer ¹. »

Ces aveux sont certes bien forts, mais écoutons Calvin lui-même, fai-
 sant le portrait des ministres, ses collègues, les apôtres de ses doctrines :
 « Il est une plaie morale plus déplorable encore : nos pasteurs qui mon-
 » tent dans la chaire sacrée du Christ, et qui devraient édifier les âmes
 » par une pureté surabondante de bonnes mœurs, scandalisent l'Église
 » du Seigneur par leurs dérèglements : misérables histrions qui s'éton-
 » nent que leur parole n'obtienne pas plus d'autorité qu'une fable jouée
 » en public, et que le peuple les montre au doigt et les siffle. Ce qui
 » me surprend, moi, c'est la patience des femmes et des enfants qui ne
 » les couvrent pas de boue et d'immondices ². »

Calvin, lui-même, avant de mourir, avait prévu la destinée de la parole
 qu'il avait annoncée aux hommes.

« L'avenir m'effraie, — disait-il, — je n'ose y penser; car, à moins
 » que le Seigneur ne descende des cieux, la barbarie va nous en-
 » gloutir. Ah! plaise à Dieu que nos fils ne me regardent comme un
 » prophète ³ ! »

Il était prophète.

Du vivant même de Calvin, ses livres et ses doctrines soumis au scal-
 pel du libre examen, furent impitoyablement torturés. Chacun en ôta tout

¹ Galiffe : *Notices généalogiques*, T. III, Préface, p. 16-17.

² Calvin : *Liber de scandalis*.

³ *Præfatio catechismi ecclesiæ Genevensis*, p. 41.

qui ne s'accordait pas avec ses théories, et elles étaient aussi innombrables que les grains de sable des rivages de l'Océan! De tous les ouvrages de Calvin, le seul qu'on regardât comme l'œuvre du Seigneur, pour parler le langage de la réforme, ce fut le *Traité des châtimens à infliger aux hérétiques*, que chaque secte traduisit pour s'en servir contre ses dissidents.

Ainsi, les mêmes hommes qui avaient proclamé le libre examen, condamnaient au feu tous les esprits qui ne partageaient pas leurs opinions; la ruine de la réforme était en germe dans le fait même de l'intolérance de son chef et de ses disciples, et comme l'a très-bien dit un panégyriste de Calvin : « Pendant la dernière moitié du XVI^e siècle, les héritiers du législateur de la réforme, sans avoir sa puissance et son génie, adoptèrent son dogmatisme et son inflexible opiniâtreté; ils déclaraient que nul n'était chrétien s'il ne pensait comme Calvin; ils regardaient comme une impiété la recherche de la vérité religieuse faite en dehors du principe du maître, et par l'étroitesse de ces vues, ils faillirent détruire tout l'ouvrage de la réforme à Genève ¹. »

Un siècle et demi après Calvin, ce dogmatisme régnait encore : il fallait révéler l'enseignement du maître comme un évangile apporté du ciel, sous peine d'être emprisonné ou exilé; il fallait croire en Calvin pour être sauvé.

Liberté civile et religieuse, nationalité, poésie, peinture, belles-lettres, — le dictateur, à Genève, a tout tué.

Depuis, le libre examen — si longtemps foulé aux pieds, — a été réhabilité, c'est vrai; mais, un autre abîme s'est ouvert sous les pas de la réforme; l'abîme de l'anarchie religieuse, et de Charybde la révolution doctrinale du XVI^e siècle est tombée en Scylla. C'est qu'en vain on essaierait de faire surgir l'ordre du désordre et de fonder sur des ruines :

¹ Faberel : *Calvin à Genève*, p. 442-443.

désordre et ruines, voilà en deux mots toute l'histoire, toute la physionomie de la réforme. Négation de tout principe, elle n'a qu'une force de destruction, — la haine contre le catholicisme, qui la conduit à la division de ses moyens d'action. Vainement, dès le premier jour de sa naissance, veut-elle créer un prosélytisme et une propagande dans son sein et autour d'elle; ce prosélytisme et cette propagande, anarchiques comme leur principe même, n'engendrent que la mort. Pour bien se convaincre de la vérité incontestable de cette assertion, il suffit de voir rapidement d'où procéda la propagande de la réforme, quel souffle l'anima; nous la reconnaitons à ses fruits; son histoire au XVI^e siècle, est son histoire de nos jours.

« Si l'on disait qu'au XVI^e siècle il s'est trouvé une société chrétienne qui a mis sa joie à calomnier ses frères dans leurs mœurs, dans leur foi, dans leur intelligence; à transformer le pape en Antechrist, nos évêques en fils de Satan, nos prêtres en satellites de l'ignorance; à déchirer nos docteurs, nos saints pères, nos écrivains sacrés; à souiller toutes nos gloires, tous nos monuments, toutes les pages de notre histoire; à amener les populations contre nos dogmes; à nous dénier tout souffle divin; à nous fermer le ciel comme à des idolâtres, on aurait peine à croire à tant de haine et d'injustice! Cela est pourtant.

» D'où sortaient donc les réformés, sinon de nos écoles qu'ils transformaient en sentine d'ignorance? Cette science, dont ils se constituaient le privilège, où l'avaient-ils puisée, sinon dans le livre de quelque moine qu'ils calomniaient lâchement? Qui avait recueilli, nourri, vêtu leur corps? Des évêques qu'ils vouaient dans cette vie au mépris de Dieu et des hommes! »

Les moyens de propagande employés par la réforme étaient les assemblées nocturnes, les sermons à huis-clos, les colporteurs, les libelles

ins de déclamations contre les biens du clergé, les couvents : toute la grande révolution française, ou plutôt européenne, — universelle, — dans ces libelles qui préconisent le maximum.

A la fin de chaque sermon, la réforme prophétisait la chute du *papisme*, la ruine de l'épiscopat, la fin du sacerdoce catholique. De plus, elle entretenait des poètes qui n'avaient d'autre métier que de chansonner les papistes. Calvin leur fournissait les facéties qu'ils devaient rimer. En lisant les pamphlets de 93, on retrouve sur le sacerdoce, le célibat et les couvents, les idées et jusqu'aux expressions de Calvin.

Ces libelles, le colporteur les jetait dans le jardin du couvent ou les glissait sous la grille du parloir, ou les plaçait sur le prie-Dieu de la chapelle.

L'ingratitude d'abord, puis la calomnie : enfin la prédication — par tous les moyens, — de l'esprit révolutionnaire, voilà le programme de la réforme. Pour unique résultat, faire des ruines, défaire des croyances, boutir au néant, voilà la marche du Protestantisme en Europe, sous quel nom qu'on le désigne : Luthéranisme, Calvinisme, Anglicanisme, etc.

On l'a dit, rien de moins chrétien qu'un véritable protestant de nos jours, et on nous permettra de rappeler, à ce sujet, un mot bien vrai et qu'on ne saurait assez méditer. Un juif voulait changer de religion, et par une honte assez commune à un grand nombre de ses frères, plutôt que par conviction, il était disposé à se faire chrétien, disait-il, mais rien que de nom, — *le moins possible* : il n'hésita pas longtemps ; — il se fit *protestant*.

C'est là l'histoire des esprits qui se convertissent aux principes de la Réforme. Quel homme de bonne foi oserait le nier ?

LES CRIMES DES BORGIA

S'il est un fait étrange entre tous ceux que nous présentent en si grand nombre les annales de l'humanité, c'est de voir des familles entières chargées des plus épouvantables accusations, non par leurs ennemis, mais par ceux-là même qui semblaient devoir être leurs amis nés, — si l'on peut s'exprimer ainsi.

Les amis sont les accusateurs, les ennemis sont les défenseurs; encore une fois, c'est un fait étrange et qui mérite le plus sérieux examen.

Les Borgia, — ce nom seul semble suer le crime, tant le préjugé fatal s'est enraciné! — les Borgia ont été flétris par leurs contemporains, leurs compatriotes, leurs coreligionnaires, des catholiques, et ce sont les protestants qui se sont chargés de réhabiliter leur mémoire. C'est ce qui était arrivé déjà à l'égard de la prétendue papesse Jeanne.

Comme tout a sa raison en ce monde, il faut donc chercher quel intérêt ont eu des écrivains catholiques ou soi-disant tels à noircir la réputation des Borgia, tandis que des hérétiques se chargeaient d'en appeler, en leur nom, au tribunal de la postérité.

La question est d'autant plus intéressante à résoudre, que parmi les Borgia un pape fameux est aussi le plus incriminé, Alexandre VI; c'est lui que le préjugé vulgaire couvre surtout d'infamie.

Et cependant, — nous disions-nous souvent, — est-il bien possible que

XVI^e siècle ait supporté pendant onze ans un pape aussi dépravé, aussi méprisamment infâme qu'on représente habituellement Alexandre VI? Le fait chez nous avait précédé la conviction, lorsqu'un jour, en feuilletant Voltaire pour étudier le fond de sa pensée sur le procès de Calas, mes yeux tombèrent sur ce passage vraiment lumineux où il reproche à l'historien Guichardin d'avoir *trompé l'Europe* sur la mort d'Alexandre VI particulier, et d'avoir *trop cru sa haine*¹.

Une fois le doute éveillé, nous voulûmes aller au fond des choses et ce fut d'abord l'historien protestant, Roscoë, qui vint pleinement réhabiliter nos yeux le pontife si indignement calomnié; avec Roscoë, remontant aux sources, nous reconnûmes bientôt que toutes les accusations émanaient d'écrivains notoirement ennemis d'Alexandre VI, que plusieurs de ces accusations se contredisaient entre elles, que leurs auteurs étaient loin d'être impartiaux, — nous dirons pourquoi tout à l'heure.

Alexandre VI réhabilité, restait César Borgia qui assumait encore la responsabilité de bien des crimes, — le fameux César Borgia, le fils d'Alexandre VI. Lui aussi il fallait le réhabiliter, ou alors son père restait sous le poids bien grave d'une accusation terrible, celle d'une trop grande faiblesse et d'un déplorable aveuglement.

Le travail très-impartial d'un ennemi des Papes et de leur souveraineté temporelle, nous prouva clairement (que son auteur en soit loué!) que César Borgia s'était fait aimer des peuples qu'il avait délivrés de leurs tyrans.

M. La Rochelle (c'est le nom du défenseur de César Borgia) nous révéla ainsi le mobile qui avait présidé aux calomnies amassées contre Alexandre VI par les historiens de son temps, écrivains à la solde de tous ces petits tyrans de la veille et qui ne pouvaient voir sans douleur s'évanouir leurs pensions ou leurs gages.

¹ Voltaire : *Dissertation sur la mort de Henri IV.*

Alexandre VI et César Borgia réhabilités, restait encore la trop fameux Lucrèce Borgia. Oh ! pour celle-là ! impossible de laver sa mémoire de tant de souillures, qui en ont fait la Messaline du XV^e siècle !... Voilà ce que l'on dit ; on cite même un drame qui a fait grand bruit et n'a pas peu contribué, en France, à accréditer le tissu d'horreurs dont on voile la figure de Lucrèce ; mais, d'abord, un drame n'est pas une raison, et puis l'histoire est là.. :

Or, il résulte — nous pouvons le dire dès à présent, — qu'Alexandre VI fut un digne pontife et un grand roi, César Borgia le défenseur des libertés de l'Italie et Lucrèce la plus pure des femmes.

Mais, comme l'histoire est un procès dans lequel il faut écouter impartialement tous les témoignages pour en extraire la vérité, nous nous sommes fait une loi sévère de lire les attaques avec autant de soin que les réhabilitations ; c'est des attaques mêmes qu'a jailli pour nous la vérité.

Les écrivains qui se sont occupés d'Alexandre VI, de César et de Lucrèce Borgia peuvent se diviser en trois classes : les ennemis, les indifférents, les défenseurs.

Parmi les ennemis, on peut citer Guichardin : *Histoire d'Italie*, Burchard : *Diarium* ou Journal d'Alexandre VI, Paul Jove qui a écrit une histoire de son temps, Tomaso Tomasi auteur d'une histoire de César Borgia, Machiavel ennemi et admirateur du même Borgia.

Ce sont les témoins à charge, à la suite desquels il faut ranger tous ceux qui ont répété les mêmes calomnies ; mais, la liste en serait trop longue ici et d'ailleurs inutile.

Parmi les indifférents, on peut ranger ceux qui semblent n'avoir pas eu de parti pris contre les Borgia, et qui ont voulu les juger avec impartialité ; mais, ils sont généralement défavorables, car il est difficile, — pour ne pas dire impossible, — de rester indifférent en de telles questions.

Cependant, ces *indifférents* ont déchargé les Borgia d'un certain nombre de crimes.

Les défenseurs enfin, ce sont — pour ne citer que les principaux et les moins suspects du monde de partialité, — Roscoë, *Vie de Léon X*; Favé, *Études critiques sur l'Histoire d'Alexandre VI* (1859); la *Revue de Dublin* n° XC, janvier 1859, article intitulé : *History in fiction*. On peut joindre à ces trois études remarquables Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, livre LXXXIII; Dandolo, *Roma ed i Papi*, tome II, Milan, 1857; Audin, *Histoire de Léon X*, Paris, 1844; l'abbé Jorry, *Histoire du pape Alexandre VI*, Paris, 1851; l'abbé Constant, *l'Histoire et l'infailibilité des Papes*, Lyon, 1859; enfin l'excellente *Histoire populaire des Papes* par M. Chantrel, tome XVII, *le Pape Alexandre VI*, Paris, Dillet, 1862.

« Mentez, mes amis, mentez hardiment; il en reste toujours quelque chose. » Ce mot de Voltaire est une véritable prophétie. Aujourd'hui encore, en présence de l'odieuse conspiration de calomnie dont les Borgia furent les victimes, on entend d'excellents catholiques dire qu'il doit y avoir au moins quelque chose de vrai dans tant d'accusations. Sans doute, les sectaires du XVI^e siècle et les sophistes du XVIII^e n'ont pas reculé devant le mensonge et devant les plus audacieuses inventions (ajouteront ces esprits auxquels leur candeur ne permet pas de croire à tant de scélératesse de la part des ennemis de l'Église catholique), mais, comment admettre que des historiens comme Guichardin, comme Paul Jove, et un familier même d'Alexandre VI, comme Burchard, qui mourut évêque de Città di Castello, aient pu accumuler à ce point les calomnies?

Pour répondre aux hésitations de ces âmes timorées qui sont assez souvent portées à faire à leurs adversaires toutes les concessions qui ne compromettent pas la foi elle-même, il ne s'agit que de leur montrer quelle créance méritent les historiens et les écrits qui forment comme

l'arsenal où les ennemis d'Alexandre VI vont chercher leurs armes.

Machiavel peut être tout d'abord mis hors de cause, il est connu. Cet homme, qui passa une grande partie de sa vie à conspirer, est l'auteur du livre *Du prince*, qui est devenu le manuel des ambitieux, des fourbes et des scélérats. Son admiration pour César Borgia, qu'il haïssait, serait à elle seule une accusation contre ce personnage, si l'on pouvait se fier à la bonne foi de Machiavel. Il ressort d'ailleurs de son récit que César Borgia n'agit, dans plusieurs circonstances, que sous le coup d'une impérieuse nécessité, et ce n'est pas — chose remarquable! — dans Machiavel que l'on trouve les calomnies monstrueuses dont on a cherché à flétrir la mémoire d'Alexandre VI.

Quant à Guichardin, pour avoir une idée de sa bonne foi et de son impartialité lorsqu'il s'agit des papes, il suffit de dire qu'il représente, dès le début de son *Histoire*, saint Grégoire VII comme l'amant de la comtesse Mathilde, et qu'il traite de bâtards les enfants légitimes qu'eut Innocent VIII avant d'entrer dans les ordres sacrés.

La mauvaise foi de Guichardin est telle, que l'incrédule Bayle dit, dans son *Dictionnaire philosophique* : « Guichardin mérite la haine, il se rend coupable de la faute des gazetiers; » et que Voltaire lui-même l'accuse d'imposture, à propos de la mort d'Alexandre VI.

Mais, sur l'œuvre de Guichardin nous ne voulons d'autre jugement que le sien; quelque temps avant de mourir, dictant à un notaire ses dernières volontés : « Qu'on brûle mon *Histoire d'Italie!* » lui dit-il; l'ouvrage n'était encore qu'en manuscrit.

Paul Jove ne mérite pas plus de créance que Guichardin, en ce qui touche Alexandre VI. C'était un écrivain vénal et passionné, qui avoue lui-même qu'il avait « deux plumes, l'une d'or, l'autre de fer, pour traiter les princes selon les faveurs ou les disgrâces qu'il en recevait »

Bayle dit de lui, dans son *Dictionnaire* : « Jacques Gohorri n'a pas fait

« difficulté de dire que les aventures d'Amadis paraîtraient aussi vraies semblables que les histoires de Paul Jove. Selon Vossius, il avait monté une espèce de banque et promis une ancienne généalogie et une gloire immortelle à tous les faquins qui paieraient bien son travail, et il déchirait tous ceux qui n'achetaient pas ses mensonges. »

« Tomaso Tomasi — dit M. Favé, — semble s'être proposé deux buts : l'un de faire sa cour à la duchesse de Florence, princesse de la famille de la Rovère, en dénigrant Alexandre VI, l'autre, de montrer en César Borgia un type de monstruosité à laisser loin derrière lui l'imagination la plus dévergondée. C'est ce qu'a exprimé en d'autres termes Antoine Varillas, dans son Histoire de Louis XII ¹. »

Mais, — dira-t-on, — et Burchard, maître des cérémonies de la cour de Rome depuis 1483, mort plus tard évêque de Città di Castello, auteur d'un *Diarium* ou journal d'Alexandre VI?....

Burchard était mort obscur, et quelques érudits à peine soupçonnaient qu'il eût écrit, lorsque près de deux siècles après sa mort, en 1636, un calviniste français vint présenter au luthérien Leibnitz, dans la ville de Hanovre, des feuillets éparses, écrites les unes en français, les autres en italien, d'autres en latin. Leibnitz crut y découvrir des fragments du *Diarium* de Burchard, et il les publia dans son *Histoire secrète*, manifestant d'ailleurs dans une préface le regret de n'avoir pas pu se procurer le texte de Burchard.

Onze ans plus tard, en 1707, La Croze trouva le *Diarium* dans la bibliothèque de Berlin, et Jean Eccard le publia, en 1723, dans le tome II de son *Corpus historicum medii ævi*. Ce *Diarium* diffère en des points importants de celui qu'a publié Leibnitz.

« Où est la version authentique? — demande avec raison M. Chantrel, (p. 25.) — et quelle autorité peut-on accorder à un journal écrit contre

¹ J. Favé : *Études critiques*.

un pape, lorsqu'on voit qu'il est trouvé par des protestants dans des bibliothèques protestantes et édité par des protestants? »

Ce ne sont, du reste, pas là les seules éditions : on en a tiré de la bibliothèque Chigi et de la bibliothèque du Vatican; les versions diffèrent encore et sont souvent contradictoires. Est-ce vraiment sur un pareil ouvrage, d'une authenticité si contestable, d'une intégrité plus contestable encore, qu'on peut fonder une accusation sérieuse?

Que Burchard ait recueilli des notes, nous l'admettons; mais, que l'ouvrage entier ou plutôt le salmigondis auquel on a accolé son nom soit de lui, nous n'en croyons rien.

D'ailleurs quelle est la valeur de ce ramassis d'anecdotes plus ou moins importantes où, à chaque page, éclatent la fausseté et la stupidité? Audin, qui a étudié l'œuvre à fond, en a ainsi jugé l'auteur anonyme :

« A le lire, on croirait qu'il n'a pas quitté le pape un seul instant : il le suit à la chapelle, au consistoire, à table, au lit; la nuit n'a pas d'ombres dont il n'ait percé l'obscurité. C'est un être qui ne croit pas à la vertu, et qui, à l'aide d'un ducat, explique ordinairement une bonne pensée, une bonne action.

» Jamais romancier ne se joua avec une naïveté si bouffonne de la crédulité de ses lecteurs. D'Alexandre VI, la dissimulation personnifiée, il fait un héros de mélodrame qui vient afficher ses débordements aux yeux de Rome tout entière. Qu'un cardinal meure, il regarde dans le breuvage du malade, et presque toujours il y trouve des traces de poison. Pourquoi ce poison? C'est parce qu'Alexandre voulait s'emparer des dépouilles du prélat.

» Voltaire s'est spirituellement moqué, en sa qualité de poète tragique, de cette violation des premières règles de l'art dramatique. « On prétend » — dit-il, — que dans un pressant besoin d'argent, Alexandre voulut » hériter de quelques cardinaux; mais il est prouvé que César Borgia » emporta cent mille ducats d'or du trésor de son père après sa mort :

le besoin n'était donc pas réel. D'ailleurs, comment se méprit-on à cette bouteille de vin empoisonné qui, dit-on, donna la mort au pape? Si, quand le pape mourut, cette cause de sa mort avait été connue, elle l'eût été par ceux-là mêmes qu'on avait voulu empoisonner; ils n'eussent point laissé un tel crime impuni; ils n'eussent pas souffert que César Borgia s'emparât paisiblement des trésors de son père..... Il n'est pas difficile d'inventer quand on accuse.»

« Si — poursuit Audin, — l'on pouvait croire à la narration de Burchard, Alexandre VI aurait été vraiment frappé d'idiotisme. Ce serait un Cassandre de comédie, cherchant exprès le grand jour pour rendre une ville, un pays, un monde entier témoins de ses folies... Jamais bonne femme ne fit, comme le maître des cérémonies, des contes à dormir debout. On dirait que, pour remplir ses pages de chaque jour, il faisait le métier de facchino, courant les rues, les hôtelleries, les marchés publics, les boutiques et les étalages; et de tout ce qu'il avait entendu de la bouche de valets de place, de servantes d'auberge, de palefreniers, de barbiers, formait le soir un récit qu'il appelait son journal.

» C'est dans l'œuvre posthume de ce fouilleur d'égoûts, qui n'était pas destinée à voir le jour, que beaucoup de nos historiens et de nos romanciers sont allés puiser, pour peindre Alexandre, des récits qu'ils nous ont donnés comme des documents officiels¹. »

Tel est l'arsenal qui a fourni les principales armes à ceux qui diffament Alexandre VI. Mais, chose remarquable! ce livre, dont on fait tant de bruit, fournit aussi des armes pour défendre le pontife de plus d'une accusation.

« Il y a quelques perles pourtant dans ce fumier de Burchard, — dit encore Audin; — mais on prend bien garde de les en retirer. Ainsi ne dit-on rien de cet appel d'Alexandre à la chrétienté tout entière pour

¹ Audin : *Histoire de Léon X*, chapitre XI.

repousser le Turc, qui menaçait l'Occident, et dont le triomphe eût entraîné la perte des lettres. C'est là, cependant, une noble et glorieuse pensée! Dans sa rigoureuse justice, le pape mit à contribution les trésors de ses cardinaux. Ascagne Sforza, riche de 30,000 ducats de rente, fut obligé d'en verser 3,000 dans la caisse instituée par le pape; le cardinal de Médicis (Léon X), 600 seulement, le dixième de ses revenus annuels; Cornaro ne dut rien payer, parce que, dit le journal de Burchard, il n'a pas de revenus, *nullos habet redditus*. Or, ce Cornaro était un des cardinaux qu'Alexandre VI voulait empoisonner!

Et voilà justement comme on écrit l'histoire!... Il y a bien d'autres accusations réfutées par le journal même de Burchard, soit qu'il raconte les choses autrement que d'autres prétendus historiens d'Alexandre VI, soit lorsque son silence sur certains faits en démontre la fausseté.

Ainsi, on voit, — dès à présent, — qu'il faut non-seulement se défier de tout ce qui a été écrit contre Alexandre VI, mais qu'il faut absolument le rejeter.

Comme l'a très-bien dit la *Revue de Dublin* : « Il y a un témoignage positif à rendre en faveur du caractère de ce pape, témoignage aussi inconciliable avec les accusations dont il est l'objet, qu'il le serait pour Grégoire VII lui-même. Le *Bullaire* de ce grand pape a une remarquable valeur; la liste de ses lettres et de ses autres écrits, composés pendant un pontificat aussi court que troublé, est longue et fort variée, et atteste à la fois son habileté, son énergie et son talent.... »

» La vraie base sur laquelle on doit asseoir la défense d'Alexandre VI est celle-ci : toutes les accusations portées contre lui se résument à cela, qu'il s'est servi de César Borgia pour défendre les domaines pontificaux par la force des armes contre les princes italiens et leurs alliés étrangers. Ce qui prouve qu'il en est ainsi, c'est ce fait significatif que ceux qui l'attaquent le plus insistent principalement sur la conduite de César, et

montrent qu'ils n'admettent pas, ou du moins qu'ils doutent qu'il soit légitime de défendre par les armes le patrimoine pontifical.

» Les accusations d'immoralité rappellent celles qui ont poursuivi les Grégoire VII, les Boniface VIII ou les Sixte IV; il est facile de voir qu'elles proviennent de l'esprit venimeux d'une inimitié de parti; elles sont réfutées par leur invraisemblance même, et par leur atrocité, et par l'absence de tout témoignage impartial. Les seuls faits admis sans réserve ou établis sont ceux qui ont trait à la défense du patrimoine par la force des armes. Aucun de ceux qui reconnaissent la légitimité et l'importance de cette défense n'attaque Alexandre VI.

» Si donc la cause d'Alexandre VI diffère de celle de quelques-uns de ses prédécesseurs et de ses successeurs, c'est simplement dans le degré de la calomnie. Encore peut-on douter qu'il y ait en cela quelque différence, quand on fait attention aux circonstances de temps et à l'importance des questions qui excitaient contre lui le ressentiment de ces princes contemporains, dont les historiens à gages ont empoisonné les sources de l'histoire par des mensonges prémédités. Une fois donc qu'on fait attention à ces circonstances, on trouve que la situation d'Alexandre VI n'est pas autre que celle des Sixte, des Jules, des Boniface, des Innocent et des Grégoire. »

Mais, c'est assez de ces préliminaires indispensables d'ailleurs pour bien poser la question sur son véritable terrain; venons à la biographie même d'Alexandre VI et à celle — chemin faisant, — de la fameuse Lucrece et du non moins fameux César, sa fille et son fils.

« Les papes — a dit le grand comte Joseph de Maistre, — n'ont besoin que de la vérité. »

Cette parole si vraie ne le fut jamais peut-être davantage qu'appliquée à Alexandre VI et à sa famille.

I.

D'une haute antiquité, les Borgia ou Borja étaient originaires de Valence en Espagne; ils ont donné à l'Église deux papes, Calixte III et Alexandre VI, et un grand saint, saint François de Borgia.

Né à Valence en 1431, celui qui devait être, un jour, un des successeurs de saint Pierre, annonça, dès ses premières années, des dispositions peu communes et une grande aptitude aux affaires. A l'âge de dix-huit ans, Alexandre se voue d'abord au droit, puis il embrasse la carrière des armes, enfin l'élection de son oncle, qui prit le nom de Calixte III, vint encore une fois changer ses résolutions.

D'abord *commendataire* de l'archevêché de Valence, puis cardinal (1456), rien dans la conduite du jeune Borgia ne justifie l'accusation dont ses mœurs ont été l'objet, à cette époque, de la part des historiens ou plutôt des pamphlétaires que l'on sait.

Commendataire, c'est-à-dire, administrateur purement temporel et séculier des revenus de l'archevêché de Valence, le jeune neveu du pape n'était point obligé — quoique cardinal, — d'entrer dans les ordres sacrés; il y a plus d'un exemple de cardinaux qui n'entrèrent jamais dans les ordres, quoiqu'il soit aujourd'hui de règle qu'un séculier nommé cardinal doit recevoir le sous-diaconat. Mais, il n'en reste pas moins que le cardinal et le commendataire ont toujours été obligés de mener une vie régulière, et l'on reproche au futur pape d'avoir été, après 1456, comme avant, un débauché et un scandaleux.

Aucun historien sérieux ne conteste que Calixte III ait été un pontife pieux et vénérable : il faut donc qu'il ait ignoré les déportements de son neveu pour le créer cardinal et lui conserver sa faveur. Le pontife fut-il trompé?

C'est ici que Burchard, Tomasi, Paul Jove et Guichardin crient unani-

ement au scandale, mais ils ne s'accordent ni sur la gravité ni sur les circonstances du scandale. Guichardin est le moins affirmatif de tous; il se contente des formules très-vagues *on dit, on rapporte*.

Les autres ne donnent même pas uniformément le nom et la condition de la complice de Borgia. Qu'était cette femme? On n'en sait rien, et ce sont les ennemis les plus acharnés d'Alexandre VI, des contemporains! qui laissent subsister tant d'incertitudes sur un point qu'il était alors facile d'éclaircir, et qu'ils avaient tant d'intérêt à établir!

En vérité, c'est bien maladroit de leur part, et leur haine a été comme toujours), aveugle.

Admettons un moment que Borgia ait eu de Rose ou Catherine Vanzoza ou Zanozza les cinq enfants qu'on lui donne, — parmi lesquels César et Lucrèce sont les plus fameux, — il résulte du témoignage des ennemis mêmes d'Alexandre VI, qu'il eût tous ces enfants plus de vingt ans avant d'être élu pape et avant d'entrer dans les ordres sacrés, ce qui n'eut lieu qu'en 1478, lorsque Sixte IV le nomma évêque d'Albe, puis de Porto.

« On pourrait donc à la rigueur — dit fort bien M. Chantrel (p. 44.), — reprocher à Alexandre VI les désordres de sa jeunesse; on n'aurait rien à reprocher, sous ce point de vue, à l'ecclésiastique, à l'évêque et au pape; les désordres du militaire, s'il les a expiés et s'il s'en est repenti, ne peuvent retomber sur le prêtre; de pareils désordres n'ont empêché ni les Augustin, ni les Ignace de Loyola de devenir de grands saints. »

Mais on prétend que la vie d'Alexandre VI aurait dû changer à partir de l'année 1456, puisqu'il devint, à partir de cette époque, bénéficiaire ecclésiastique et cardinal.

Il se présente une seconde version qui justifie plus complètement encore Alexandre VI. Le savant Marini, dans son *Dictionnaire historique*, article Borgia, dit que, — selon des historiens recommandables, — ce pape eut, dans sa jeunesse, de Julie Farnèse, quatre garçons et une fille.

Orlandini affirme la même chose dans son *Histoire de saint François de Borgia* ; même affirmation dans une autre histoire du même saint, écrite par un anonyme, dédiée au roi et imprimée à Paris, en 1672, par Denys Thierry.

Ces auteurs, — il est vrai, — ne disent pas si Julie Farnèse était légitimement mariée à Borgia, mais il y a des faits qui ne permettent pas d'en douter.

L'historien Philippe de Commines ne donne nulle part, dans ses Mémoires, la qualification de *bastards* aux enfants d'Alexandre VI, et cependant cet historien n'épargne guère cette qualification, même aux princes du sang, quand il y a lieu de l'appliquer.

Le tableau du règne de Charles VIII, composé d'après les écrivains contemporains et inséré dans la collection Petitot ¹, n'emploie pas davantage cette épithète.

S'il est probable que Julie Farnèse et la Vannozza sont une seule et même personne, il devient aussi probable qu'elle était unie à Borgia par des liens légitimes. Les Farnèse appartenaient à une famille romaine qui pouvait marcher de pair avec les Borgia, et une union illégitime si longtemps prolongée eût été impossible entre deux membres de ces maisons.

Si une Farnèse eût oublié ses devoirs, nul doute qu'une haine implacable, une *vendetta* italienne n'eût animé pour longtemps ses nobles parents contre le séducteur. Or, — chose bien digne de remarque ! — c'est le contraire que montre l'histoire, même telle que l'ont faite les ennemis les plus acharnés d'Alexandre VI. On voit le cardinal Farnèse, depuis pape, sous le nom de Paul III, chargé par Alexandre VI des missions les plus délicates, et dévoué à ce pontife, même à une époque où l'on parlait de le déposer. Un autre Farnèse servit dans l'armée de César Borgia et se fit tuer à son service.

¹ *Mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

La faveur dont jouirent les Farnèse pendant tout le pontificat d'Alexandre VI trouve son explication naturelle dans l'alliance antérieure du pontife avec Julie Farnèse ¹.

Donc, — et cette conclusion est on ne peut plus naturelle, — la naissance des enfants de Borgia fut irréprochable, il était légitimement marié à Julie, et il n'entra dans les ordres sacrés qu'après la mort de cette femme. Il est probable seulement que, étant bénéficiaire ecclésiastique, il tint son mariage secret, afin d'éviter toutes les récriminations qu'on aurait pu faire entendre.

« Si l'on rejette l'explication qui précède et qui explique si naturellement la conduite d'Alexandre VI, il faut admettre des hypothèses qui conduisent d'absurdités en absurdités.

» Les ennemis d'Alexandre le représentent comme un homme d'une rare prudence, qui chercha, pendant des années entières, à tromper les cardinaux sur son compte, marchant dans les rues de Rome les yeux modestement baissés, passant ses journées à visiter les églises, les monastères et les hôpitaux, faisant toutes sortes de bonnes œuvres, et ils voudraient nous faire croire que cet hypocrite, que cet homme si adroit et si prudent, et qui se préparait de si longue main l'accès au trône pontifical par l'apparence de toutes les vertus, aurait entretenu un commerce illégitime avec une femme pendant plusieurs années, l'aurait emmenée partout avec lui, aurait reconnu ses enfants publiquement et à la face du ciel, aurait enfin affiché lui-même son ignominie et se serait gloriifié de ses scandales! Quelle contradiction dans le même homme! quelle folie! quel cynisme incroyable! Dire de lui qu'il cherchait à en imposer aux cardinaux par une feinte piété, et qu'en même temps il reconnaissait ses bâtards, c'est lui décerner un brevet de stupidité, et supposer ses lecteurs dignes d'en recevoir un autre.

¹ J. Favé : *Études critiques*.

» En voulant trop prouver, les ennemis d'Alexandre VI ont détruit leurs prétendues preuves ; leurs absurdes contradictions réduisent à rien leur témoignage ¹. »

En résumé, il n'y a rien, dans la jeunesse et dans l'âge mûr d'Alexandre VI, qui accuse une vie de désordre et d'immoralité.

La *Revue de Dublin* va plus loin et dit qu'il n'est pas même certain que César, Lucrèce et les autres fussent ses enfants. Un fait incontestable, c'est qu'on n'avait jamais entendu parler de sa paternité avant l'explosion d'inimitié contre lui que provoqua son énergique gouvernement, quoiqu'elle dût être notoire et publique depuis au moins vingt-cinq ans.

A l'occasion de l'élévation de César au cardinalat, des témoins attestèrent par serment que César et Lucrèce avaient un autre père qu'Alexandre, sans doute le frère de ce pontife ². On pourra dire que ces attestations étaient fausses, que les témoins se parjuraient, mais il est certain que personne ne le dit alors, et il est téméraire de rejeter ainsi des dépositions faites sous la foi du serment, à cause d'assertions contraires émises plus tard par des intéressés.

C'était l'usage des papes, dans ces temps de troubles, de choisir quelqu'un de leurs parents, le plus souvent un de leurs neveux, homme d'énergie et de talents militaires, pour diriger la défense des domaines pontificaux contre les États ambitieux qui les entouraient et qui cherchaient continuellement à les envahir.

Il était aussi d'usage que les papes donnassent le nom de *fils* à ces parents, et telle est la seule base sur laquelle l'esprit de haine appuie ses calomnies.

Mais, pourquoi aller plus loin dans ce dédale d'infamies dont on a voulu entourer la mémoire d'un grand pape ? Nous laissons à d'autres ce triste et stérile courage...

¹ Chantrel, p. 47 à 49.

² Pierre-Louis Borgia.

Quelle était donc, en somme, la vie de tous les jours de ce pontife qu'on représente comme possédé du démon de la volupté et de l'inhumanité ?

Voici ce qui est constaté et avoué par les historiens mêmes qui font d'Alexandre VI ces affreuses peintures :

« Alexandre VI avait soixante et un ans : ce n'est plus — dit l'abbé Chibacher, — l'âge des folies scandaleuses ; pour y croire, il faut d'autres garanties que des contes et des satires. Les habitudes de sobriété et de travail qu'il s'imposa, malgré son grand âge, protestent contre la réputation de mollesse qu'on a voulu lui faire ; les mesures énergiques qu'il prit contre les fonctionnaires prévaricateurs témoignent de son esprit de justice.

« Sous Alexandre VI, — dit Audin, d'après les auteurs contemporains, — le pauvre comme le riche peut trouver des juges à Rome ; peuple, soldats, citoyens se montrent attachés au pontife même après sa mort, parce qu'il avait des qualités vraiment royales. *La nuit, Alexandre dormait à peine deux heures ; il passait à table comme une ombre sans s'y arrêter ; jamais il ne refusait d'ouïr la prière du pauvre, il payait les dettes du débiteur malheureux et se montrait sans pitié pour la prévarication* ¹. »

Ce n'est point là la vie d'un débauché.

On n'a pas craint pourtant d'aller jusqu'aux accusations d'inceste : Alexandre et Lucrece, le père et la fille, ont été accusés de cet horrible crime. Nous en savons déjà assez pour juger ces infamies. L'historien protestant de Léon X, Roscoë, dit à ce propos : « La licence du siècle où Lucrece vécut donne aux accusations de ce genre une probabilité qu'elles n'auraient pas dans d'autres temps ; mais, on remarquait surtout le mensonge et la calomnie parmi les vices qui régnaient alors.

¹ Audin : *Histoire de Léon X*.

Montrer — comme l'a fait Roscoë , — que Lucrece Borgia ne fut pas telle que la dépeignent quelques poètes satiriques, serviteurs de princes ennemis des Borgia, et quelques historiens qui se contentent d'ailleurs de rapporter des *on dit*, ce sera compléter la défense d'Alexandre VI sur ce point.

Si l'on en croit les ennemis des Borgia, Lucrece fut aussi monstrueusement débauchée, que l'ancienne Lucrece romaine fut vertueuse.

Elle épousa d'abord un gentilhomme espagnol. Borgia, devenu pape, cassa ce mariage, et Lucrece épousa Jean Sforza, seigneur de Pesaro. Ce mariage fut encore annulé au bout de quatre ans, et Lucrece épousa, en troisièmes noces, Alphonse d'Aragon. César Borgia ayant fait assassiner le duc Alphonse, Lucrece épousa enfin Alphonse d'Este.

Voilà le roman; maintenant voici l'histoire.

Lucrece, avant d'être nubile, avait été fiancée à un gentilhomme espagnol, dit-on; mais, l'existence de ce gentilhomme, dont on ne donne pas le nom, pourrait bien être une fable; en tous cas, il n'y avait pas mariage, et la promesse fut rompue plus tard.

C'est déjà un mari qu'il faut retrancher.

Le 12 juin 1493, Lucrece épousa Jean Sforza, et cette union dura quatre ans, au bout desquels elle fut rompue pour cause de mésintelligence entre les époux; le pape cassa le mariage.

Si le fait est vrai, on ne pourrait juger la conduite du pape qu'en connaissant les causes de la rupture, mais on les ignore complètement, et des historiens disent que ce mariage n'exista jamais qu'à l'état de projet.

Si ces historiens ont raison, c'est un deuxième mari à retrancher de la liste.

En 1498, Lucrece épousa le duc Alphonse: celui-ci, en juin ou juillet 1500, fut assailli, devant une église, par une troupe d'assassins qui le blessèrent dangereusement et prirent la fuite, escortés par quarante cava-

liers. La douleur que ressentit Lucrèce de la mort de son époux, prouve qu'elle n'était pas complice du crime ; elle soigna son mari pendant trente-trois jours avec une tendresse qui ne se démentit pas un instant. Alexandre VI n'était pas moins innocent. Les historiens qui accusent César Borgia de complicité, disent que la victime, qui survécut trente-trois jours à ses blessures, avait révélé au pape le nom du vrai coupable, et qu'Alexandre, craignant lui-même que César ne fît tuer Alphonse, avait chargé seize de ses gens de garder le blessé ; quand il le visitait, César ne pourrait accompagner le pape.

On a accusé César d'avoir fait étrangler Alphonse, mais cette assertion est loin d'être prouvée.

En 1501, environ un an après la mort d'Alphonse, le pape négocia pour Lucrèce une nouvelle alliance avec Alphonse d'Este, et le mariage fut célébré à Rome, le 19 décembre 1501, avec une grande pompe.

Ainsi tombe la calomnie qui prétend que le mariage fut négocié du vivant même du mari précédent.

« Une réflexion se présente ici d'elle-même, — dit un historien ¹. —

Est-il croyable qu'Hercule de Ferrare et son fils Alphonse, deux princes que leurs vertus et leurs talents, soit dans la paix, soit dans la guerre, ont élevés au premier rang parmi les souverains de leur siècle, eussent consenti à perpétuer leur race par l'intermédiaire d'une femme corrompue, dont la honte et l'infamie auraient été publiques et au su de tous ? »

Lucrèce eut trois fils de son mariage avec Alphonse d'Este ; sa conduite continue d'être des plus exemplaires. Lorsque son époux faisait des expéditions au dehors, il se reposait sur elle de tout le soin des affaires et de l'administration de ses États, et la manière dont elle s'acquittait de ces soins si difficiles du gouvernement justifie complètement la confiance qu'Alexandre VI avait autrefois mise en elle à ce sujet.

¹ L'abbé Jorry : *Histoire du pape Alexandre VI.*

Sur la fin de ses jours, Lucrèce se livra p'us assidûment encore aux exercices de la piété et de la charité chrétienne. Des lettres du pape Léon X attestent que peu de temps après qu'il fut élevé au souverain pontificat, la duchesse de Ferrare lui demanda des avis, qu'il fut heureux de lui donner, exaltant sa conduite vraiment exemplaire.

Le témoignage des contemporains favorables à Lucrèce ne manque pas. Sans citer les poètes, voyons les historiens.

Giraldi¹ appelle Lucrèce une femme accomplie ; Sardi² la loue comme la princesse la plus ornée de toutes les vertus ; Libanori³ lui accorde à la fois la beauté, la vertu, toutes les qualités de l'esprit ; elle faisait — dit-il, — les délices de ses contemporains, elle était pour eux un véritable trésor.

Le protestant Roscoe a réuni encore bien d'autres témoignages en faveur de Lucrèce Borgia dont la justification fait tomber du même coup la plus grande partie des calomnies lancées contre les mœurs du pape Alexandre VI ; avec les autres preuves qu'on a vues ci-dessus, il ne reste plus rien de sérieux contre les mœurs privées de ce pontife.

En étudiant l'histoire de son règne, nous verrons s'il est plus juste de lui imputer les perfidies et les empoisonnements dont ses ennemis ont voulu souiller sa mémoire.

La vie du cardinal Borgia, depuis le pontificat de Calixte III, fut toujours exemplaire ; pour l'accuser, ses ennemis ont été obligés de le taxer d'hypocrisie, — grief qui ne s'accorde guère avec le caractère ardent de Borgia, qui s'accorde encore moins avec la forfanterie des vices dont on le doue pendant son pontificat, c'est-à-dire pendant la période de sa vie où l'hypocrisie lui eût été plus nécessaire encore.

Lorsque Sixte IV résolut de liguier tous les princes chrétiens contre les

¹ *Commentari delle cose di Ferrara*, p. 484.

² *Istorie Ferraresi*, lib. X. p. 498.

³ *Mazzuchelli : Scrittori d'Italia*, vol. V, CL art. *Lucretia Borgia*.

es, il choisit les cardinaux les plus capables et les plus estimés pour ocier cette grande affaire : le cardinal d'Aquilée fut envoyé en Allemagne, le cardinal Bessarion en France, et le cardinal Borgia en Espagne. Les légats obtinrent peu de succès, mais le cardinal Borgia fut particulièrement reçu magnifiquement, surtout par les rois d'Aragon, de Castille et de Portugal. S'il n'obtint pas tout ce qu'il désirait, il contribua du moins à la promulgation d'un règlement fort sage qui bannit du clergé de la péninsule la simonie, l'ignorance et le libertinage.

Le protestant Gordon — écho de toutes les calomnies de Tomasi et du *varium* de Burchard, — prétend que le pape Innocent VIII n'aimait pas le cardinal Borgia, dont il soupçonnait — dit-il, — l'hypocrisie et l'immoralité : ce fut cependant Innocent VIII qui donna à Borgia l'abbaye de S. Ambrosio.

Fleury, ou son continuateur, dit de son côté que *la conduite tenue par Borgia avant d'être pape, sa douceur et sa modération, faisaient concevoir les plus grandes espérances*, et Ferreras ¹ ajoute que le cardinal avait su, par son expérience et par sa capacité, conduire à une heureuse fin les affaires les plus importantes et les plus délicates qui lui avaient passé par les mains.

On voit de quelle estime jouissait le cardinal Borgia, à l'époque de la mort d'Innocent VIII, en 1492.

Voyons si la conduite du cardinal se démentit sur le trône de saint Pierre.

II.

L'élection d'Alexandre VI eut lieu dans les circonstances les plus tourmentées auxquelles jamais peut-être le monde entier a été en proie.

¹ Histoire d'Espagne.

C'était l'heure de la transition du moyen-âge catholique à la renaissance païenne, en littérature et en politique et la réforme était au seuil même de ce difficile et terrible passage : c'est assez dire.

Pour ne voir que le cadre où se place la vie d'Alexandre VI et où se meut son action — pour ainsi dire, — la plus immédiate, la France, en se précipitant sur l'Italie, en proie aux plus affreux désordres, allait augmenter les malheurs de la péninsule et susciter de graves embarras aux papes.

La plus grande confusion existait en Italie. A Naples régnait toujours Ferdinand I^{er}, qui se faisait détester par sa tyrannie et ses cruautés ; à Florence, Laurent de Médicis venait de mourir et son fils Pierre II lui avait succédé sans le remplacer ; Milan venait de tomber sous le joug de Ludovic le More, qui allait appeler les Français en Italie ; quant aux États de l'Église, ils étaient la proie d'une multitude de petits tyrans, vassaux ou vicaires du Saint-Siège, qui conspiraient continuellement contre le pouvoir pontifical, qu'ils accablaient leurs peuples pour soutenir les frais des guerres presque continuelles qu'ils se faisaient entre eux : « La Romagne — dit Machiavel, — était un pays infesté de brigands, déchiré » par les factions, et livré à tous les désordres et à tous les excès. »

A Rome même, enfin, l'autorité pontificale était toujours entravée par les restes des factions des Colonna et des Orsini, et tous les désordres reparaissaient aussitôt que le pape expirait.

Ce fut dans ces circonstances si difficiles qu'Alexandre VI fut élu ; et c'est précisément parce qu'il régna avec vigueur qu'il s'attira tant d'ennemis qui l'attaquèrent ensuite par tant de calomnies.

Dans l'oraison funèbre d'Innocent VIII, Léonelli, évêque de Concordia, disait aux cardinaux : « Hâtez-vous de choisir un successeur au pape défunt, car Rome est, à chaque heure du jour, un théâtre de meurtres et de brigandages. »

Les cardinaux comprenaient bien la nécessité de se hâter de choisir un

omme énergique. Trois candidats leur étaient désignés : mais, le premier parut trop mou de caractère, le second trop violent.

« Il semblait aux cardinaux, dit Audin ¹, — que dans les circonstances difficiles où l'Italie se trouvait, le monde avait besoin d'une âme fortement trempée, n'ayant peur ni de l'étranger qui menaçait l'indépendance ultramontaine, ni des grands qui ensanglantaient de leurs querelles la Romagne et la ville sainte elle-même, ni du mauvais vouloir de tous ces princes qui portaient couronne ducale, alliés douteux du Saint-Siège qu'ils étaient prêts à soutenir ou à combattre suivant leurs intérêts. Ils croyaient que le salut du pouvoir temporel de la Papauté pouvant être compromis dans la lutte qui allait s'agiter au-delà des Alpes, il fallait une tête plus forte que celle qui venait de quitter la tiare ; ils se décidèrent pour Borgia, qui prit le nom d'Alexandre VI. »

Dès que le cardinal Borgia vit les suffrages réunis en sa faveur, il s'exprima en ces termes pleins de modération et de courage :

— Suis-je donc Pape, Vicaire de Jésus-Christ ?

— Oui, très-Saint-Père, (répondit un cardinal,) et nous espérons que votre élection donnera gloire à Dieu, repos à l'Église, allégresse à la chrétienté ; car, vous avez été choisi comme le plus digne de tous vos frères. •

Et le nouveau Pape dit alors :

— Et nous, nous espérons dans le secours d'en Haut, souhaitant avec ardeur de suivre les préceptes du Saint-Esprit et de publier avec intrépidité ses saintes lois, qui sont déjà ratifiées dans le ciel. Le fardeau dont nous voilà chargé est bien pesant, mais nous avons confiance que Dieu nous accordera, comme autrefois à saint Pierre quand il remit les clefs du ciel entre ses mains, la force de le porter. Sans l'assistance divine, qui donc oserait s'en charger ? Mais, Dieu est avec nous, et il nous a pro-

¹ Histoire de Léon X.

mis son Esprit. Et vous, mes frères, nous ne doutons pas de votre soumission envers le Chef de l'Église; vous lui obéirez comme le troupeau du Christ obéit au premier Pasteur. »

Le nouveau pape prit le nom d'Alexandre VI, en souvenir d'Alexandre III, se donnant ainsi la grande tâche de relever la Papauté affaissée, sous les usurpations des princes de l'Italie et des vassaux du Saint-Siège comme elle l'avait été jadis sous le poids des Hohenstaufen, et comme l'avait trouvée le vaillant Alexandre III, dont il ambitionnait de suivre les traces glorieuses ¹.

Alexandre VI ne se faisait pas en effet d'illusions sur l'avenir de son pontificat : sachant ce qu'il y avait à faire et ce qu'il était résolu de faire, il s'attendait à rencontrer mille obstacles et des haines acharnées. Aussi remarqua-t-on, le jour de son couronnement, qu'il était violemment ému; il prit pour devise le premier verset du psaume CIX : « J'ai crié » vers le Seigneur au milieu de mes tribulations, et il m'a exaucé. »

Le conclave n'avait pas duré plus d'un jour, tant l'unanimité avait été spontanée pour nommer Alexandre VI. La joie du peuple fut grande; tous saluaient dans le nouveau pape la promesse de jours meilleurs; tous comptaient sur sa fermeté et sa prudence pour mettre fin à l'anarchie.

Guichardin, si hostile à Alexandre VI, est l'interprète du sentiment universel quand il dit : « Tout le monde appréciait la sagesse de Borgia, sa rare perspicacité, sa pénétration, son éloquence portée au plus haut degré, son incroyable persévérance, son activité, son adresse infinie dans tout ce qu'il entreprenait. »

L'enthousiasme du peuple romain était à son comble; des arcs de triomphe superbes, des inscriptions pleines d'éloges et d'espérances témoignaient de sa joie et de sa confiance.

¹ J. Favé : *Études critiques*.

• Ces cris du peuple à l'exaltation du Pontife — dit Aadin, — c'est aussi de l'histoire. Si le cardinal Borgia eût ressemblé tout-à-fait au Borgia de Burchard, il nous semble que le peuple aurait eu la pudeur de se taire ; du moins, il n'aurait pas fait un dieu d'un homme de scandale ; il n'aurait pas appelé du nom de très-saint un prêtre renommé pour ses débauches. Ou bien alors, scandales et débauches étaient des mystères cachés à tous les regards ; et comment Borgia a-t-il pu se dérober à l'œil de Celui qui lit à travers les murailles, et qui devine ce qu'il n'a pas vu ? Ceci est un phénomène dont l'historien a droit de demander la raison.

• Nous comprenons, si nous avons bien étudié Alexandre VI, la joie que le peuple fit éclater en ce moment. Opprimé par l'aristocratie romaine, il appelle un libérateur, et il donne d'avance le nom de dieu à celui qui le délivrera de la tyrannie des vassaux de l'Église. Quelquefois il arrivait qu'un de ces grands seigneurs descendait tout armé dans la boutique d'un pauvre ouvrier, dont il emportait les outils ou l'épargne, souvent même la fille. Le malheureux demandait justice au pape, mais le brigand avait une excellente monture, et il échappait.

• Le peuple, quand la tiare fut donnée à Borgia, respira comme le malade qui voit arriver le médecin. Avec Borgia, plus de châteaux imprenables, plus de repaires inaccessibles, plus de cotte-de-mailles introuvable : voilà l'homme dont le peuple avait besoin ; il trouvait que le bourreau s'était trop longtemps reposé. »

Acclamée par le peuple, l'élection d'Alexandre VI fut moins bien reçue par ceux qui connaissaient son énergie. Le vieux Ferdinand de Naples versa des larmes : le vassal si souvent rebelle du Saint-Siège devait craindre l'énergie du nouveau pape.

Quelques cardinaux qui s'étaient opposés à l'élection crurent devoir quitter Rome : c'étaient Jean Colonna, qui se rendit en Sicile ; Julien de la Rovière, qui se retira à Ostie, dont il était évêque et gouverneur ; et

Jean de Médicis: ce dernier ne tarda pas à se rapprocher du pape et ne cessa de lui rester fidèle.

Comme il n'y a pas un acte de la vie d'Alexandre VI qui n'ait été incriminé, on a dit que son élection avait été simoniaque. On ne le dit pas immédiatement, ce ne fut pas même tous les cardinaux qui crurent devoir quitter Rome après son intronisation qui le dirent, et ceux qui le firent n'y songèrent que lorsqu'ils pensèrent avoir trouvé l'occasion de se venger; mais, Burchard n'a pas manqué — lui ou ses éditeurs, — de saisir cette rumeur au vol, et Burchard, pour certains écrivains, est une autorité infaillible, même lorsque Guichardin n'ose pas aller au-delà d'un *dit-on*, comme dans cette circonstance.

Voici la page accusatrice du *Diarium* de Burchard:

« L'an 1492, le douzième jour d'août, dès le matin, Roderic Borgia, neveu de Calixte, vice-chancelier, créé pape, prit le nom d'Alexandre VI, et il distribua aussitôt ses biens (*incontinenter dispersit bona sua*): au cardinal Orsini, il donna son palais et ses châteaux de Monticelli et de Sariani; il nomma le cardinal Asagne vice-chancelier de la sainte Église romaine; il accorda au cardinal Colonna son abbaye de Subiaco, de l'ordre de Saint-Benoit, avec tous les châteaux et le droit de patronage, pour lui et sa famille, à perpétuité; au cardinal de Saint-Age, l'évêché de Porto, la tour et le mobilier y étant, notamment un cellier plein de vin. La ville de Nepi fut donnée au cardinal de Parme; Città di Castello au cardinal Savelli, avec l'église de Sainte-Marie-Majeure. D'autres reçurent, dit-on, plusieurs milliers de ducats, il gratifia de cinq mille ducats d'or un moine blanc de Venise, récemment nommé cardinal, et ce, pour avoir sa voix (*pro habendâ ipsius voce*). »

Le *Diarium* cite cinq cardinaux qui ne voulurent rien accepter, savoir: les cardinaux de Médicis, de Portugal, de Naples, de Sienna et de la Rovère.

On peut demander tout d'abord pourquoi ce dernier ne protesta pas immédiatement contre l'élection?

On peut demander pourquoi ne protestèrent jamais Jean de Médicis , ni plus tard Léon X, et le cardinal de Sienne, François Piccolomini, ni plus tard Pie III ?

Il y avait vingt cardinaux au conclave ; cinq furent opposés à l'élection de Borgia ; les autres reçurent des présents pour prix de leur vote ; mais, Burchard ne cite que six cardinaux parmi ceux qui vendirent ainsi leur suffrage, savoir : les cardinaux Ascagne, Orsini, Colonna, Savelli, de Saint-André et de Parme.

Pour être cru, il aurait bien dû indiquer ce que reçurent, par exemple, l'austère Olivier Caraffa, le noble Gonzalez Mendozi, le vaillant d'Aussousson, Antoine Pallavicini, prélat recommandable et courageux.

Burchard aurait bien fait aussi d'expliquer la suite du cardinal Colonna, qui avait vendu sa voix.

Ce sont là de sérieux motifs de douter de sa véracité.

Et puis qui nous dit que ces mots, *pro habendâ ipsius voce*, n'ont pas été ajoutés au texte de Burchard ? D'ailleurs, Burchard n'affirme pas ; il n'emploie que la formule *dit-on*, lui d'ordinaire si peu embarrassé d'affirmer *quand même !*

Mais quel est ce *moine blanc de Venise*, récemment nommé cardinal, et dont la voix aurait coûté si cher au nouveau pape ?

Ce *moine blanc* était Morfeo Gheraldo, ancien général des Camaldules, patriarche de Venise, dont la promotion au cardinalat remontait à l'année 1466. Ce fait était peu récent, on le voit.

Pour la distribution de dignité et d'argent faite par Alexandre VI, elle s'explique, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir la simonie.

Devenu pape, le cardinal Borgia ne pouvait rester ni vice-chancelier de l'Église romaine, ni abbé de Subiaco, ni évêque de Porto ; c'est pourquoi il crée le cardinal Ascagne vice-chancelier, pourquoi il donne au cardinal Colonna l'abbaye de Subiaco, et au cardinal de Saint-Ange l'évêché de Porto.

Quant aux villes de Népi et de Città di Castello données à deux autres cardinaux, il est probable qu'elles manquaient de gouverneurs.

Si l'on veut absolument croire au cadeau fait par Alexandre VI *moine blanc*, il faut songer que ce moine, n'ayant pas de fortune personnelle, pouvait avoir besoin de la munificence pontificale pour soutenir son rang.

D'ailleurs Alexandre VI n'a donné que ce qu'il possédait légitimement (*bona sua*), dit Burchard lui-même; il était certainement bien libre de faire de sa fortune personnelle l'usage que bon lui semblait et le trésoir pontifical n'en souffrit nullement.

En résumé, Alexandre VI ne fut accusé de simonie dans son élection que longtemps après cette élection; il ne l'a pas été par tous les cardinaux qui avaient résisté à ses prétendus présents; il ne l'a été que par des ennemis notoires; aucun témoignage sérieux ne prouve les dires de Burchard et les on-dit de Guichardin et des autres: on peut donc conclure en toute sécurité que *l'élection d'Alexandre VI ne fut pas simoniaque*.

Voyons maintenant quel fut le règne du nouveau pape. Mais, étudions d'abord les actes du roi, puis nous apprécierons ceux du pontife.

III.

Le premier soin d'Alexandre VI fut de ramener l'ordre à Rome. Le peuple attendait beaucoup de lui; il ne fut pas trompé dans son attente. Par les soins du nouveau pape, des arrivages réguliers de blé vinrent procurer à la ville le grain dont elle manquait souvent sous ses prédécesseurs, par suite du peu de sécurité dont jouissait le commerce, et bientôt l'abondance régna partout.

Alexandre VI organisa aussi une police sévère: en même temps furent publiés des réglemens destinés à simplifier l'administration de la justice

et à la rendre accessible à tous. Il y avait désormais à Rome une autorité; avec elle reparaissait l'ordre, et avec l'ordre, la liberté des gens de bien.

Alexandre donna enfin à Rome la seule chose dont l'absence l'empêchait d'être la ville la plus heureuse du monde, un gouvernement supérieur aux factions. Philippe de Commines a dit ¹ : « Et cependant, quand ce ne serait que différent (des factions), la terre de l'Église serait la plus heureuse habitation pour les sujets qu'il soit en tout le monde; car, ils ne payent ni tailles ni guères autres choses et seraient toujours bien conduits, car toujours les papes sont sages et bien réglés. »

Ces paroles montrent qu'Alexandre VI sut donner aux sujets de l'Église romaine la seule chose qui leur manquait. Père et souverain, il avait le droit de ramener à l'obéissance les tyrans de son peuple, les vassaux du Saint-Siège; ce droit est d'autant plus évident, que ces vassaux trahissaient leur suzerain : pape et roi, Alexandre ne fit que son devoir en combattant et en domptant ces volontés rebelles et ennemies de tout ordre.

Comme Alexandre VI doit avoir tous les torts possibles, on l'a accusé d'avoir appelé Charles VIII en Italie, et de s'être ensuite perfidement tourné contre lui.

Commines ne dit pas un mot de cela; une lettre de Ludovic le More, qui nomme tous les princes favorables à l'expédition, ne nomme pas le pape.

Voici ce que dit le protestant Roscoë : « Pour pénétrer aussi les vues d'Alexandre VI à cet égard, Charles VIII avait envoyé à Rome une seconde ambassade, à la tête de laquelle il avait placé d'Aubigny, son général, en qui il avait beaucoup de confiance. Le but principal de cette démarche était d'obtenir de Sa Sainteté, par promesses ou par menaces, l'investiture des États objets de la guerre.

¹ Livre VI, chapitre XII.

« Si comme plusieurs historiens l'ont prétendu, le pape avait poussé le roi de France à son expédition, il faut avouer qu'il ne se serait pas fait scrupule de changer de sentiment. Sa réponse ne fut point favorable à Charles VIII. Elle portait que la couronne de Naples avait été donnée trois fois par le Saint-Siège à la maison d'Aragon ; que l'investiture accordée à Ferdinand renfermait celle de son fils Alphonse ; que ces concessions ne pouvaient être annulées, à moins que Charles VIII n'eût un titre qui fût plus valable, et où l'on eût stipulé que ces actes d'investiture ne pouvaient préjudicier à personne ; que, le royaume étant sous la protection immédiate du Saint-Siège, le pape ne pouvait se persuader que Sa Majesté très-chrétienne voulût ainsi contester les droits de l'Église et hasarder malgré ses avis une entreprise injuste ; qu'il serait plus conforme à la dignité du roi de France et à sa modération bien connue de soutenir ses droits légalement ; que c'était au pape de juger ce grand procès, et que Sa Sainteté était prête à entendre les parties.

« Ces représentations furent ensuite consignées avec plus de force dans un bref apostolique où le pape exhortait Charles VIII à joindre plutôt ses armes à celles des autres princes de l'Europe pour agir contre l'ennemi commun de la chrétienté, et à soumettre ses prétentions actuelles à la décision d'un juge pacifique. »

Le protestant Sismondi ¹ est, sur ce point, d'accord avec le protestant Roscœ.

Alexandre VI ne fut donc ni perfide ni inconstant ; il n'appela point les armes françaises en Italie, il resta fidèle à l'alliance avec les princes d'Aragon, tant que ceux-ci ne le forcèrent pas de se tourner du côté de la France.

On sait ce qui arriva ensuite ; maître de Rome, Charles VIII fut pressé par des traîtres de faire déposer le pape ; ils ne firent valoir que la si-

¹ *Histoire des Français* tome XV, page 452.

monie prétendue qui aurait amené l'élection d'Alexandre VI, ils ne parèrent aucunement des désordres de la vie privée du pontife : cela seul est une éclatante justification de Borgia.

Enfin le roi de France se réconcilia avec Alexandre VI, mais il ne put jamais en obtenir l'investiture du royaume de Naples : fermeté dont l'histoire doit savoir gré au pontife si universellement calomnié.

Inflexible sur ce qui concernait les droits d'un tiers et ceux de l'Église, Alexandre VI, pressé par la nécessité, avait accordé le reste, et il avait remis entre les mains de Charles VIII, qui prétendait au trône de Constantinople, le frère du sultan Bajazet, le prince Djem ou Zizim. Ce prince mourut au bout de quelques jours, et l'on n'a pas manqué l'occasion de dire que le pape l'avait fait empoisonner avant de le livrer au roi de France.

On ignore encore la vraie cause de la mort de Zizim, mais on en sait assez pour que le pape soit complètement disculpé. Zizim était un prince usé par les orgies et les débauches, qui ne conservait plus qu'un souffle de vie et qui succomba à la dysenterie, presque aussitôt qu'il fut arrivé dans le camp de Charles VIII.

Enfin, d'après une autre version, très-vraisemblable, Zizim mourut d'un poison lent que lui aurait administré un renégat payé par Bajazet I.

L'expédition des Français en Italie avait révélé le fond des cœurs. Alexandre VI connaissait les amis et les ennemis du Saint-Siège ; il n'y avait pas de temps à perdre pour affranchir la papauté du joug de ses vassaux. En jetant les yeux autour de lui, il reconnut avec douleur qu'il ne pouvait guère se fier qu'à sa propre famille. Suivant la politique de ses prédécesseurs, il prit pour ses défenseurs ses propres enfants ou ses neveux.

On a reproché à Alexandre, comme aux autres papes, cette politique :

¹ Voyez *Défense d'Alexandre VI, l'Espagnol, sur la part qu'on lui attribue dans l'empoisonnement de Djem*, par M. de Mathias, gentilhomme romain.

la justice force à reconnaître qu'elle leur était imposée par la nécessité ; il fallait bien qu'ils défendissent leurs droits et protégeassent leurs sujets.

Il n'entre pas dans notre plan de suivre dans tous ses détails la lutte de César Borgia contre les vassaux du Saint-Siège.

« Singulière destinée des Borgia ! — s'écrie un écrivain ¹, — ils sont la terreur des grands, et ils sont aimés des peuples. Pas une émeute populaire n'a troublé le cours du pontificat d'Alexandre VI ; et après sa mort, les villes de la Romagne ne veulent obéir qu'à César, son fils. »

« Plusieurs villes de la Romagne — dit Guichardin ², — qui avaient éprouvé que les anciens princes n'avaient de force que pour les opprimer, demeurèrent fidèles à leur nouveau souverain. Il dut cet avantage au soin qu'il avait eu de leur faire administrer exactement la justice, de les délivrer des bandits qui les pillaient sans cesse, et d'étouffer ces querelles qui produisent tant d'animosités. »

Voilà ce que fut Alexandre VI *roi*. Ce qu'il fut *pontife* est à la hauteur de ce qu'il y a de plus beau dans l'histoire des papes.

Détourner de l'Italie l'invasion française et appeler les princes à la croisade contre les Turcs, tel avait été un des premiers actes d'Alexandre VI, lors de son avènement au trône de saint Pierre.

Sa sollicitude était universelle. Dès la première année de son pontificat, on le voit travailler activement à ramener dans le sein de l'Église les Hussites de la Bohême.

Ximénès et le cardinal d'Amboise furent honorés de la confiance d'Alexandre VI ; ces deux noms en disent assez sur la sagacité du pape qui sur les mettre en lumière.

Ajouterons-nous qu'il garda jusqu'au dernier moment le plein exercice de ses facultés intellectuelles, — signe d'une vie sobre et réglée ; qu'il en-

¹ L'abbé Constant : *L'histoire et l'infailibilité des Papes* :

² *Histoire d'Italie*, livre VI

ouragea les lettres et les arts, et que son règne fut le digne prélude de celui de Léon X?....

Alexandre VI était parvenu à l'âge de soixante-douze ans.

« Le samedi, 12 août 1503, au matin, le pape se sentit indisposé. Après vêpres, vers trois ou quatre heures du soir, se déclara une fièvre qui ne le quitta pas. Le 16 août, on lui tira environ treize onces de sang et alors survint une fièvre tierce. Le jeudi 17, à six heures du matin, il prit médecine ; le vendredi, 18 août, vers six ou sept heures du matin, il se confessa à Mgr Pierre, évêque de Culm, qui dit ensuite la messe devant lui ; et, après avoir communiqué lui-même, administra le sacrement de l'Eucharistie au pape assis sur son lit. Ensuite il acheva la messe. Cinq cardinaux, ceux d'Oristagni, de Cosenza, de Montréal, de Casanova et de Constantinople étaient présents. Le pape leur dit après qu'il se trouvait mal. A l'heure de vêpres, l'Extrême-Onction lui fut donnée par l'évêque de Culm, et il expira en présence du dataire et de l'évêque. »

C'est Burchard qui raconte ainsi les derniers moments d'Alexandre VI. Mais, cette mort était trop simple et trop naturelle pour ses ennemis ; il importait de faire mourir Alexandre VI comme on l'accusait d'avoir vécu.

Voici donc comment les ennemis du pape racontèrent sa mort ; nous reproduisons le texte d'un historien moderne ¹ qui a ramassé dans son récit tout ce qu'il pouvait y avoir de plus dramatique dans les détails fournis par Guichardin, Tomasi et les autres.

« Alexandre et César trouvant bientôt la main de leurs bourreaux trop lente, et voyant que la solde de leur armée épuisait le trésor papal, résolurent de frapper à la fois, dans le Sacré-Collège, et les vieillards qui ne mouraient pas, et les jeunes qui semblaient avoir longtemps à vivre.

» Le 2 août 1503, le pape invita tous ceux dont il voulait hériter à une fête qu'il donnait, disait-il, pour célébrer les victoires de César Borgia dans son délicieux jardin du Belvédère. Cette fête devant commencer par un banquet, César empoisonna quelques flacons et les remit, avec les instructions accoutumées, au *boutillier* (*bottigliere*); mais, par un effet du hasard, où l'on a vu le doigt de Dieu, Alexandre, comme tous ceux que tourmente un mauvais dessein, descendit avant l'heure au Belvédère. La chaleur était accablante, il voulut se rafraîchir. Alors le sous-boutillier, à qui on vint demander du vin pour le pape, croit faire merveille en prenant celui qu'on a mis à part comme le plus rare, et, sans le savoir, donne un flacon empoisonné. Alexandre but avec avidité et sentit sur-le-champ l'effet du poison. Bien qu'il y eût mis beaucoup d'eau, César Borgia éprouva les mêmes symptômes quoique moins violents. On les porta tous deux au Vatican, et ils ne se revirent plus dans ce monde.

» Alexandre, que les Romains avaient surnommé le *Bœuf*, et qui était bien nommé, car il avait une véritable constitution de taureau, lutta huit jours contre la mort, mais sans reprendre connaissance, et sans que le souvenir de César ou de sa fille lui revînt une seule fois. De temps en temps, par un mouvement convulsif, il cherchait une boule d'or dans laquelle était renfermée une hostie, et qui pendait constamment sur sa poitrine. Dans sa superstition impie, il se croyait invulnérable avec ce talisman, et ne l'avait par mégarde quitté que ce jour-là.

» On se hâta de cacher son corps dans une chapelle souterraine de Saint-Pierre. Mais la terreur qu'il inspira de son vivant était si grande, que ce cadavre épouvantait encore Rome. »

Voilà comment on écrit encore l'histoire en plein XIX^e siècle, même lorsqu'on a le récit de Burchard, dont on se sert si volontiers quand on raconte quelque aventure scandaleuse, même lorsqu'on se trouve en face des plus ridicules contradictions, même lorsqu'on a le témoignage de Voltaire, dont le bon sens s'est révolté de ces fables stupides.

Voici ce qu'il dit ¹ à propos du récit qui précède : « Le cardinal Bembo, Paul Jove, Tomasi, et enfin Guichardin, semblent croire que le pape Alexandre VI mourut de poison, ... mais ces historiens ne l'assurent pas positivement. Tous les ennemis du Saint-Siège ont accueilli cette horrible anecdote ; pour moi, je n'en crois rien, et ma grande raison, c'est qu'elle n'est pas du tout vraisemblable. Il est évident que l'empoisonnement d'une douzaine de cardinaux, à souper, eût rendu le père et la fille si exécrationnelles, que rien n'aurait pu les sauver de la fureur du peuple romain et de l'Italie entière. Un tel crime n'aurait jamais pu être caché. Quand il n'aurait pas été puni par l'Italie conjurée, il était directement contraire aux intérêts de César Borgia. Le pape était sur le bord du tombeau ; Borgia, avec sa brigade, pouvait faire élire une de ses créatures ; était-ce un moyen de gagner les cardinaux, que d'en faire empoisonner douze ?

Voltaire ajoute : « J'ose dire à Guichardin : L'Europe est trompée par vous, et vous l'avez été par votre passion. Vous étiez l'ennemi du pape, vous avez trop cru votre haine... Vous concluez qu'un pape de soixante-quatorze ans n'est pas mort de façon naturelle ; vous prétendez, sur des rapports vagues, qu'un vieux souverain, dont les coffres étaient alors remplis de plus d'un million de ducats d'or, voulut empoisonner quelques cardinaux pour s'emparer de leur mobilier. Mais, ce mobilier était-il si important ? Ces effets étaient presque toujours enlevés par les valets de chambre, avant que les papes pussent en saisir quelques dépouilles.

» Comment pouvez-vous croire qu'un pape prudent ait voulu hasarder pour un aussi petit gain une action aussi infâme, une action qui demandait des complices et qui tôt ou tard eût été découverte ? Ne dois-je pas croire le journal de la maladie du pape plutôt qu'un bruit populaire ? Ce

¹ *Œuvres complètes*, tome XXIV, p. 91 et suiv., édition 1801, Thémine.

² *Dissertation sur la mort de Henri IV.*

journal le fait mourir d'une fièvre double-tierce ; il n'y a pas le moindre vestige de preuve en faveur de cette accusation intentée contre sa mémoire. Son fils Borgia tomba malade dans le temps de la mort de son père : voilà le seul fondement de l'histoire du poison. »

Comme on l'a fort bien dit, la cause est jugée ; on peut s'en tenir au journal de Burchard et au jugement de Voltaire.

En présence de cette réhabilitation d'une grande mémoire si indignement calomniée, on se prendra, sans doute, à répéter avec Joseph de Maistre, — ce voyant des âges modernes — : « Un temps viendra où les papes contre lesquels on s'est le plus récrié seront regardés dans tous les pays comme les amis, les tuteurs, les sauveurs du genre humain, les vénérables génies constituants de l'Europe ¹. »

• J. de Maistre : *Principes générateurs*.

MARIE LA SANGLANTE !...

S'il y a jamais eu une princesse calomniée dans son caractère et dans ses mœurs, — c'est, à coup sûr, Marie Tudor, reine d'Angleterre, au XVI^e siècle. *Marie la sanglante!* c'est ainsi que l'appellent la plupart des historiens, non-seulement protestants, mais même catholiques.

Marie Tudor a été étrangement méconnue jusqu'à ce jour; son siècle lui rendit plus de justice, les réformés n'ont pas hésité à proclamer ses vertus et deux éminents diplomates — de Noailles et Simon Renard, — ont appuyé de leur appréciation impartiale ces témoignages imposants.

Ce n'est pas la biographie, encore moins l'histoire de Marie Tudor que nous voulons écrire ici; nous ne pouvons qu'esquisser les principaux et grands traits de ce caractère de reine si indignement diffamée.

« Ou — comme le dit le P. Griffet, — les historiens protestants n'ont pas connu le mérite de cette reine, ou ils n'ont pas voulu lui rendre justice¹. »

On en sera persuadé, si l'on compare le portrait qu'ils en ont fait avec le récit des ambassadeurs qui traitaient presque chaque jour directement avec elle.

¹ *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre, adressés à M. David Hume*, (Amsterdam et Paris, 1766, in-12,) p. 28. — Une traduction anglaise de cet ouvrage a été publiée sous le titre de : *New lights thrown upon the history of Mary, queen of England*. (in-8°. Londres, 1774.)

On ne sait sur quel fondement Hume, au siècle dernier, écrivait ces lignes étranges :

« Le portrait de cette princesse n'exige assurément pas de longs discours : elle avait *peu* de qualités aimables ou estimables; et sa personne était dignement assortie à son caractère. *Entêtée, superstitieuse, violente, cruelle, maligne, vindicative, tyrannique, tous ses penchants et toutes ses actions portaient l'empreinte de son mauvais naturel, et annonçaient les bornes étroites de son esprit* ¹. »

Autant d'erreurs et de mensonges que de mots!

Au jugement même de Camden et de Godwin, — écrivains protestants dignes de foi et peu suspects de partialité à l'égard de cette reine, — Marie Tudor mérite d'être mise au rang des meilleurs princes, sinon des plus grands de l'Angleterre. Ces écrivains ont rendu un témoignage honorable de ses vertus; ils l'ont louée de sa piété et de sa clémence, de sa compassion pour les pauvres et de sa libéralité envers les malheureux; et ils ont fait mention de sa sollicitude pour rendre à l'opulence les familles injustement dépouillées de leurs possessions par son père et son frère. »

Il est reconnu que son caractère moral est sans reproche ² : il obtint le respect de tous ses ennemis, même des plus violents. La décence de la cour de Marie Tudor a souvent été citée avec éloge par ceux qui déploraient la dissolution qui régnait à celle de son héritière, Elisabeth ³.

¹ *Histoire de la maison de Tudor, sur le trône d'Angleterre, tome I, p. 551 de la traduction française de M^{me} B***, publiée à Amsterdam, en 1763, in-4°.*

² *Princeps apud omnes ob mores sanctissimos, pietatem in pauperes, liberalitatem in nobiles atque ecclesiasticos nunquam satis laudata. — Camden, in Appar. 23.*

Mulier sanè pia, clemens, moribusque castissimis, et usquequaque laudanda. — Godwin : Rerum Anglicarum Henrico VIII, Eduardo VI et Maria regnantibus annales, ab anno 1509, ad annum 1558, p. 423. — Cf. Lingard : Histoire d'Angleterre; règne de Marie Tudor.

³ Faunt, secrétaire de Walsingham, dit de la cour d'Elisabeth que c'était un lieu où se pratiquaient toutes les énormités, où le péché régnait au plus haut degré. — Août 6, 1583. Birch. I, 39.

L'éducation avait ajouté à ses talents naturels. Elle comprenait l'italien, parlait le français et l'espagnol : l'aisance et la correction de ses réponses aux étrangers qui s'adressaient à elle en latin, excitait leur admiration ¹. Ses discours en public, et du haut du trône, étaient prononcés avec grâce et facilité ; et ses conférences avec l'ambassadeur français, de Noailles, comme il le dit dans ses Dépêches, montraient qu'elle possédait un esprit fin et vigoureux, et qu'elle pouvait tenir tête à cet habile négociateur.

Nous voilà déjà bien loin des assertions tranchantes et plus que hasardées de Hume.

Ce n'est pas tout encore...

L'usage des prédécesseurs de Marie Tudor avait été de consacrer quelques mois d'été à voyager dans les comtés. Mais, ces voyages causaient de grands dommages et inconvénients aux fermiers ; non-seulement ils étaient obligés de fournir des provisions aux pourvoyeurs, à des prix inférieurs, mais encore on les arrachait aux travaux de la moisson pour subvenir, avec leurs chevaux et leurs chariots, aux fréquents mouvements de la cour et de la multitude qui l'accompagnait.

Marie, en considération des intérêts et des avantages des gens de la campagne, se refusa ce plaisir, et borna généralement ses courses à Crondon, manoir qui appartenait à l'Église de Canterbury. Là, son principal amusement était de se promener, avec ses filles d'honneur, sans distinction de vêtements, et de visiter, ainsi déguisée, les maisons voisines des indigents. Elle s'informait de leurs affaires, soulageait leurs besoins par-

¹ *Nella latina stupira ognuno con le riposte che dà.* (L'ambassadeur de Venise au sénat Mss. Barb. 4208.) Il ajoute qu'elle était musicienne et excellait sur le luth et le monocorde (instruments à la mode à cette époque.) Des écrivains anglais ont aussi loué son habileté dans la langue latine. Elle avait traduit, pour qu'on la publiât, la paraphrase d'Erasmus sur l'évangile de saint Jean. (Sir Thomas Pope, de Warton, 57, 5.)

lait à ses officiers en leur faveur et souvent, quand les familles étaient nombreuses, elle mettait en apprentissage, à ses frais, ceux des enfants qui paraissaient avoir des dispositions ¹.

Pendant son règne, qui fut si court et troublé par de fréquentes insurrections, on donna une grande attention aux intérêts des deux universités : Marie Tudor y prit part, en leur rendant la portion de leurs revenus qui avait été annexée à la couronne.

Quoique les parlements n'aient été convoqués que pour des objets temporaires, ils firent plusieurs réglemens salutaires touchant le crime de trahison, la charge de sheriff, les pouvoirs des magistrats, le soulagement du pauvre, et la pratique des tribunaux. Le mérite en revient, sans doute, au conseil de Marie Tudor ; mais, on a des preuves convaincantes de sa sollicitude pour l'équitable administration de la justice.

On s'était plaint depuis longtemps de ce que dans les procédures où la couronne était partie, le sujet, quel que fût son droit, ne pouvait compter sur une décision favorable, à raison des avantages supérieurs que le conseil du souverain réclamait, et dont il jouissait en son nom. Quand Marie Tudor nomma Morgan président de la Cour des plaids communs, elle saisit cette occasion pour exprimer son désaveu de cet abus :

« Je vous charge, sir, — dit-elle, — d'administrer la justice équitablement, sans acception de personnes, et nonobstant l'ancienne erreur qui existe parmi vous ; telle que vous ne voulez laisser parler aucun témoin, et ne laissez rien produire en faveur de l'adversaire, lorsque la couronne est une des parties. Mon bon plaisir est que tout ce qu'on peut présenter en faveur d'un sujet soit admis et écouté. Vous siégez, non comme mes avocats, mais comme des juges sans passions, entre mon peuple et moi ². »

¹ Vie manuscrite de la duchesse de Feria, p. 120, citée par Lingard, t. 2. cap

² Papiers d'état, I, 72.

Après cette esquisse rapide du caractère et des mœurs de Marie Tudor, il ne nous reste qu'à aborder l'étude des divers actes les plus importants de son règne trop court, et là encore et toujours cette remarquable figure va nous apparaître dans son vrai jour.

Écoutons le témoignage de ceux qui ont connu cette princesse et qui ont examiné de plus près ses discours et ses actions.

Si l'on envisage Marie Tudor du côté de l'esprit, on s'aperçoit, en lisant les Dépêches de Noailles, que le sien n'était pas resserré dans des bornes aussi étroites que Hume voudrait nous le persuader. Le détail des audiences particulières qu'elle donnait à l'ambassadeur français prouve au moins qu'elle savait parler à propos et toujours avec beaucoup de sagesse et de dignité.

Lorsque M. de Gie et M. de Marvilliers, évêque d'Orléans, vinrent, avec de Noailles, la complimenter de la part du roi Henri II, sur son avènement à la couronne, ces trois ministres saisirent cette occasion pour lui dire, que le roi leur maître désirait extrêmement d'entretenir la paix avec l'Angleterre : elle leur fit *d'elle-même et sans parler à son Conseil une très-honnête et gracieuse réponse*¹. Elle leur dit, que sa bonne volonté serait toujours correspondante à celle du roi Très-Christien; *qu'elle désirait vivre et se maintenir avec lui en bonne paix et amitié, comme avaient fait les défunts rois ses père et frère, voire encore meilleure, si faire se pouvait, d'autant plus (ajoutait-elle) que la guerre n'était pas convenable à une femme.*

Ce qu'elle dit à de Noailles, au sujet de son mariage avec le prince d'Espagne, est encore plus remarquable. Le bruit de ce mariage causait beaucoup d'inquiétude à la Cour de France, qui craignait que Marie, pour plaire à son époux, ne joignit ses armes à celles de l'empereur Charles-Quint, qui était déjà son proche parent, et qui, par ce mariage, allait de-

¹ Les mots imprimés en italique sont les propres termes des Dépêches de Noailles

venir son beau-père. De Noailles eut ordre de lui faire là-dessus les plus fortes représentations. Voici quelle fut la réponse de Marie :

« Assurez le roi Très-Chrétien, que je désire d'entretenir la paix avec
 » lui tant que je vivrai, étant résolue de maintenir les traités faits entre
 » lui et les feus rois mes père et frère. Dites-lui que loin de m'accom-
 » moder *en cela aux passions de l'empereur*, je voudrais plutôt voir entre
 » ces deux princes une *bonne et entière paix*. Je croirais pécher contre
 » Dieu, de qui j'ai reçu plus de grâces qu'aucune princesse vivante, si
 » je faisais au contraire, — cette paix étant aujourd'hui la chose du
 » monde la plus nécessaire à la Chrétienté¹. »

L'ambassadeur français fit de nouvelles instances ; et pour calmer les inquiétudes de la Cour de France, elle assura ce ministre, qu'elle aimerait toujours beaucoup plus sa conscience et son devoir que son mari, qui n'aurait pas sur elle autant de pouvoir qu'on se l'imaginait. L'ambassadeur lui ayant répondu que le roi qui connaissait sa vertu, avait une entière confiance en ses promesses, mais qu'il était à craindre qu'avec le temps elle ne vînt à changer de sentiment pour plaire à son mari, — elle répliqua sans hésiter « que, quelque chose que les maris puissent donner à entendre à leurs femmes, elle espérait que, si ce mariage venait à s'accomplir, Dieu ne permettrait pas qu'elle oubliât jamais les promesses et les serments qu'elle avait faits à son premier mari (c'est-à-dire à son royaume), le jour de son couronnement ; que ce mariage serait plutôt une occasion favorable de ménager la paix entre la France et l'empereur ; et que si, ces deux princes voulaient accepter sa médiation, elle se montrerait tout-à-fait indifférente, *sans plus incliner vers une partie que vers l'autre* ². »

D. Noailles lui représenta qu'il serait à propos de confirmer ses dis-

¹ *Dépêches de Noailles*, tome II, p. 339.

² *Ibid.* tome III, p. 40, 41, 42.

raisons présentes par quelque nouveau traité, pour plus grande assurance. « Quelle assurance, reprit-elle avec vivacité, pouvez-vous souhaiter plus grande que ma parole, à laquelle, tant que je vivrai, j'ai bien délibéré de ne jamais y contrevenir? Je vous ai plus eurs fois déclaré que je garderai le même traité d'amitié que feu mon père et mon frère eurent tous deux avec le roi, mon bon frère et votre maître; et de ceci de rechef je vous en assure; et quelle autre assurance pourrais-je vous en donner? je ne le puis comprendre. »

De pareilles réponses ne marquent pas une femme idiote et sans esprit, telle qu'il a plu à Hume de la représenter. Il est certain que le Noailles, qui traitait directement avec elle, en avait une toute autre idée.

Il est vrai qu'elle ne se relâcha jamais sur la résolution qu'elle avait prise de rétablir en Angleterre le culte de l'Église Romaine, et c'est ce qui a fait dire à Hume qu'elle était entêtée. Car, du reste, il est aisé de trouver par des monuments incontestables, que son esprit savait se plier aux circonstances. On la voit quitter et reprendre jusqu'à deux fois le titre de *Chef suprême de l'Église Anglicane*, selon que ce titre pouvait être nuisible ou avantageux à l'exécution de son projet.

Elle avait écrit au cardinal Polus, pour le consulter sur ce point qui lui causait souvent des scrupules que plusieurs catholiques trouvaient très-bien fondés.

Ce titre lui donnait en ce temps-là un droit reconnu en Angleterre, de disposer arbitrairement des évêchés; son prédécesseur s'en était servi, pour chasser plusieurs évêques catholiques de leurs sièges, et pour y mettre des évêques protestants. Elle en faisait un usage tout contraire: elle déplaçait, en vertu de ce titre, les évêques protestants, pour rétablir les évêques catholiques dont ils occupaient la place.

Le cardinal Polus ne laissa pas de lui conseiller de renoncer pour toujours à un titre qui ne pouvait lui appartenir, même en qualité de reine,

et qui lui convenait encore moins en qualité de femme ¹. Mais, malgré toute l'estime et toute la déférence qu'elle eut toujours pour les avis de ce prélat, elle ne laissa pas de garder ce titre encore quelque temps, et elle n'y renonça entièrement que lorsqu'elle crut avoir acquis assez d'autorité pour s'en passer.

Nous ne prétendons pas décider ici la question qu'elle avait proposée au cardinal Polus, ni conclure de la conduite qu'elle tint à cet égard, que les scrupules qui troublaient sa conscience étaient mal fondés. Nous n'envisageons cette affaire qu'en historien, et nous ne rapportons ce trait que pour prouver que cette reine n'était pas, comme l'a dit Hume, *une dévote faible et superstitieuse gouvernée absolument par les gens d'Église*, et tellement entêtée de leurs opinions, qu'il était impossible de l'en détacher.

On sait que, lorsqu'il y a deux partis de religion dans un pays, l'un ne manque jamais de qualifier d'entêtement ce que l'autre appelle fermeté.

On a accusé Marie Tudor d'excès dans les rigueurs qu'elle exerça contre les nouveaux sectaires ; mais, on doit considérer que ces bûchers, ces échafauds avaient été mis en usage longtemps avant elle. La coutume de faire brûler les hérétiques n'était pas nouvelle : il semble même qu'elle avait passé en loi dans presque tous les États de l'Europe, surtout depuis le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague. On croyait alors que c'était le seul moyen d'arrêter le progrès des hérésies. Or, dans le temps que Marie régnait en Angleterre, ces exécutions étaient autorisées par les lois. Elles avaient été fréquentes en France, sous les règnes de François I^{er} et d'Henri II, qui ne furent pas regardés comme des tyrans, pour avoir suivi l'exemple de tant d'autres souverains leurs prédécesseurs.

Hume lui-même observe judicieusement ² que « les extrémités aux-

¹ *Lettres de Polus*, part. IV, p. 119.

² *L. c. ut sup.* p. 318, note u.

quelles l'empereur Charles-Quint, François I^{er} et Jacques V, roi d'Écosse, se portèrent quelquefois (contre les novateurs) furent causées par la situation des affaires, qui ne leur permit pas toujours d'être modérés.»

Marie Tudor a donc pu, sans être un monstre de cruauté, employer, pour rétablir l'ancienne religion, les mêmes moyens dont ces grands princes avaient cru devoir se servir pour la conserver.

Malgré cette humeur tyrannique qui entrainait, dit Hume, dans la *trempe de son âme*, elle se signala plus d'une fois par des traits de clémence et de générosité, que la plupart des historiens protestants ont passés sous silence.

Elle remit à ses sujets des sommes considérables, qui lui étaient dues, sur les impôts établis du vivant de son prédécesseur ; et ce qui est encore plus considérable, la refonte des monnaies forcées d'alliage sous le règne précédent, est incontestablement son ouvrage. De Noailles écrivait en France, dans une Dépêche datée du 6 septembre 1553 ¹, qu'on réformait chaque jour la monnaie, en retirant les mauvaises espèces pour en fabriquer de nouvelles, et que la reine voulait elle-même supporter tous les frais de cette amélioration.

Ce service rendu à l'État contribua beaucoup à l'encouragement du commerce.

Pour subvenir aux frais de cette entreprise, sans charger le peuple, elle mit un emprunt de vingt-quatre ou de vingt-cinq mille écus ² sur les plus puissants seigneurs et les plus riches habitants de Londres ; elle y joignit le profit des amendes auxquelles on condamna plusieurs de ceux qui s'étaient joints au duc de Nortumberland, dont deux des principaux furent taxés à sept mille livres sterlings.

¹ Tome II, p. 444.

² *Ibid.* p. 436.

Les détails qu'on vient de lire sont tirés des Dépêches de Noailles ; nous allons puiser maintenant — avec le Père Griffet ¹ — dans un recueil manuscrit de Dépêches originales, qui ne sont ni moins importantes, ni moins décisives, pour l'éclaircissement de l'histoire de Marie Tudor, que celles de Noailles. Ce recueil ² contient la correspondance de l'empereur Charles-Quint, qui demeurait alors à Bruxelles, avec les ambassadeurs qu'il avait envoyés en Angleterre peu de temps avant la mort d'Édouard VI. On y trouve des particularités très-considérables sur ce qui se passait dans le Cabinet de Marie, dont le public n'avait alors aucune connaissance, et que les historiens les mieux instruits ont totalement ignorées.

L'empereur Charles-Quint sachant que la santé du jeune Édouard s'affaiblissait tous les jours et qu'il ne pouvait pas aller loin, pensa dès lors à soutenir les droits de la princesse Marie, qui était sa cousine germaine ³. Dans cette vue, il envoya trois ambassadeurs en Angleterre, — Jean de Montmorency, seigneur de Courrières ; Jacques de Marnix, sieur de Toulouse ; et Simon Renard, bailli ou lieutenant d'Amont en Franche-Comté, protégé du cardinal de Granvelle. Ces trois Ministres eurent ordre de déclarer de sa part aux Ministres d'Angleterre, qu'au cas que le roi vînt à mourir, et que Marie parvînt à la couronne, il approuverait fort qu'elle épousât un seigneur anglais. Ils étaient chargés en même temps de dire à cette princesse, que si les Anglais ne voulaient la reconnaître pour leur reine qu'à la condition qu'elle ne ferait aucun changement dans la religion, ni dans le gouvernement de l'État, elle ne devait pas balancer à le promettre, nor plus qu'à donner sa parole, qu'elle pardonnerait toutes les fautes

¹ *L. c. sup.* p. 48 et suiv.

² Ce recueil existe en trois volumes, à la bibliothèque de Besançon.

³ Charles d'Autriche (Charles-Quint) et Marie (Tudor) étaient enfants des deux sœurs, — de Jeanne et de Catherine d'Aragon (femme de Henri VIII.)

que pourraient avoir commises ceux qui gouvernaient actuellement le royaume.

Lorsque Charles-Quint eut appris l'heureuse révolution qui porta Marie sur le trône, il écrivit à ses ambassadeurs de dire secrètement à cette princesse qu'elle devait se marier, et qu'elle était libre de se choisir un époux; qu'au reste si elle voulait le consulter sur ce choix, il lui en dirait son avis¹.

Il y avait longtemps que Marie regardait ce prince comme s'il eût été son père et son protecteur, et dès les premiers jours de son règne, elle consulta ses trois ambassadeurs sur la conduite qu'elle devait tenir. Ce fut par leur avis, qui se trouve dans une lettre datée du 24 juillet 1553, qu'elle permit que le roi Édouard fût enterré selon le nouveau rit de l'Église Protestante; car, elle voulait absolument que l'on observât à ses obsèques toutes les cérémonies usitées dans l'Église Romaine, et qui se pratiquaient encore sous le règne de Henri VIII.

La correspondance que Marie entretenait avec ces ambassadeurs était tenue fort secrète. L'empereur lui-même ne lui écrivait pas directement, et il faisait passer, par l'intermédiaire de ces trois ministres les avis qu'il voulait lui donner. Il les chargea par une lettre du 20 juillet de la même année, de faire entendre à cette princesse, qu'elle devait agir lentement et avec beaucoup de précaution dans tout ce qui concernait la religion, jusqu'à ce qu'elle eût convoqué un parlement pour prendre son avis; qu'à l'égard de ceux qui avaient voulu lui enlever la couronne, elle devait d'abord punir les plus coupables, et user ensuite de clémence envers les autres.

Quoique Hume nous ait représenté cette princesse comme une personne *cruelle, opiniâtre, vindicative et tyrannique*, elle ne se rendit pas d'abord à cet avis, qui lui fut communiqué par Simon Renard dans une

¹ Dépêche du 21 juillet 1553

audience secrète et particulière. Elle lui dit, qu'elle ne pouvait se résoudre à faire mourir Jeanne de Suffolek ¹; qu'on lui avait assuré, qu'avant d'épouser le fils du duc de Nortumberland, elle avait été promise en mariage à un autre par un contrat *obligatoire*, qui rendait son second mariage nul ²; d'où Marie concluait, que Jeanne n'était pas véritablement belle-fille du duc de Nortumberland. Elle ajouta que Jeanne n'avait eu aucune part à l'entreprise de ce duc, et qu'elle se ferait conscience de la faire mourir, puisqu'elle était innocente.

Simon Renard lui répliqua qu'il était à craindre qu'on n'eût imaginé cette promesse *obligatoire* pour lui sauver la vie, et qu'il fallait au moins la retenir prisonnière, parce qu'il y aurait beaucoup d'inconvénients à lui rendre la liberté. Il ajouta que la reine ne devait pas non plus souffrir qu'Élisabeth demeurât plus longtemps auprès d'elle, parce qu'elle avait *de l'esprit et était rusée*, et que son ambition, jointe à ses talents, pourrait la porter à former des cabales à la cour et à causer du trouble dans l'État.

La reine répondit qu'elle comptait renvoyer bientôt Élisabeth, et qu'à l'égard de Jeanne de Suffolck, on ne la mettrait pas en liberté sans avoir pris toutes les précautions nécessaires, pour qu'il n'en pût résulter aucun inconvénient.

Simon Renard ayant rendu compte à l'empereur de cette conversation, ce prince insista de nouveau dans sa réponse sur le conseil qu'il avait déjà donné à la reine, de punir sans miséricorde tous ceux qui avaient entrepris de lui enlever la couronne et ceux qui avaient contribué à la mort du roi ³.

Il ajouta que toutes ces exécutions devaient être faites en même temps,

¹ Plus connue sous le nom de *Jeanne Gray*.

² C'était une opinion que Henri VIII avait fait valoir, pour faire casser son mariage avec Anne de Bouleyn.

³ Dépêches du 23 août 1553.

n de par lonner tout de suite aux moins coupables ; qu'au surplus, si elle ne pouvait se résoudre à faire mourir Jeanne de Suffolck, elle devait au moins la reléguer dans quelque lieu sûr et la faire garder à vue, pour mettre hors d'état de causer aucun trouble dans le royaume.

Dans le temps que cette lettre fut communiquée à la reine, l'évêque de Winchester la sollicitait vivement d'épouser Courtenay ; mais la reine, qui ne lui découvrait pas encore ses véritables sentiments, était déjà résolue de ne prendre pour mari que celui qui lui serait désigné par l'empereur dont elle attendait la décision.

Dès le 29 juillet, elle avait dit aux trois ambassadeurs de Charles-Quint, qu'elle ne se serait jamais mariée, si elle n'était devenue reine, et que, sans cet événement, sa résolution était prise de mourir dans le célibat ; mais qu'étant parvenue à la couronne, elle voyait bien qu'il lui convenait de se marier, quoique ce ne fût pas selon son inclination, et qu'à l'égard du choix, elle s'en rapporterait uniquement à la décision de l'empereur.

Marie était tellement attachée à toutes les pratiques usitées dans l'Église Romaine, qu'elle ne voulut pas que l'on se servît à son couronnement d'un chrême béni sous le règne d'Édouard par des évêques protestants ; et l'empereur, à qui elle en fit demander un autre, le lui envoya secrètement de Bruxelles.

Marie, toujours déterminée à prendre l'époux que Charles-Quint jugerait le plus convenable pour elle, se plaignait de ce que l'empereur différât si longtemps à lui déclarer son choix.

Courtenay fut rejeté, dit-on, parce qu'il ne *plaisait pas à la reine* ; nous verrons bientôt pourquoi.

Restait le fils de Charles-Quint, qui fut depuis Philippe II, et auquel Marie accorda sa main avec empressement, pour les motifs que nous ne tarderons pas à exposer.

Voyons, maintenant, les écarts dans lesquels la plupart des historiens

ont donné, en parlant de ce mariage, faute d'avoir connu les pièces authentiques et originales qui contiennent les véritables circonstances de cette affaire, où Marie se conduisit avec tant de sagesse et révéla toutes les qualités de son âme.

A entendre l'historien protestant Godwin ¹, cité par Hume ² : « Le mérite personnel de Courtenay paraissait avoir touché la reine, et il avait appris quelque chose des dispositions de cette princesse en sa faveur; mais, il négligea ces ouvertures et sembla s'attacher plus volontiers à Élisabeth, dont la jeunesse et l'esprit lui plaisaient davantage que la souveraine puissance de sa sœur. Cette préférence, qui fut remarquée, refroidit Marie pour Courtenay et l'indisposa vivement contre Élisabeth... Dans une sœur hérétique et illégitime, elle trouva encore une rivale triomphante; son âme, blessée dans l'endroit le plus sensible, ne mit plus de bornes à son ressentiment, et Élisabeth fut exposée évidemment aux plus grands dangers. »

C'est un pur roman. Voyons l'histoire vraie.

Godwin et Hume se sont étrangement écartés de la vérité, en donnant pour une affaire de galanterie, ce qui ne fut jamais qu'une affaire de politique : en voici la preuve irrécusable.

De Noailles avait reçu du roi, son maître, ordre de ne rien oublier, pour empêcher que Marie n'épousât le prince d'Espagne, et pour engager cette princesse à choisir par préférence Courtenay, que l'on savait être *affectionné au roi et à la France* ³. On recommandait, en même temps, à de Noailles de se conduire, à cet égard, avec beaucoup de prudence et de ménagement ⁴.

L'ambassadeur, qui sentait parfaitement l'importance de sa commission, suivit cette affaire avec toute la vigilance et toute la dextérité possibles. Personne n'était mieux instruit que lui de tout ce qui concernait

¹ P. 339. — ² L. c. sup. p. 490. — ³ Tome II, p. 81. — ⁴ Ibid. p. 203.

Courtenay, et son témoignage est d'un tout autre poids que celui des historiens dont le récit n'est, le plus souvent, fondé que sur les bruits qui couraient, de leur temps, dans le public.

De Noailles ne manquait pas de rendre compte à la Cour de France des plus petites circonstances de cette affaire, qui fut pendant longtemps le principal et souvent l'unique objet de ses Dépêches. Or, on remarque, en les lisant, que parmi les différents motifs qu'il rapporte de la disgrâce de Courtenay il ne fait aucune mention de cette jalousie de la reine, fondée sur la préférence que ce jeune seigneur donnait, dit-on, à Élisabeth. Aurait-il pu l'ignorer, étant aussi parfaitement informé qu'il l'était de toutes les démarches de Courtenay ? Et s'il l'avait su, aurait-il négligé d'en informer la Cour de France ?

On voit, au contraire, qu'il mande au roi, dans sa dépêche du 25 septembre 1553, qu'il était sûr que la reine avait dit confidemment à une personne qui lui parlait en faveur de Courtenay, que son peu d'expérience et de capacité dans le maniement des affaires l'empêcherait toujours de penser à lui pour en faire son époux ¹.

Peu de temps après, de Noailles apprit, par une voie sûre, que la reine avait *mauvaise opinion* de ce jeune seigneur, *pour avoir entendu qu'il faisait beaucoup de jeunesses; qu'il allait souvent avec les femmes publiques et de mauvaise vie, et qu'il suivait d'autres compagnies, sans égard à la gravité du rang qu'il devait tenir pour aspirer à une si haute fortune* ².

Ce fait atteste assez de la haute moralité de Marie et dément les fictions romanesques de Godwin et de Hume.

Il est de plus certain, que Courtenay ne parut s'attacher à Élisabeth, que lorsqu'il s'aperçut de la résolution que Marie avait prise d'épouser le prince d'Espagne, — c'est de Noailles qui l'affirme ³.

¹ Ibid. p. 469. — ² Ibid. p. 219. — ³ P. 216.

Jusque-là, cet ambassadeur, quoique fort attentif à rapporter dans ses Dépêches, les fautes et les égarements de Courtenay, dont il prévoyait les suites, ne dit pas un seul mot qui ait le moindre rapport à ces préférences qu'on lui attribue, pour Élisabeth, comme la cause de sa perte, par la jalousie qu'elles causaient à la reine.

Il est également faux que les persécutions qu'Élisabeth essuya sous le règne de Marie, doivent être attribuées à la jalousie que la reine avait conçue de ce que cette princesse jouissait d'une beauté qui effaçait la sienne; — c'est encore et toujours du roman, et rien que du roman.

Ces idées n'ont aucun fondement certain dans l'histoire.

Les Dépêches de Noailles, jointes à celles de l'ambassadeur de Charles-Quint, démontrent si clairement la fausseté de cette supposition, qu'elles ne permettent plus au lecteur judicieux de s'y arrêter.

Hume a très-bien remarqué lui-même, que l'ancienne querelle entre la mère de Marie et celle d'Élisabeth avait jeté de profondes racines dans le cœur de Marie; que l'attachement d'Élisabeth à la religion réformée et son refus de dissimuler ses sentiments la rendirent encore odieuse à Marie.

Pendant ce ne furent point là les véritables motifs des persécutions qu'elle essuya; elle se les attira elle-même par ses intrigues, qui ne tendaient à rien moins qu'à détrôner la reine et à lui enlever sa couronne.

Du reste, l'attachement d'Élisabeth à la religion protestante n'était pas si opiniâtre, non plus que le *refus de dissimuler ses sentiments*, qu'elle n'ait souvent cherché à contenter sa sœur sur cet article, avec toute la dissimulation qu'on peut s'imaginer. Elle résista d'abord avec assez de constance aux premiers efforts que la reine et les ministres firent plus d'une fois pour l'engager à changer de sentiment et à suivre la reine, sa sœur, lorsqu'elle allait à la messe (comme on le peut voir dans les Dé-

ches de Noailles) ⁴, jusqu'à faire soupçonner, par sa résistance, qu'elle voulait se ménager l'appui des protestants, pour exciter dans le royaume les troubles dont elle pourrait tirer avantage.

Mais, lorsqu'elle s'aperçut que cette résistance pouvait lui attirer quelque disgrâce, elle demanda une audience à Marie, pour lui parler en particulier. Elle se mit à genoux devant elle, et lui dit en pleurant, qu'elle voyait clairement le peu d'affection que Sa Majesté paraissait avoir pour elle; qu'elle ne savait en quoi elle pouvait l'avoir offensée, si ce était sur l'article de la religion, en quoi elle était excusable, ayant été élevée dans celle qu'elle professait, sans avoir jamais entendu aucun docteur qui lui en eût appris une autre. Elle supplia en même temps Marie de lui faire avoir des livres, qui lui enseignassent une doctrine contraire à celle des livres protestants qu'elle avait lus jusqu'alors, afin d'éprouver si la lecture des ouvrages composés pour la défense des catholiques lui ferait prendre d'autres sentiments. Elle demanda aussi un homme savant, pour l'instruire.

Marie, qui crut en ce moment que sa sœur était sincère, lui accorda volontiers les livres et le docteur qu'elle demandait; elle redoubla les marques d'amitié qu'elle lui avait toujours données, l'appelant *sa bonne sœur*, et la conduisant elle-même par la main à toutes les grandes assemblées ⁵.

Quelque temps après, Marie, la supposant instruite et convertie, lui proposa de venir entendre la messe avec elle le jour où l'on célèbre, dans l'église Romaine, la fête de la Nativité de la Vierge. Elle s'en excusa d'abord sur ce qu'elle était incommodée, et on l'entendit se plaindre, en allant, de ce que l'estomac lui faisait beaucoup de mal. Quoiqu'elle eût

⁴ Tome II, p. 409, 438.

⁵ Dépêche de Simon Benard à l'empereur Charles-Quint, du 4 septembre 1553. — Noailles : Tome II, p. 460, 473.

fait cette action de mauvaise grâce, la reine ne laissa pas de lui en savoir gré, et elle continua de la traiter avec beaucoup d'affection. Élisabeth, de son côté, n'oublia rien dans la suite pour persuader à la reine qu'elle était convertie.

Ayant obtenu la permission, qu'elle demandait depuis longtemps, d'aller dans une de ses maisons de campagne, elle y fit dire la messe en sa présence. Enfin, lorsqu'elle sut que Marie avait demandé à Charles-Quint la permission de tirer dix mille marcs d'argent des Pays-Bas, pour remplacer l'argenterie des églises d'Angleterre, qui avait été fondue pendant le règne d'Édouard, elle écrivit à l'empereur et le pria de lui envoyer des croix, des calices et les autres ornements nécessaires pour faire célébrer la messe dans sa chapelle¹.

Marie fut bientôt informée que, malgré toutes ces démonstrations extérieures de catholicisme, Élisabeth entretenait toujours des liaisons secrètes avec les nouveaux sectaires, pour se faire un parti dans l'État.

Deux des principaux domestiques de cette jeune princesse, qu'elle avait coutume de consulter dans toutes les affaires, vinrent un jour trouver lord Paget pour lui dire, qu'à la vérité ils connaissaient parfaitement toutes les obligations qu'ils avaient à leur maîtresse et toute la fidélité qu'ils lui devaient, mais qu'ils en devaient encore plus à la reine, leur souveraine, laquelle ils étaient plus étroitement liés par leur qualité de sujets, qu'ils ne pouvaient l'être à Élisabeth par celle d'anciens domestiques; qu'ils se croyaient donc obligés de l'avertir que, depuis un mois, Élisabeth ne leur parlait plus de ses affaires, parce qu'elle avait donné toute sa confiance à un prédicant venu de France, qui se disait pasteur de l'Église Française qu'elle donnait souvent à cet étranger des audiences secrètes et particulières, sans qu'ils sussent pourquoi ni à quelle fin, mais qu'ils lui en do-

¹ Dépêche de Charles-Quint, du 24 décembre 1553.

naient avis, afin que, si leur maîtresse venait à s'écarter de son devoir, on ne pût pas leur en imputer la faute.

On était déjà informé que les huguenots français qui s'étaient réfugiés en Angleterre, tenaient entre eux de fréquentes assemblées et que l'on y parlait d'amasser des armes et de se mettre en état de faire la guerre.

Sur le rapport de ces deux domestiques, Paget soupçonna d'abord que le prédicant dont ils lui parlaient pouvait être un agent secret du parti qui se formait, et qu'Élisabeth en était l'âme. Marie ne manqua pas d'avertir Simon Renard de cette découverte : il lui répondit qu'elle devait veiller de plus près sur la conduite de sa sœur, et qu'il valait mieux l'enfermer au plus tôt dans la tour de Londres, que d'attendre l'effet de ses pernicious desseins. Il ajouta que l'avis donné par ses deux domestiques était un titre suffisant pour que l'on fût autorisé à s'assurer de sa personne.

Mais, Marie — que les historiens protestants supposent possédée d'une jalousie furieuse contre sa sœur, — ne goûta pas cet avis. Elle se contenta d'ordonner à tous les réfugiés français de sortir du royaume dans vingt-quatre jours; mais elle voulut traiter Élisabeth avec plus de ménagement. Elle chargea Paget et le comte d'Arondel de l'aller trouver, comme d'eux-mêmes, et sans lui dire qu'ils venaient par son ordre; de lui parler, en général, du danger qu'il y avait à suivre de mauvais conseils et de l'intérêt qu'avaient les personnes de son rang de travailler à maintenir l'autorité du gouvernement et la tranquillité de l'État.

Marie et ses deux ministres se flattèrent en vain de tirer d'Élisabeth, au moins quelque partie de son secret, par des discours généraux; elle était trop habile et trop défiante pour leur découvrir ses véritables sentiments. Elle leur parut persuadée de toutes les belles maximes qu'ils venaient de lui débiter, et ils s'en retournèrent sans rien savoir de plus que ce que ses deux domestiques avaient dit à Paget.

Quoiqu'ils n'eussent spécifié dans leurs rapports aucuns faits particuliers, d'où l'on pût connaître en quoi consistaient les vues et les intrigues

d'Élisabeth, on s'aperçut bientôt que les soupçons de Paget n'étaient que trop bien fondés. Pour s'en convaincre, il suffit de lire avec attention les Dépêches de Noailles. On y verra que les partisans secrets d'Élisabeth et de Courtenay étaient, pour la plupart, des esprits violents et audacieux, capables d'un mauvais coup et déterminés à tout entreprendre pour se satisfaire ¹.

Ils délibérèrent entre eux sur les moyens d'assassiner Paget, que l'on croyait faussement avoir contribué, plus que personne, à déterminer Marie en faveur du prince d'Espagne. Ils en voulaient pareillement au Chancelier, qui avait d'abord été favorable à Courtenay, et qui s'était opposé au mariage du prince d'Espagne, mais qui avait ensuite changé de sentiment ².

On eut avis qu'ils travaillaient à exciter un soulèvement dans le comté de Kent et qu'ils avaient dessein d'armer une troupe de séditeux qui, après avoir pillé les meubles du palais de Greenwich, devaient venir massacrer le Chancelier dans sa maison.

Les amis de Courtenay voulaient absolument forcer Marie à l'épouser, ou à lui permettre d'épouser sa sœur : ils formèrent le dessein d'enlever Élisabeth et de la conduire dans le comté de Devonshire ou dans celui de Cornouailles, pour la soustraire au pouvoir de la reine.

Les principaux seigneurs de ce parti avaient dit à de Noailles, qu'ils étaient résolus d'armer le peuple pour favoriser le mariage de Courtenay avec la reine, ou avec sa sœur, par tous les moyens possibles ³; — ce qui prouve clairement que Courtenay n'était pas alors tellement attaché à la personne d'Élisabeth, qu'il ne désirât encore plus d'épouser la reine.

Il est certain qu'Élisabeth avait connaissance de ces différents projets, et qu'il ne tint qu'à Courtenay de l'épouser, par le désir qu'elle avait de *se mettre hors de tutelle* ⁴.

¹ Tome II, p. 246. — ² *Ibid* p. 167. — ³ P. 254. — ⁴ P. 310.

De Noailles assure, qu'elle était disposée à le suivre au pays de Devonshire et de Cornouailles, et que si les peuples prenaient une fois les armes, cette princesse et Courtenay *auraient bonne part à la couronne.*

Ce ne fut donc pas la rivale de sa beauté, mais plutôt la rivale de son pouvoir, que Marie vit dans la personne d'Élisabeth. La jalousie ne fut point le véritable motif de la conduite qu'elle tint à l'égard de cette sœur. Elle la traita toujours avec amitié, jusqu'au temps où Élisabeth entra dans des conspirations qui la rendirent coupable. On peut même dire que Marie attendit trop longtemps à la mettre hors d'état de lui nuire, et qu'elle eût mieux fait de suivre le conseil que lui donna Simon Renard de la faire arrêter, que d'user envers elle d'une indulgence qui fait voir que, si elle était jalouse, elle savait résister à ce sentiment, lorsqu'il s'agissait de décider en reine du sort d'Élisabeth.

Quelque impatience qu'elle eût d'accomplir son mariage avec le prince d'Espagne, il fallut, nécessairement, le différer, pour convenir de articles, dont la discussion ne pouvait manquer d'être longue et difficile.

L'Empereur accorda, sans peine, toutes les conditions que l'Angleterre pouvait désirer pour son propre avantage ; et le Chancelier fut un des premiers et des plus ardents à approuver ce mariage et à presser les autres ministres d'y donner les mains.

Simon Renard écrivit à l'Empereur, qu'enfin le Chancelier était gagné qu'il ne lui restait plus qu'une difficulté sur laquelle il était aisé de le satisfaire : c'est qu'il craignait que le prince, son fils, ne voulût emmener la reine en Espagne. Il fallait encore, avant que de pouvoir accomplir ce mariage, qu'il fût agréé par le Parlement, et c'était là la plus grande difficulté qu'il y eût à surmonter dans cette affaire.

Il ne se trompait pas. La Chambre des Pairs ne fit cependant aucune opposition, elle se contenta de garder le silence ; mais, les Communes ré-

solurent de présenter une adresse à la reine, pour la supplier d'épouser un Anglais.

Simon Renard rapporte que Marie, au lieu de faire parler aux Communes par le Chancelier, suivant l'usage, voulut leur répondre elle-même et qu'elle leur dit que l'article de leur adresse, qui tendait à la gêner sur le choix d'un époux, lui paraissait étrange et contraire à toutes les règles; que le Parlement n'était pas accoutumé à tenir aux rois et aux princes d'Angleterre un pareil langage; qu'il n'était ni honnête ni convenable qu'ils se mêlassent d'un choix qui dépendait d'elle uniquement; que c'était à elle à se choisir un époux selon son inclination, et pour le bien de son royaume, sans que personne fût en droit d'y trouver à redire.

Simon Renard ajoute, que tous les seigneurs qui étaient présents applaudirent à cette réponse pleine de dignité et de force.

Marie dit ensuite, en particulier, à Renard, qu'il fallait dresser les articles du contrat, de la façon la plus capable de résoudre toutes les objections que l'on pouvait faire contre son mariage.

Après avoir longtemps fait un mystère des audiences particulières qu'elle donnait à l'ambassadeur de Charles-Quint, Marie résolut enfin de marcher à découvert. Elle envoya chercher ce ministre, à trois heures après midi, et lui dit qu'elle prétendait traiter dans la suite avec lui, sans aucun mystère; que son conseil avait été de cet avis, parce qu'elle regardait son mariage comme arrêté et conclu définitivement et sans retour¹.

Ce fut alors que l'Empereur envoya une ambassade solennelle en Angleterre, pour signer les articles dont on était convenu. Cette ambassade arriva à Londres le 2 janvier 1554. De Noailles dit, dans une de ses Dépêches, que le peuple leur témoigna *petite faveur et réjouissance*; de

¹ Dépêche de Simon Renard, du 47 décembre 1553.

façon qu'il se jugeait évidemment, que l'occasion de leur venue en ce pays n'était pas trop agréable à ceux de cette nation, ce que lesdits seigneurs¹ ont assez clairement connu².

On peut se fier, sur ce point, au témoignage de Noailles; il connaissait mieux que personne les dispositions du peuple de Londres, par les intelligences qu'il avait avec ceux qui travaillaient sous main à le soulever.

Les ambassadeurs eurent une audience publique de la reine peu de temps après leur arrivée, et lorsqu'ils lui eurent déclaré, dans les formes, que le prince d'Espagne la demandait en mariage, elle leur répondit « qu'il ne convenait pas à une femme de parler de son mariage, ni d'en traiter elle-même; qu'ainsi elle avait chargé ceux de son Conseil de traiter avec eux et d'assurer, par les conditions, les droits et les avantages de son royaume qu'elle regarderait toujours comme son premier époux, — ce qu'elle dit en montrant l'anneau que l'évêque de Winchester lui avait mis au doigt le jour de son couronnement. »

Le lendemain, les ambassadeurs entrèrent en conférence avec les ministres, et le 12 janvier le traité fut signé, scellé et délivré de part et d'autre.

Jusqu'à-là, tout paraissait tranquille en Angleterre. Simon Renard écrivit à l'Empereur³ qu'il importait extrêmement que le prince d'Espagne arrivât promptement, parce que la reine ne voulait pas se marier pendant le Carême, pour ne pas contrevenir aux Ordonnances de l'Église Romaine; et que, s'il était possible qu'il arrivât auparavant, le mariage s'accomplirait, sans aucune difficulté; que tout le Conseil était d'accord sur cette affaire, et que le Contrôleur lui avait dit depuis trois jours, qu'on

¹ Les ambassadeurs.

² Tome III, p. 43.

³ 31 janvier 1554.

avait pris de bonnes mesures, que tout se passerait sans trouble et sans tumulte.

Mais, il s'éleva bientôt contre ce mariage, des orages qui firent voir que l'ambassadeur de l'Empereur et les ministres de la reine s'étaient trompés dans leurs conjectures. On apprit, qu'un gentilhomme anglais, — Peters Carrew, — avait assemblé, dans la ville d'Exeter, huit à dix gentilshommes et une grande multitude de peuple, pour leur proposer de signer une lettre qu'il écrivait à la reine. Par cette lettre, il avertisait Marie, que l'on ne souffrirait pas que le prince d'Espagne débarquât, du côté d'Owoy, avec les Espagnols qui seraient à sa suite, et qui ne voulaient (disaient-ils), entrer en Angleterre, que pour y vivre à discrétion et pour opprimer le peuple; il ajoutait que tous les Anglais de cette province étaient résolus de mourir, plutôt que de se soumettre à une domination si odieuse.

Cette nouvelle alarma la reine et ses ministres. On envoya quelques troupes dans cette province. Peters Carrew fut fait prisonnier; mais, il trouva le moyen de s'évader et de se retirer en France, où on lui donna un asile assuré. La fuite de ce rebelle ne rendit pas aux ministres la tranquillité qu'ils s'étaient promise: ils apprirent bientôt que l'esprit de révolte et de sédition se répandait dans toutes les provinces, et qu'un autre gentilhomme, nommé Thomas Wiat, rassemblait des troupes dans le comté de Kent. On y envoya le duc de Norfolk, avec ordre de arrêter et de faire main basse sur tous ceux qui se trouveraient armés pour sa défense.

Wiat avait assemblé en fort peu de temps une armée de six mille hommes. Le duc de Norfolk, en arrivant dans la province, apprit qu'il marchait sur Londres, après s'être emparé de la ville de Rochester, et qu'il menait avec lui soixante ou quatre-vingts pièces de canon tirées de cinq grands vaisseaux que la reine avait fait équiper pour aller au-devant du prince d'Espagne: le vice-amiral Winter lui avait livré ces ca-

nous. Le duc de Norfolk, n'ayant pas assez de troupes pour attaquer les rebelles, n'osa tenir la campagne, et fut obligé de se retirer ¹.

Wiat poursuivit sa route jusqu'à Londres, sans rencontrer aucun obstacle, et il prit, en passant, un château fortifié dont il abandonna le pillage à ses soldats.

La marche de ce rebelle déconcerta tellement les ministres, qu'ils ne savaient quel parti prendre, ni quels conseils ils devaient donner à la reine.

Wiat n'était qu'à une lieue de Londres, sans que l'on eût encore rassemblé assez de forces pour arrêter ses progrès. L'embarras des ambassadeurs de Charles-Quint ne fut pas moindre que celui des ministres, qui leur conseillèrent de retourner promptement à Bruxelles, pour ne pas exposer leur caractère aux insultes d'un peuple furieux, d'autant plus que leur présence ne servait qu'à l'irriter. Ils ne voulurent point partir sans avoir pris congé de la reine, qui leur parut plus ferme et plus courageuse que ses ministres. Ils lui dirent que, si elle voulait qu'ils restassent à Londres, ils étaient prêts de sacrifier leur vie pour son service. Elle leur répondit, qu'elle trouvait bon qu'ils se retirassent, et qu'elle les priait seulement de la recommander à Sa Majesté Impériale. Elle ordonna même que l'on fit présent à chacun d'eux d'un buffet de vermeil doré, qu'ils refusèrent dans une circonstance où la reine avait tant d'autres dépenses à faire pour sa propre sûreté ².

Ils partirent ensuite en toute hâte et quittèrent l'Angleterre.

Les ministres de Marie, effrayés de l'approche de Wiat et des dispositions où ils voyaient le peuple de Londres, semblaient paralysés et n'agissaient en rien. Il fallait cependant prendre un parti et chercher les moyens de vaincre les rebelles. Enfin, on résolut de négocier avec Wiat, qui s'était déjà rendu maître d'un des faubourgs de Londres. Wiat répondit avec

¹ Tome III, p. 47, 50.

² Dépêche des ambassadeurs, datée de Flessingue, le 3 février 1551.

hauteur qu'il n'accepterait aucune proposition, que la reine n'eût premièrement épousé un Anglais; en second lieu, qu'elle ne lui eût livré quatre de ses principaux ministres, qu'il pourrait choisir à son gré; troisièmement, qu'elle ne l'eût mis en possession de la tour de Londres.

A cette nouvelle, les ministres conseillèrent à la reine d'aller elle-même à la Maison de ville et d'y convoquer une assemblée générale, pour implorer le secours du peuple. Elle ne balança pas à suivre cet avis dès le lendemain, et étant entrée dans l'assemblée, elle dit qu'elle voyait, avec peine, le mécontentement de son peuple; qu'elle n'avait pas cru que son mariage avec le prince d'Espagne pût exciter un si grand tumulte; que Wiat avait d'autres desseins que celui de la forcer à épouser un Anglais, puisqu'il avait déclaré qu'il voulait encore qu'on lui livrât la tour de Londres, les quatre principaux seigneurs du Conseil et la personne même de la reine; que s'il était une fois maître de la ville, leurs biens, leurs personnes, leurs femmes et leurs enfants seraient abandonnés à ses soldats; qu'il s'agissait ici de leur propre défense contre un rebelle qui voulait être leur tyran, et que, s'ils prenaient les armes pour lui résister, elle était résolue de vivre et de mourir avec eux.

Elle prononça ce discours avec tant de force et de majesté, que toute l'assemblée s'écria, que Wiat était un traître, qu'il fallait combattre jusqu'à la mort pour le service de la reine. En fort peu de temps, Marie eut une armée considérable à ses ordres.

Pendant ce temps-là, Wiat occupait un des faubourgs de Londres. Il y demeura trop longtemps dans l'espérance que les habitants se déclareraient pour lui et viendraient eux-mêmes lui ouvrir leurs portes. Lorsqu'il sut ce qui s'était passé à la Maison de ville et que l'on avait publié un ban pour mettre sa tête à prix, il s'avança jusque dans la plaine de Saint-James, dans laquelle le comte de Pembrock et le lord Clynton, qui commandaient les troupes de la reine, s'étaient retranchés¹.

¹ Dépêche de Simon Renard, 8 février 1564.

Les ministres, effrayés de l'audace de Wiat, firent éveiller la reine à six heures après minuit et la pressèrent de prendre la fuite, pour mettre sa personne en sûreté; mais Marie, qui n'était pas timide, dit qu'elle irait jusqu'à la fin.

L'armée de la reine était de plus de dix mille hommes. Wiat, qui ne la voyait pas si nombreuse, osa tenter l'attaque. Il fut entièrement défait, et ses officiers furent pris ou tués : ses troupes se dissipèrent. Lui-même fut pris et conduit à la tour de Londres.

Les armes de Marie avaient eu le même succès dans les provinces où elle avait envoyé différents seigneurs avec des troupes, pour y faire respecter son autorité.

Le duc de Suffolck avait assemblé un corps de troupes et quelques gentilshommes de son parti pour soutenir la rébellion : il fut attaqué par le comte Addincton, qui s'était déclaré pour la reine; et il perdit dans ce combat tous ses soldats, son argent et son équipage.

Suffolck, fait prisonnier avec un grand nombre de ses officiers et de gentilshommes de son parti, fut mis à la tour de Londres ainsi qu'eux tous. La reine, victorieuse de tous ses ennemis, se hâta de faire travailler au supplice des plus coupables. Jane Grey, dont elle avait épargné les jours, contre l'avis de Simon Renard, fut sacrifiée à la nécessité d'ôter aux rebelles et aux ennemis du gouvernement une idole qu'ils étaient fâchés de n'avoir pas maintenue sur le trône. Son mari fut exécuté le même jour.

Suffolck fut le premier à découvrir lui-même tous les secrets de la conjuration. Il écrivit sa confession et la fit remettre à la reine, en implorant sa clémence; et il déclara que les conjurés se proposaient de mettre Élisabeth sur le trône.

Wiat, de son côté, sans question ni torture, accusa Courtenay et beaucoup d'autres d'être entrés dans la conjuration.

On avait eu soin d'intercepter les lettres de Noailles, qui furent déchif-

frées et qui confirmèrent tous les soupçons qu'on avait déjà contre Élisabeth et contre Courtenay. En lisant ces lettres qui sont aujourd'hui imprimées, on voit clairement que ces soupçons étaient très fondés.

Courtenay fut mis à la tour; quant à Élisabeth, elle était alors malade dans sa maison de campagne. On y envoya deux médecins de la cour, pour examiner son état, avec deux seigneurs qui avaient ordre de l'emmener, en cas que les médecins jugeassent qu'elle était en état d'être transportée¹. Elle arriva à Londres, le 23 février. Elle avait fait découvrir sa li tière, pour se montrer au peuple, et elle avait affecté de prendre une robe blanche pour marquer son innocence. On s'aperçut qu'elle était fort pâle et qu'elle prenait un air fier et hautain, pour mieux cacher sa douleur et son inquiétude. Elle demanda à parler à la reine; mais, Marie lui fit dire qu'elle ne voulait pas la voir, jusqu'à ce qu'elle se fût justifiée. En attendant, on la tint prisonnière dans sa maison, où l'on ne lui laissa que deux gentilshommes, six femmes de chambre et quatre domestiques pour la servir. Le reste de ses gens fut logé hors de la ville.

Charles-Quint, à qui l'on écrivait exactement tout ce qui se passait en Angleterre, voyant que la reine avait repris toute son autorité, reprit l'affaire du mariage avec le prince d'Espagne. Il chargea le comte d'Egmont de porter à Marie la ratification des articles et la procuration de son fils qui nommait ce seigneur, pour épouser la reine en son nom. Il eut ordre en même temps de dire à cette princesse, que l'empereur lui conseillait de faire mettre à mort tous les coupables et surtout les principaux chefs de la conspiration, sans épargner Courtenay ni Élisabeth, au cas qu'il y eût des preuves assez fortes de leur rébellion et qu'elle pût engager son Conseil à y consentir; et que, si les preuves ne se trouvaient pas suffisantes pour les condamner à mort dans les termes de la loi, il fallait

¹ Dépêche de Simon Renard, 21 février 1554

chercher quelque prétexte pour envoyer Élisabeth à la cour de Bruxelles, afin de l'éloigner du royaume d'Angleterre ; que puisqu'on avait reconnu les malheureuses pratiques de Noailles, il serait à propos ou de le renvoyer en France, ou de le retenir sous bonne garde, jusqu'à ce que le roi, son maître, prit le parti de le rappeler ; qu'il fallait ensuite écrire à ce monarque, que l'on était suffisamment autorisé par le droit des gens à procéder contre la personne de cet ambassadeur, selon toute la rigueur des lois, puisqu'il était déchu des privilèges attachés à son caractère par les troubles et les révoltes qu'il avait excités dans l'État ; mais, que par égard et par respect pour Sa Majesté Très-Chrétienne, on s'était contenté de le mettre hors d'état de continuer ses intrigues ; et qu'au cas que Sa Majesté jugeât à propos d'envoyer un autre ambassadeur à sa place, on la suppliait de choisir un homme plus sage et moins turbulent.

Par la même instruction, l'empereur conseillait à Marie d'en user de même à l'égard de l'ambassadeur de Venise, qui avait agi de concert avec de Noailles dans tout ce que celui-ci avait entrepris pour traverser le mariage du prince d'Espagne.

Mais la crainte de se voir engagée par toutes ces démarches dans une guerre que l'on voulait éviter, avec la France, obligea la reine et son Conseil de dissimuler les fautes de ces deux ambassadeurs. Elle se contenta d'écrire à leurs maîtres, pour les prier de les rappeler auprès d'eux.

Enfin, le comte d'Egmont avait ordre de partir pour l'Espagne, aussitôt qu'après avoir reçu la ratification des articles, il aurait épousé la reine au nom du prince d'Espagne, afin de presser le départ de ce prince pour Angleterre, en l'avertissant d'amener avec lui des gens sages et circonspects, qui pussent s'accommoder aux mœurs et aux usages de la nation anglaise.

Le comte d'Egmont, à son arrivée à Londres, eut plusieurs audiences de Marie ; il lui rappela les conseils que l'empereur lui donnait sur divers

points essentiels. Elle lui répondit, qu'elle et son Conseil travailleroient avec tout le soin et toute la diligence possibles à découvrir la vérité sur tout ce qui concernait les intrigues de Courtenay et d'Élisabeth; que Courtenay était déjà convaincu, par la déposition de plusieurs autres prisonniers, d'avoir su la conspiration et d'y avoir consenti; que Peters Carrew travaillait secrètement avec lui, par le moyen d'un chiffre taillé sur une guitare, de son mariage avec Élisabeth; que cette princesse serait interrogée le même jour par le Chancelier, le comte d'Arondel et Paget, et que, selon ses réponses, on verrait ce qu'il y aurait à faire; que déjà le fils du lord Russel, qui était prisonnier dans la maison de son père, déclarait que, pendant la rébellion, il avait reçu des lettres de Wiat adressées à Élisabeth et qu'il les avait fait tenir à cette princesse; que les autres prisonniers seraient certainement condamnés et exécutés avant qu'elle partît de Londres pour aller à Windsor; qu'enfin, avant de quitter Londres, elle laisserait de bons ordres pour la garde des prisonniers et pour la sûreté de la ville.

Revenant ensuite à l'affaire du mariage, elle ajouta, qu'elle avait déjà pris un engagement qu'elle croyait irrévocable, par la promesse qu'elle avait faite devant le Saint Sacrement, en présence de Simon Renard, d'épouser le prince d'Espagne.

Deux jours après, l'Amiral et le comte de Pembrock vinrent prendre le comte d'Egmont et Simon Renard, qu'ils conduisirent dans une chambre où le Saint Sacrement était exposé : ils y trouvèrent la reine avec son Conseil. Dès qu'ils furent arrivés, la reine se mit à genoux et dit qu'elle prenait Dieu à témoin qu'elle n'avait jamais consenti à épouser le prince d'Espagne par aucun sentiment de cupidité ou d'*affection charnelle*, mais uniquement pour l'honneur, le bien et le profit de son royaume, pour le repos et la tranquillité de ses sujets; et que ce mariage ne l'empêcherait jamais de garder inviolablement le serment qu'elle avait fait à la couronne le jour de son sacre.

Elle prononça ces paroles avec tant de grâce et de dignité, que les assistants en furent touchés jusqu'aux larmes ¹.

Après avoir été épousée par le comte d'Egmont, au nom du prince d'Espagne, Marie se mit encore à genoux et dit aux assistants de prier Dieu avec elle qu'il lui plût de lui donner la grâce d'accomplir fidèlement toutes les promesses qu'elle venait de faire et de rendre son mariage heureux pour elle et avantageux pour son peuple.

Après le départ du comte d'Egmont, on instruisit le procès des conjurés. Wiat fut confronté à Courtenay, à qui il soutint qu'il était participant de la conjuration, qu'elle avait été faite en sa faveur, pour appuyer le dessein qu'il avait formé d'épouser Élisabeth et de monter sur le trône avec elle, ajoutant qu'il était aussi grand et même plus grand traître que lui ².

Courtenay se tint toujours sur la négative; mais l'accusation de Wiat était confirmée par tant d'indices et par tant d'autres dépositions, que ses pernicieux desseins se trouvèrent clairement prouvés. Les mêmes preuves n'étaient pas moins décisives contre Élisabeth, quoiqu'elle eût pris beaucoup plus de précautions que lui, pour cacher ses intrigues.

Cependant, on ne put les condamner à mort; ils échappèrent l'un et l'autre au supplice qu'ils méritaient, parce que la loi portée dans le dernier Parlement n'ordonnait point la peine de mort contre ceux qui avaient su ou approuvé simplement le crime de trahison, et qu'elle ne prononçait cette peine que contre ceux qui avaient travaillé, par eux-mêmes, à l'exécution de ce crime, soit en prenant les armes, soit en assistant directement et personnellement ceux qui les avaient prises.

Les autres, suivant les termes de la loi, devaient être condamnés à des peines plus légères. Or, ni Courtenay ni Élisabeth n'avaient paru se join-

¹ Dépêche de Simon Renard, du 8 mars 1551.

² *Id.* du 4^{er} mars 1551.

dre avec les rebelles. Le premier était toujours demeuré auprès de Marie ; il avait même servi dans son armée et il s'était trouvé au combat de Saint-James, où, à la vérité, il avait témoigné peu de zèle et de fermeté.

Élisabeth était demeurée malade dans sa maison de campagne. Ils n'étaient donc ni l'un ni l'autre dans le cas de subir la peine de mort. C'est ce qui leur sauva la vie, sans quoi il paraît certain qu'ils auraient eu tous deux la tête tranchée. Élisabeth s'y attendait, comme elle l'avoua elle-même dans la suite à de Castellan ¹.

Nous laissons à juger, d'après l'exposition de ces faits tirés des sources les plus pures et les plus authentiques, si les historiens ont pu dire, avec vérité, qu'Élisabeth n'était devenue odieuse à Marie, que par la supériorité de ses charmes et qu'en la faisant mettre à la Tour, quoiqu'elle fût innocente, la reine n'avait agi contre elle que par un mouvement de jalousie.

Élisabeth avait vécu tranquille, tant qu'elle ne fut que rivale de la beauté de sa sœur, et elle ne devint malheureuse, que lorsqu'elle osa l'être de sa couronne.

Marie se contenta de reléguer Elisabeth au château de Wostock et Courtenay à celui de Tonderinghay, où ils furent gardés très-étroitement.

La plupart des autres conjurés, qui avaient pris les armes, furent pendus ou décapités. Marie fit grâce au peuple du comté de Kent et se contenta de faire exécuter une centaine des plus coupables ².

On rendait compte de toutes ces exécutions à Charles-Quint, qui les approuvait et qui même les avait conseillées.

Quoique le parti des conjurés parût être entièrement abattu, le peuple

¹ *Mémoires de Castellan*, tome I.

² Dépêche de Simon Renard, du 24 février 1534.

Le Londres ne cessait de donner des marques éclatantes de son aversion pour le prince d'Espagne : en voici un trait remarquable par sa singularité.

Un jour deux ou trois cents enfants de Londres, qui sortaient des écoles, se partagèrent en deux troupes et appelèrent *l'une l'armée du roi et de M. Wiat, l'autre l'armée du prince d'Espagne et de la reine d'Angleterre*. Ces deux troupes se battirent avec une telle furie, que le combat fut plus long et plus meurtrier qu'il n'appartenait à leur âge. Il ne finit que par la prise de celui qui représentait le prince d'Espagne : on le conduisit aussitôt au gibet de la justice ordinaire, où il fut pendu et presque étranglé. Il allait expirer, lorsqu'on vint à son secours, et lorsqu'on l'eût détaché, on s'aperçut qu'il portait déjà sur son cou les marques de son supplice qu'il conserva longtemps, quelque chose que l'on pût faire pour les effacer, tant elles avaient été fortement empreintes¹.

La reine, irritée de cette scène ridicule et tragique, ordonna que les plus jeunes de ces enfants fussent punis par des châtimens proportionnés à leur âge, et que l'on mît les plus âgés en prison².

Une autre particularité, encore plus singulière, est le bruit que fit à Londres l'imposture d'un homme et d'une femme apostés par les nouveaux sectaires pour soulever le peuple. Ils publièrent que l'on entendait dans leur maison une voix céleste, qui répondait distinctement aux questions qu'on lui faisait au travers d'une muraille; que, lorsqu'on disait : *Dieu garde la reine Marie*, cette voix ne répondait rien; mais lorsqu'on disait : *Dieu garde Madame Élisabeth*, elle répondait : *Ainsi soit-il*; que quand on demandait, ce que c'était que la messe, elle répondait : *C'est une idolâtrie*.

¹ Dépêche de Noailles, tome III, p. 429,

² Dépêche de Simon Renard, du 4 mars 1554.

Cette imposture s'étant répandue très-promptement dans la ville de Londres, cinq ou six mille personnes s'assemblèrent à onze heures du matin autour de cette maison, pour être témoins d'un si grand prodige. Le Conseil fut obligé d'y envoyer l'Amiral et le Capitaine de la Garde, pour dissiper cette multitude. L'homme et la femme qui avaient débité cette fiction furent emprisonnés, et l'illusion ne dura pas longtemps. Elle servit seulement à faire connaître le génie et la malice du parti qui l'avait imaginée pour animer le peuple contre le gouvernement ¹.

En général, — et Charles-Quint le savait, — la nation anglaise était fort opposée au mariage de son fils, les ministres étaient divisés, et il y en avait plusieurs parmi eux dont on soupçonnait la fidélité. Charles-Quint craignait avec raison d'exposer le prince d'Espagne à la fureur d'un peuple qu'il croyait capable de se porter aux plus violentes extrémités et aux plus noirs attentats ².

Les réponses de Simon Renard à l'empereur n'étaient guère faites pour le rassurer.

« Le caractère de la nation anglaise — écrivait ce diplomate à Charles-Quint ³, — est d'aimer le changement et les révolutions; elle se fait un jeu de violer ses serments et de trahir ses maîtres; elle a une aversion naturelle pour les étrangers et surtout pour les Espagnols; il est difficile de pouvoir compter sur ses promesses et sur son affection. »

Ce portrait tracé il y a un peu plus de trois siècles est sur bien des points encore ressemblant.

Renard avait déjà dit à l'empereur dans une autre lettre ⁴ que les Anglais étaient presque tous *des gens sans foi, sans loi, confus et indécis*

¹ Cf. Lingard, *l. c. sup.* page 267, note 1.

² Dépêche de l'Empereur, du 7 mars 1554, etc.

³ Dépêche de Simon Renard à l'Empereur, du 4 mars 1554.

⁴ Dépêche du 8 mars 1554.

ur la religion, faux, perfides, inconstants et jaloux, qui abhorraient les étrangers, et qui détestaient l'autorité du gouvernement.

Il eut enfin lieu cependant ce mariage, mais il ne fut pas heureux ; Marie n'eut pas d'enfants et d'ailleurs le caractère et la personne du prince d'Espagne étaient antipathiques au peuple anglais, grâce aux déclamations des sectaires qui voyaient avec impatience le zèle de Marie et de Philippe pour rétablir le Catholicisme.

Les faits que l'on vient de lire et que nous avons tirés des sources les moins suspectes de partialité montrent assez évidemment que Marie Tudor, si indignement calomniée dans son caractère et ses mœurs, fut en somme une des princesses les plus vertueuses et des plus illustres de ce XVI^e siècle, si cruellement tourmenté et déchiré par les factions religieuses et politiques, et mille fois plus tolérante que le monarque apostat qui l'avait précédée sur le trône, et la reine sanguinaire qui lui succéda ¹.

¹ Voyez dans Lingard, 7. c. sup., le règne de Marie Tudor, ~~passim~~.

TUEZ-LES TOUS!

Ce mot qui semble si cruel, si féroce même, a-t-il été dit par le légat du pape Innocent III, pour ordonner le sac de Béziers et le massacre des Albigeois, en 1209 ?

Nous pouvons répondre hardiment : « Non, » cette parole n'a pas été même dans la pensée du légat et, comme l'a fort bien dit M. E. Fournier¹ : « On a tant médité de l'Église et de ses prêtres ! on a tant exagéré le mal dont leur sévérité *souvent nécessaire* a été la cause ! »

Mais, il ne suffit pas de nier hautement, il faut prouver le droit qu'on a de repousser une telle accusation jetée à la face du Catholicisme dans la personne d'un de ses ministres, d'un représentant de la Papauté.

L'histoire renferme peu de faits dont les circonstances principales et accessoires puissent être fixées plus exactement et plus sûrement que celles du sac de Béziers en 1209, un des principaux et des plus sanglants épisodes de la guerre soulevée par l'hérésie albigeoise, dans le midi de la France.

D'où vient donc que ce fait important a été si mal apprécié jusqu'à nos jours, puisqu'il était si facile de le bien connaître dans tous ses détails ? D'abord, c'est que l'on étudie peu ce que l'on aurait tant besoin de con-

¹ *L'esprit dans l'Histoire*, 2^e édition, p. 92.

autre, — l'histoire de son pays; ensuite, que l'erreur et le mensonge sont profondément et de vieille date enracinés dans les esprits, enfin et surtout parce que dans ces luttes politiques du moyen-âge, où l'on s'obstine à ne voir que des guerres de religion, on ne fait pas assez la part ou plutôt on fait abstraction totale des principes mis en jeu, de telle sorte que d'une question historique et d'un événement accompli, il y a six ou sept siècles, on fait une affaire de parti. — la plus misérable des choses de ce monde!

Il existe cinq relations contemporaines, bien distinctes, du siège de Béziers en 1209; elles émanent: la première, d'Arnaud, abbé de Citeaux, et de Milon, secrétaire du Pape, légats du Saint-Siège; la deuxième, de Pierre, moine de Vaux-Cernay; la troisième, d'un auteur inconnu que l'on désigne sous le nom d'anonyme provençal; la quatrième, de Guillaume de Puilaurens; et la cinquième, de Césarius, moine de l'abbaye de Heisterbach, au diocèse de Cologne.

Selon la judicieuse remarque d'un érudit qui, de nos jours, a étudié à fond et longuement la question qui nous occupe en ce moment, « d'aussi nombreuses sources pourraient aisément faire errer, sans *un peu de critique et beaucoup d'impartialité*; elles deviendraient très-dangereuses et même fort nuisibles, si l'on se bornait à y puiser ce qui flatte telle ou telle idée préconçue, et le plus souvent hostile à la vérité et à la religion.

» Ce danger est facile à éviter, si, au préalable, on examine le caractère et les actes de ceux qui nous ont laissé les relations dont il s'agit, et si l'on déduit des résultats de cet examen le degré de crédibilité qu'il faut accorder à leurs paroles.

» De ce que tous ces auteurs sont contemporains, il ne résulte pas qu'ils aient des droits égaux à nous servir de guides; il importe de faire entre eux une distinction capitale, distinction qui a été négligée dans le fait qui nous occupe.

« Un auteur peut avoir vu les faits qu'il rapporte, il peut même y avoir pris part, il peut simplement les avoir narrés sur ouï-dire. Le témoignage a sa valeur dans les trois cas, lorsque celui qui le fournit est un homme grave et digne de foi. Mais il est évident que, dès qu'il existe le moindre doute ou la plus légère contradiction au sujet d'un fait mentionné par un historien de chacune de ces catégories de contemporains, nous n'hésiterons pas à préférer l'autorité du contemporain *acteur* à celle du contemporain *témoin*¹, et l'autorité de l'un et de l'autre à celle du contemporain qui s'est fié à la parole d'autrui². »

Sans doute la portée de ces distinctions n'est pas absolue; celui qui raconte les événements auxquels il a pris part ou qu'il a dirigés, peut être suspect de les exposer d'une façon partielle ou flatteuse pour lui : c'est l'objection qu'on pourrait soulever à propos d'Arnaud et de Milon, eh bien! Milon, auquel on prête³ cette terrible parole : *Tuez-les tous!* n'en fait aucune mention dans son récit. Or, s'il l'avait dite, il n'est pas probable qu'il eût craint de l'avouer; car à cette époque les actes des sociétés et des individus étaient empreints d'une énergie que nous avons, maintenant, de la peine à comprendre. Et ce que nous qualifierions aujourd'hui de cruauté, était alors accepté, dans tous les partis, comme une

¹ Il nous semble que ce principe est beaucoup trop général. Le contemporain *acteur* étant, presque toujours, personnellement intéressé dans l'acte qu'il raconte, nous préfererions, ordinairement, à son témoignage celui du *spectateur* désintéressé et impartial.

Note de la rédaction.

² *Siège de Béziers* (1209), *la Vérité historique*, tome XI, 1^{er} semestre 1863. p. 71 et 72 (Cf. un excellent travail de M. Tamizey de Larroque : *Mémoire sur le sac de Béziers*, etc., p. 105 à 128 du LXV^e volume des *Annales de philosophie chrétienne*, août 1862.)

³ A tort, car Milon établit lui-même son *alibi* dans une lettre à Innocent III (Lettre CVIII du recueil de Baluze, p. 365 du tome II), lettre dans laquelle il annonce au pape qu'après avoir suivi l'armée des croisés de Lyon jusqu'à Montpellier, il s'en est séparé pour se rendre à Arles, à Marseille, etc.

ne est parfaitement naturelle, et ne soulevait la plus légère objection dans l'esprit de qui que ce fût.

Nous ne discutons pas, nous exposons simplement, et nous rappelons ce que chacun doit savoir, ou du moins, peut comprendre, c'est-à-dire qu'il ne faut pas juger les actes d'une époque à la clarté des habitudes, des principes, et quelquefois, des préjugés d'une autre époque.

Ces réflexions nous permettent donc de regarder la relation officielle du siège de Béziers, par les légats Arnaud et Milon, comme une preuve affirmative de ce qu'elle renferme et une preuve négative de ce qu'elle met.

Ce n'est pas non plus dans Pierre, moine de Vaux-Cernay, ni dans l'anonyme provençal, ni dans Guillaume de Puilaurens, — tous trois contemporains, acteurs ou témoins dans les événements, qu'on trouve la moindre trace du fameux mot : *Tuez-les tous ! Dieu saura bien reconnaître les siens.*

Comment supposer que ces chroniqueurs aient pu oublier ou effacer une telle parole, étant connus leurs principes et leur esprit ? Certes, Arnaud (le légat, auteur de la première des cinq relations contemporaines) est très-peu suspect de modérantisme dans ses actes et dans ses paroles. Quant à Pierre, moine de Vaux-Cernay, il se montre animé contre les hérétiques et par là-même très-peu capable d'avoir négligé de consigner dans sa chronique les rigueurs exercées par les croisés contre les Albigeois. L'anonyme provençal, contemporain et témoin oculaire des faits qu'il raconte, mérite toute confiance par son caractère grave et digne de foi ; la même remarque peut être faite à l'égard de Guillaume de Puilaurens.

Le mot *Tuez-les tous !* n'a donc pas été dit par le légat Milon ou tout autre personnage, puisqu'aucun des cinq récits contemporains ne le rapporte ou n'y fait la moindre allusion, même la plus lointaine.

Où donc a été consignée pour la première fois l'anecdote dont nous avons vainement cherché jusqu'ici l'origine ? — Dans un livre d'un moine

allemand. C'est un étranger, séparé du théâtre des événements de la croisade par plus de deux cents lieues, qui nous apprend ce qu'ont ignoré les hommes placés dans les rangs mêmes des deux armées : c'est Césarius, moine de l'abbaye de Heisterbach, au diocèse de Cologne.

Voici comment — en quelques lignes où il y a autant d'erreurs que de mots, — il raconte le siège de Béziers et encadre (en la motivant) la fameuse parole depuis toujours attribuée au légat Milon.

« Les croisés arrivèrent à une grande ville qu'on nomme Bidens (Béziers), dans laquelle *on disait* qu'il y avait eu (*fuisse*) plus de cent mille hommes, et ils l'assiégèrent. Aux yeux des croisés, les hérétiques souillèrent de leur urine un volume du saint Évangile qu'ils jetèrent ensuite du haut du rempart dans les rangs des Chrétiens, et leur lançant ensuite des flèches, ils leur criaient :

— Misérables ! voilà votre loi. »

» Mais, le Christ, auteur de l'Évangile, ne laissa pas sans vengeance l'injure qu'on lui faisait. Car, des soldats enflammés du zèle de la foi, semblables à des lions, à l'exemple de ces hommes dont il est parlé au livre des Machabées (II, XI, 11), ayant posé des échelles, gravirent les murs avec intrépidité et forçant les portes ils s'emparèrent de la ville, mettant en fuite les hérétiques frappés de terreur par Dieu et ne sachant plus que devenir.

» Et apprenant — de l'aveu même des hérétiques — que des catholiques se trouvaient dans leurs rangs (*permixtos*), ils dirent à l'abbé :

— Que ferons-nous, seigneur ? Nous ne pouvons distinguer les bons des méchants. »

» Alors, on raconte (*fertur*) que, tant l'abbé que les autres, craignant que la peur de la mort ne fit feindre aux hérétiques qu'ils étaient catholiques, et qu'après avoir obtenu la vie sauve ils ne revinssent à leur perfidie, dirent :

-- Frappez-les, car le Seigneur sait quels sont les siens. »

« Et c'est ainsi qu'une foule innombrable fut mise à mort dans cette ville ¹. »

Outre que, dans ce récit, tout repose sur des on dit (*dicebantur, fertur*), le mot : *Tuez-les tous!* est attribué, non à un seul homme, mais à tous les chefs de la croisade.

Mais, la question n'est pas précisément là; il s'agit de savoir quelle est la valeur historique et critique du témoignage de Césarius, — le seul auteur du temps qui rapporte la fameuse parole.....

Tous ceux qui ont eu à s'occuper du livre où est consignée — en compagnie de bien d'autres, — cette fable, Possevin, Voësius, Oudin, Dupin, Lenglet, Dufresnoy, Fleury, etc., conviennent que, dans les récits de Césarius, l'in vraisemblance atteint les dernières limites du grotesque; et un critique éminent de nos jours, Daunou, exprime sur cet ouvrage ² une opinion qui s'accorde avec celle d'un des plus savants historiens ecclésiastiques de l'Allemagne contemporaine, avec celle de Jean Alzog, et avec celle de Hurter ³, comme avec celle de tous les auteurs nommés plus haut.

Daunou, qui a retracé ⁴ la biographie d'Arnaud, abbé de Citeaux, déclare ⁵, au sujet du rôle que lui fait jouer à Béziers Césarius, qu'il ne saurait ajouter foi à un tel récit.

Or, Daunou ne saurait être, un moment, suspecté de partialité à l'égard du moyen-âge; ses principes bien connus ne peuvent donner lieu à une telle supposition : c'est donc uniquement la force de la vérité qui l'a fait parler en ces termes.

¹ *Dialogi miraculorum*, distinctio V, cap. XXI, p. 439 de l'édition donnée par Bertrand Tissier : *Bibliotheca Patrum Cistercensium*, tome II.

² *Histoire littéraire de la France*, tome XVIII.

³ *Histoire du pape Innocent III*.

⁴ *Hist. litt. de la France*, tome XVII.

⁵ *Ibid.* p. 313.

Après un tel témoignage, après surtout le silence de Voltaire, on est étonné (pour ne pas dire davantage), de voir le mot trop fameux figurer non-seulement dans tous les livres dont Béziers a été le sujet, dans tous les ouvrages qui concernent le Languedoc, mais encore dans nos cinq grandes dernières Histoires de France, celles de Velly, d'Anquetil, de M. de Sismondi, de M. Michelet et de M. Henri Martin, sans compter toutes nos moins considérables histoires de France, nos encyclopédies, nos biographies, etc., etc., etc.

Ce n'est rien encore, un jour — en pleine Académie française, en séance publique, — M. Guizot, dans sa *Réponse au discours de réception du R. P. Lacordaire* (24 janvier 1861), a dit à l'illustre Dominicain, en faisant allusion à sa confraternité religieuse avec le légat Milon :

« Il y a six cents ans, Monsieur, si mes pareils de ce temps vous avaient rencontré, ils vous auraient assailli avec colère comme un odieux persécuteur; et les vôtres, ardents à enflammer les vainqueurs contre les hérétiques, se seraient écriés : *Frappez, frappez toujours, Dieu saura bien reconnaître les siens.* »

Et cependant — nous l'avons vu, — ni Arnaud, ni Milon, n'ont jamais tenu le barbare langage qu'on leur prête, et sur ce point, comme sur tant d'autres, les historiens ont eu le tort de suivre le courant des idées reçues ou plutôt des erreurs et des mensonges accrédités dans le vulgaire, — et que de *gens d'esprit* font partie du vulgaire dont ils composent souvent la majorité, sinon absolue, au moins relative.

Si — en dehors des récits relatifs à la croisade contre les Albigeois, — nous consultons toutes les chroniques relatives à l'histoire de France, nous n'y apercevons pas la moindre trace de la cruelle réponse et toujours attribuée au légat du pape Innocent III.

Mais, comment M. Guizot a-t-il pu citer ce prétendu mot, lui dont la collection de chroniques relatives à notre histoire nationale contient six ouvrages où la prise de Béziers est racontée avec plus ou moins de dé-

tails, sans qu'il y soit fait la plus petite mention d'une circonstance qui est trop frappante, ce nous semble, pour n'être pas ainsi passée sous silence ?

Depuis quand le silence est-il devenu l'équivalent de l'affirmation?...

II.

Il semble qu'après cette discussion l'erreur et le mensonge sont réduits à néant et qu'il n'y a plus lieu à poursuivre; mais, l'erreur et le mensonge ne sont que trop féconds et, quand on a tranché une des têtes de l'hydre, il en reste encore d'autres non moins redoutables à abattre; et voilà ce qui arrive à l'occasion du fameux mot : *Tuez-les tous!*

D'après Césarius, après la prise de la ville les massacreurs, éprouvant des scrupules et comme une sorte d'attendrissement, demandèrent à l'abbé Arnaud, avant de commencer, ce qu'ils devaient faire pour reconnaître les catholiques au milieu des hérétiques.

Or, suivant tous les historiens de la croisade, les choses n'ont pu se passer ainsi. Voici quelles furent, selon les plus sûres autorités, les circonstances de la prise de Béziers. Quelques assiégés firent une sortie. Un croisé qui s'était avancé jusque sur le pont de Béziers tomba percé de leurs flèches. A cette attaque inattendue, à la vue de cette victime, les Ribauds¹, frémissant de rage, s'élançant comme un seul homme contre les imprudents agresseurs, sans même prendre le temps de revêtir leur armure; ils les refoulent dans la place, escaladent les murs, enfoncent les portes et entrent impétueusement dans Béziers à la suite des insensés qui sont venus les braver.

« Ils donnent l'assaut, — dit Pierre de Vaux-Cernay — à l'insu des gentilshommes de l'armée, et à l'heure même s'emparent de la ville. »

¹ Soldats d'un ordre inférieur.

« Les habitants de Béziers — dit à son tour Guillaume de Puilaurens, — ne purent repousser la première attaque du vulgaire de l'armée. »

L'abbé Arnaud, lui aussi, dans la relation qu'il adresse au pape, raconte que lorsque l'on délibérait avec les principaux chefs de l'armée sur les moyens de sauver ceux qui dans la ville passaient pour catholiques, « les Ribauds et autres viles personnes (*ribaldi et alii viles et inermes personæ*), sans attendre l'ordre des chefs, firent invasion dans la cité. »

Mathieu Paris dit la même chose.

Enfin, Guillaume-le-Breton et surtout l'anonyme provençal, qui, lui, entre dans les plus minutieux et les plus pittoresques détails, attribuent aux *truands* l'initiative du carnage et écartent loin des chefs toute complication.

Il est donc impossible qu'aucun dialogue ait eu lieu immédiatement après l'assaut, entre Arnaud et les Ribauds, et — par conséquent, — que soit Arnaud, Milon ou tout autre, ait dit ou ait seulement eu occasion de dire la trop fameuse parole qu'on lui attribue.

Il n'y a donc pas lieu à insister davantage sur ce point; il ne nous reste plus maintenant qu'à dégager de quelques exagérations et de quelques méprises le récit même de la prise de Béziers.

Des historiens, trouvant que le nombre des victimes, tel que nous le donnent ceux qui ont dû être les mieux informés, était insuffisant, quelque considérable qu'il soit cependant, l'ont grossi dans des proportions ridicules.

En supposant même, ce qui est douteux, que la ville de Béziers, au commencement du XIII^e siècle, pût contenir autant de population qu'elle en contient aujourd'hui, c'est-à-dire environ 24,000 habitants, une partie de cette population avait, à diverses reprises, abandonné une ville que l'on savait être exposée la première aux fureurs des hommes du Nord.

Vingt mille personnes durent rester dans Béziers et, à peu d'exceptions près, durent être enveloppées dans un des plus grands massacres qui aient jamais épouvanté le monde. C'est le chiffre adopté par Arnaud lui-même ¹, c'est-à-dire par le personnage qui, à tous les points de vue, était le mieux placé pour savoir la vérité en ce qui concerne ce fait terrible.

De vingt mille le chiffre des victimes a grandi successivement jusqu'à cent mille... dans le récit de Césarius et surtout dans les commentaires exagérés qu'on en a faits.

Maïs, ce témoignage se brise contre une impossibilité d'espace; M. Sabatier dit à ce sujet ²: « S'il est vrai, comme je le pense, que l'enceinte de Béziers n'a jamais beaucoup varié par son étendue, les chiffres intérieurs, 15,000 et 12,000 réunissent le plus de probabilités. La population tout entière de Béziers ne tomba pas sous le glaive. Plusieurs habitants durent s'éloigner ³ avant le siège; d'autres purent s'échapper quand la ville fut prise. La ville ne fut pas non plus complètement détruite; car, au mois d'août de l'année 1210, Simon de Montfort donnait une maison située dans Béziers à l'abbaye de Citeaux. On voit, de nos jours, quelques maisons auxquelles le style de leur architecture assigne une date antérieure au XIII^e siècle. »

Comment cent mille personnes ont-elles pu tenir dans un espace suffisant — tout au plus, — pour 12,000 ou même 15,000 habitants, en portant ce chiffre au maximum ?

Et même — si l'on veut absolument s'en tenir au récit de Césarius, — en examinant le texte du moine allemand, on verra qu'il ne dit pas du tout que

¹ *Capta est civitas Bitterrensis, nostrique non parcentes ordini, sexui vel ætati, fere viginti millia hominum in ore gladii peremerunt, etc.*

² *Histoire de la ville et des évêques de Béziers* (un volume in 8°, 1854.)

³ Il fallait dire : s'éloignèrent.

⁴ C'est là qu'il fallait mettre : durent s'échapper.

cent mille personnes succombèrent dans la prise de Béziers. Il se borne à avancer, sous forme dubitative, que cette ville renfermait plus de cent mille habitants : *In quâ plus quàm centum millia hominum fuisse dicebatur*, et il n'affirme pas davantage que tous succombèrent : *Innumerabiles occisi sunt in civitate illâ*.

En réduisant même à 12,000 le nombre des individus massacrés à Béziers, on s'expose encore à exagérer. Il résulte, en effet, d'un travail consciencieux de M. Domairon, de Béziers, qu'il faut fixer à sept ou huit mille le nombre des malheureux qui périrent dans ce massacre, réduisant ainsi de beaucoup le chiffre le plus faible proposé par les historiens. Son argumentation est appuyée sur une étude topographique fort intéressante au point de vue archéologique ¹.

¹ *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, deuxième série, tome II, p. 312 et 313.

CE QUE VERSAILLES A COUTÉ A LOUIS XIV.

Au moment où le philosophe de Genève prenait pour devise de ses paradoxes et de ses erreurs ces mots fameux dont toute sa vie fut le plus solennel démenti : *Vitam impendere vero* , on ne devait guère s'attendre à voir les vérités *historiques* mieux respectées que les vérités *morales*.

Dans leur haine contre le grand siècle et le grand roi, les philosophes se faisaient arme de tout ce qui leur tombait sous la main et ne croyant pouvoir accumuler assez de griefs contre Louis XIV, ils imaginèrent de l'accuser d'avoir ruiné la France par ses constructions magnifiques et surtout par celle de Versailles, en qui semble se résumer et revivre la gloire tout entière du XVII^e siècle.

Vite un mensonge énorme et doublement énorme fut lancé dans la circulation, et grâce à la légèreté de l'esprit français il fit à pas de géant son chemin et il est venu jusqu'à nous, triomphant sur toute la ligne.

Ce double mensonge consiste à dire, d'abord que Louis XIV, dans un moment d'humeur ou de regret, livra aux flammes les mémoires qui au-

raient révélé à la postérité le chiffre exact des dépenses extraordinaires et extravagantes entraînées par les nombreuses et magnifiques constructions de son règne, — entre autres celles de Versailles.

Singulière manière d'apurer des comptes que de les... brûler!

Mais, — chose étrange! — ces comptes anéantis, ces comptes que Louis XIV seul connaissait et voulait oublier, dont il n'existait ni double, ni la moindre trace, les voilà qui — comme le phénix de la fable, — ressuscitent de leurs cendres et Saint-Simon, le premier, nous en donne le total *exact*, total que reproduisent en l'aggravant (comme les commères de certaine fable bien connue), et La Fare, et La Baumelle, et l'abbé de Saint-Pierre, et Duclos, et Voltaire, et Mirabeau, et Volney, et Dulaure, et Lemontey, et Montyon, *e tutti quanti!*...

En vain, en 1801, Guillaumot, ancien architecte du roi, et alors directeur de la manufacture des Gobelins, publia-t-il un ouvrage bien propre à dissiper le préjugé qu'avait adopté la nation tout entière; ce mensonge était devenu si cher, si indispensable — en quelque sorte, — à tous les esprits, que ce livre, qui contenait de grandes vérités, fut présenté au public comme la production d'un esprit faible et sottement crédule. Plusieurs écrivains, l'académicien Lemontey à la tête, contestèrent hautement l'authenticité du document produit par Guillaumot, dont les révélations précieuses et impartiales furent traitées de *rapsodies*.

Son livre tomba donc dans l'oubli, et le préjugé, sorti vainqueur de la lutte, n'en fut que plus profondément enraciné.

Or, voici quel était le document publié par Guillaumot; c'était un manuscrit qu'il avait trouvé dans les archives de France, et dont l'auteur, nommé Marinier, était commis de Mansart et fils d'un commis principal des bâtiments, sous l'administration de Colbert. Certes, personne n'était mieux en état que Marinier de faire connaître le montant réel des dépenses, puisqu'il avait puisé à la source véritable les renseignements qu'il donnait. Son témoignage était d'autant moins récusable, qu'il avait dédié

son ouvrage à Mansart, son chef suprême, lequel était en mesure d'en vérifier l'exactitude.

Des retards empêchèrent le travail de Guillaumot de paraître avant la révolution de 1789; ce ne fut qu'en 1801 qu'il le livra à l'impression.

Pièces en mains, Guillaumot affirmait qu'en 1690, la dépense *totale* des bâtiments entrepris par Louis XIV dépassait à peine *cent cinquante-trois millions*; il y avait loin de ce chiffre à celui de *un milliard deux cent millions* donné par Mirabeau et de *quatre milliards* produit par Volney en l'an III de la République.

Le total publié par Guillaumot était exact, parce que cet auteur partait de l'année 1664. Pour que la dépense *réelle* atteigne *cent cinquante-sept millions*, il faut partir de 1661, année où commencèrent réellement les travaux de Versailles.

D'ailleurs Guillaumot appuyait ses calculs, non-seulement sur les données certaines du manuscrit rédigé d'après les *États au vrai*, mais encore sur les mémoires arrêtés par la Cour des Comptes.

N'importe, pour le parti philosophique et révolutionnaire, Guillaumot ne devait être et ne fut qu'un *radoteur* de par Lemontey.

Nous parlions tout à l'heure d'un double mensonge; il est plus que double, il est triple : le premier, en effet, consiste à dire que Louis XIV a livré aux flammes les mémoires constatant les dépenses de son règne en bâtiments; qu'ainsi il devenait *impossible* de préciser le taux réel de ces dépenses.

Second mensonge : tout en admettant que des doubles ont pu être conservés et qu'ils existent, Lemontey et ses partisans ont avancé que ces registres ne contiennent que les dépenses acquittées sur les fonds des bâtiments, et nullement celles auxquelles il était pourvu sur les fonds que le roi tira t de diverses caisses particulières, et notamment des caisses provinciales, — d'où ils ont conclu qu'il était inutile de compulsier ces registres, puisqu'ils ne pouvaient donner le chiffre de la dépense *totale*.

Enfin, troisième mensonge : tous les auteurs qui, depuis plus d'un siècle, ont écrit sur les dépenses des bâtiments du temps de Louis XIV, se sont accordés à dire que la valeur relative de l'argent, au XVII^e siècle et de nos jours, est dans la proportion de 1 à 2. Or, comme il est établi par des documents publics, dont le témoignage est irrécusable, que les dépenses du grand règne, en bâtiments, n'ont pas atteint deux cent quinze millions du temps, et que cette somme, quoique doublée, n'a point paru répondre à la longue durée et à l'immensité des travaux entrepris par Louis XIV, on n'a pas manqué d'en conclure que les registres des bâtiments étaient loin de donner le chiffre exact de la totalité des dépenses.

Avant de répondre à ces assertions complètement erronées et mensongères, et de leur répondre par l'éloquence et la calme sagesse des chiffres, nous croyons utile et intéressant de montrer la véritable source des accusations dont Louis XIV a été l'objet de la part de certains hommes, en rapportant les termes mêmes dans lesquels ces accusations odieusement ridicules ont été formulées depuis Saint-Simon jusqu'à Dulaure et consorts.

II.

Le duc de Saint-Simon a servi de guide et de modèle à la plupart des écrivains qu'a offusqués la gloire de Louis XIV. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la valeur historique des *Mémoires* de ce bourgeois gentilhomme qui, à toute la vanité d'un parvenu, joint l'envie mesquine d'un esprit étroit. On a surfait son génie ; il avait plus de haine que de style et surtout de talent réel pour écrire l'histoire.

Les *Mémoires* de Saint-Simon sont, non-seulement suspects, mais visiblement entachés d'ignorance des faits ou de mauvaise foi. Du reste, cet écrivain n'avait pas la prétention d'être cru sur parole ; car, dans un ac-

cès de franchise, ou dans un moment d'inadvertance, il déclare lui-même à ses lecteurs qu'il ne s'est *nullement piqué d'être impartial*.

En parlant de Marly et de Versailles, Saint-Simon tombe dans une double contradiction qui suffit à faire juger que la logique n'était pas son fort. Ainsi, il écrit de Marly, une des merveilles du siècle de Louis XIV : « Telle fut la fortune de ce repaire de serpents et de charognes, de crapaux et de grenouilles, *uniquement choisi pour n'y pouvoir dépenser*. Tel fut le mauvais goût du roi *en toutes choses*. »

Ce langage est, non-seulement de mauvais ton, mais il a surtout le tort essentiel d'être obscur, et peut présenter deux sens contraires. Ainsi, quand Saint-Simon a dit que Marly *avait été uniquement choisi* par Louis XIV, *pour n'y pouvoir dépenser*, il semblerait, d'abord, qu'il a voulu insinuer que le monarque n'avait été déterminé à donner la préférence à cet emplacement, que parce qu'il se trouvait, par un tel choix, réduit à la nécessité de ne pas y dépenser beaucoup d'argent. « Dans ce cas, — dit judicieusement M. Ossude, ¹ — le raisonnement du censeur aurait été en défaut; car, de ce que l'emplacement choisi était ingrat, il aurait fallu, en bonne logique, conclure qu'il eût été indispensable d'en venir à de grandes dépenses, si l'on eût voulu en faire un lieu charmant.

« N'a-t-il, au contraire, usé de cette expression que dans un sens ironique? On serait porté à le croire pour son honneur, puisque, sans cela, il se fût contredit lui-même, en disant que Versailles, tel qu'on l'a vu de son temps, *n'a pas coûté Marly*, et qu'on n'avance rien de trop au sujet de ce dernier château, *en comptant par milliards*. »

La vérité est que les dépenses des bâtiments, parcs et jardins de Marly, ne se sont pas élevées à treize millions sous le règne de Louis XIV². Or, ces douze à treize millions, du temps, forment environ le cinquième

¹ Ossude : *Le siècle des beaux-arts et de la gloire*, etc., p. 13.

² *Ibid.*, p. 245 à 247.

des frais qu'a entraînés la construction du château de Versailles, avec ses accessoires immédiats.

Ces deux assertions de Saint-Simon ont été les sources où ses successeurs ont puisé tous leurs dires, en les aggravant à mesure et en en formant cette terrible avalanche dont il faut enfin tirer la mémoire de Louis XIV qu'ils avaient voulu y ensevelir à tout jamais.

Élève de Saint-Simon, La Fare a écrit ses mémoires sous l'inspiration de la haine et de la vengeance, — les deux plus mauvais guides que puisse suivre un historien.

A l'en croire, « Louis XIV, dont l'autorité était sans bornes, s'en est servi pour tirer de ses peuples tout ce qu'il en pouvait tirer, pour le dépenser en bâtiments aussi mal conçus que peu utiles au public. »

On rapporte de semblables assertions; mais, ce serait leur faire beaucoup trop d'honneur que de les discuter.

Au tour de La Beaumelle maintenant, Il nous assure que Mme de Maintenon s'est opposée, autant qu'il a dépendu d'elle, à la construction de la chapelle actuelle du château de Versailles, et cela par des motifs d'intérêt public, par un sentiment de commisération pour le peuple que la guerre de 1688 avait surchargé d'impôts.

La non construction de cette chapelle eût-elle singulièrement allégé le fardeau supporté par le peuple? Commencée en 1699, année qui vit la cessation des hostilités, elle ne fut terminée qu'en 1712, avec tous ses accessoires. La dépense totale n'a pas atteint deux millions et demi, du temps, qui répartis sur treize années, donnent à peine deux cent mille livres par an. En se chargeant de ces nouveaux frais, le gouvernement royal a-t-il sérieusement obéré le trésor public?

Quant à l'abbé de Saint-Pierre, ce rêveur éveillé, loin d'avoir exagéré les dépenses relativement à Versailles, il est resté au-dessous de la vérité. Il porte les frais de construction et d'embellissement de Versailles à quarante millions, somme qui n'est pas la moitié de ce qu'a coûté le château

avec ses dépendances. Du reste, le paragraphe où se trouve consignée l'erreur de l'abbé renferme un trait de satire qui compense en mauvais vouloir ce qui manque en argent. Le voici :

« Si le roi avait mis à bâtir Saint-Germain le quart de quarante millions qu'il dépensa, depuis, à Versailles, il aurait été fort loué, au lieu qu'il fut fort blâmé de lever sur son peuple une aussi grande somme pour embellir un lieu que la nature n'avait pas, à beaucoup près, aussi embelli que Saint-Germain. Ce fut, entre ses entreprises, une faute très-considérable faite contre *le bon sens*. »

Arrive Duclos dont les *Mémoires secrets* n'ont paru que longtemps après sa mort. On eût rougi, ou regardé comme trop dangereux de les publier, même sous Louis XV, protecteur de l'écrivain; il fallait une révolution telle que celle de 1789, pour qu'ils fussent produits au grand jour.

Pour savoir à quoi nous en tenir sur la valeur et l'autorité de ces *Mémoires*, il faut lire et méditer ces lignes qui les terminent : « Quelle que soit ma façon de voir et de penser, je ne prive pas le lecteur de la faculté de porter un jugement différent du mien. »

C'est heureux.

Duclos n'était rien moins qu'impartial, comme on peut facilement s'en convaincre en parcourant ses *Mémoires*; ses expressions sont toujours d'une rudesse qui va jusqu'à l'insolence et parfois la dépasse, et dans ces moments-là il n'outrage pas moins la langue et la logique que les individus et les choses. Selon lui, — par exemple, — c'est « la répugnance de Louis XIV pour Paris qui a coûté des milliards au royaume, pour les bâtiments du superbe et triste Versailles, qu'on nommait alors un favori sans mérite, assemblage de richesses et de *chefs-d'œuvre de bon et de mauvais goût*. »

On pourrait faire observer — en passant, — que *chef-d'œuvre* et *mauvais goût* sont deux termes qui s'excluent mutuellement, deux choses qui

impliquent contradiction, deux idées qui se lient mal, ou plutôt qui ne se lient pas du tout.

On sait ce qu'il faut penser *des milliards* dont parle Duclos qui, en cette circonstance, a été d'une insigne mauvaise foi : car, on ne saurait admettre l'ignorance dans un écrivain savant, qui s'est vanté d'avoir mis à contribution les bibliothèques, les archives, tous les dépôts publics, pour arriver plus sûrement à la découverte de la vérité.

Or, il existait de son temps un document de haute importance et d'une grande publicité. C'étaient *les comptes-rendus de l'administration des finances*, par Mallet, premier commis de ce ministère, sous Desmarets. Les calculs et les résultats de ce livre sont officiels, puisque l'ouvrage a été fait par l'ordre et sous les yeux du contrôle général des finances.

Eh bien ! *les comptes-rendus* ne portent qu'à cent cinquante-cinq millions huit cent cinquante-deux mille livres les dépenses faites par Louis XIV en bâtiments, depuis le commencement des travaux jusqu'à 1688, espace de temps pendant lequel a eu lieu la presque totalité des dépenses qu'a entraînées la construction de Versailles.

Quant à Voltaire, il a partagé l'erreur commune de son temps, relativement aux dépenses de Versailles. Dans l'article XXVIII^e de ses *Fragments sur l'histoire*, il porte les frais de construction de Versailles seulement à plus de cinq cent millions.

L'heure de la Révolution a sonné ; le fougueux Mirabeau — dans sa dix-neuvième lettre à ses commettants, — reprend le mensonge, l'agrandit et l'élève à des proportions boursoufflées comme son style même. Laissons-le parler :

« Le maréchal de Belle-Isle, en examinant les bordereaux de dépense des bâtiments, sous Louis XIV, s'était arrêté d'effroi après avoir compte jusqu'à douze cent millions de frais pour Versailles seulement, et il n'avait osé sonder jusqu'au fond cet abîme. »

Ceci avait été dit à quelques électeurs ; vint Volney qui le répéta dans

son cours d'histoire à l'école Normale de Paris, en l'an III. Volney avait eu pour devoir, dès la première leçon, prévenir ses élèves, que *l'histoire est née des sources les plus fécondes des erreurs et des préjugés des hommes*, et il fut fidèle à son programme.

Son cours — tissu de diatribes, — contient des assertions du genre de celle-ci : « Ce sont les palais du Louvre, de Versailles, et la multitude de temples dont est surchargée la France, qui ont aggravé nos impôts et jeté le désordre dans nos finances. Si Louis XIV eût employé en chemins et canaux les quatre milliards six cents millions qu'a coûté son château, déjà en dégât, la France n'eût vu ni la banqueroute de Law, ni ses conséquences reproduites parmi nous. »

Après Volney, nous rencontrons Dulaure qui n'est que l'écho de ses devanciers; passons donc et venons à Lemontey, auteur d'un *Essai historique sur l'établissement monarchique de Louis XIV*. C'est dans ce livre que le mensonge est présenté sous une forme d'autant plus dangereuse qu'elle est perfide. « Au roi qui avait pris le soleil pour devise — dit Lemontey, — il fallait une demeure qui surpassât les anciennes merveilles du monde. *On raconte* qu'il avait atteint douze cent millions, lorsque *par un sentiment de honte*, il jeta au feu tous les comptes du château de Versailles; mais, il n'en poursuivit pas moins jusque dans sa vieillesse la construction de ce *monstrueux labyrinthe de pierres*.... Aux portes du palais de Versailles, les serviteurs du roi couverts de ses livrées, mentaient publiquement. Nous savons par des mémoires du temps, que des *essaims de pauvres assiégèrent* le nouveau palais, et le nombre en fut si prodigieux, qu'on craignit la contagion pour la ville. Le roi humilié arma des soldats suisses contre ce peuple d'indigents qui était son ouvrage, et employa pour l'extirper des mesures violentes et inhumaines. »

Lemontey, en assurant en 1818, que le château de Versailles avait coûté bien au-delà de douze cent millions, ne peut nullement être excusé sur la présomption de bonne foi, parce qu'il connaissait si bien les

Comptes-rendus de Desmarests, rédigés par Mallet, qu'il les cite dans son ouvrage comme un livre bon à consulter.

Quant à la misère qui, sur la fin du règne de Louis XIV, affligea les classes inférieures de la société, elle provenait des malheurs de la guerre, et surtout des fléaux du ciel. Les gelées extraordinaires du terrible hiver de 1709, non-seulement détruisirent tout espoir de récolte dans la généralité des provinces, mais encore s'étendirent jusque sur les arbres qui périrent en grande partie. « Cette misère fut grande, — dit Voltaire, — mais elle a été fort exagérée. »

Les mémoires de Dangeau, dont pour bonne raison Lemontey supprime le témoignage, réduisent *le peuple d'indigents* à soixante pauvres que Louis XIV fit conduire à l'hôpital général. Telles sont les *mesures violentes et inhumaines* auxquelles ce prince eut recours.

Chose curieuse ! étrange contradiction ! — Lemontey qui a puisé ses allégations dans deux auteurs fort peu dignes de foi, Delaplace et La Beaumelle, se soufflette ainsi lui-même sur leur joue : « Tout lecteur sensé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impostures dont le public est surchargé, et La Beaumelle, auteur du roman des mémoires de Mme de Maintenon, mériterait d'être châtié, si le mépris dont il abuse ne le sauvait de la punition. »

Mais, c'est assez de ces citations pour démontrer l'absurdité du mensonge qu'elles consacrent ; il est temps d'en venir à la meilleure et à la plus péremptoire des réponses, — celle même des chiffres.

III.

Reprenons d'abord en sous-œuvre — pour ainsi dire, — les trois songes dont nous n'avons donné que l'esquisse, en quelque sorte, au début de cet article, et, en premier lieu, nous affirmerons hautement que

quand même Louis XIV aurait livré aux flammes les mémoires constatant les dépenses de son règne en bâtiments, il ne devenait pas pour cela impossible de préciser le taux réel de ces dépenses.

En effet, Lemontey lui-même a publié dans ses écrits, que les archives de l'ancienne maison du roi renferment un grand nombre de registres, du temps de Louis XIV, où ont été inscrites, jour par jour, les dépenses de ce prince, en bâtiments. Les ouvrages publiés postérieurement par Wasse de Villiers ¹, Peignot ² et Eckard ³, ont confirmé la vérité de ce récit.

Donc, Louis XIV n'a point brûlé les *Comptes originaux de Versailles*. Mais quand bien même — nous le répétons, — il en aurait été ainsi, c'eût été à tort qu'on en aurait conclu qu'il n'y avait pas moyen de connaître le chiffre réel des dépenses du monarque, en bâtiments : car, les écrivains politiques et les historiens ont toujours pu consulter les *Comptes-rendus du trésor* et les *Mémoires arrêtés par la Cour des Comptes*, lesquels fixent ce chiffre de la manière la plus authentique.

Lemontey, et avec lui plusieurs écrivains ont avancé que les registres dont il vient d'être parlé ne contiennent que les dépenses acquittées sur les fonds des bâtiments, et nullement celles auxquelles il était pourvu sur les fonds que le roi tirait de diverses caisses particulières, et notamment des caisses provinciales : d'où ils ont conclu qu'il était inutile de compulsur ces registres, puisqu'ils ne pouvaient donner le chiffre de la dépense totale.

D'abord, cette assertion était purement gratuite de leur part, car ils ne l'appuyaient pas de l'ombre même d'une preuve. On serait donc au-

¹ *Tableau descriptif, historique et pittoresque de la ville, du château et du parc de Versailles.*

² *Documents authentiques et curieux sur Versailles.*

³ *Recherches historiques et biographiques sur Versailles.*

torisé à nier un fait qui ne repose que sur une supposition vague, dénuée de fondement. Mais, il y a une observation essentielle à faire, et cette observation seule suffira pour détruire la fiction de ces écrivains.

La Cour des Comptes vérifiait, chaque année, les mémoires de dépense des bâtiments; elle arrêtait définitivement le chiffre total des frais de construction, qui avaient eu lieu l'année précédente. Peu lui importait que les dépenses eussent été acquittées sur les fonds tirés du trésor public ou sur ceux provenant des caisses provinciales. Son unique mission était de constater la dépense totale.

Eh bien, ainsi que l'a remarqué Guillaumot, le chiffre résultant de la vérification de la Cour des Comptes, a toujours été identiquement le même que celui contenu dans les Comptes rendus du trésor. Or, cette concordance entre les versements faits par le Trésor et le chiffre de dépense totale arrêté par la Cour des Comptes, prouve invinciblement que le roi ne tirait aucune somme des caisses particulières, étrangères à ses bâtiments, pour solder les frais des grandes constructions de son règne.

Venons enfin à la troisième erreur qu'il n'importe pas moins de combattre et de détruire que les deux premières.

Tous les auteurs qui, depuis un siècle, ont écrit sur les dépenses des bâtiments du temps de Louis XIV, se sont accordés à dire que la valeur relative de l'argent, au dix-septième siècle et de nos jours, est dans la proportion de 1 à 2.

Or, comme il est établi par des documents publics, dont le témoignage est irrécusable, que les dépenses du grand règne, en bâtiments, n'ont pas atteint deux cent quinze millions du temps, et que cette somme, quoique doublée, n'a point paru répondre à la longue durée et à l'immensité des travaux entrepris par Louis XIV, on n'a pas manqué d'en conclure que les registres des bâtiments étaient loin de donner le chiffre exact de la totalité des dépenses.

« Ce raisonnement — dit M. Ossude¹ — aurait pu être juste et convaincant, si l'hypothèse admise eût été vraie; mais, il ne sera pas difficile de faire voir combien peu il est solide, en démontrant que l'hypothèse pose sur une base vicieuse ou plutôt tout-à-fait erronée. Les écrivains, qui ont soutenu le système est ici combattu, ont dit :

« La valeur du marc d'argent, sous Louis XIV, était de vingt-six livres; elle est aujourd'hui de cinquante-deux francs : donc, ce qui coûtait, au dix-septième siècle, cent livres, ne doit se payer, de nos jours, que deux cents francs. »

« Ce calcul ne manquerait pas de justesse, si la masse du numéraire, en circulation sous Louis XIV, eût été la même qu'actuellement. Mais, il n'en est pas ainsi aujourd'hui², en France, six à sept fois plus d'espèces monnayées qu'au dix-septième siècle. Les impôts, il y a cent cinquante ans, ne s'élevaient pas annuellement à cent millions, et pendant vingt à vingt-cinq années, ils ont fort peu dépassé cette somme; tandis que de nos jours, ils offrent une masse de plus d'un milliard.

« Cette première considération prouverait, seule, que la proportion de 1 à 2, établie par les écrivains précédents, est inadmissible, puisqu'elle est contraire à l'évidence des faits. Personne, en effet, n'ignore que, dans tout pays, le taux des denrées et des marchandises est toujours en raison inverse de la masse monétaire en circulation.

« Mais, voici des preuves matérielles qui viennent à l'appui du raisonnement.

« D'après les chroniques et les statistiques du temps, sur la fin du dix-septième siècle, le prix des bonnes terres, semées en blé, variait de cent cinquante à cent soixante dix livres l'arpent. La location de ces mêmes terres ne rapportait que cinq à six livres également par arpent.

¹ P. XV et suiv.

² M. Ossude écrivait en 1838.

Le prix du septier de blé, en temps ordinaire, était de cinquante sous trois livres. La location des chambres, à Paris, offrait pour taux annuel commun, vingt à vingt-cinq livres. Enfin, le salaire des ouvriers était peine de sept à huit sous par jour...

» Toutes ces données, qui sont certaines, ne permettent pas de doute que, vers le milieu du dix-septième siècle, le rapport de la valeur de l'argent à cette époque, comparée à celle de nos jours, était dans la proportion de un à huit. Cependant, comme sur le déclin de ce siècle, ou au commencement du siècle suivant, la valeur de l'argent avait subi de altérations, il convient de prendre une moyenne proportionnelle pour toute la durée du grand règne, et de supposer que les dépenses faites alors se trouvent avec celles qui se feraient maintenant, dans la proportion de un à six.

» Il résulterait de cette base définitivement arrêtée, que les dépenses de Louis XIV, en bâtiments, lesquelles se sont élevées, dans l'espace de cinquante-cinq années, à près de deux cent quinze millions, valeur du dix-septième siècle, représentent environ un milliard trois cent millions de notre monnaie actuelle. »

Ce qui donnerait une dépense d'à peine 24 millions de notre monnaie, par an.

Nous croyons qu'il est inutile et surtout qu'il serait trop long de produire ici le compte détaillé des dépenses de Versailles; nous renvoyons les curieux aux ouvrages spéciaux par nous déjà cités. Ce que l'on vient de lire suffit amplement pour convaincre tout esprit impartial.

CHARLES-QUINT S'EST-IL FAIT ENTERRER DE SON VIVANT?

Parmi les erreurs, mensonges ou fables dont la vie de Charles-Quint a été le thème trop fécond, il est un fait qu'on a tant répété jusqu'à nos jours, qu'il semble jouir du droit de prescription et être entré depuis longtemps dans le domaine des choses incontestables, parce qu'elles sont incontestées.

Nous voulons parler de l'enterrement anticipé de Charles-Quint, et ce n'est pas un fait isolé, car — à en croire des historiens romanesques, — la vie austère que cet empereur menait au couvent de Yuste où il s'était retiré avait affaibli son intelligence au point de lui faire passer son temps à de frivoles recherches de mécanique et d'horlogerie auxquelles il donna, en quelque sorte pour couronnement, la cérémonie anticipée de ses propres funérailles.

Pur roman que tout cela dont l'histoire contemporaine et la critique moderne ont fait bonne et complète justice.

Les auteurs ou plutôt les *coupables* du roman sont — pour ne citer que les principaux, — Sandoval ¹, Strada ², de Thou et Robertson ³;

¹ *Historia de Carlos Quinto*, tome II, lib. XXXII, § 3, édition in-folio, Pampelune, 1634.

² *De bello Belgico*, p. 9.

³ *Histoire de Charles-Quint*, livre XII, *in fin.*

voici maintenant la généalogie de cette fable : Sandoval a consulté et copié à la légère une relation infidèle, Strada a suivi Sandoval sans examiner de Thou — dont la bonne foi et la critique sont plus que suspectes, — répété ce qu'avaient dit Sandoval et Strada; enfin, Robertson *brocha sur le tout* a reproduit, en les exagérant, les récits de ses devanciers.

Comme Robertson a le plus contribué à propager et à populariser la fable, il n'est pas inutile de rapporter les termes même dans lesquels il l'a narrée.

Le début du récit de Robertson est remarquable par un non sens qui place dans la bouche du catholique empereur, lequel charmé de l'agréable retraite où il allait s'enfermer, *avait même dit à quelques personnes de sa suite que c'était un lieu où Dioclétien aurait aimé à se retirer. Cette impression s'était gravée si profondément dans son esprit, qu'il se décida à faire du couvent de Saint-Juste (ou Yuste) le séjour de sa retraite*¹.

Voyez-vous Charles-Quint se comparant à Dioclétien et — chose plus inouïe! — se retirant à l'ombre d'un cloître, parce que Dioclétien l'aurait choisi lui-même? C'est ce qu'indiquent (ou nous nous trompons fort,) ces mots : *Cette impression s'était gravée si profondément, etc.*

Et voilà justement comme on écrit l'histoire, eût dit M. de Voltaire, qui était passé maître en fait de mensonges.

Après avoir raconté quels étaient les occupations et les amusements de Charles-Quint dans sa retraite, Robertson arrive au récit des funérailles anticipées que l'empereur se fit faire et à l'exposition des causes et des motifs qui le déterminèrent à exécuter cette singulière idée.

Avant de lire cette page de Robertson, il faut se rappeler qu'il était Anglais, protestant et historien de Sa Majesté Britannique; or, les Anglais n'aimaient guère Charles-Quint, les protestants encore moins et

¹ Robertson, *l. c. sup.*, tome VI, p. 493 de l'édit. in-12 de la traduction française de 1771.

Enfin, on n'est pas impunément historiographe; ce n'est guère dans cette position que l'indépendance et l'impartialité trouvent une parfaite sécurité¹.

Voici donc le récit de Robertson dont presque chaque mot mérite d'être médité avec soin :

« Six mois avant sa mort, la goutte qui lui avait laissé un intervalle plus long que de coutume, reparut avec un surcroît de violence. Son tempérament épuisé eut à peine assez de force pour soutenir une si forte secousse, qui affaiblit son âme ainsi que son corps; dès ce moment, à peine retrouve-t-on quelques traces de cette raison saine et mâle qui avait distingué Charles de ses contemporains. Une superstition timide et servile flétrit son esprit. Il perdit le goût de toute espèce d'amusements, et tâcha d'assujettir sa vie à toute l'austérité de la règle monastique. Il ne désirait plus d'autre société que celle des moines, et passait presque tout son temps à chanter avec eux les hymnes du missel....

« L'inquiétude, la défiance et la crainte qui accompagnent toujours la superstition, troublaient de plus en plus son esprit, et diminuant à ses yeux le mérite de ce qu'il avait fait, le portaient à chercher quelque acte de piété extraordinaire et nouveau, qui pût signaler son zèle et attirer sur lui la faveur du ciel.

« L'idée à laquelle il s'arrêta est une des plus bizarres et des plus étranges que la superstition ait jamais enfantées dans une imagination faible et dérégulée. Il résolut de célébrer ses propres obsèques avant sa mort. En conséquence il se fit élever un tombeau dans la chapelle du couvent. Ses domestiques y allèrent en procession funéraire, tenant des cierges noirs dans leurs mains; et lui-même il suivait enveloppé d'un lin-

¹ Voir dans le *Bulletin de l'Alliance des Arts* (16 octobre 1813, p. 423), un article dans lequel on analyse avec grand soin la lettre écrite par M. H. Wheaton au secrétaire de l'Institut national de Washington, touchant les erreurs de Robertson dans son *Histoire de Charles-Quint*.

ceul. On l'étendit dans un cercueil avec beaucoup de solennité. On chanta l'office des morts; Charles joignait sa voix aux prières qu'on récita pour le repos de son âme, et mêlait ses larmes avec celles que répandaient les assistants, comme s'ils avaient célébré de véritables funérailles. La cérémonie se termina par jeter, suivant l'usage, de l'eau bénite sur le cercueil, et tout le monde s'étant retiré, les portes de la chapelle furent fermées.

» Charles sortit alors du cercueil et se retira dans son appartement, *plein des idées lugubres que cette solennité ne pouvait manquer d'inspirer.*

» Soit que la longueur de la cérémonie l'eût fatigué, soit que cette image de mort eût fait sur son esprit *une impression trop forte*, il fut saisi de la fièvre le lendemain. Son corps exténué ne put résister à la violence de l'accès, et il expira le 21 de septembre, âgé de cinquante-huit ans, six mois et vingt-cinq jours ¹. »

Voilà le roman; voyons maintenant l'histoire. En dehors des contemporains qui sont nombreux et dignes de foi, nous avons consulté trois critiques modernes dont l'impartialité est bien connue en ces questions, — un anglais, M. Stirling² et deux français, MM. Pichot³ et Mignet⁴, pour ne citer que les principaux.

Se préoccupant, à juste titre, d'un des plus grands actes de la vie de Charles-Quint, — son abdication et sa retraite au couvent de Yuste, — M. Mignet n'a pas cru trop faire en consacrant un volume à l'examen de ce fait historique. Mais, s'est-il demandé cependant : « Un volume entier..., n'est-ce pas trop? »

¹ Robertson, *l. c.*, *sup.*, p. 281 à 284.

² *The cloister life of the emperor Charles the fifth*, 1852.

³ *Charles-Quint, chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste*, 1854.

⁴ *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, 1854.

« D'abord — répond M. Mignet, — il s'agit d'un grand homme, qui, après avoir occupé quarante ans la scène du monde, s'en retire, et, par un acte des plus extraordinaires, renonce à la plus vaste des dominations. Ensuite *les véritables pensées et les suprêmes actions de Charles-Quint, lorsqu'il devient un pieux solitaire sans cesser d'être jusqu'à la fin un politique éminent, ont été mal connues et entièrement défigurées par les historiens des trois siècles qui ont précédé le nôtre* ¹. »

M. Mignet se demande ensuite si Charles-Quint s'est repenti de son abdication, comme on l'a prétendu, ou bien s'il a continué à s'applaudir de sa retraite et à se plaire dans son repos; quelle a été sa vie au monastère de Yuste; s'y est-il tenu étranger à toutes les affaires du monde, ainsi qu'on l'a cru longtemps et n'a-t-il pas, au contraire, connu, jugé, préparé ou conseillé la plupart des choses qui se sont accomplies durant cette époque si féconde en événements politiques et militaires? Son esprit s'y était-il affaibli dans la dévotion, ou avait-il conservé sa lucide intégrité, sa fermeté prévoyante?

C'est ce que des documents nombreux et authentiques ont permis à MM. Stirling, Pichot et Mignet d'éclaircir avec certitude et d'exposer avec un intérêt qui ne se dément pas un seul instant.

Jamais Charles-Quint ne fut si grand et si digne d'admiration que dans cette retraite où Robertson nous le veut montrer livré à des occupations puérides ou à des pratiques superstitieuses.

Charles-Quint renonça à toutes ses couronnes pour aller, en 1556, finir sa vie à l'ombre d'un cloître. Cette détermination extraordinaire étonna les contemporains et n'est pas restée sans quelque obscurité dans ses causes pour la postérité.

Les protestants ne virent dans l'abdication de Charles-Quint qu'un acte de découragement et presque de désespoir. Beaucoup de catholiques en

¹ Préface, p. 1 et 11, 2^e édition.

cherchèrent la raison dans l'ambition irritable de Philippe II, qui aurait fait descendre prématurément son père du trône pour l'y remplacer plus tôt.

Or, rien de tout cela n'est vrai. « Charles-Quint n'abdiqua qu'après y avoir longtemps pensé. Il n'eut aucun repentir d'un acte auquel il fut naturellement conduit, et qu'il accomplit avec une lenteur prudente. En possession de sa forte raison et d'une expérience consommée, il fut instruit, dans son cloître, de toutes les affaires de la monarchie espagnole, et consulté sur les plus importantes et les plus délicates d'entre elles par son fils, qui conserva toujours envers lui une respectueuse déférence et une tendresse soumise.... Enfin la maladie à laquelle il succomba survint dans des circonstances et par des causes fort ordinaires; *sa vie s'acheva comme elle s'était passée, simplement, avec une noble piété et une grandeur naturelle.*

« C'est — dit M. Mignet ¹ que nous venons de citer, — ce que des documents authentiques m'autorisent à avancer et me permettent d'établir. »

Ainsi se trouve réfutée d'avance la fable de l'enterrement anticipé de Charles-Quint; mais, pour mieux réduire à néant ce gros mensonge, il est utile et intéressant d'étudier Charles-Quint dans sa retraite et dans sa vie au monastère de Yuste.

Dès 1535, — depuis plus de vingt ans, — après un grand succès et non à la suite d'un désastre, l'éminent politique songeait à quitter le pouvoir et à se retirer du monde. Cette pensée lui vint après l'heureuse et brillante expédition de Tunis (1535), comme il l'affirma lui-même à l'ambassadeur portugais, Lourenço Pires de Tavora ² et aux moines de Yuste ³.

¹ P. 5 et 6.

² Voyez dans M. Mignet, p. 6, note 4, ce fait précieux pour l'histoire.

³ Juan Ginez Sepulveda : *Opera*, tome II, lib. XXX, p. 540, 541, grand in-4°, Madrid, 1740. Cf. don Juan Antonio de Vera, comte de la Roca : *Epitome*, p. 249.

En 1542, — sept ans après, — Charles-Quint faisait aux Cortès d'Aragon la confidence mystérieuse de sa future abdication ¹.

Lorsqu'il conçut la première pensée de son abdication et de sa retraite dans un cloître, ce monarque avait moins de quarante ans et il était dans tout l'éclat de la puissance.

En se retirant au milieu des hiéronymites de Yuste, dont il connaissait le savoir étendu et dont il estimait la pieuse régularité, il ne voulut ni prendre leur genre de vie ni le troubler. Il se proposa de faire construire à côté de leur couvent un édifice contigu et séparé, d'où il pût avoir le libre usage de l'église du monastère et se donner, quand cela lui conviendrait, la compagnie des moines, en conservant ainsi son indépendance et en respectant la leur.

Dès le 30 juin 1553, il donna ses ordres pour cette construction, et le 13 décembre suivant, deux années avant son abdication, et non quelques mois comme le dit Robertson ², il en écrivit à son fils.

Enfin, le 3 février 1557, à cinq heures du soir, Charles-Quint arriva à Yuste où, après avoir prié à l'église, il visita tout le monastère, puis il se retira dans sa propre demeure, dont il prit possession le soir même, et où désormais il devait vivre et mourir.

Après avoir décrit — d'après les documents du temps, — cette demeure digne d'un prince, même dans sa simplicité, M. Mignet ajoute : « Charles-Quint ne vécut point parmi les moines, comme on l'a cru, et à Yuste le cénobite ne cessa pas d'être empereur. S'il n'y trouva point la splendeur d'une cour, il fut tout aussi loin de s'y réduire à la nudité d'une cellule et de s'y condamner aux rigueurs de l'existence monastique. Dans cette retraite à la fois pieuse et noble, dans cette vie consacrée à

¹ Ribadeneyra : *Vita del Padre Francisco de Borja*. chap. XIII, p. 380. (Obras, in-fol., édit. de Madrid, 1603.)

² Dans le livre XII de son *Histoire de Charles-Quint*.

Dieu et encore occupée des grands intérêts du monde, son esprit resta ferme, son âme haute, son caractère décidé, ses vues fortes; et il donna sur la conduite de la monarchie espagnole les plus habiles conseils et les directions les plus prévoyantes à sa fille la gouvernante d'Espagne, et au roi son fils, qui les sollicitèrent avec instance et les suivirent avec respect. *Il n'y eut pas en lui un seul moment d'affaiblissement moral*, et les assertions de Robertson ¹ à cet égard ne sont pas plus vraies que ne sont exacts les récits donnés par Sandoval et par lui sur le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste ². »

A propos des regrets faussement attribués à ce prince d'avoir abdiqué, M. Mignet dit : « Le seul regret éprouvé par Charles-Quint était de n'avoir pas exécuté en 1547 le projet de retraite qu'il avait déjà rêvé en 1535 et qu'il ne put réaliser qu'en 1556 ³. »

Lorsque — le 27 avril 1558, — il apprit que son frère Ferdinand venait de prendre la couronne impériale, il montra bien que ç'avait été depuis longtemps son désir d'être réduit au rang de simple particulier.

« Charles était arrivé enfin à ce dépouillement absolu de toute grandeur, qu'il ambitionnait depuis si longtemps. Il fit enlever ses écussons de ses appartements, et il recommanda que son nom fût omis dans les prières de l'Église et dans les offices de la messe, et qu'on y substituât le nom de son frère Ferdinand.

» — Quant à moi, (dit-il à son confesseur,) le nom de Charles ne suffit, parce que je ne suis plus rien ⁴. »

« Cette belle et simple parole, il la répéta devant ses serviteurs émus. »

¹ *Hist. de Charles-Quint*, livre XII.

² Mignet, p. 206 et 207.

³ P. 249.

⁴ Manuscrit hiéronymite, dans M. Gachard : *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, tome II, p. 39, 40.

Vers la fin de l'été de 1558, la santé de Charles de plus en plus altérée, donna de sérieuses inquiétudes à ses serviteurs. Le 30 août, il ressentit la première atteinte de la maladie à laquelle il succomba.

Cette maladie, à en croire le récit des moines hiéronymites qu'ont généralement suivi les historiens, aurait été précédée et en quelque sorte causée par des obsèques que Charles-Quint voulut célébrer pour lui-même de son vivant.

Huit jours auparavant, c'est-à-dire lorsque la goutte le quittait à peine, au moment où l'éruption des jambes le tourmentait de nouveau, au milieu de ses vives préoccupations politiques et de ses correspondances les plus multipliées, l'empereur aurait eu, d'après la chronique du prier fray Martin de Angulo, la conversation suivante avec Nicolas Bénigne, l'un de ses *barberos* :

« — Maître Nicolas, sais-tu à quoi je pense ?

— A quoi, sire? (répondit le barbero.)

— Je pense (continua l'empereur), que j'ai là deux mille couronnes d'économies, et je calcule comment je pourrai les employer à faire mes funérailles.

— Que Votre Majesté ne prenne pas ce soin (répliqua Bénigne), car si elle meurt et que nous lui survivions, nous saurons bien les faire nous-mêmes.

— Tu me comprends mal (dit l'empereur); pour bien cheminer, il y a une grande différence à avoir la lumière derrière ou à l'avoir devant soi¹.

La chronique du prier de Yuste ajoute que ce fut à la suite de cette conversation que l'empereur ordonna de faire les obsèques de ses parents et les siennes.

¹ M. Mignet, p. 356.

Sandoval qui rapporte la conversation, ne raconte pas les obsèques ¹; et, comme il les omet, il est probable qu'il n'y croit pas.

Le moine anonyme dont M. Bakhuizen a analysé le manuscrit qu'a publié depuis M. Gachard ² et le père Joseph de Siguenza, qui l'a probablement copié dans son *Histoire de l'ordre de Saint-Jérôme*, vont plus loin dans leur récit. Selon eux, Charles-Quint, jouissant d'une santé parfaite, et se trouvant mieux disposé que jamais, appela son confesseur et lui dit :

— Fray Juan, je me sens bien portant, soulagé et sans douleurs ; que vous semblerait-il si je faisais célébrer le service funèbre de mon père, de ma mère et de l'impératrice? »

» Le confesseur approuva le dessein de l'empereur qui ordonna sur-le-champ de tout préparer pour ces religieuses cérémonies. La célébration en commença le lundi (29 août) en l'honneur de son père, et fut continuée les jours suivants. Chaque jour, (ajoute fray Joseph de Siguenza,) l'empereur y assistait avec son cierge allumé, qu'un page portait devant lui. Placé au pied de l'autel, il suivait tous les offices, en priant avec beaucoup de dévotion dans des Heures assez pauvres et mal ornées.

» Ces commémorations pieuses étant achevées, il appela de nouveau son confesseur et lui dit :

« — Ne vous paraît-il pas, fray Juan, qu'ayant fait les obsèques de mes proches, je puisse aussi faire les miennes, et voir ce qui arrivera bientôt pour moi? »

¹ Sandoval : *Vida del emperador Carlos V en Yuste*, § 3, à la fin du tome II, p. 826. Sandoval ajoute même que ces deux mille couronnes furent employées, après la mort de Charles-Quint, à acheter la cire, les tentures et les vêtements de deuil pour ses véritables funérailles.

² *Manuscrit hiéronymite* analysé par M. Bakhuizen, c. XXXIIII, p. 44 et 45. — Gachard : *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., vol. I. Appendice C, p. LXXXVIII à XC. — Siguenza : *Historia de la orden de San Geronimo*, etc., tercera parte, lib. I, c. XXXVIII, fol. 200 et 201.

» En entendant ces paroles, fray Juan s'attendrit, les larmes lui vinrent aux yeux, et il dit comme il put :

» — Que Votre Majesté vive nombre d'années, s'il plaît à Dieu, et qu'elle ne nous annonce pas sa mort avant l'heure. Ceux d'entre nous qui lui survivront s'acquitteront de ce devoir, si Notre Seigneur le permet, comme ils y sont tenus. »

» L'empereur, qu'animait un esprit plus haut, lui dit :

» — Ne croyez-vous point que cela me profiterait ?

» — Oui, sire, (répondit fray Juan,) et beaucoup. Les œuvres pieuses que quelqu'un fait pendant sa vie sont d'un plus grand mérite et elles ont un caractère bien plus satisfaisant que celles qu'on fait pour lui après sa mort. Plût à Dieu que nous tous en fissions autant et que nous eussions d'aussi bonnes pensées ! »

» L'empereur ordonna qu'on préparât tout pour le soir et qu'on commençât aussitôt ses obsèques. On dressa dans la grande chapelle un catafalque entouré de cierges. Tous les serviteurs de Sa Majesté descendirent en habit de deuil. Le pieux monarque, également vêtu de deuil et un cierge à la main, y vint aussi *pour se voir enterrer et célébrer ses funérailles*. Il pria Dieu pour cette âme à laquelle il avait accordé tant de grâces pendant sa vie, afin que, arrivée au moment suprême il prît pitié d'elle. Ce fut un spectacle qui arracha des larmes et des soupirs à ceux qui étaient présents, et qui ne l'auraient pas pleuré davantage s'ils l'avaient vu réellement mort. Pour lui, à la messe de ses funérailles, il alla faire l'offrande de son cierge entre les mains du prêtre, comme s'il avait déposé entre les mains de Dieu son âme, que les anciens représentaient par un semblable symbole.

» Aussitôt, sans laisser passer le milieu du jour, l'après-midi suivante du 31 août, il appela son confesseur, et lui dit combien il était joyeux d'avoir fait *ces funérailles*, et qu'il sentait dans son âme comme *une allégresse qui lui semblait déborder jusque dans le corps*.

» Le même jour, l'empereur appela son garde-joyaux, et se fit remettre par lui le portrait de l'impératrice sa femme. Il resta un moment à le contempler. Puis il dit au garde-joyaux :

» — Enfermez-le, et donnez-moi le tableau de la prière dans le jardin des Oliviers. »

» Il regarda pendant longtemps ce tableau, et ses yeux paraissaient répandre au dehors les sentiments élevés qu'il avait dans l'âme. Il le renvoya et dit :

» — Apportez-moi l'autre tableau du jugement dernier. »

» — Cette fois la contemplation fut plus longue, la méditation plus profonde, au point que le médecin Mathys lui dit qu'il pût garder de ne pas se rendre malade en tenant si longtemps suspendues les puissances de l'âme, qui dirigent les opérations du corps. Dans ce moment même l'empereur eut un frisson; et se tournant vers son médecin, il lui dit :

» — Je me sens mal. »

» C'était le dernier d'août, vers les quatre heures du soir. Mathys lui toucha le pouls et y trouva un peu d'altération. On le porta aussitôt dans la chambre, et, dès ce moment le mal alla toujours en s'aggravant ¹. »

Ce récit passablement romanesque a inspiré à M. Mignet des réflexions fort judicieuses :

« Voilà — dit-il ², — une scène parfaitement arrangée et à laquelle il ne manque rien. La plupart des historiens l'ont acceptée des moines, quelques-uns d'entre eux y ont ajouté des détails plus extraordinaires encore. Non-seulement ils ont fait assister Charles-Quint à ses propres funérailles, mais ils l'ont étendu comme un mort dans sa bière. De là il mêlait sa voix à celles des moines qui chantaient sur lui les prières des trépassés ³.

¹ *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, tome II.

² *L. c. sup.*, p. 412 à 414.

³ Robertson, entre autres, à la fin du livre XII de son *Histoire de Charles-Quint*.

« Cette scène singulière est-elle vraie ? La nature de la cérémonie, la santé de l'empereur, les préoccupations qui remplissaient son temps, les pensées qui absorbaient son esprit, le témoignage de ses serviteurs qui contredisent les récits des moines, les faits authentiques qui sont en désaccord avec la date assignée à cet acte bizarre, ne permettent guère d'y ajouter foi.

« Comment admettre la cérémonie en elle-même ? L'Église catholique la réserve aux morts, et ne l'applique pas aux vivants. Accomplie hors de propos, elle perdrait son efficacité avec sa raison, et deviendrait une sorte de profanation. L'Église prie pour ceux qui ne peuvent plus prier eux-mêmes. Elle offre à leur intention le sacrifice chrétien, auquel ils sont désormais hors d'état de prendre part. Cet accompagnement pieux et solennel de l'âme dans son passage de la vie périssable à la vie éternelle n'a son mérite et sa grandeur qu'en ayant sa réalité. Il ne doit faire défaut à personne, pas plus que la mort elle-même. L'Église eût été digne de blâme en accordant à la fantaisie déréglée d'un vivant ce qui est consacré à l'utilité spirituelle des morts. Charles-Quint savait bien d'ailleurs qu'il y a plus d'avantage à prier soi-même qu'à être l'objet des prières d'autrui, à s'approprier le sacrifice du Rédempteur par la communion eucharistique qu'à y être indirectement associé par une pieuse sollicitude de l'Église ; c'est ce qu'il avait fait quinze jours auparavant, et c'est ce qu'il fit bientôt encore. »

Mais, — ajoute très-bien M. Mignet *, — « ces raisons générales seraient insuffisantes pour douter des obsèques, si elles étaient seules. »

Elles ne le sont pas. La plupart des circonstances de ce récit sont invraisemblables ou fausses, comme il est facile de le prouver.

Ainsi, les chroniqueurs hiéronymites prétendent que Charles-Quint consacra à cette cérémonie deux mille couronnes qu'il avait économisées.

* P. 444.

D'abord une forte objection s'élève contre l'énormité de la somme pour l'acte. Deux mille couronnes vaudraient au moins soixante-six mille de nos francs ¹. A peine si une très-faible partie aurait pu être employée à des obsèques sans éclat et presque sans dépense. Il est probable, au contraire, comme l'assure Sandoval, que sur cette somme furent pris plus tard les frais des véritables funérailles, dont le service solennel dura neuf jours ².

D'ailleurs les forces de l'empereur ne se seraient guère prêtées aux fatigues d'une semblable cérémonie. Sa santé n'était pas, comme le disent les moines, meilleure que jamais. Il s'était fait transporter le 15 août à l'église, où il avait communiqué *assis*; la goutte ne l'avait quitté que le 24, l'éruption des jambes avait depuis lors succédé à la goutte, et il était peu capable de se rendre à l'autel le 29 et de s'y tenir debout pendant plusieurs matinées de suite.

Loin d'avoir les pensées bizarres que le désœuvrement peut suggérer à l'imagination, il était fort sérieusement occupé des besoins de l'État et des intérêts de sa famille; il donnait des instructions et il écrivait des lettres jusqu'à l'avant-veille de sa maladie mortelle, sans que les infirmités et les affaires lui laissassent beaucoup de repos et de liberté.

Dans cette faiblesse physique et avec cette préoccupation morale, il était d'autant moins en mesure et en disposition de consacrer le 29, le 30 et le 31 août aux services funèbres de sa femme, de son père, de sa mère et de lui-même, qu'il avait déjà célébré celui de l'impératrice le 1^{er} mai, anniversaire de sa mort, et que, le 31 août, jour assigné au sien,

¹ La couronne avait la valeur métallique de onze francs.

² Six cents de ces couronnes furent envoyées, par ordre de Charles-Quint, la veille de sa mort, à Barbe Blomberg, mère de don Juan d'Autriche. — Lettre du 12 octobre 1558, écrite par Quijada à Philippe II. (Voyez Gachard : *Retraite et mort de Charles-Quint*, etc., tome I.) Cf. Sandoval : *Vida del emperador Carlos V en Yust*, § 3, à la fin du tome II, p. 826.

il était, depuis vingt-quatre heures, retenu dans sa chambre par la maladie.

« Si ces invraisemblances et ces impossibilités n'arrêtaient pas, il resterait à expliquer pourquoi ni le majordome de Charles-Quint, ni son secrétaire, ni son médecin, qui mentionnent dans leurs lettres les incidents même ordinaires de sa vie religieuse, surtout lorsqu'ils ont quelque rapport avec sa santé, ne parlent pas d'un événement aussi extraordinaire; pourquoi, rappelant le service funèbre de l'impératrice à l'anniversaire du 1^{er} mai, ils ne disent rien des funérailles anticipées que l'empereur aurait ordonnées pour lui-même; pourquoi, ayant raconté qu'il avait été porté le 15 août à l'église, où il avait communié assis, ils se taisent entièrement sur ces étranges obsèques du 31, auxquelles leur maître les aurait conviés, et qui avaient été si tôt suivies de sa mort. Mais, ils font bien plus que de s'en taire, ils les démentent indirectement. Leurs récits sont en complet désaccord avec ceux des moines.

» Le médecin Mathys, qui figure dans la scène racontée par les hiéronymites, ne put pas y être présent le 30, jour où Charles-Quint l'avait envoyé auprès du comte d'Oropesa, à Jarandilla, ni le 31, jour où Charles-Quint était déjà malade dans sa chambre ¹. »

Mathys et Quijada donnent à la maladie de l'empereur une autre date et une autre cause; le 1^{er} septembre il eut chaud et froid, la fièvre s'ensuivit et mit bientôt Charles à l'extrémité. Ce grand prince conserva jusqu'à la fin toute sa présence d'esprit et sa fermeté d'âme vraiment chrétienne. Les détails de cette agonie royale sont émouvants au dernier point et ce sont les plus belles pages de l'excellent livre de M. Mignet ², auquel nous regrettons de ne pouvoir faire encore quelques emprunts; mais, il faut savoir se borner. Nous croyons avoir démontré l'erreur et le mensonge qui font le sujet de cet article, et cela doit nous suffire ainsi qu'à cette grande et illustre mémoire.

¹ Mignet, p. 447 et 448.

² P. 425 à 445.

ENCORE LA SAINT-BARTHÉLEMY?

Le balcon et la carabine de Charles IX. — Une illustre victime.

On n'aura jamais tout dit sur la Saint-Barthélemy, et nous-même — si amplement que nous ayons étudié et traité cette question ¹, — nous aurions encore à examiner quelques-uns des nombreux épisodes de cette journée trop fameuse, qu'on nous rappelle toujours, entre autres et surtout le fait monstrueux qui représente Charles IX comme un chasseur d'hommes.

Charles IX a-t-il donc tiré sur les huguenots, le matin de la Saint-Barthélemy, ainsi qu'on le répète partout?

Nous avons déjà répondu négativement; mais, on ne se contente pas des raisons infirmant l'allégation mensongère et que nous avons rapidement données ailleurs ², croyant en avoir fini avec cette calomnie purement gratuite. Aujourd'hui on veut que nous fournissions de nouvelles preuves ou plutôt que nous corroborions celles que nous n'avions fait qu'indiquer, — les croyant suffisantes et péremptoires.

¹ *Erreurs et Mensonges historiques, — la Saint-Barthélemy*, p. 168 à 230 de la 1^{re} série (3^e édition, 1868).

² *Ibid.*, p. 225 et 226.

Les témoignages allégués à la charge de Charles IX, celui de Brantôme — deux fois gascon, par la nationalité et l'humeur, — celui de ce marquis de Tessé, qui, selon Voltaire ¹, tenait le fait du gentilhomme même qui chargeait l'arquebuse du roi, ne sont pas — ne peuvent pas être, — des preuves évidentes et sérieuses. On en a fait bonne et complète justice ², et il n'y a plus à y revenir, en dépit de la diatribe du farouche Prud'homme qui dit ³ (comme s'il l'avait vu *ipsis oculis*,) que Charles IX s'arrachait à une partie de billard quand il saisit sa carabine pour tirer sur les huguenots.

En vain invoque-t-on le fameux décret de la Commune, statuant, en date du 29 vendémiaire an II (20 octobre 1793, quelques mois après l'assassinat juridique de Louis XVI,) « *qu'il sera mis un poteau infamant à la place même où Charles IX tirait sur son peuple* ⁴. »

Ce poteau se vit très-longtemps sur le quai, au-dessous de la fenêtre du cabinet de la reine, aujourd'hui la galerie des Antiques. Or, toute cette partie du Louvre n'ayant été construite que vers la fin du règne d'Henri IV, il est impossible que Charles IX ait pu s'être embusqué là pour *arquebuser* (c'est Brantôme qui parle,) « aucuns (quelques-uns) » dans les faubourgs de Saint-Germain, qui se remuaient et se sauvaient. »

Le *Journal* de l'avocat Barbier, publié il y a quelques années, change l'emplacement de la scène, mais sans la rendre plus vraisemblable. Ce n'est pas du Louvre, c'est du Petit-Bourbon, qui était proche et dont la principale fenêtre donnait sur le quai de l'École, presque en regard du bâtiment actuel de la Monnaie, que Charles IX aurait tiré.

¹ La *Henriade*, chant II, notes, et *Essai sur les guerres civiles*.

² Voyez Coupé, *Soirées littéraires*, et Musset Pathay, *Correspond. hist.*, in-8; p. 403.

³ *Révolutions de Paris*.

⁴ *Réimpression du Moniteur*, tome XVIII, p. 470.

C'est à propos de la démolition du Petit-Bourbon, au mois de septembre 1758, que le *Journal* de Barbier ¹ mentionne ce fait, sans en indiquer la source : « Le 20 de ce mois, on a commencé à abattre l'ancien garde-meuble, rue des Poulies, sur le quai ², dans lequel bâtiment était un balcon d'une ancienne forme, couvert et élevé, d'où Charles IX tirait avec une arquebuse sur le peuple, le jour de la Saint-Barthélemy : on ne verra plus le monument de ce trait historique. »

Erreur!... Les mensonges ne meurent pas ainsi; l'hydre peut perdre une tête; deux, trois, quatre autres têtes repoussent à la place de celle qui avait été abattue, *uno avulso, non deficit alter*. Une fois le fameux balcon disparu, la tradition installa Charles IX à la fenêtre du cabinet de la reine, qu'en 1793 (trente-cinq ans après), la Convention vint *ex cathedra* décréter authentique.

Or, ce n'est ni du balcon du garde-meuble, ni de la fenêtre en question que le roi pouvait avoir tiré sur le peuple; il suffit pour être persuadé du contraire, de relire Brantôme sur quelques lignes duquel se base l'incroyable accusation que l'on sait: « Quand il fut jour, le roi mit la tête à la fenêtre de sa chambre..... »

La chambre de Charles IX était au Louvre, et non pas au Petit-Bourbon. Est-ce clair?...

Cependant, en 1856, cent ans environ après la démolition du fameux balcon dont parle Barbier, le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, par l'organe de M. Bernard, consacra deux articles ³, avec plan gravé, à établir que le pavillon, dont M. Édouard Fournier ⁴ contestait l'existence en 1572, *ne pouvait pas ne pas exister*, (en

¹ Tome IV, p. 290.

² La rue des Poulies allait alors jusqu'au quai de l'École, en longeant toute la colonnade du Louvre.

³ Novembre-décembre 1856, p. 336. — Mai-août 1857, p. 148.

⁴ *L'Esprit dans l'Histoire*, 1^{re} édit., 1857.

d'autres termes, *existait*), et à prouver que si Charles IX n'avait pas tiré de là, il aurait pu tirer *d'un pavillon tout voisin*, où se trouvait sa chambre. Supposition ingénieuse, mais que dément un fait irrécusable et surtout irréfutable!

M. Ad. Berty, qui prit part à la discussion lorsqu'elle fut renouvelée par M. Bernard, eut aussi le soin de dessiner et de faire graver un plan¹, — et de deux!

Les conclusions de M. Berty étaient les mêmes que celles de M. Bernard : Si l'on admet, d'après Brantôme, que le roi tira de sa chambre, la chose est possible, car les fenêtres de cette chambre, placée dans le pavillon du roi, bâti par Henri II, faisaient face à la Seine; si l'on veut, au contraire, que la royale arquebuse ait été dirigée de la fenêtre traditionnelle, rien d'impossible encore, puisque la construction de la grande galerie du Louvre implique celle de la petite, et par conséquent l'existence de la fenêtre qui termine cette petite galerie.

« Soit, dit M. Ed. Fournier², et je veux bien, sans l'approfondir davantage, donner raison à MM. Bernard et Berty sur ce point, qui n'est pas le plus important de la question.

» Je leur demanderai seulement s'ils sont bien sûrs que la petite galerie existant, la fenêtre existât aussi avec le balcon. Je n'en suis pas, moi, bien persuadé. Ces jours derniers encore, j'examinais au Louvre le tableau de Zeemann représentant le palais, peu de temps après la Fronde, c'est-à-dire lorsque la galerie des Rois, aujourd'hui galerie d'Apollon, avait pris depuis plus de quarante ans déjà la place de la terrasse à l'italienne qui, jusqu'au règne de Henri IV, couronna ce simple rez-de-chaussée³. Or, que trouvais-je sur ce tableau de Zeemann? Une fenêtre sans doute, *mais murée*. M. Frédéric Villot l'a remarqué, comme moi, dans

¹ *Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protestant. franç.*, mai-août 1857, p. 42.

² *L'Esprit dans l'Histoire*, p. 177 et suiv. (2^e édition, 1860).

³ L. Vitet, *le Louvre*, 1853, in-8°, p. 30.

la minutieuse description qu'il a faite de ce tableau si curieux : « *La fenêtre inférieure est bouchée, dit-il ¹, et il n'existe pas de trace de balcon.* »

» Qui nous dit qu'il n'en était pas de même sous Charles IX ? Le fait est que pour le peuple, cette fenêtre bouchée était comme si elle n'était pas, et qu'avant que le poteau révolutionnaire lui eût dit : « C'est là ! » il ne s'avisa jamais de penser que Charles IX eût tiré d'un endroit où la tradition lui montrait, non pas une fenêtre, mais un mur. Son opinion n'était pas davantage pour la fenêtre de la chambre de Charles IX, dans le pavillon du Roi, mais pour la fenêtre du Petit-Bourbon, détruite en 1758.

» Depuis la citation du *Journal* de Barbier, j'ai trouvé un passage des *Mémoires* de d'Argenson ² et un article du *Journal des Arts* ³, prouvant, à n'en pas douter, que, pour la tradition, la fenêtre fatale était au Petit-Bourbon et non ailleurs. On me dira que c'est impossible, que cette tradition est mensongère, puisque Brantôme a prétendu que Charles IX tirait de sa chambre, et que cette chambre n'était pas au Petit-Bourbon. J'en conviens, ce sont là de graves désaccords... *Les désaccords prouvent l'absence de la vérité, et en tout cela je ne veux pas démontrer autre chose.* »

Pour établir une certitude réelle et évidente, à travers tant de *on dit* contradictoires, il faudrait le témoignage d'un contemporain sérieux, qui aurait vu de ses propres yeux. Sully, qui faillit périr dans cette journée dont le souvenir ne l'abandonna jamais, n'en dit cependant rien dans ses *Mémoires* ⁴. Quant à Brantôme, son témoignage n'est d'aucun poids puis-

¹ *Notice des tableaux du Louvre, École allemande, n° 586, p. 317.*

² Tome IV, p. 238.

³ 20 prairial an IX, p. 266.

⁴ M. P. de Baroncourt avait fait la même recherche, sans plus de succès, et avait tiré de ce silence la conclusion que nous en tirons. — (Voyez son *Analyse raisonnée de l'Histoire de France, 1851, in-8°*).

qu'à cette époque (c'est lui-même qui l'atteste,) il se trouvait à plus de cent lieues du théâtre des événements¹. D'Aubigné, qui tient lui aussi pour la *fenêtre du Louvre*, celle de la chambre du roi, et qui dit *que de là Charles IX giboyait aux corps passants*², n'est pas plus digne de foi que Brantôme; de son aveu³, il avait quitté Paris trois jours avant la nuit du massacre.

C'est dans un pamphlet huguenot de 1579, *le Tocsin contre les massacreurs et auteurs des confusions en France*⁴, qu'on lit — à la complète décharge de Charles IX, — ces lignes écrites vingt-cinq ans avant le récit de Brantôme⁵ et trente-sept ans avant celui de d'Aubigné⁶:

« Or, dit l'auteur du *Tocsin*, encore qu'on eût pu penser que ce carnage étant si grand, eût pu rassasier la cruauté d'un jeune roi, d'une femme et de plusieurs gens d'autorité de leur suite, néanmoins ils semblaient d'autant plus s'acharner que le mal croissait devant leurs yeux; car, le roi de son côté ne s'y épargnait point; NON PAS QU'IL Y MIT LES MAINS, mais parce qu'étant au Louvre, à mesure qu'on massacrait par la ville, il commandait qu'on lui apportât les noms des occis ou des prisonniers, afin qu'on délibérât sur ceux qui étaient à garder ou à défaire. »

Après un tel témoignage, huguenot et dont les termes n'ont rien de

¹ *Œuvres de Brantôme*, 1779, in-8°, tome I, p. 62 et 63. (Cf. L. Lalanne : *Correspondance littéraire*, 5 août 1858, p. 224.)

² *Histoire universelle*, 1626, in-fol., p. 550, et *Tragiques*, édit. Elzévir, p. 240.

³ *Memoires de d'Aubigné*, édition L. Lalanne, p. 23.

⁴ Apud. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 4^{re} série, tome VII, p. 61 et 62. Cette pièce est presque contemporaine du fait, puisque la première édition date de 1579, sept ans après la Saint-Barthélemy.

⁵ Le récit de Brantôme ne fut pas écrit avant 1594. Voyez sa *Vie*, en tête de l'édition de ses *Œuvres*, 1779, in-8°. tome I, p. 75.

⁶ L'*Histoire universelle* de d'Aubigné ne fut publiée pour la première fois que de 1616 à 1620, au fur et à mesure qu'il l'achevait.

suspect, après avoir entendu ce cri où se révèle l'accent de la plus profonde sincérité, qui oserait encore dire que Charles IX prit part aux massacres, *en arquebusant* les huguenots de la fenêtre de sa chambre?...

Pendant que nous y sommes, un mot sur une des soi-disant victimes de la férocité que l'on prête si gratuitement à Charles IX.

On prétend — sans preuve (toujours!) — que le célèbre sculpteur Jean Goujon fut massacré à la Saint-Barthélemy, tué d'une balle sur son échafaud du Louvre, ou bien (car, il y a du choix,) au moment où il achevait de sculpter les belles nymphes de la fontaine des Innocents.

J'ai vu un tableau moderne, aussi fort émouvant que peu véridique, lequel représente Jean Goujon chancelant sous l'arquebusade et abandonnant de sa main défaillante son immortel ciseau, et, pour que rien n'y manquât, un roman *historique* affirme que c'est Charles IX qui, de son arquebuse, avait lui-même tué son sculpteur! « Dans ce cas — dit M. de Longpérier ¹, — l'histoire ne laisse même pas, par son silence, le champ libre aux conjectures : nous trouvons dans un ancien historien que la reine Catherine de Médicis avait fait avertir Jean Goujon de ne pas sortir de chez lui. »

Quant aux nymphes de la fontaine des Innocents, le sculpteur y avait mis la dernière main, il y avait vingt-deux ans en 1572 (le jour de la Saint-Barthélemy!)

« Il serait même possible de supposer — dit encore M. de Longpérier ², — que Jean Goujon n'est pas mort dans cette journée. Les *Martyrologues* protestants, plusieurs fois réimprimés, et qui contiennent la liste fort exacte et fort détaillée des réformés qui périrent dans les troubles du XVI^e siècle, ne font aucune mention de Jean Goujon. »

¹ *Le Plutarque français*, XVI^e siècle, notice sur JEAN GOUJON.

² L. c. sup.

Et certes ce nom était assez célèbre pour qu'on ne le passât pas sous silence; un tel assassinat était bien fait pour mettre au front de Charles IX une tache ineffaçable. Un des plus grands griefs contre la révolution de 1793, n'est-ce pas d'avoir fait monter à l'échafaud — sans respect pour leurs vertus, leur noblesse, leurs talents ou leur génie, — les gloires de l'ancienne société française?

Brantôme, qui n'y était pas, nous fait un tableau très-dramatique de la Saint-Barthélemy; il représente¹ Charles IX criant sans relâche : *Tuez, tuez*, et il ajoute : « Il n'en voulut jamais sauver *aucun*, *sinon* maître » Ambroise Paré, son premier chirurgien. »

Double erreur! D'abord, le roi, contre l'avis duquel le massacre eut lieu, voulut qu'on épargnât Téligny, La Nouë, La Rochefoucauld et même Coligny²; ensuite, Paré était de ceux qui n'avaient pas besoin d'être épargnés, puisqu'il était catholique et fort bon catholique. On trouve dans ses *Œuvres* si remarquables des preuves très-évidentes de sa dévotion au Saint-Esprit, de sa confiance aux exorcismes, etc.³ Ce n'est pas tout; quand il mourut, où l'enterra-t-on? Dans une église, à Saint-André-des-Arts, alors que le ligueur Aubry en était curé.

O Brantôme! Brantôme!... Et voilà cependant les hommes sur la foi desquels on ose encore, de nos jours, écrire l'histoire!

¹ *Hommes illustres*, discours sur Coligny et celui sur Charles IX.

² Mémoires de Marguerite de Valois, édition L. Lalanne, p. 27 et 28.

³ Voyez l'excellente *Introduction* que M. Malgaigne a mise en tête des *Œuvres complètes* d'A. Paré, p. CCLXXX à CCLXXXII.

SAINT-SIMON

HISTORIEN DE LOUIS XIV.

Il est plus que jamais de mode aujourd'hui, dans notre siècle à la fois crédule et sceptique, de faire autorité historique des *Mémoires* de Saint-Simon ; rien cependant n'est moins fondé. Saint-Simon, comme on l'a fort bien dit (1), « est un peintre, un poète, un orateur, tout ce qu'on voudra, hors un historien ; tout en lui s'y opposait. »

Qu'était-ce que le duc de Saint-Simon ? qu'a-t-il fait ? qu'a-t-il été ? quel degré de confiance méritent ses *Mémoires*, précieux sous certains rapports, mais propres à donner souvent la plus fausse idée des hommes et des faits à une génération comme la nôtre, ignorante du passé et sans traditions d'un temps dont les événements et surtout les révolutions nous séparent plus que ne le feraient des siècles. L'autorité de Saint-Simon, qu'on invoque sans cesse sur tout le règne de Louis XIV, doit beaucoup s'affaiblir par deux raisons : le caractère personnel de Saint-Simon et l'époque à laquelle il est né.

Saint-Simon naquit seulement en 1675 et ne parut à la cour qu'en 1692 où il vint à l'âge de dix-sept ans, avec un gouverneur. Il ne vit donc par lui-même que quand la plus grande et la plus belle partie du règne était écoulée. Pour ce qui précède les vingt dernières années de ce temps, il n'a rien vu de ce qu'il raconte et se fait l'écho des traditions ou des récits par-

(1) M. le duc de Noailles, *Histoire de Mme de Maintenon*.

fois vrais, plus souvent dénaturés ou faux, qu'il habille ensuite à sa mode. Enfin, il ne rédigea ses *Mémoires* que dans sa vieillesse, longtemps après les événements, joignant à son aigreur naturelle celle de l'âge et de la solitude, et aidé seulement de ses souvenirs et surtout de sa méchanceté. Ce qui infirme le plus son autorité et ses jugements, même sur l'époque qu'il a vue, c'est son caractère. Le ton seul de ses *Mémoires* le révèle et met en défiance sur ce qu'il a écrit.

Fils d'un favori de Louis XIII, mis à l'écart sous Louis XIV, Saint-Simon a pris pour héros le fils de Henri IV et rabaisse continuellement le petit-fils du Béarnais. La mauvaise foi entra dans son esprit, pour ainsi dire, en naissant; c'était un esprit mal fait dans un corps malingre et bilieux. Janséiste en fait de principes religieux, il eut tous les défauts de la secte. Saint-Simon est ce qu'on appelle un *révolutionnaire* en histoire. D'ailleurs, sa naissance n'était pas du premier ordre; son père, homme médiocre, qui dut la fortune de son nom à l'adresse avec laquelle il imagina de présenter à Louis XIII son cheval pour relayer à la chasse, ne garda de sa courte faveur que la duché-pairie, source des constantes agitations de son infortuné fils. Son extravagante vanité gâta sa carrière dès sa jeunesse et en fit pour toute sa vie un homme manqué, trop absorbé par l'orgueil pour devenir laborieux et actif et indigné des succès de ceux qui, plus actifs que lui, savaient se rendre utiles. Sous Louis XIV, il ne fut rien: parmi ses égaux d'âge et de situation, Saint-Simon n'eut pas un ami. On ne trouve en lui qu'une haine féroce pour tous ceux de ses contemporains qui réussirent où il avait échoué.

Il ne sut les affaires que par les confidences plus ou moins sincères des ministres, des courtisans, des sous-ordres même, confidences qu'il allait quêter de toutes parts, trop souvent prenant ce qu'on lui donnait et dénaturant même ensuite ce qu'on lui avait donné. Aussi faisait-il peu d'effet de son temps.

Saint-Simon est à la fois homme d'imagination et souvent, égaré par la

passion, homme de mauvaise foi : deux sources d'erreurs. On ferait un volume (7) et même davantage de ses erreurs et de ses mensonges, démontrés tels par des faits et des témoignages contemporains.

Un bon juge (4) l'a dit : « La première impression des *Mémoires* de Saint-Simon est saisissante. On est sous le charme des tableaux qui se déroulent avec tant d'ampleur et d'éclat. La révélation intime de cette société, dont on n'avait vu que les dehors, est d'un attrait infini. Mais lorsqu'on vient à comparer Saint-Simon aux autres témoins, on s'aperçoit que souvent l'imagination a pris la place de la réalité, que les passions et les préjugés de l'auteur ont obscurci sa vue ; qu'il a adopté avec une étrange légèreté des anecdotes fausses ou du moins suspectes. C'est l'effet qu'une étude attentive des documents contemporains a produit sur les historiens qui ont traité du règne de Louis XIV. Les aspects les plus divers se rencontrent sur ce point. »

M. Henri Martin (2) et M. le duc de Noailles (3), M. Michelet (4) et M. Camille Rousset (5), M. Théophile Lavallée (6) et M. L. Rarke (7), MM. Floquet (8), Fr. Monnier (9), de Lescure (10), et beaucoup d'autres s'accordent à accuser Saint-Simon d'exagération et parfois même de calomnie.

Parmi les personnages du grand règne qui ont été l'objet des assertions hasardées, erronées et mensongères de Saint-Simon, il en est un

(4) M. Chéruel, *St-Simon considéré comme historien* (1865), p. III de la préface.

(2) *Hist. de France*, 14^e édit., t. XIV, p. 207, note.

(3) *L. c. sup.*

(4) *Hist. de France*, t. XIV, p. 451.

(5) *Hist. de Louvois*, t. II, p. 467-468 ; t. IV, p. 504, etc.

(6) Préface des *Lettres historiques et édifiantes* de Mme de Maintenon.

(7) *Hist. de France* (allemand), t. IV, p. 249, note.

(8) Bossuet, *précepteur du Dauphin*, p. 6 et suiv.

(9) *Le chancelier d'Aguesseau*, t. II, p. 482, etc.

(10) *Mémoires* de Mathieu Marais, notes.

dont la figure, primant toutes celles qui l'entourent, mérite une attention spéciale, — je veux parler de Louis XIV, dont Saint-Simon semble n'avoir connu que les qualités extérieures, soupçonnant à peine ou les travestissant les sentiments du cœur et de l'âme qui font vraiment la grandeur et le mérite réel d'un homme et d'un roi.

Ainsi, après avoir rendu hommage aux qualités extérieures du grand roi, à sa beauté, à sa grâce, à sa dignité, au prix qu'il savait mettre à ses bienfaits et à ses moindres paroles, etc., sans oublier ses qualités morales, telles que son amour de la vérité et de la justice, sa fermeté et sa grandeur dans les adversités, Saint-Simon s'arrête brusquement et laisse incomplet ce portrait commencé avec tant de soin et composé de tant de nuances.

Il faut ici consulter l'histoire : « On est frappé, en lisant la vie de Louis XIV, d'y trouver tant d'exemples d'une vertu rare dans les rois absolus et victorieux, la prudence. Les guerres de Louis XIV peuvent avoir été injustes et avoir trop coûté à la France ; mais elles n'ont pas le caractère d'ambition aveugle qui a trop souvent emporté les conquérants dans des entreprises funestes. Elles ont pour but l'acquisition des limites naturelles de la France ; elles sont conçues dans un intérêt national et contribuent à la sûreté et à la puissance de la patrie. Aussi les succès ont-ils été durables : la France actuelle est, à peu de chose près, telle que l'a faite Louis XIV. Si elle a gagné sur quelques points, aux Alpes et en Lorraine, elle a reculé en Flandre et sur les bords du Rhin (1). »

Saint-Simon n'a pas insisté sur ce point ; il n'a pas montré que les conquêtes de la France sous Louis XIV avaient été dirigées par une politique si sage et si habile que les revers de la fin du règne ne purent les lui arracher.

A côté de la prudence unie à la grandeur, il faut placer la fermeté et la constance. La fermeté se manifeste dès les premiers actes du gouverne-

(1) M. Chéruel, *l. c.*, p. 316 et 317.

ment personnel de Louis XVI. Il écrit, dès 1661, à l'intendant d'Auvergne (1) :

« M. de La Barre, je suis fort satisfait du zèle avec lequel vous avez
 » exécuté mes ordres en faisant arrêter Saint-Etienne. Je suis très-aise
 » aussi de savoir que vous tiendrez la main à ce qu'on lui fasse son procès,
 » me promettant que cet exemple sera de très-grand fruit dans la province.
 » *Pour ce qui est de la grâce, on ne doit pas craindre que j'en accorde facile-*
 » *ment de cette nature. Je sais trop bien que ce serait fomenteur les vio-*
 » *lences, et je n'ai rien plus à cœur que d'empêcher qu'à l'avenir il ne s'en*
 » *commette aucune impunément dans mon royaume.* »

Le langage de Louis XIV n'est pas moins digne avec les étrangers. Dans une lettre du 25 janvier 1662, adressée au comte d'Estrades, ambassadeur en Angleterre, on lit le passage suivant :

« Ce que j'ai remarqué, dans toute la teneur de votre dépêche, c'est que
 » le roi mon frère, ni ceux dont il prend conseil, ne me connaissent pas
 » encore bien, quand ils prennent avec moi des voies de hauteur et d'une
 » certaine fermeté qui sent la menace. Je ne connais puissance sous le ciel
 » qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette
 » sorte; il me peut bien arriver du mal, mais non pas une impression de
 » crainte. Je pensais avoir gagné dans le monde qu'on eût un peu meilleure
 » opinion de moi; mais, je me console en ce que peut être n'est-ce qu'à
 » Londres qu'on fait de si faux jugements. C'est à moi à faire par ma con-
 » duite qu'ils ne demeurent pas longtemps en de semblables erreurs (2). »

La noblesse des actions de Louis XIV répondit à celle de ses paroles. Toute son histoire est là pour l'attester : jusqu'à la fin de sa vie, il se distingua par cette constance qu'il a si bien caractérisée lui-même dans ses *Mémoires* (3), lorsqu'il dit que la constance ne consiste pas à faire toujours

(1) Ms. de Rose; Biblioth. de l'Arsenal, n° 199, fol. 75-76.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 68.

(3) T. II, p. 109 (édit. Dreyss).

mêmes choses, mais à faire des choses qui tendent à la même fin. Saint-Simon, en parlant de la régularité qu'apportait le roi dans tous les détails de sa vie publique et privée, n'a pas assez fait ressortir son application aux affaires et le soin avec lequel il s'acquittait de son *métier de roi*, pour nous servir de ses expressions. Louis XIV recommande à son fils d'être attentif à tous les détails (1) et lui rappelle la nécessité du travail :

« Il se pourra faire — lui dit-il (2), — que vous commenciez à lire ces *Mémoires* en un âge où l'on est bien plus accoutumé de craindre le travail que de l'aimer, trop content d'être échappé à la sujétion des percepteurs et des maîtres et de n'avoir plus ni heure réglée ni application longue et certaine. Ici je ne vous dirai pas seulement que c'est toutefois par là que l'on règne, pour cela qu'on règne et qu'il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre; que ces conditions de la royauté, qui pourront quelquefois vous sembler rudes et fâcheuses en une si grande place, vous paraîtraient douces et aisées, s'il était question d'y parvenir. Il y a quelque chose de plus, mon fils, et je souhaite que votre expérience ne vous l'apprenne jamais : rien ne vous serait plus laborieux qu'une grande oisiveté, si vous aviez le malheur d'y tomber. Dégouté d'abord des affaires, puis des plaisirs, vous seriez, enfin dégouté de l'oisiveté elle-même en cherchant partout ce qui ne se trouve point, c'est-à-dire la douceur du repos et du loisir, sans quelque fatigue et quelque occupation qui précède. »

Saint-Simon n'a pas seulement passé sous silence quelques-unes des grandes qualités de Louis XIV; il lui adresse encore des critiques sans fondement. Ainsi il lui reproche d'avoir écarté systématiquement les hommes d'un esprit supérieur (3). « Ici, comme dans bien d'autres endroits, les con-

(1) T. II, p. 426-427, (édit. Dreyss).

(2) *Mémoires* de Louis XIV, t. II, p. 120 et 125.

(3) *Mémoires* de St-Simon, t. XII, p. 388. Voyez aussi p. 426-427.

traditions ne coûtent pas à Saint-Simon. Après avoir dit que le roi redoutait l'esprit, il ajoute : « Il profite infiniment d'avoir toute sa vie vécu avec les personnes du monde, qui toutes en avaient le plus, et des plus différentes sortes, en hommes et en femmes de tout âge, de tout genre et de tous personnages. » Parlant de M^{lle} de Fontanges, « sa beauté, dit-il (1), — la soutint un temps ; mais son esprit n'y répondit en rien. *Il en fallait au roi pour l'amuser et le tenir.* » Enfin Saint-Simon n'a pas fait le portrait d'un prince dépourvu d'esprit lorsqu'il dit de Louis XIV : « Il parlait bien en bons termes, avec justesse ; il faisait un conte mieux qu'homme de monde, et aussi bien un récit. Ses discours les plus communs n'étaient jamais dépourvus d'une naturelle et sensible majesté (2). »

Cet esprit que Saint-Simon prétend avoir manqué au roi n'était certainement pas le discernement des hommes. Si un heureux concours de circonstances plaça sous la main de Louis XIV des ministres et des généraux : d'un esprit supérieur, des poètes et des orateurs de génie, n'est-ce pas un titre glorieux pour ce prince d'avoir su les encourager et les soutenir contre l'envie ? A qui donc Saint-Simon pourra-t-il persuader que ce prince, qui avait eu à sa cour Bossuet et Racine, Turenne et Condé, Boileau et La Bruyère, redoutait la supériorité de l'esprit ? N'avait-il pas, au contraire, attiré tout ce que la France produisait d'hommes supérieurs ? Non-seulement Louis XIV avait encouragé les esprits éminents de la belle époque de son règne ; mais il les recherchait même et tenait à s'en entourer.

Quel est donc cet esprit dont Louis XIV se montra l'adversaire ? C'est l'esprit frondeur, l'esprit de dénigrement qu'il poursuivit dans Saint-Simon comme dans Saint-Evremond. Saint-Simon l'avoue dans un passage où il parle de ses relations avec Louis XIV (3). Or, l'esprit de cet écrivain, ce n'est ni le génie de la guerre, ni celui de la politique ; c'est un esprit d'op-

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 6.

(2) *Ibid.*, t. XII, p. 400.

(3) *Ibid.*, t. VII, p. 332.

position habile à saisir les faiblesses et les ridicules, mais impuissant à gouverner.

Quant à *ses connaissances au-dessus du commun*, dont se vante Saint-Simon, et qu'il prétend lui avoir nié près de Louis XIV, elles consistaient surtout en détails curieux et minutieux de cérémonial et de généalogies. Il accuse le roi d'*ignorance* et même d'*absurdité* pour n'avoir pas connu le degré plus ou moins avéré de noblesse de ceux qui l'entouraient (1). Louis XIV se faisait une autre idée des devoirs imposés aux rois, il ne les croyait pas obligés de charger leur mémoire de toutes les généalogies.

« Il ne faut pas vous imaginer — disait-il à son fils (2), — que les affaires d'État soient comme ces endroits épineux et obscurs des sciences qui vous auront peut-être fatigué. La fonction des rois consiste principalement à laisser agir le bon sens, qui agit toujours naturellement sans peine. Ce qui nous occupe est quelquefois moins difficile que ce qui nous amuse-rait seulement. Tout ce qui est le plus nécessaire à ce travail est en même temps agréable ; car c'est, en un mot, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre, apprendre incessamment les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'honneur et le faible de tous les princes et de tous les ministres étrangers, être informé d'un nombre infini de choses qu'on croit que nous gagnons, voir autour de nous-mêmes ce qu'on nous cache avec le plus de soin, découvrir les vues les plus éloignées de nos propres courtisans ; je ne sais quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là, si la seule curiosité nous le donnait. »

On excusera peut-être un prince qui comprenait ainsi le métier de roi de n'avoir pas étudié à fond toutes les généalogies de la noblesse. Louis XIV préférerait à ces recherches érudites et aux saillies frondeuses un genre d'esprit d'une nature supérieure, l'esprit de suite et de conduite, le

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 397-398.

(2) *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 428, (édit. de M. Dreys.).

manement des hommes et des choses, l'intelligence et la pratique des maximes de gouvernement. Ce genre d'esprit, Louis XIV l'avait à un haut degré; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter quelques-unes des pensées qu'il a consignées dans les *Mémoires* écrits pour l'instruction de son fils. Il y a érigé en maxime la conduite qu'il tenait avec ses ministres (1) : « Tantôt le » prince cherche à faire croître en eux l'opinion qu'il ont de sa capacité, » soit en leur faisant voir comment il sait pénétrer dans les plus secrets sen- » timents des hommes, soit en leur montrant comme il sait trouver dans » son propre fonds ce qu'on n'eût jamais pu lui fournir d'ailleurs. Tantôt » il les intéresse à son service, ou en prévenant leurs désirs par des grâces » qu'ils n'attendaient pas, ou en leur accordant avec facilité celles qu'ils » désirent avec justice; et tantôt il les tient dans la retenue en leur faisant » connaître qu'il ne serait pas sûr pour eux de sortir de leur devoir ni » « s'éloigner des bornes qu'il leur a prescrites et en leur faisant voir qu'il » « n'est point d'obscurité si maligne qui soit à l'épreuve des lumières qu'il » « a de lui-même et qu'il reçoit incessamment de toutes parts. Enfin, dans » « sa propre économie, il trouve le moyen de profiter de ce qu'ils ont de » bon, sans rien souffrir de ce qu'ils pourraient avoir de mauvais, il sait les » rendre utiles à ses affaires, sans qu'ils soient à charge à ses sujets; il » sait leur faire part de ses grâces, sans les remplir de faste ni d'emporte- » ments; il sait leur donner sa confiance, sans leur abandonner son auto- » rité; il sait les rendre ses confidants, sans jamais cesser d'être leur » maître. »

Le passage suivant sur la fausse grandeur est d'un homme qui avait le sentiment profond de la vraie grandeur :

« C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui ne sont pas nés dans la gran- » deur d'en être éblouis lorsqu'ils y parviennent et de ne savoir soutenir ni » l'éclat dont elle est ornée ni les orages qui la peuvent menacer. Comme » c'est une nouveauté pour eux d'être grands, il ne connaissent pas à quel

(1) *Mémoires* de Louis XIV, t. II, p. 41-43.

point ils le doivent paraître. Voulant relever le défaut de leur naissance par une trop grande fierté, ils font toutes choses de si mauvaise grâce qu'ils désoblignent ceux-là même qu'ils avaient dessein de se rendre amis, et ne pouvant se mesurer ni selon leur fortune présente ni selon celle dont ils sont venus, ils ne parviennent ordinairement qu'à se faire mépriser de ceux dont ils voudraient gagner l'amitié. Manquant, dans toutes leurs démarches, de naturel et d'instruction, ils s'avancent ou se reculent toujours hors de propos. Ils ne font jamais que trop ou trop peu, et dans l'inégalité de leur conduite ce qu'il y a de plus uniforme et de plus constant, c'est qu'ils s'enorgueillissent toujours avec excès dans la bonne fortune et tombent dans le dernier abattement aussitôt qu'elle leur devient contraire. Mais les princes doivent assurément être fort éloignés de ce défaut, parce que, tenant toujours de leur mérite ou de leur naissance la principale cause de leur grandeur, tout ce que la fortune leur ôte ou leur donne semble n'être pas suffisant pour les faire changer ni de contenance ni de sentiments (1). »

Une des accusations les plus graves que Saint-Simon ait portées contre Louis XIV est celle d'avoir manqué de courage et de s'être retiré honteusement devant un ennemi qu'il pouvait accabler en 1676 et en 1693. Sans doute Louis XIV n'eut ni la bravoure téméraire de François I^{er} ni l'entraîn, la vive gaieté, le courage impétueux et les saillies militaires de Henri IV ; il ne se piquait pas de supériorité à la guerre, et il ne combattit jamais en soldat. Cependant il assista à plusieurs sièges où il fit preuve de courage et de sang-froid ; on lit dans le *Journal* d'Olivier d'Ormesson (2), à la date du 9 juillet 1667 : « Le parlement avait le matin délibéré de députer vers le roi pour lui faire des remontrances sur ce qu'il s'expose à la tranchée comme un soldat et le supplier de se conserver. »

(1) *Mémoires* de Louis XIV, t. II, p. 67 et suiv.

(2) T. II, p. 512.

« En admettant, dit M. Chéruel (1), que ces supplications fussent dictées par la flatterie, il faudrait supposer des flatteurs bien ma'adroits pour adresser de pareilles remontrances à un roi qui aurait fui le danger. Je ferai d'ailleurs remarquer que le *Journal* d'Olivier d'Ormesson, destiné à la famille de ce magistrat, est loin d'être l'œuvre d'un courtisan. Le rapporteur du procès de Fouquet est, sous ce rapport, à l'abri de tout soupçon. »

Les *Mémoires* de la Fare (2), ceux de Saint-Hilaire (3) et une lettre écrite par un officier (4) sont unanimes à rendre hommage à la valeur de Louis XIV (5).

Enfin Saint-Simon accuse ce prince d'égoïsme et de dureté à l'égard de sa famille (6). Ses *Mémoires*, où le sentiment de la dignité royale domine au point de laisser tout le reste dans l'ombre, ont confirmé jusqu'à un certain point cette opinion. En parlant de la mort de sa mère, qui lui avait causé un profond chagrin, le roi paraît craindre de s'abandonner à sa douleur : « Cet
« accident — dit-il (7), — quoique préparé par un mal de longue durée, ne
« laissa pas de me toucher si sensiblement qu'il me rendit plusieurs jours
« incapable de m'entretenir d'aucune autre considération que de la perte que
» je faisais. Car, quoique je vous aie dit qu'un prince doit sacrifier au bien
« de son empire tous les mouvements particuliers, il est des rencontres où
« cette maxime ne se peut pratiquer au premier abord. »

On voit ici l'effort que faisait Louis XIV pour vaincre les sentiments de la nature et rester impassible. Les mémoires du temps attestent que sa tendresse fut souvent plus forte que le rôle qu'il s'imposait. Mlle de Mont-

(1) P. 358, note 1 au bas de la page.

(2) Edit. Michaud et Poujoulat, p. 284.

(3) T. 1, p. 234 (1776, Amsterdam).

(4) *Correspondance de Gussy-Rabutin* (édit. L. Lalanne), t. III, p. 157.

(5) Cs. M. Chéruel, p. 362-371.

(6) *Mém.* de S. Simon, t. XIII, p. 45.

(7) *Mém.* de Louis XIV, (édit. Dreyss), t. I, p. 120.

pensier, témoin oculaire de la mort de la reine Anne d'Autriche, dit (1) qu'il fallut éloigner le roi. « Il étouffait; on lui jetait de l'eau; cela ne passait pas. » Mme de Motteville (2) déclare qu'elle apprit de personnes qui couchaient dans la chambre du roi, « qu'il pleura dans son lit quasi toute la nuit. »

Cette sensibilité, Louis XIV ne l'a pas montrée seulement pour sa mère. Ses enfants y ont eu part. Des lettres autographes de ce prince attestent sa sollicitude pour ses enfants en bas âge. Quoiqu'il fût alors entraîné par l'amour des conquêtes, on voit ce prince, dont la pensée embrassait tant d'affaires intérieures et extérieures, écrire souvent à la gouvernante de ses enfants, lui adresser jusqu'à deux lettres par jour lorsqu'il est inquiet de leur santé, s'informer avec sollicitude de tout ce qui les concerne et s'occuper déjà de former le caractère du Dauphin, qui n'avait que six ans. Enfin lorsque le jeune prince passe des mains de sa gouvernante dans celles de Montausier et de Bossuet, Louis suit son éducation avec le même soin, et après avoir choisi les hommes les plus capables de la diriger, il se fait rendre compte des progrès du jeune prince et lui trace lui-même, dans ses *Mémoires*, des règles de conduite et les principes de l'art de régner.

Mais, laissons parler Louis XIV lui-même et, par la lecture de ses lettres intimes, apprenons à connaître quel cœur de père renfermait ce grand cœur de roi. Sa correspondance avec la gouvernante des enfants de France commence en 1667, au moment où le roi réclamant les Pays-Bas espagnols (Belgique), au nom de sa femme Marie-Thérèse, se mit à la tête de son armée et entreprit la conquête de cette contrée. La gouvernante des enfants de France était, depuis 1664, la maréchale de la Mothe qui s'entendait à merveille aux soins qu'exigeait la première éducation (3). Louis XIV, qui n'avait

(1) *Mém.* de Mlle de Montpensier, édit. Charpentier, t. IV, p. 27.

(2) *Mémoires*, à l'année 1666.

(3) Cs. *Mém.* de Mlle de Montpensier, t. IV, p. 3, et *Mém.* de Saint-Simon, t. VII

guère quitté ses enfants (1) jusqu'en 1667, les laissa à Compiègne avec leur gouvernante lorsqu'il partit pour la conquête des Pays-Bas. Ce fut à Amiens que le roi écrivit pour la première fois à la maréchale de la Mothe (2) :

« Je suis très-aise que mes enfants soient arrivés en bonne santé à Compiègne et de la sagesse de mon fils. Profitez du temps où vous êtes seule (3) avec lui pour vous faire craindre. Je ne vois rien de si nécessaire présentement. Car, pour le reste, j'ai tant de confiance en vous que je ne saurais douter que vous ne vous en acquittiez fort bien. Je vous prie de m'écrire sans cérémonie et de croire que j'ai pour vous toute l'estime que vous pouvez souhaiter.

» Louis. »

Du camp de Charleroi, le roi écrivait, le 2 juin de la même année, à la maréchale :

« Je suis très-aise que mes enfants se portent bien, comme vous m'en assurez par votre lettre. J'espère qu'ils seront toujours de même et que mon fils sera sage et modéré quand je le verrai (4). »

Le 9 juin, Louis XIV vint à Avesnes. Les enfants de France étaient restés à Compiègne. Le Dauphin se trouvait alors indisposé, comme on le voit par la lettre suivante :

« Vous m'avez fait un plaisir sensible de me donner souvent des nouvelles

(1) Louis XIV avait, à cette époque, deux enfants, un fils et une fille : le fils était Louis de France, Dauphin, né le 1^{er} novembre 1661, et la fille Marie-Thérèse de France, née le 2 janvier 1667. Il avait perdu deux filles.

(2) Ces lettres autographes de Louis XIV sont tirées d'un manuscrit de la Bibliothèque royale (fonds français 10261).

(3) La reine avait accompagné Louis XIV à Amiens.

(4) Cette phrase et celle que l'on trouve dans la lettre précédente indiquent assez que le Dauphin était d'un caractère difficile et que la faiblesse de la reine Marie-Thérèse contribuait à développer ces fâcheuses dispositions.

» de l'état où était mon fils. J'espère que vous m'assurerez bientôt de sa
» guérison.

» Je reçois dans ce moment des lettres qui m'assurent que la fièvre a ré-
» pris à mon fils. Cela me donne quelque inquiétude. Je souhaite que ce
» mal finisse bientôt et que vous soyez quitte de l'inquiétude que vous avez
» pour mon fils et pour ma fille, que je trouve très-obligeante pour moi et
» dont je vous sais un très-bon gré. »

Le même jour, Louis XIV adresse une seconde lettre à la maréchale de la Mothe à l'occasion de l'indisposition du Dauphin :

« Je viens de recevoir votre lettre de ce matin qui me donne un peu d'in-
» quiétude, parce que je vois les rougeurs et la fièvre augmentées à mon fils.
» J'ai ordonné à Louvois de vous faire savoir ce que vous aurez à faire pour
» me donner des nouvelles. Conservez-vous le plus que vous pourrez, parce
» que votre santé est nécessaire pour bien des choses. Je ne vous fais point
» de compliment sur tout ce que vous faites ; mais je le sens comme vous le
» pouvez souhaiter. »

En résumé, pendant cette brillante campagne qui soumit au roi une partie de la Belgique et assura à la France une frontière de places fortes, qui est encore à peu près notre frontière septentrionale, le roi ne cessa de montrer pour ses enfants la plus vive sollicitude. Il écrivit à la maréchale de la Mothe seize lettres de sa main. Plusieurs des billets du roi attestent la vivacité de ses sentiments. M. Chéruel (1) a relevé l'expression de *furieuse inquiétude* qui contraste avec le langage ordinaire d'un souverain si maître de lui. Remarquons encore l'effusion avec laquelle il remercie la maréchale de la lettre qui lui a annoncé la guérison de son fils. « Cette nouvelle — dit-il, — me donne une joie sensible et un calme à mon âme le plus grand du monde (2). »

Cette correspondance suffirait pour justifier ce que nous avons avancé

(1) P. 384.

(2) Lettre du 25 août 1667.

plus haut, que Louis XIV, en s'imposant un rôle de dignité soutenue, a souvent fait croire à une froideur et à un égoïsme qui n'étaient pas dans son cœur.

Lorsque le Dauphin passa sous la direction d'un gouverneur, Louis XIV choisit parmi les seigneurs de la cour celui que la renommée lui désignait comme le plus éminent par la fermeté du caractère et la droiture de l'esprit, — le duc de Montausier. Il en fut de même pour le précepteur, — Bossuet, auquel le roi traçait lui-même la direction qu'il devait donner à l'éducation du jeune prince (4) : « Cultivez son esprit ; faites-lui bien com-
 » prendre ses devoirs envers lui-même, envers les peuples qu'il gouvernera
 » un jour, envers moi, qui lui prépare un règne glorieux, et avant tout, en-
 » vers Dieu. »

Quoique le gouverneur et le précepteur du Dauphin inspirassent à Louis XIV une confiance bien méritée, il ne cessa de s'occuper lui-même de l'éducation de son fils avec la tendresse d'un père et la sollicitude d'un roi.

« Mon fils, — disait-il au Dauphin (2), — beaucoup de raisons et toutes
 » fort importantes m'ont fait résoudre à vous laisser, avec assez de travail
 » pour moi parmi les occupations les plus grandes, ces *Mémoires* de mon
 » règne et de mes principales actions. Je n'ai pas cru que les rois, *sentant*
 » comme ils font en eux-mêmes toutes les affections et toutes les tendresses
 » paternelles, fussent dispensés de l'occupation commune et naturelle aux
 » pères qui est d'instruire leurs enfants par l'exemple et par le conseil. Au
 » contraire, il m'a semblé qu'en ce haut rang où nous sommes, vous et moi
 » un devoir public se joignait au devoir particulier, et qu'enfin tous les res-
 » pects qu'on nous rend, toute l'abondance et tout l'éclat qui nous environ-
 » nent n'étant que des récompenses attachées par le ciel même au soin
 » qu'il nous confie des peuples et des États, ce soin n'était pas assez grand

4) Cs. Floquet, p. 148.

(2) Edit. Dreyss, t. II, p. 370 et suiv.

s'il ne passait au-delà de nous, en nous faisant communiquer toutes nos lumières à celui qui doit régner après nous.

» J'ai même espéré que, dans ce dessein, je pourrais vous être aussi utile, et par conséquent à mes sujets, que le saurait être personne du monde. Car ceux qui auront plus de talents, et plus d'expérience que moi n'auront pas régné et régné en France, et je ne crains pas de vous dire que plus la place est élevée, plus elle a d'objets qu'on ne peut ni voir ni connaître qu'en l'occupant. J'ai considéré d'ailleurs, ce que j'ai si souvent éprouvé moi-même, la foule de ceux qui s'empresseront autour de vous, chacun avec son propre dessein, la peine que vous aurez à y trouver des avis sincères, l'entière assurance que vous pourrez prendre en ceux d'un père qui n'aura eu d'intérêt que le vôtre, ni de passion que celle de votre grandeur. Je me sens aussi quelquefois flatté de cette pensée, que si les occupations, les plaisirs et le commerce du monde, comme il n'arrive que trop souvent, vous dérobaient quelque jour à celui des livres et des histoires, le seul cependant où les jeunes princes trouvent mille vérités sans nul mélange de flatterie, la lecture de ces *Mémoires* pourrait suppléer en quelque sorte à toutes les autres lectures, conservant toujours son goût et sa distinction pour vous, par l'amitié et par le respect que vous conserveriez pour moi. »

Montausier, s'adressant au Dauphin, dans l'épître dédicatoire placée en tête des *Maximes* écrites par lui pour ce prince, lui parlait de « la peine que prenait le roi son père de lui dresser lui-même des mémoires, des instructions pour le faire marcher un jour sur ses traces glorieuses (1). » Au même temps Montausier pressait le roi de ne pas interrompre cet ouvrage : « Je vous conjure, Sire, au nom de Dieu, et je vous demande, de la part de M. le Dauphin, que vous ayez la bonté de continuer les excel-

(1) Floquet, p. 150.

lents *Mémoires* que votre passion ardente pour rendre ce prince digne de vous vous a fait entreprendre (1). »

Après le mariage du Dauphin, qui eut lieu en 1680, le roi montra pour ses petits-fils la même sollicitude que pour ses enfants. La maréchale de la Mothe, qui était toujours gouvernante des enfants de France, continua de recevoir des lettres qui marquaient cette tendresse de Louis XIV pour sa famille (2).

On jugera si le prince qui a montré cette sollicitude pour la santé de ses enfants et qui écrivait, au milieu des plus graves préoccupations, des *Mémoires* pour l'instruction du Dauphin, mérite les accusations d'égoïsme et de dureté envers sa famille que Saint-Simon ne lui a pas épargnées.

Sans nous arrêter à relever les erreurs de Saint-Simon sur le début du règne de Louis XIV dont il attribue la grandeur seulement à un heureux concours de circonstances, examinons un instant les maximes qui dirigèrent le grand roi dans son gouvernement; pour faire justice de l'appréciation erronée de Saint-Simon, il suffit de laisser la parole au fils de Louis XIII :

« On doit demeurer d'accord — dit Louis XIV (3), — qu'il n'est rien qui s'établisse avec tant de sûreté le bonheur et le repos des provinces que la parfaite réunion de toute l'autorité dans la seule personne du souverain. Le seul partage qui s'en fait produit toujours de très-grands malheurs, soit que les parties qui en sont détachées se trouvent entre les mains des particuliers ou dans celles de quelque compagnie, elles n'y peuvent jamais demeurer que dans un état violent. Le prince, qui les doit commander unies en soi-même, n'en saurait permettre le démembrement sans se rendre coupable de tous les désordres qui en arrivent, dont le nombre est presque infini. Car, sans compter les révoltes et les guerres intestines que l'ambition des plus grands produit infailliblement lorsqu'e

(1) Floquet, p. 449.

(2) Cs. Chéruel, p. 406-409.

(3) *Mémoires* de Louis XIV, t. II, p. 403-405.

» n'est pas réprimée, mille autres maux naissent encore du seul relâchement
 » du souverain. Ceux qui l'approchent de plus près, voyant les premiers sa
 » faiblesse, sont aussi les premiers qui en veulent profiter : chacun d'eux
 » ayant nécessairement des gens qui servent de ministres à leur avidité
 » leur donne en même temps la licence de l'imiter. Ainsi, de degré en
 » degré, la corruption se communique partout et devient égale en toutes
 » les professions. Il n'est point de gouverneur qui ne s'attribue des droits
 » injustes, point de troupes qui ne vivent avec dissolution, point de gentil-
 » homme qui ne tyrannise les paysans, point de receveur, point d'élu,
 » point de sergent qui n'exerce dans son détroit une insolence d'autant
 » plus criminelle qu'elle se sert de l'autorité des rois pour appuyer son
 » injustice. Il semble que, dans ce désordre général, il soit impossible au
 » plus juste de ne pas se corrompre, car le moyen qu'il aille seul contre le
 » courant de tous les autres et qu'il se reienne sur un penchant où le
 » pousse naturellement son propre intérêt, pendant que ceux qui devraient
 » l'empêcher d'y tomber l'y précipitent d'eux-mêmes par leur exemple.
 » Cependant, de tous ces crimes divers le public seul est la victime ; ce
 » n'est qu'aux dépens des faibles et des misérables que tant de gens pré-
 » tendent élever leurs monstrueuses fortunes. Au lieu d'un seul roi que les
 » peuples devraient avoir, ils ont à la fois mille tyrans, avec cette diffe-
 » rence pourtant que les ordres du prince légitime ne sont jamais que
 » doux et modérés, parce qu'ils sont fondés sur la raison, tandis que ceux
 » de ces faux souverains n'étant inspirés que par leurs passions déréglées
 » sont toujours injustes et violents. »

On peut sans doute contester quelques-uns des principes que Louis XIV
 pose comme des axiomes, mais il est impossible de méconnaître les heureux
 résultats de son gouvernement. A l'extérieur, secondé par de Lyonne, le
 roi étend les frontières et l'influence de la France; à l'intérieur, Colbert
 rétablit l'ordre dans les finances, donne à l'industrie, au commerce, à la
 marine une merveilleuse impulsion, contribue à la réforme des lois, à

l'embellissement et à la salubrité des villes et encourage les hommes de génie que la Providence avait réunis autour du trône de Louis XIV.

Si Saint-Simon se fût borné à retracer le tableau des vingt dernières années de Louis XIV, il serait injuste de lui reprocher d'avoir omis et les succès de la diplomatie de ce prince et ses réformes administratives. Mais il a voulu résumer et juger l'ensemble du règne; il a consacré près d'un volume à cette appréciation. C'est un devoir pour le critique d'y signaler des omissions capitales, qui ne sont peut-être pas toutes involontaires. Ainsi, il n'a pas parlé de la politique extérieure, qui fut habilement et glorieusement dirigée par de Lyonne; il a omis également les réformes opérées dans les finances, la prospérité de la marine, des colonies, du commerce et de l'industrie française pendant la seconde période du règne de Louis XIV.

Et d'abord en ce qui touche les finances, on serait tenté de croire, d'après les assertions tranchantes et haineuses de Saint-Simon (1), que Louis XIV n'a été qu'une dupe et Colbert un intrigant qui a abusé de la crédulité du roi. Présenter ainsi l'histoire d'un des plus grands ministres de la France, c'est la fausser indignement.

Bien loin de chercher à dérober au roi la connaissance réelle des finances, Colbert fit dresser pour chaque année un état fort court, où il avait indiqué les ressources financières et les dépenses projetées. Louis XIV pouvait se rendre compte avec la plus grande facilité des recettes et des dépenses. Ces carnets de Louis XIV, qui, par leur dimension, pouvaient être constamment à la disposition du roi, existent encore et sont conservés dans le dépôt des manuscrits de la Bibliothèque royale. Ils attestent avec quel soin et quelle précision Colbert instruisait le roi de la situation financière de la France, au lieu de chercher à l'embarrasser dans des calculs compliqués et des détails minutieux, comme le prétend Saint-Simon.

Les onze premières années du gouvernement personnel de Louis XIV,

(1) T. XII, p. 388 et t. XI, p. 191-192.

depuis la mort de Mazarin jusqu'à la guerre de Hollande (1661-1672) furent des plus fécondes. Avec le concours de Colbert et de Louvois, le roi imprima à tous les services publics une merveilleuse activité et mérita le nom de roi *administrateur*, que Lemon'ey regarde comme le plus beau de ses titres. Lois, finances, hiérarchie administrative, tout semblait sortir du chaos sous l'œil du génie. L'héritier des rois allait s'asseoir dans le conseil des légistes et discutait avec eux les articles du code. Il descendait aux plus petits détails de l'administration sans crainte de déroger, dirigé par d'habiles ministres. Louis XIV trouva, pour seconder ses vues, des hommes éminents, mais il eut le mérite de discerner leur capacité, de comprendre leurs pensées, de les maintenir au pouvoir contre les cabales des courtisans et de faire concourir à la grandeur de la France la diversité de leurs talents et souvent même l'opposition de leurs caractères.

La chambre de justice, établie en 1664, fit trembler les financiers par la sévérité de ses jugements; il y eut des condamnations aux galères et à la mort (1). Ceux mêmes qui obtinrent leur grâce furent soumis à des amendes considérables. Elles s'élevèrent à cent dix millions de la monnaie du temps (2).

Colbert évita surtout de grever l'avenir. Les emprunts lui paraissaient désastreux; il n'y voyait qu'un moyen d'enrichir les traitants au détriment de l'Etat.

Un des principaux résultats de cette utile et glorieuse administration, ce fut de révéler à la France les forces vives qu'elle renfermait dans son sein et de la placer à la tête du mouvement maritime et commercial qui, depuis plus d'un siècle, emportait le monde vers des destinées nouvelles.

Il était réservé à Louis XIV et à ses ministres, Colbert et Seignelay, de lancer la France dans cette nouvelle voie et d'égaliser sa marine et son commerce à ceux des nations les plus florissantes de l'Europe. La formation

(1) *Journal* d'Olivier d'Ormesson, t. II, p. 161.

(2) *Ibid.*, p. 400-401.

des compagnies de commerce, que Colbert ne parvint à établir qu'en triomphant des obstacles opposés par le préjugé et la routine (1), les privilèges qu'il leur accorda, les ports creusés à Lorient, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, celui de Brest agrandi, les colonies fondées au Canada, aux Antilles, à Terre-Neuve, à la Louisiane, dans les grandes Indes, à Madagascar et au Sénégal, donnèrent au commerce et à la navigation un essor prodigieux. Saint-Simon n'en a rien dit non plus que des conquêtes faites sur l'industrie étrangère. Il faut opposer à son injuste silence la correspondance de Colbert avec les ambassadeurs ; elle prouve avec quelle sollicitude ce ministre s'efforçait d'étendre le commerce de la France.

Sous l'impulsion de Colbert et de son fils Seignelay, la marine française devint la première du monde (2).

Ce gouvernement habile et ardent pour toutes les heureuses innovations ne se borna pas à développer la richesse nationale ; il n'ignorait pas que l'autorité de la loi, le respect de la religion, le culte des lettres, des sciences et des arts, en un mot les forces morales d'un État sont encore plus importantes pour sa grandeur et sa gloire que la puissance matérielle. Louis XIV s'occupa, dès le début de son gouvernement personnel, de la réforme des lois. Restreindre l'autorité des parlements lui parut utile après les excès de la Fronde ; mais il n'usa pas de violence à leur égard et il leur laissa toute leur puissance comme dispensateurs de la justice. Il s'efforça seulement d'abrégier la lenteur des procédures et de donner plus d'unité à la législation. Saint-Simon ne dit pas un mot de ces réformes législatives, qui furent cependant une des gloires du règne de Louis XIV.

Enfin, la vraie renaissance littéraire, artistique et scientifique de la France date de cette époque et fut puissamment encouragée par Louis XIV et par Colbert. Sans rappeler ici les académies fondées, les monuments construits, les pensions accordées aux Français et même aux étrangers qui s'étaient

(1) Cs. M. Chéruef, t. II, de son *Hist. de l'administration monarchique en France*

(2) P. Clément, *Hist. de Colbert*, passim.

signalés par leurs travaux, ce qu'il faut surtout remarquer, et ce que Saint-Simon a complètement négligé, c'est l'accord si rare qui existe, à cette époque, entre les forces intellectuelles et morales de la nation et la puissance souveraine, qui encourage tous les progrès et ouvre toutes les sources de prospérité. Les grands écrivains, que les générations nouvelles reconnaissent pour leurs chefs, les orateurs les plus éminents du clergé célèbrent à l'envi ce prince qui donne à la France le premier rang en Europe et la place à la tête des puissances maritimes, industrielles et commerçantes, en même temps que la religion, la justice, les arts, les sciences et les lettres prennent sous ses auspices le plus brillant essor. Voilà ce que Saint-Simon n'a pas vu. Son résumé se borne à une critique passionnée de la grandeur des ministres.

Résumons-nous, aussi-bien il en est temps ; car, ce n'est pas un volume que nous écrivons, mais un simple essai, quelques pages aussi nourries que possible de faits substantiels et précis. « La critique — dit très-judicieusement M. Chéruel, en terminant son excellent livre, — la critique est en droit de demander à un historien l'intelligence des systèmes politiques, des causes qui ont amené les principaux événements et des productions littéraires où se reflètent les idées dominantes d'une époque et l'opinion qui, en définitive, mène le monde. Saint-Simon remplit-il ces conditions ? Je ne le pense pas. Ses idées politiques sont vagues ou inadmissibles ; son explication des causes est incomplète et souvent erronée, enfin l'histoire littéraire figure à peine dans ses *Mémoires*.

» Pour les théories politiques, on est en droit de se montrer sévère à l'égard d'un historien qui a critiqué avec autant d'amertume le gouvernement de Louis XIV (1). »

Il aboutit, en fin de compte, à un aveu d'impuissance (2). Son défaut capital d'ailleurs est d'expliquer les grands événements par les petites

(1) P. 637.

(2) *Mém. de Saint Simon*, t. XV, p. 243.

causes; ainsi, il ne cherche la cause de la guerre qui éclata, en 1672, entre la France et la Hollande que dans la jalousie de Louvois contre Colbert. Il ne tint compte ni de l'antagonisme politique entre les deux pays ni de l'irritation qu'avait causée à Louis XIV la triple alliance de la Haye, par laquelle la Hollande avait arrêté les conquêtes de ce prince dans les Pays-Bas. Tout se réduit pour Saint-Simon à une rivalité de ministres (1).

La guerre de 1688, où Louis XIV eut encore à lutter contre une coalition européenne, s'explique également, pour Saint-Simon, par une anecdote de cour. Il ne s'inquiète pas de la révolution d'Angleterre, qui, en précipitant du trône les Stuarts, donnait un centre puissant et un chef habile aux ennemis de Louis XIV; l'anecdote de Trianon suffit pour tout expliquer. « La guerre de 1688 — dit-il (2), eut *une étrange origine*, — dont l'anecdote, *également certaine et curieuse*, est *si propre* à caractériser le roi et Louvois son ministre, qu'elle doit tenir place ici. Louvois, à la mort de Colbert, avait eu la surintendance des bâtiments. Le petit Trianon de porcelaine ennuyait le roi, qui voulait partout des palais. Il s'amusait fort à ses bâtiments. Il avait aussi le compas dans l'œil pour la justesse, les proportions, la symétrie; mais le goût n'y répondait pas. Ce château ne faisait presque que sortir de terre, lorsque le roi s'aperçut d'un défaut à une croisée qui s'achevait de former, dans la longueur du rez-de-chaussée. Louvois, qui naturellement, était brutal, et de plus gâté jusqu'à souffrir difficilement d'être repris par son maître, disputa fort et ferme et maintint que la croisée était bien. Le roi tourna le dos et s'alla promener ailleurs dans le bâtiment.

« Le lendemain il trouva le Nôtre, bon architecte, mais fameux par le goût des jardins qu'il a commencé à introduire en France et dont il a porté la perfection au plus haut point. Le roi lui demanda s'il avait été à Trianon. Il répondit que non. Le lendemain, même question, même ré-

(1) *Mém.* de Saint-Simon, t. XII, p. 389.

(2) *Ibid.*, t. XII, p. 393.

onse ; le jour d'après autant. Le roi vit bien qu'il n'osait s'exposer à trouver qu'il eût tort ou à blâmer Louvois. Il se fâcha et lui ordonna de le trouver le lendemain à Trianon lorsqu'il irait, et où il ferait trouver Louvois aussi. Il n'y eut plus moyen de reculer.

« Le roi les trouva tous deux le lendemain à Trianon. Il y fut d'abord en question de la fenêtre. Louvois disputa ; le Nôtre ne disait rien. Enfin le roi lui ordonna d'aligner, de mesurer et de dire après ce qu'il aurait trouvé. Tandis qu'il y travaillait, Louvois en furie de cette vérification, grondait tout haut et soutenait que cette fenêtre était en tout pareille aux autres. Le roi se taisait et attendait, mais il souffrait. Quand tout fut bien examiné, il demanda au Nôtre ce qu'il en était, et le Nôtre à balbutier. Le roi se mit en colère et lui commanda de parler net. Alors le Nôtre avoua que le roi avait raison, et dit ce qu'il avait trouvé de défaut. Il n'eût pas plus tôt achevé que le roi, se tournant à Louvois, lui dit qu'on ne pouvait tenir à ses opiniâtretés, que, sans la sienne à lui, on aurait bâti de travers et qu'il aurait fallu tout abattre aussitôt que le bâtiment aurait été achevé. En un mot, il lui l'ava fortement la tête.

« Louvois, outré de la sortie et de ce que courtisans, ouvriers et valets en avaient été témoins, arriva chez lui furieux. Il y trouva Saint-Pouange, Villacerf, le chevalier de Nogent, les deux Tilladet, quelques autres feaux intimes, qui furent bien alarmés de le voir en cet état.

— « C'en est fait, — leur dit-il, — je suis perdu avec le roi, à la façon dont il vient de me traiter pour une fenêtre. Je n'ai de ressource qu'une guerre qui le détourne de ses bâtiments et qui me rende nécessaire, et par... il l'aura. »

« En effet, peu de mois après il tint parole, et malgré le roi et les autres puissances il la rendit générale. »

Cette anecdote est à la fois odieuse et invraisemblable ; le discours prêté à Louvois est peu digne de foi, il n'a pu le tenir. Esprit superficiel et vue bornée, Saint-Simon ne s'est presque jamais élevé aux principes généraux

des évéements. Il s'en tient aux passions des hommes et à leurs intérêts et avec cela il croit tout savoir. Erreur dans laquelle plus d'un de nos modernes historiens tombe journellement, tout en se persuadant de l'excellence de sa critique.

LA PRISON DU TASSE.

Ce qu'on a dit de la prison du Tasse n'est pas plus prouvé, — et ce n'est pas peu dire, — que la tradition de celle de Galilée (1). Il suffit de lire les lettres de l'auteur de *la Jérusalem délivrée* pour voir que ce n'est qu'un mensonge attendrissant. Le Tasse était fou; on l'enferma, mais avec tous les égards possible. Il eut de beaux appartements pour prison. Il s'agit surtout de savoir quelle avait été la cause de la folie du poète, dans laquelle l'amour, quoi qu'on en dise, n'eut rien à voir, comme nous allons le prouver, par les aveux mêmes du Tasse, de ses contemporains et le témoignage de Montaigne qui n'est pas un des moins importants, auquel cependant on n'a pas encore accordé toute la valeur qu'il mérite et qui doit peser d'un si grand poids dans la balance de la justice et de l'histoire. Mais, un poète l'a dit, avec raison,

L'homme est de glace aux vérités,

Il est de feu pour le mensonge,

et voilà pourquoi le mensonge — pire que l'erreur, — a prévalu sur ce point, comme sur tant d'autres.

La prétendue prison du Tasse à Ferrare offre, sur la muraille, les noms de lord Byron, de Casimir Delavigne et des vers de Lamartine, tracés au

(1) Voyez dans la 1^{re} série des *Erreurs et mensonges historiques*, l'article *Galilée, martyr de l'Inquisition*.

rayon et horriblement estropiés par le poète anglais. Malgré ces poétiques autorités, malgré l'inscription mise sur la route : *Ingresso alla prigione di Torquato Tasso*, une autre inscription intérieure et la restauration en 1812 de cette prétendue prison par le préfet du département, il est impossible de reconnaître la véritable prison du Tasse dans l'espèce de trou humide sale, obscur, que l'on donne pour elle. « Comment supposer un seul instant que le Tasse, avec sa gigantesque stature, ait pu habiter seulement les vingt-deux premiers mois de sa captivité dans un pareil gîte, y revoir son poème et y composer ses divers dialogues philosophiques à la manière de Platon ?... J'eus occasion de consulter à ce sujet quelques hommes instruits de Ferrare, et j'appris que pas un d'eux ne croyait à cette tradition contredite par les faits historiques et l'examen des lieux. La chambre voûtée n'est haute que de 2 mètres 31 centimètres, et longue de 6 mètres 45 centimètres sur une largeur de 3 mètres 18 centimètres. Il semble que le sort du Tasse n'a pas besoin, pour attendrir, de l'excès de souffrance qu'il eût éprouvé dans ce cachot (1). » La disgrâce d'Alphonse devait suffire à ses tourments : sur de pareilles âmes les douleurs morales ont bien plus de prise que les gênes du corps. Mme de Staël, si portée à la commisération envers le malheur illustre, a échappé au roman de la loge de Ferrare ; Goëthe, d'après le rapport d'un voyageur spirituel (2), soutient que la prison du Tasse est un conte et qu'il a fait là-dessus de grandes recherches. La lecture des diverses *Vies* du Tasse, sa correspondance, la meilleure de ses *Vies* persuadent que son emprisonnement à l'hôpital Sainte-Anne a bien plus de rapports avec ce que l'on a depuis appelé une détention dans une maison de santé qu'avec une mise au cachot.

Le Tasse entra à l'hôpital Sainte-Anne au mois de mars 1579. Il est convenu lui-même qu'au commencement de ses persécutions Alphonse lui montrait une affection moins de prince que de père ou de frère. La démence

(1) Valery, *Curiosités et anecdotes italiennes* (1812), p. 271.

(2) M. Ampère, dans une lettre écrite de Weimar, le 9 mai 1827.

ans laquelle le vit Montaigne, la seconde année de sa captivité (novembre 1580), doit être attribuée, ainsi que le dit fort bien notre profond observateur, « à cette sienne vivacité meurtrière, à cette clarté qui l'a aveuglé, à cette exacte et tendue appréhension de la raison qui l'a mis sans raison, à la curieuse et laborieuse queste des sciences qui l'a conduit à la bêtise, à cette rare aptitude aux exercices de l'âme qui l'a rendu sans exercice et sans âme (4). »

Une épreuve à laquelle le Tasse ne sut pas résister vint fondre sur sa tête affaiblie, au moment où il allait mettre la dernière main à sa *Jérusalem délivrée*. Il apprit que ce poème venait de paraître à Venise, d'après une copie informe, que la négligence d'un ami avait laissée tomber entre les mains d'un spéculateur. Dans son indignation, il allait porter ses plaintes au Sénat de la République, lorsque les presses de l'Italie et de la France multiplièrent à l'envi son ouvrage. Aussitôt il se répandit dans toute l'Europe; les libraires ne purent suffire à l'impatience du public. Des hommages aussi flatteurs, loin d'adoucir le sort du Tasse, l'exposèrent aux traits de l'envie et furent le signal d'une longue polémique dans laquelle on vit figurer tous les littérateurs. Le Tasse répondit à ses détracteurs avec beaucoup de calme et de raison.

Mais cet effort acheva de ruiner sa santé physique et morale. Il retom-
bait dans des accès de folie, qui peuplaient sa prison de spectres et de fan-
tômes. Il se plaignait surtout d'un *esprit follet*, qui venait tous les jours
lui ravir son argent, emporter son diner, déranger ses papiers. Des bruits
sourds, des apparitions nocturnes, des tintements prolongés de cloches et
d'horloges le réveillaient en sursaut et le g'âçaient d'épouvante.

« Je n'en puis plus, — disait-il, — je succombe; j'ai mal dans tous les
membres, et les vomissements, la fièvre, la dyssenterie m'ôtent la force
de me plaindre; des étincelles brûlantes sortent de mes yeux, des siffle-

(4) *Essais*, liv. II, chap. xii.

» ments horribles déchirent mes oreilles; je me suis cru frappé d'épilepsie
 » et j'aurais craint la perte de la vue, si je n'avais aperçu distinctement
 » l'image de la glorieuse vierge Marie, tenant son fils entre ses bras, en-
 » tourée d'un cercle resplendissant des plus vives couleurs. »

On peut juger de la sensibilité et de l'inquiétude naturelles qui avaient déjà donné au Tasse plus d'un vertige, par ce passage d'une lettre très-aimable et très-raisonnable de son compatriote et ami, le cardinal Albano, écrite en 1578, une année avant l'entrée à l'hôpital Sainte-Anne :

« Vous ne pouviez employer de moyen plus efficace pour obtenir votre pardon, pour recouvrer l'honneur et donner consolation à moi et à vos amis, que de confesser la faute que vous avez commise en vous défiant indifféremment de chacun, ce qui a été non moins digne de risée que de compassion. Plaise à Dieu que, comme vous vous apercevez maintenant de l'erreur, vous la reconnaissiez encore entièrement pour l'avenir; et vous devez le faire désormais, car je vous assure qu'il n'est personne qui pense ou tente en aucune manière de vous offenser. Par les effets vous avez pu, vous pouvez connaître que vos craintes et vos soupçons ne sont que fausses imaginations. Et parce qu'il faut arracher tout à fait la racine de l'humeur péccante, ce qu'on ne peut faire sans remède, décidez-vous à vous laisser purger par les médecins, conseiller par les amis et gouverner par vos protecteurs (1). »

On croirait lire une lettre adressée à Jean Jacques par un ami, s'il avait pu en avoir, lorsqu'il était chez le maréchal de Luxembourg. Les lettres du Tasse expriment sans cesse, avec moins d'orgueil, la même méfiance que celle du philosophe; l'expression même paraît quelquefois semblable: « N'uscz point envers moi — écrit le poète à Luca Scalabrino, de Ferrare (2), — de quelque artifice courtisanesque (3). »

(1) Let. inéd. L.

(2) Let. inéd. xxxix.

(3) Artificio cortigiano.

Le Tasse, sorti de sa première prison, obtint vers le mois de décembre une grande et commode chambre où il pouvait philosopher et se promener. Il y reçut au printemps la visite de Scipion Gonzaga, prince de Mantoue. L'année suivante, il fut conduit au mois de juillet dans le château de la belle Marfise d'Este, princesse de Massa, qui en avait obtenu la permission d'Alphonse.

Le Tasse paraît alors livré à de grandes lectures historiques, poétiques philosophiques et grammaticales. Ses goûts sembleront assez étranges chez un poète; c'est ainsi que la première année de sa liberté il prie Alde de lui envoyer les œuvres de Saint-Grégoire de Nazianze et le Commentaire d'Alexandre sur la Métaphysique (1). Le mois de septembre 1582.

L'année 1583 s'ouvrit d'une manière agréable pour le Tasse. L'un de ses bienfaiteurs, don Ferrante Gonzaga, seigneur de Guastalla, qui lui avait envoyé en 1581 un présent de cinquante écus d'or, lorsqu'Alde Manuce dédia, la même année, à ce prince la première édition de l'*Aminta*, députa à l'auteur un autre poète, Muzio Manfredi. Manfredi, qui venait de terminer sa tragédie de *Sémiramis*, la soumit au détenu de Sainte-Anne, qu'il trouva dans un état mental assez satisfaisant (2).

Attirés par la gloire que lui valait son poème, bien que publié incorrect et incomplet, des lettrés distingués se rendaient à Ferrare pour le connaître et l'entendre. Mais la plus chère de ses visites dut être celle de l'aimable, du tendre père Ange Grillo, bénédictin et bon poète lyrique, accouru de Brescia, qui ne put se séparer de lui qu'à la nuit, qui obtint souvent de retourner à Sainte-Anne passer des jours entiers pendant le mois qu'il résida à Ferrare, et qui écrivait qu'une telle prison lui était plus douce que la liberté et que tous les plaisirs (3).

(1) Let. inéd. ccxcii.

(2) E assai in cervello.

(3) Let. à son frère Paul Grillo.

Des lettres inédites de l'année 1585 prouvent que le Tasse, dans sa captivité, ne manquait pas d'une sorte de recherche et de soin. Il se plaint à un ami de ne pas avoir de sucre pour la « salade du lendemain soir (1) » ; il le prie de lui en acheter du plus fin. La préoccupation poétique n'allait pas chez lui, comme il est quelquefois arrivé à d'autres, jusqu'à se laisser sans chemises, qu'il tenait à avoir nombreuses et bien entretenues. Enfin, il va même jusqu'à recommander, dans une de ses lettres inédites (2), que son bonnet de nuit soit des plus jolis et des plus élégants.

Le Tasse sortit de l'hôpital Sainte-Anne le 6 juillet 1586 et vécut encore un peu moins de neuf ans. Malgré les divers asiles qu'il trouva chez quelques princes ou amis généreux ; malgré de courts divertissements et son tardif triomphe, sa vie fut pleine de misères. Sa négligence domestique son inexpérience des affaires le réduisirent aux plus fâcheuses extrémités, malgré ses privations et sa frugalité.

En 1594, il apprend qu'on veut lui décerner à Rome les honneurs du triomphe.

— C'est un cercueil qu'il faut me préparer, s'écrie le poète.

Sur les instances du cardinal Aldobrandini, neveu du pape, il vint à Rome, où son entrée a déjà l'aspect d'un triomphe. Le peuple, les nobles, les prélats, les cardinaux, les neveux du pontife se portèrent à sa rencontre et le ramenèrent au Vatican, faisant retentir l'air des plus vives acclamations. Le saint pape Clément VIII, en le voyant, lui dit avec une grâce particulière :

— Venez honorer cette couronne, qui a honoré tous ceux qui l'ont portée avant vous.

En attendant, les apprêts de la cérémonie se poursuivaient avec la plus grande activité : le Tasse allait enfin recevoir la récompense la plus

(1) Let. LXXIX.

(2) Let. LXXXIII.

flatteuse à laquelle puisse aspirer un poète, lorsque, atteint d'une maladie mortelle, il sollicite comme une faveur d'être transféré au couvent de Saint-Onuphre pour y finir ses jours dans le recueillement et la prière. Il écrivait alors à un ami : « Je me suis fait conduire en ce monastère, non-seulement » parce que le bon air qu'on y respire est plus recommandé par les médecins » que celui d'aucun autre quartier de Rome; mais pour commencer en ce » lieu élevé et avec les exhortations de ces pieux religieux ma vie dans » le ciel (1). »

Là, sans regret pour les vanités de ce monde, il expire tranquillement au milieu du deuil public. La nouvelle de sa mort (25 avril 1595) plongea Rome dans la douleur la plus profonde. Le peuple accourut en foule sur le Janicule, pour honorer les funérailles de celui dont il se préparait à célébrer le triomphe.

Le couvent et l'église Saint-Onuphre, occupés par les ermites de Saint-Jérôme, sont immortalisés par le trépas et le tombeau du Tasse. Quelle impression profonde produit la petite pierre de marbre, mise provisoirement par les moines, et dont la courte inscription commençait par ces mots :

Torquati Tassi ossa,

« Les os de Torquato Tasso! » Cette inscription vous reportait aux derniers moments de ce grand poète et rappelait l'asile religieux que son ardente piété avait choisi.

(1) Let. cxcvi.

LA POULE AU POT.

On a contesté le mot du bon roi et on a été jusqu'à en faire une invention de la Restauration, un de ces clichés à effet et fabriqués pour les besoins d'une cause qui se sert de tous les moyens pour obtenir ou conserver la popularité; ainsi raisonnent les radicaux, ces fils des libéraux de 1845 et de 1825. Mais, on peut leur répondre, l'histoire à la main, que non-seulement Henri IV a dit le mot mais encore que toute sa vie en fut la réalisation; car, quel prince aima plus sincèrement le peuple et surtout le pauvre, lui qui si longtemps avait mangé le pain du paysan et plus d'une fois avait porté des pourpoints percés au coude.

Sa maxime de prédilection, la règle même de sa vie fut celle-ci : « Les rois qui ont plus de pitié de leurs peuples s'approchent aussi plus près de Dieu. » Cette *pitié* dont Henri IV préconisait si éloquemment l'empire n'est autre chose que la bonté, attribut par excellence de Dieu dont les chefs des peuples sont les représentants ici-bas; c'est la bonté qui rapproche le plus du Créateur les pasteurs des hommes.

Mais, cette bonté intelligente et qui n'est féconde en résultats durables qu'autant qu'elle a pour objet les vrais intérêts d'une nation, ne se borne pas au seul problème de la vie à bon marché si ardemment cherché par le bon roi; elle remonte à la source des choses et, par les encouragements

qu'il sut donner à l'agriculture et la protection dont il entoura le laboureur, elle atteignit ou fut bien près d'atteindre le but de ses constants efforts.

Grand dans la guerre, Henri le fut peut être plus encore dans la paix « Cet homme de fer, qui avait pris les armes à quinze ans, les portait encore à quarante-six ; elles étaient à la fois sa vie et sa gloire. Mais la France ne pouvait se rétablir et se relever qu'au milieu d'une paix profonde, et il avait promis aux notables rassemblés à Rouen de la sauver de la ruine après l'avoir sauvée de la perte. Maîtrisant ses goûts, domptant ses instincts, quittant toutes ses habitudes, il remit l'épée dans le fourreau, se condamna à dix ans d'une paix continue pour se faire exclusivement législateur et administrateur, s'interdit la guerre comme un crime parce qu'elle était contraire à l'intérêt public. Cet acte volontaire de renoncement à soi-même est ce qui le caractérise d'une manière particulière dans l'histoire. C'est par là qu'il diffère de tous les souverains venus après lui et qu'il les domine. Comme prince, il s'imposa de n'avoir d'autre passion que l'amour de sa nation et l'accomplissement de ses devoirs de roi.

« Quant aux incroyables difficultés de la seconde moitié de sa tâche, la restauration de l'Etat dans toutes ses parties, le rétablissement de la chose publique dans tous ses détails, il surmonta ces obstacles par la puissance et la flexibilité de son génie, l'énergie de sa volonté et une activité qui tient du prodige.

« Dans la seconde partie de son règne, on le voit régler et réformer le gouvernement en ce qui concerne l'exercice du pouvoir, l'ordre public, la justice, l'instruction publique. Ses travaux administratifs s'étendent aux finances, soumises pour la première fois à une comptabilité régulière ; aux impôts, dont l'assiette est changée par l'augmentation de l'impôt indirect et la diminution de l'impôt personnel ; à l'armée de terre transformée, ou plutôt créée par une organisation entièrement nouvelle ; à la marine, aux arsenaux, aux places fortes, à tout ce qui concerne la défense du territoire, comme aux établissements qui intéressent la santé et la salubrité publique.

Sa vigilance et sa protection se portent sur les arts divers de la paix, dont il s'occupe en même temps ; sur l'agriculture, sur les industries de première nécessité et de luxe, sur le commerce intérieur, sur les voies de communication par terre et par eau, sur le commerce extérieur, sur les colonies et les compagnies de commerce. Il a encore des soins et des encouragements pour ce qui fait la gloire d'une nation civilisée et entretient chez elle le flambeau de l'intelligence, pour les sciences, les lettres, les beaux-arts, et il érige de toutes parts de grands monuments. Sully témoigne en vingt endroits de ses *Mémoires* quelle part active et personnelle il prit à ces réformes et à ces créations. C'est bien de lui dont on peut dire qu'il pensait n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire ; et quand il n'aurait fallu que le temps pour ce prodigieux travail de l'entière réorganisation d'une société, on s'étonne que le temps ait suffi...

« On complétera l'idée qu'on doit se faire de l'administration de Henri IV, en observant que dans les établissements fondés, dans les grands monuments érigés ou projetés par lui, il s'inspira constamment de la pensée nationale, de la pensée française, les décora du nom et de la représentation de l'histoire de la France. On entrera enfin complètement dans le secret de son gouvernement, en étudiant, et l'on ne peut le faire sans émotion, les maximes morales et religieuses qu'il avait prises pour règles dans l'exercice de la puissance souveraine et dans la conduite de ses peuples, sous l'inspiration de sa conscience et sous l'œil de Dieu. Le roi chrétien et le grand roi sont là tout entiers (1). »

Ainsi s'exprime un des historiens modernes de Henri IV, dans la préface de son excellent et lumineux travail dont le résumé, disons mieux, la pensée mère et inspiratrice semble avoir été celle-ci. Henri fut surtout grand par sa bonté, phare de toute sa vie, flambeau de toutes ses actions.

Le plan développé par cet historien et dont nous venons de donner le

(1) Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, préface, p. xxix, xxx et xxxiv.

résumé, l'idée comme à vol d'oiseau, ce plan ne peut être, de notre part, l'objet d'une analyse, si rapide qu'on se l'imagine; nous devons nous borner à dire succinctement et pourtant d'une façon aussi intéressante que possible quelque chose des idées de Henri IV relativement au bien-être matériel et moral de ses peuples, — agriculture et industrie, — ayant pour résultat le travail honoré et récompensé, la vie à bon marché et l'avenir assuré tant au laboureur qu'à l'ouvrier, à la campagne qu'aux villes.

Le génie de Henri IV sut inspirer et diriger, à la fois, le mouvement fécond d'une époque fertile en hommes remarquables dans tous les genres que le roi encourageait, groupait autour de lui et auxquels il communiquait sa prodigieuse activité.

AGRICULTURE:

Le labourage et le pâturage sont deux mamelles dont la France est alimentée et les vraies mines et trésors du Pérou.

. (Sully, *Economies royales*, chap. EXXXII).

Lorsqu'en 1595 l'anarchie et l'invasion étrangère eurent fait place, dans les deux tiers du territoire, à l'autorité réglante, au pouvoir tutélaire de Henri IV, voici dans quel état ce prince trouva les campagnes :

« Nous voyons (dit-il), nos sujets réduits et proche de tomber en une » imminente ruine pour la cessation du labour, presque générale en tout » notre royaume. Les vexations auxquelles ont été en butte les laboureurs » leur ont fait quitter et abandonner non-seulement leur labour et vacation » ordinaire mais aussi leurs maisons; se trouvent maintenant les fermes, » censes et quasi tous les villages inhabités et déserts (1). » Le royaume était donc exposé à souffrir une famine indéfinie, à perdre ce qui formait alors les deux tiers de ses produits et de ses revenus; à perdre encore cette classe de laboureurs qui, après avoir nourri l'Etat, le défendait sur les champs de bataille.

(1) Préambule de la déclaration du 16 mars 1595, dans *Fontanon*, tome II, p. 4194.

La déclaration du 16 mars 1595 défendit le laboureur contre l'excès des poursuites, soit du gouvernement, soit des particuliers, mit sa personne et les instruments de son travail hors de l'atteinte de ses créanciers, en interdisant la contrainte par corps, la saisie des meubles et instruments aratoires. La déclaration du 24 mars 1597 et l'ordonnance du 4 août 1598 sur le port d'armes le garantirent à l'avenir contre les sévices et les extorsions des gens de guerre qui, durant trente-six ans, avaient fait la désolation et la ruine des campagnes. Depuis cette ordonnance jusqu'à la fin de son règne, le roi ne se relâcha pas un seul jour de l'active surveillance et de la fermeté qui étaient nécessaires pour assurer au paysan des villages, et surtout à celui des fermes, la protection dont il avait besoin au milieu de son isolement. Pendant tout ce temps, le laboureur jouit d'une paix profonde ; il ne la vit troubler qu'un moment et sur un seul point, quand les grands rassemblements de troupes recommencèrent.

En 1640, à la veille de commencer l'expédition de Clèves et de Juliers, Henri apprit que des compagnies qu'il envoyait en Allemagne avaient pillé en Champagne quelques maisons de paysans. Il dit aux capitaines qui étaient demeurés à Paris : « Partez en diligence, donnez-y ordre, vous m'en répondrez. Quoi ! si l'on ruine mon peuple, qui me nourrira ? qui soutiendra les charges de l'État ? qui payera vos pensions, messieurs ? Vive Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi (1). »

Le gouvernement donna au laboureur les facilités d'argent dont il avait besoin pour une bonne exploitation, en lui remettant vingt millions de tailles arriérées en 1598, en réduisant considérablement sa quote-part et sa charge par l'édit de 1600, qui remit à la taille la bourgeoisie et les nouveaux nobles ; en diminuant les tailles depuis l'an 1600, et en portant la réduction réelle jusqu'à six millions par an dans les derniers temps ; en

(1) Mathieu et Péréfixe. *Recueil de quelques actions et paroles mémorables du roi Henri le Grand*, p. 423, 424.

abaissant l'intérêt de 8 et 40 pour 400 à 6 pour 100, et en faisant refluer l'argent dans les campagnes.

La législation se montra favorable à l'éleve des troupeaux, à la culture des champs et des vignes.

La déclaration du 46 mars 1595 rendit insaisissables le bétail et les bêtes de trait nécessaires à l'exploitation ; le paysan fut affranchi de la crainte de les perdre par les poursuites ou de les vendre en temps inopportun, et dès lors il travailla avec ardeur à en accroître le nombre. Le roi, appliquant en grand des idées de perfectionnement, forma des prairies artificielles d'abord dans ses domaines et ensuite dans diverses contrées du royaume, à partir de l'an 1600 (1). Le gouvernement défendit en même temps les troupeaux et la basse-cour du paysan, en prescrivant au gentilhomme une chasse tous les trois mois, et plus souvent même, s'il était nécessaire, pour la destruction des loups, des renards et des autres animaux malfaisants (2).

Une direction intelligente fut donnée aux agriculteurs. Ici le roi paraît seu', parce que les innovations qu'il projetait pour l'agriculture en général se trouvaient mêlées à la culture du mûrier en particulier, aux vers à soie, aux manufactures. En 1599, tandis que Henri semblait tout occupé de ses démêlés et de sa guerre prochaine avec le duc de Savoie, il appela auprès de lui O'ivier de Serres, qu'il connaissait de longue date. De Serres était seigneur du Pradel, en Languedoc, et il tenait un rang honorable dans le parti réformé : Henri l'appela à la cour, au commencement de 1599, il l'entretint familièrement et discourut plusieurs fois avec lui ; il lui commanda de publier ce qu'il avait découvert ou reconnu par l'expérience ; il fit imprimer ses premiers essais par son imprimeur ordinaire et accepta la dédicace

(1) Grégoire, *Essai historique sur l'agriculture*, dans le t. I de l'édition de de Serres, de l'an 1805, p. 145.

(2) *Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 248, 249.

du *Théâtre d'agriculture*, où il s'agit de l'agriculture dans sa généralité et dans son vaste ensemble (1).

L'ouvrage, publié le 1^{er} mars 1600, eut en dix ans cinq éditions tirées à un grand nombre d'exemplaires : il parvint donc entre les mains de tous ceux qui étaient capables de le comprendre et de l'appliquer. Le roi donna, lors de l'apparition de ce livre, des marques publiques de l'admiration qu'il lui inspirait. On sut que ce prince, qui n'accordait ordinairement que deux heures aux affaires publiques courantes, avait distrait de son temps une demi-heure chaque jour, pendant trois ou quatre mois, pour se livrer à la lecture du chef-d'œuvre de de Serres (2). Cette marque de haute approbation contribua puissamment à l'utile succès du livre...

Enfin le paysan trouva, dans les produits de son travail, le moyen de se procurer à lui-même, de donner à sa famille des aliments abondants et solides. Au commencement de l'année 1600, Henri disait au duc de Savoie, alors de passage à Paris : « Si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura pas de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot (3). » Dans les dernières années de son règne, son intention était remplie, son vœu réalisé dans presque toutes les parties du territoire. Le fameux mot de Henri IV était celui d'un père qui désirait passionnément le bien-être de ses enfants ou de ses sujets, comme il les appelait indifféremment.

INDUSTRIE.

Au livre CXXIX de son *Histoire Universelle*, de Thou retrace l'état général de la France à la fin des guerres civiles et étrangères. D'une part, il signale

(1) Sur Olivier de Serres et ses écrits, voyez Poirson, t. II, 1^{re} partie, p. 6 à 11

(2) Scaligerana, p. 321.

(3) Mathieu, *Histoire des années de paix*. — Pérèfixe, *Histoire de Henri le Grand*.

la contradiction entre l'épuisement du pays et sa passion pour le luxe ; d'une autre, il expose les idées et les projets de Henri IV pour concilier l'intérêt public avec les passions et les exigences des particuliers. Voici comment l'historien s'exprime :

« Henri, qui voyait le royaume épuisé par la durée des guerres civiles et qui comprenait qu'une longue paix ne suffirait pas pour rétablir les finances, si le libre essor donné au commerce ne venait au secours, avait trop de pénétration pour ne pas sentir que la défense de transporter l'argent hors du royaume ne serait pas d'une grande ressource, s'il ne trouvait moyen d'en faire entrer par le commerce. Il voyait que l'usage des étoffes de soie était devenu si commun, que les personnes de la fortune la plus mince ne voulaient plus porter des étoffes de laine, dont la frugalité de nos ancêtres s'était bien contentée, en sorte que non-seulement il se dépensait des sommes très-considérables en étoffes de soie, mais que cet argent passait dans les pays étrangers, au grand préjudice du royaume (3). »

Le tableau est complet ; mais chacun des traits est léger et faible, et l'on pourrait risquer de ne pas distinguer nettement ce qu'il représente. si l'on n'avait soin de l'éclairer des lumières que fournissent plusieurs des contemporains de Thou. Au commencement de 1596, la ligue expirait. Les restes de la guerre civile en Provence et en Bretagne, la guerre avec l'Espagne pour deux ans encore, qu'elle nous léguait en mourant, étaient les moindres charges de son affreuse succession. Pour remettre son champ en culture, le paysan ruiné n'employait que ses bras et ceux de ses enfants ; il n'usait pas de ceux du journalier, qu'il n'avait pas le moyen de payer. Par conséquent, quiconque n'était pas propriétaire ou fermier devait quitter les champs, sous peine d'y mourir de faim. La misère, chassée des campagnes où elle ne trouvait plus d'aliments, se réfugiait dans les villes qui venaient de se rouvrir.

(1) T. XIV, p. 441, 442 de la traduction.

Elle y rencontrait la misère d'une classe nombreuse de citoyens, des ouvriers, qui, eux aussi, manquaient de tous moyens d'existence, parce que l'industrie et le commerce intérieurs avaient presque entièrement péri au milieu de la guerre civile ; parce que les hommes de guerre et les bourgeois achetaient aux étrangers les objets de luxe, et les artisans les objets de première nécessité, qui, pour la plus grande partie, ne se fabriquaient plus en France. Les garçons de ferme sans travail disputaient donc aux ouvriers sans travail, l'insuffisante aumône de la charité publique (1).

Le danger résultant du misérable état de notre industrie en général préoccupait vivement Henri IV, et son attention se porta d'abord vers l'importation des articles de luxe, parce qu'elle était de beaucoup la plus ruineuse. Dès le commencement de 1596, le roi, par une inspiration de génie, devina le premier en France que le vrai remède au mal était de rendre nationale et générale dans le pays l'industrie de luxe, jusqu'alors restreinte à un petit nombre de localités.

En cette année 1596, il planta les allées du jardin des Tuileries de mûriers qui avaient trois ans d'âge, et qui reprirent parfaitement. En attachant ainsi le sceau royal à cette culture sur laquelle repose toute l'industrie des soies, il attirait vers elle l'attention et la faveur de tous les esprits réfléchis. Il fit mieux encore : il rechercha le concours des citoyens qui avaient autorité dans les matières d'industrie et de commerce, l'aide des représentants de la nation délibérant sur ses plus graves intérêts, l'éclat d'une discussion publique dans une circonstance solennelle.

La question de l'industrie nationale et des importations étrangères fut donc portée à l'assemblée des notables de Rouen. Le 17 janvier 1597, le roi somma cette assemblée d'en faire l'objet d'un examen particulier, d'une délibération spéciale, et il lui fournit tous les éléments d'une discussion approfondie et d'une solution éclairée, en lui renvoyant les observations et

(1) Lestoile, *Regist.-journ. de Henri IV*, p. 263-273.

les projets que plusieurs bons citoyens lui avaient adressés. Parmi ces écrits se trouvait un remarquable mémoire rédigé par Barthélemy Laffemas et intitulé : *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume*. Vivement discutés par les notables de Rouen, les plans de Laffemas furent ajournés et auraient peut-être échoué, si Henri, qui en suivait dès le principe les effets d'un œil attentif, ne fût venu en aide au sagace réformateur, avec ses grandes et larges idées. Il féconda les projets de Laffemas en y appliquant sa puissance et le concours de tous les hommes spécialement versés dans ces matières. Il s'aida tout d'abord du concours d'Olivier de Serres, qu'il chargea de diriger la plantation de mûriers dans tous les châteaux royaux et chez les particuliers aux environs de Paris. Des magnaneries furent établies aux Tuileries, et bientôt le mûrier et les vers à soie furent répandus dans l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Touraine, le Lyonnais : de beaux résultats couronnèrent la surveillance et les encouragements donnés à la production de la soie par le monarque. Le mûrier et la soie se répandirent de proche en proche en Poitou et dans tous les diocèses de France.

Le 16 novembre 1605, une déclaration du roi prescrivit l'établissement, dans chaque diocèse de France, d'une pépinière de 50,000 mûriers blancs, que les monastères et les couvents les plus propres à cette culture devaient recevoir avec une quantité proportionnée de graine de vers à soie. Dès le mois de décembre de la précédente année, l'évêque de Paris avait donné au reste du clergé l'exemple d'obtempérer à cette injonction. Lors de la plantation faite au commencement de 1603, dans quatre généralités, Laffemas et les commissaires avaient sollicité et obtenu, dans beaucoup de localités, le concours des curés. Maintenant le roi réclamait celui de tous les évêques du royaume. Le gouvernement appelait donc le clergé à rendre à l'agriculture et à l'industrie du pays, dans les temps modernes, les mêmes services qu'il lui avait rendus durant le moyen âge par le défrichement des terres : il le conviait à ajouter ce lustre à l'honneur dont l'im-

mense majorité des évêques s'était couverte au commencement de ce règne, en défendant, contre les fureurs de la Ligue et de l'étranger, la légitimité de la royauté des Bourbons. Les évêques ayant répondu à cet appel, le roi parvint ainsi à implanter le mûrier sur tous les points du territoire.

Le roi affermit et compléta ce qu'il avait fait jusqu'alors, en établissant des manufactures de draps d'or et d'argent, de draps et d'étoffes de soie à Paris et dans d'autres villes ; il eut la gloire de donner à la France l'industrie de la soie, l'une des principales industries nationales depuis le commencement du dix-septième siècle.

Henri protégea, fit revivre ou introduisit dans le royaume toutes les autres industries de luxe, — les manufactures de tapis du Levant, de toile fine de Hollande et de dentelles, de cuir doré et drapé.

« Ces établissements formaient les diverses parties d'un plan général que Henri avait arrêté, se rattachaient tous à quelque grande pensée, à quelque noble idée mère, saisie par les contemporains et transmise jusqu'à nous par leur intermédiaire. Les manufactures de cristaux et de glaces avaient pour mission spéciale de fournir des moyens d'existence aux gentilshommes tombés dans la misère, qui pouvaient se livrer à ce travail et à ce trafic, sans déroger à la noblesse. Toutes les autres manufactures d'objets de luxe étaient chargées d'employer et de nourrir une quantité de pauvres gens. De plus, Henri avait conçu et il réalisa le projet de former à Paris, dans son propre palais, un foyer d'art et d'industrie, dont il pût répandre les lumières sur toutes les provinces du royaume. Il voulut constituer notre pays à nouveau et y établir un ordre de choses où l'esprit humain exerçerait une puissance égale à celle des armes, à celle de la force matérielle. Il assigna enfin et se proposa d'assurer à la France, parmi les nations de l'Europe, le rôle magnifique de promotrice de l'intelligence et de la civilisation (1). »

(1) Poirson, *ibid.*, t. II, 1^{re} partie, p. 83.

Sauval s'exprime ainsi sur les projets réalisés de Henri IV :

« Le roi s'était proposé d'avoir chez lui toutes sortes de manufactures et les meilleurs artisans de chaque profession, tant pour les maintenir à Paris que pour s'en servir au besoin : il voulait que ce fût comme une pépinière d'ouvriers qui pût produire une quantité d'excellents maîtres et en remplir la France. Il pratiqua sous la galerie du Louvre divers appartements afin de les y loger, et il leur accorda, en 1608, toutes les prérogatives les plus favorables à leur industrie et au commerce qu'ils pouvaient en faire. Il avait dans les galeries du Louvre les meilleurs sculpteurs, horlogers, parfumeurs, couteliers, graveurs en pierres précieuses, forgers d'épées d'acier ; les plus adroits doreurs, damasqueurs, faiseurs d'instruments de mathématiques ; trois tapissiers, l'un des ouvrages du Levant, les deux autres de haute lisse.

« Une colonie de sculpteurs, d'architectes, de tapissiers et autres semblables occupe tout ce qu'il y a de logement au-dessous de cette galerie. Ces divers appartements avaient été destinés par Henri IV pour les artisans les plus renommés. *Car, le dessein de ce prince était de loger dans son Louvre les plus grands seigneurs et les plus excellents maîtres du royaume, afin de faire comme une alliance de l'esprit et des beaux-arts avec la noblesse et l'épée.* Mais, parce que son palais n'était pas encore en état de loger tant de monde, il se contenta d'abord d'y voir les artisans, tous au reste en grande réputation et les premiers de leur siècle chacun en son genre (1). »

Henri s'appliqua aussi à restaurer et à développer les industries de première nécessité, — les draps et étoffes de laine, la fabrication du fer, du cuivre, de l'airain, la conversion du fer en acier, etc.

La chambre de commerce, créée par le roi en 1604, se conformant à ses intentions, s'était fort occupée aussi des inventions et des procédés qui

(1) *Histoire et recherches des Antiquités de Paris*, t. II, p. 507 et 40.

concernent l'alimentation publique. Elle avait accueilli avec la plus grande faveur et s'occupait à répandre partout des bluteaux nouveaux, avec lesquels on blutait plus de farine en une heure qu'on ne l'avait fait en un jour par l'ancien procédé, et au moyen desquels on obtenait du pain fait avec infiniment plus de propreté, plus sain et de meilleur goût. Elle avait instruit les mariniers de tout le cours de la Seine d'un genre de pêche qu'ils ignoraient encore, mais que les mariniers de la Loire pratiquaient depuis longtemps : c'était la pêche des poissons de mer, en passage dans les rivières entre Noël et Pâques. Ses instructions sur ce point se trouvaient appuyées de l'exemple de Henri, qui depuis six ans avait travaillé à la création de ce que nous nommons aujourd'hui la pisciculture, dans laquelle il voyait l'un des principes de l'alimentation et des ressources nationales. Ce génie prodigieux d'étendue et de souplesse, auquel rien de ce qui était utile n'était ni indifférent ni étranger, avait, dès 1597, repeuplé de poissons les fleuves, rivières, étangs du royaume, par les sages dispositions insérées dans son ordonnance sur les eaux et forêts (1).

On fit aussi des essais en grand pour l'introduction en France et la culture du riz, « cet aliment substantiel qui pouvait servir de pain et de viande aux pauvres gens et à ceux qui voyagent sur mer. »

Henri, ainsi qu'il le disait lui-même, croyait que *Dieu lui avait baillé ses sujets pour les conserver comme ses enfants*; il fut pour la France une providence humaine, instrument de la Providence divine, délégué par elle pour diminuer ici-bas la somme des maux et soulager le poids des infortunes.

Il faut nous arrêter ici, bien qu'à regret; il nous suffit d'avoir victorieusement établi et prouvé — nous le croyons, — que non-seulement Henri IV a rêvé pour le peuple la vie à bon marché, mais encore qu'il la lui rendit

(1) Articles 38 et 39.

praticable et facile, en lui assurant et le travail des champs et le travail des manufactures.

Oui, Henri IV,

Le seul roi dont le pauvre ait gardé la mémoire (1),

Fut vraiment un père pour son peuple; et, de la part d'un prince du même nom, le vœu de lui ressembler (2) indique une belle âme en même temps qu'il promet le plus heureux avenir au pays qu'il est appelé à gouverner.

(1) Vers de Gudin, en 1771.

(2) « Je veux être Henri IV second, » s'écriait, à l'âge de huit ans, Mgr le comte de Chambord. « Heureuse France, — disait Charles X, — si jamais il est roi! »

DU RÔLE POLITIQUE ET MORAL

D'AGNÈS SOREL.

La fable ou plutôt les fables sur lesquelles reposent le rôle *politique* et le rôle *moral* attribués à Agnès Sorel sont, nous ne craignons pas de le dire, aussi ignominieuses à la gloire de Jeanne d'Arc et à celle de Charles VII que basement flatteuses à l'égard d'une femme aussi vulgaire que le fut la trop célèbre maîtresse d'un de nos rois.

Parvenu jusqu'à nous et consacré, dans la première moitié de ce siècle, par une chanson de celui qu'on a proclamé « notre grand poète national, » le mensonge de l'influence politique toute-puissante d'Agnès Sorel sur Charles VII et sur les destinées de la France a traîné trop longtemps dans les compilations les plus vulgarisées et même jusque dans des livres d'éducation destinés aux jeunes filles élevées à l'ombre des cloîtres.

C'est triste, mais c'est ainsi, et il faut bien le dire, — si triste que cela soit.

Mais, d'abord, qui a mis le premier en circulation cette fable, quels sont ceux qui ont ensuite fait passer de main en main cette fausse monnaie, et enfin que sait-on du caractère de Charles VII qui ait pu autoriser l'anec-

ote trop connue relative à Agnès Sorel et qu'il nous faut cependant rapporter une fois de plus ?

Sachons d'abord à quoi nous en tenir sur la prétendue insouciance et lâcheté de Charles VII. A cet examen, le roi gagne tout ce que perd la maîtresse.....

On sait aujourd'hui que les inspirations de courage de Charles VII lui vinrent de lui-même (4) et qu'il n'était, dès le commencement de son règne, ni couard, ni nonchalant, quoi qu'en ait dit M. Henri Martin (2) se contredisant lui-même (3). On sait aussi ce qu'il faut croire des royales orgies dans lesquelles on le fait se plonger pour se distraire de ses malheurs : Charles VII fut toujours plus ami de la tristesse que de la joie. « Solitaire était, » — dit Henri Baude (4), — « et sobre à table, » ajoute G. Chatelain (5). S'il n'avait eu par goût cette dernière qualité, la misère dans laquelle il fut si longtemps la lui eût, bon gré mal gré, imposée. Quel grand train pouvait mener un prince si misérable et si *malaisé* qu'un cordonnier lui refusa une paire de *houssiaux* (bottes), faute d'avoir été payé d'avance (6), comme le disait, dans une chanson célèbre alors (7), le peuple, qui, sachant la vérité sur la pénurie de son roi, lui en tint compte plus tard ? Quelle grande chère veut-on que fît un pauvre prince, dont pendant plusieurs années la table ne fut approvisionnée qu'avec le produit des étangs du cha-

(1) Cs. Vallet de Viriville, Agnès Sorel, *Etude morale et politique sur le XV^e siècle* (Paris, 1875, in-8), et du Fresne de Beaucourt, *le règne de Charles VII*, etc., (1856, in-8), p. 24 et 25.

(2) *Hist. de France*, t. VI, p. 401.

(3) Au commencement du même volume, (p. 90), M. H. Martin avait reconnu le courage de Charles VII.

(4) Cité par V. de Viriville, Agnès Sorel, p. 22.

(5) *Ibid.*, p. 10.

(6) Même chose arriva à Bonaparte, à la veille de son départ pour l'Égypte.

(7) Bibliothèque royale, fonds Cangé, mss. 122.

pitre de Saint-Étienne de Bourges (1) et qui un jour (c'est encore la chanson populaire qui le dit), n'eut à faire servir à ses hôtes

..... Qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement !

La Hire était de ce mince festin, et comme il ne dut jamais faire meilleure chère à la table du roi, on a bien fait de douter de la vérité de son fameux *mot* à Charles VII : « On ne peut perdre plus gaiement son royaume. »

« Tout bien considéré, — dit spirituellement M. E. Fournier (2), cette boutade du Gascon La Hire n'est qu'une gasconnade de l'histoire. »

Après cela, peut-on de sang-froid lire ou écouter l'historiette que voit toujours attribuée à Brantôme, la paternité de cette fable appartient à Haillan, ce lourd compilateur d'une prétendue *Histoire de France* où il lit, pour la première fois, ce que Brantôme n'a fait qu'aggraver dans un de ses livres les plus risqués.

Ce du Haillan, qui vivait au seizième siècle, à l'époque de la Renaissance de tant de mensonges, était historiographe de France ; dans son *Épître* au roi Henri III, il ose déclarer avec un aplomb merveilleux que « son seul but est la vérité qui est l'œil de l'histoire et sans laquelle l'histoire est borgne (sic). »

Laissons donc la parole à cet historiographe si clairvoyant : « On dit (toujours des *on-dit*), que, voyant le roi lâche, mou et peu se souciant de ses affaires de son royaume et des victoires que les Anglais obtenaient sur lui un jour elle (Agnès) lui dit que lorsqu'elle était bien jeune fille, un astrologue lui avait dit qu'elle serait aimée de l'un des plus courageux et vaillants rois de la Chrétienté. Que quand le roi lui fit cet honneur de l'aimer, elle pensait que ce fût ce roi valeureux et courageux qui lui avait été prédit par le dit astrologue ; mais que le voyant si mou et avec si peu

(1) V. de Viriville, p. 22.

(2) *L'Esprit dans l'histoire*, 2^e édit. (Paris, 1860), p. 110.

le soin de ses affaires et de résister aux Anglais et à leur roi Henri qui sa barbe lui prenait tant de villes, elle voyait bien qu'elle s'était trompée et que ce roi si valeureux et si courageux était le roi d'Angleterre.

— « A donc, dit-elle au roi Charles, je m'en vais le trouver, car c'est de lui de qui entendait parler cet astrologue et non de vous qui n'avez courage ni valeur, puisque sans vous remuer vous laissez surprendre vos pays. »

« Cette parole proférée de la bouche de cette femme, que le roi aimait plus qu'il ne convenait émurent et piquèrent tellement son cœur qu'il se mit à pleurer et de là en avant s'évertuant prit le frein aux dents, et ne s'adonna plus tant à la chasse ni aux jardins comme auparavant il faisait, si bien que par son bonheur et par la vaillance de ses bons serviteurs, desquels il fut fidèlement servi, il chassa les Anglais de la France, hormis de Calais (4). »

Brantôme (2) s'empressa d'adopter cette belle histoire, sans en nommer premier auteur, du Haillan; déjà, avant Brantôme, Beroalde de Verville (3) avait prise à la même source.

L'on-dit de du Haillan fut corroboré par un autre document de même poids rapporté par Saint-Gelais, et qui fut bientôt mis en circulation et cité, *avec des variantes*, comme les proverbes de Basile, par toute la plèbe des historiens : on a déjà deviné qu'il s'agit du fameux quatrain que le roi chevalier, François 1^{er}, aurait tracé au-dessous du portrait d'Agnès Sorel :

Gentille Agnès, plus de los (4) tu mérite

La cause étant de France recouvrer,

Que tout ce que en cloître peut ouvrir (5)

Close nonnaing ni en désert ermite.

(1) *L'Histoire de France*, etc. (Paris, 1585, in-8), t. III, fol. 454, v^o 455. La première édition de du Haillan parut en 1576.

(2) *Dames gaillantes*, discours VI.

(3) *La Pucelle restituée* (1599, in-12), feuillet 32.

(4) Louange.

(5) Faire.

Brantôme accredita facilement cette *histoire*, dans un temps où les favorites étant plus que jamais en grande puissance, il était d'un bon courtisan de vanter leur règne, dans le passé comme dans le présent, et même — pour les besoins de la cause, — de fabriquer des anecdotes à l'appui.

Pour en revenir au quatrain attribué à François 1^{er}, il est d'abord aujourd'hui bien prouvé qu'il n'est pas de lui; ce n'est qu'une traduction de Pétrarque (1), où l'on a mis *Agnès*, comme on aurait mis tout autre nom; et puis la pensée plus que profane exprimée par ces vers n'a pu venir à un roi aussi profondément chrétien que le fut toujours François 1^{er}.

Des erreurs, des passions, certes il en eut autant et peut-être plus qu'un autre; mais sa foi fut toujours vive: et son respect sincère pour tout ce qui a trait, de près ou de loin aux Institutions du catholicisme est connu. La pensée qu'on lui prête si gratuitement est le fait d'un libre penseur (comme il y en avait tant alors), *d'un libertin*, et selon un mot très-juste de M. E. Fournier (2): « La gloire d'Agnès, toute d'emprunt, à mon sens se trouve ainsi prouvée et chantée comme elle le mérite. »

J'ai dit que *toute la plèbe des historiens* s'empressa d'adopter et de répandre l'historiette de du Haillan; cependant quelques auteurs ne l'acceptèrent pas sans contrôle: ils sentirent surtout le ridicule qu'il y avait à donner pour rival à Charles VII un enfant de huit ou dix ans et l'impossibilité où l'on se trouverait en rapportant l'anecdote au véritable héros, le roi d'Angleterre, Henri V.

Il fallait, quoi qu'il en soit, que cette fable eût été rapidement adoptée par le vulgaire pour que, tout en essayant de la discuter, bien faiblement il est vrai, des historiens fissent toutes les concessions imaginables à l'opinion publique, si indignement fourvoyée qu'elle fût.

(1) Nicolas Bourbon, qui l'a traduit en latin, le dit positivement. (Nugarum, lib. VII, p. 389.)

(2) *L. c. sup.*, p. 408.

usi le père Daniel, tout en se taisant sur l'anecdote, cite cependant le train (1).

Villaret, en faisant ressortir le peu de fondement de *l'on dit*, déclare qu'il serait injuste de priver cette favorite de la gloire d'avoir participé au salut de l'État en se servant de la tendresse dont le roi l'honorait pour ranimer la vertu de ce prince, » et observe que « cette particularité a été transmise d'âge en âge comme une vérité constante (2). »

Le chanoine Anquetil, dont le médiocre ouvrage n'est que trop répandu, enregistre fidèlement la même fable (3).

Sismondi, en réfutant le mensonge, admet la tradition (4); comprenez-le, il pourra.

M. Michelet, qui traite de *conte* le récit de Brantôme, insiste cependant sur « l'excellente influence d'Agnès, » qui — dit-il, — a été « reconnue à la longue (5). »

M. Henri Martiu (6), cela va de soi, adopte l'opinion de ses devanciers, Sismondi et Michelet.

Tous ces historiens ou soi-disant tels posent Agnès Sorel en conseillère héroïque de Charles VII et font en quelque sorte de cette favorite l'émule de la chaste et vaillante Jeanne d'Arc. C'est pis que de la niaiserie et de l'absurdité, c'est le comble du sacrilège appliqué à une de nos gloires nationales les plus pures.

Quelques auteurs français ont réussi à dépasser la fable elle-même :

(1) *Hist. de France*, t. VII, p. 55.

(2) *Hist. de France*, par Velly, Villaret et Garnier. (Édit. in-12, t. XIV, p. 367 et 369.)

(3) *Hist. de France*, t. I, p. 375. (Paris, Beauvais, 1836, grand in-8.)

(4) *Hist. des Français*, t. XIII, p. 203 et 345.

(5) *Hist. de France*, t. V, p. 404, 224 et 374.

(6) *Hist. de France*, 4^e édit., t. VI, p. 321 à 323.

M. Quatremère de Roissy affirme « qu'Agnès eut l'amitié de Jean d'Arc (1). »

« L'histoire d'Agnès, dans son fait principal ne serait qu'une fiction con- » sacrée par le temps, qu'elle serait bonne à rappeler et propager. » C'est encore M. Quatremère de Roissy qui a émis cette étrange opinion (2). Que historien!

Mais, le comble du mensonge, sa consécration presque officielle, se trouve dans un livre élémentaire et classique qui a pour titre : *Abrégé d'un cours d'histoire spécialement destiné par sa rédaction aux communautés religieuses et aux institutions de demoiselles* (sic) (3); ce livre rapporte fidèlement toute l'histoire d'Agnès et raconte *l'artifice* (le mot y est), dont elle se servit pour faire sortir le roi de sa *léthargie funeste* (sic, sic) (4).

Quelques rares écrivains, au siècle dernier et de nos jours, ont osé protester contre une telle fable; ce sont Bréquigny (5), Levesque (6), MM. Théodore Burette (7), Duruy (8), P. Clément (9), le Roux de Lincy (10), Ludovic Lalanne (11) et de Beaucourt (12).

M. le Roux de Lincy a, dès 1848, montré que tout ce qu'on a dit sur

(1) *Hist. d'Agnès Sorel et de Mme de Chateauroux*. (Paris, 1825, in-18), p. 27.

(2) *Ibid.*, *ut sup.*

(3) Par M. E. Lefranc. (Paris, Périsse frères, 1836.)

(4) *L. c. sup.*, t. II, p. 31.

(5) Préface du t. XIII des *Ordonnances*, p. XII.

(6) *La France sous les cinq premiers Valois*, t. IV, p. 80 et 409.

(7) *Hist. de France*, édit. de 1842, t. I, p. 507.

(8) *Hist. de France*, t. I, p. 530 et *Hist. populaire de la France*, t. II, p. 26.

(9) *Jacques Coeur et Charles VII*, (1853), t. II, p. 112.

(10) *Femmes célèbres de l'ancienne France*, p. 433 à 440.

(11) *Un mot sur Agnès Sorel*. (Athenæum du 24 novembre 1855, p. 4020); *Eclaircissements historiques relatifs à Agnès Sorel*, par V. de Viriville, avec la réponse de M. Lalanne. (Athenæum du 22 décembre 1855, p. 1110 à 1113.)

(12) *Revue des questions hist.* 1^{re} année. 1866, p. 204 à 225.

Agnès est faux; que, quand Charles VII l'éleva au rang de sa favorite, il y avait cinq ou six ans que la paix d'Arras était faite; et M. P. Clément dit en propres termes « *qu'on ne trouve dans aucun historien du temps ni même du siècle suivant les moindres indices de l'influence heureuse que l'on a attribuée à la maîtresse de Charles VII.* »

Non-seulement aucun historien n'a parlé de cette *influence heureuse*, mais, au contraire, des contemporains d'Agnès Sorel ont flétri avec une vigoureuse et juste indignation, comme il mérite de l'être, le scandale d'une maîtresse élevée publiquement pour la première fois au rang de l'épouse légitime, entourée du faste et des honneurs auxquels la reine seule avait droit. Voici comment s'exprime d'abord Georges Chastellain, au quinzième siècle : « De cette femme, nommée Agnès, et laquelle je vis et connus, fut le roi durement assotté ; y mit de grands et innombrables frais contre honneur, et se faisait grandement blamer du pied qu'il lui baillait : car, en chrétienté il n'y avait princesse qui à hautement parée ne se fût tenue d'avoir été en tel état. Dont toutes fois cent mille murmures sourdaient contre elle, et non moins contre le roi. Portait queues un tiers plus longues qu'onques princesses du royaume, plus haut atour qu'à demi, robes plus coûteuses. Avait son quartier de maison en l'hôtel du roi ordonné et appointé mieux que la reine ; avait compagnie de bruit de femmes et de plus grand nombre que le sien ; avait tous états et services royaux devers elle comme si même eût été reine, plus beaux parements de lit, et convenait à la reine souffrir de la soir à sa table et en faire fête. Donnait à toute baudeur loi et cours, fut à homme, fut à femme ; n'étudiait qu'en vanité jour et nuit pour dévoyer gens et pour faire et donner exemple aux prudes femmes de perdition d'honneur, de vergogne et de bonnes mœurs ; et tant et si avant en avait-elle bonne main. Dont ce fut pitié que par la plupart de France et des marches adjacentes tout le souverain sexe s'en trouva beaucoup ensouillé par en sievir ses mœurs. Et fit pareillement la noblesse du royaume qui, toute quasi donnée à vanité, par son enhort

» et par son exemple, se déroya et transgressa les termes de sa vocation en
 » postposément de vertu (1). »

Ainsi parle G. Chastellain; un autre contemporain, l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* dit :

« La dernière semaine d'avril 1448, vint à Paris une demoiselle, laquelle
 » on disait être aimée publiquement du roi de France, sans foi et sans loi
 » et sans vérité à la bonne reine qu'il avait épousée. Et bien y apparaît
 » qu'elle menait aussi grand état comme une comtesse ou duchesse, et
 » allait et venait bien souvent avec la bonne reine de France sans ce qu'elle
 » eût point honte de son péché, dont la reine avait moult de douleur à son
 » cœur; et se nommait et se faisait nommer la belle Agnès. Et pour ce
 » que le peuple de Paris ne lui fit révérence, comme son grand orgueil
 » demandait, elle ne le put céler et dit au départ que ce n'étaient que
 » vilains, et que si elle eût pensé qu'on ne lui eût fait plus grand honneur
 » qu'on ne lui fit, elle n'y eût jà entré et mis le pied, qui eût été dommage,
 » mais il eût été petit! Ainsi s'en alla la belle Agnès, le dixième jour de
 » mai suivant, à son péché comme avant (2). »

Et c'est une telle femme qui aurait influé sur le caractère moral et politique de Charles VII? et l'on ose, sur la foi d'un *on-dit* et d'un quatrain apocryphe, attribuer à cette triste créature des pensées d'héroïsme et de dévouement? mettre enfin sur la même ligne la maîtresse éhontée et la vierge de Domremy?

C'est à ne pas le croire; c'est à s'imaginer qu'on fait un mauvais rêve, et pourtant cela est.

Et si ce n'était pas assez de tous ces témoignages, on pourrait encore — et nous le devons, — invoquer l'alibi d'Agnès Sorel; l'époque tardive où elle

(1) *Œuvres de Georges Chastellain*, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1863 et suiv.), t. IV, p. 365 et 366.

(2) *Journal d'un bourgeois de Paris*, collection Michaud, tome III, p. 298. Voir encore le témoignage de Thomas Rusin (autre contemporain), t. I, p. 313 et 314.

parut à la cour, la nature des événements accomplis pendant la courte période de sa faveur, tout se réunit pour prouver que cette femme n'exerça aucun ascendant sur la politique.

Or, ce n'est qu'en 1444 qu'Agnès Sorel fut installée à la cour et produite publiquement comme maîtresse du roi; et dès 1429, quinze ans auparavant, la miraculeuse intervention de Jeanne d'Arc avait sauvé la France. En 1433, grâce à l'influence de sa belle-mère Yolande et de sa femme, Marie d'Anjou, Charles VII avait inauguré le règne des ministres habiles et des sages conseillers. En 1435, il avait conclu le traité d'Arras, l'acte diplomatique le plus important de son règne. Deux ans plus tard, il avait paru sous les murs de Montreuil et, l'épée au poing, était monté courageusement à l'échelle. En même temps une réforme qui était toute une révolution se préparait dans l'armée. Enfin, en septembre 1441, Charles VII s'était emparé de Pontoise, après un long siège, et était entré des premiers dans la ville, balayant devant lui l'ennemi. La transformation était donc complète.

Ce n'est certes pas là le prince *lâche, mou et peu se souciant des affaires de son royaume et des victoires que les Anglais obtenaient sur lui*, comme le représente du Haillan; ce roi plongé dans une *léthargie funeste*, à en croire certain *Abrégé d'un cours d'histoire destiné aux communautés religieuses*, etc.

Et où était pendant ce temps-là Agnès, dont *l'excellente influence* a été précousée par MM. Michelet, Henri Martin et autres historiens modernes, échos serviles d'une fable absurde?... Vers le milieu de l'année 1444, elle était encore attachée à la personne d'Isabelle de Lorraine, reine de Sicile. Ce ne fut qu'alors qu'elle parut, pour la première fois, à la cour de France; sa fortune y fut si rapide qu'elle n'eut pas le temps de s'occuper d'autre chose que d'organiser sa maison et son train plus que princiers.

Veut-on savoir quelles étaient les occupations de cette femme? Qu'on ouvre sa correspondance intime; on y trouvera des détails de toilette, de chiens,

de chasses (1); un semblant de sensibilité à propos de la mort d'un chien tué par un sanglier (2)!... Dans une autre lettre, il est vrai, elle parle du roi, mais pour mentionner ses plaisirs et intercaler une historiette ou plutôt un cancan, en des termes passablement grossiers (3). Jamais un mot de la France, des intérêts du pays, nulle trace de préoccupation politique.

Cependant, on ne peut pas nier qu'Agnès ait eu sa part d'influence près du roi; mais, il faut bien — et ce n'est pas chose difficile, — préciser la nature de cette influence. Elle se révèle uniquement dans les intrigues de cour, dans les luttes domestiques occasionnées par le caractère du dauphin (depuis Louis XI), dans certaines faveurs, certains avancements rapides remarqués par les contemporains (4).

Il y a, — on le voit, — aussi loin du rôle d'Egérie que l'on prête à Agnès Sorel, que de la Pompadour à Blanche de Castille.

(1) Lettre publiée par M. V. de Viriville dans la *Revue de Paris* du 15 octobre 1855, d'après l'original autographe appartenant à M. Chambry.

(2) Id. d'après l'original faisant partie de la collection de M. de Trémont.

(3) Id. d'après l'original autographe qui a passé dans les collections Trémont et Lajarriette.

(4) Robert Gaguin, *La mer des chroniques*, trad. franç. de 1536, in-fol. clxxv v°. Cf. *Recherches hist.* de M. V. de Viriville, dans la *Biblioth. de l'Ecole de Chartes*, 2^e série, t. V, p. 298 à 300.

LA RESTAURATION ET L'ÉTRANGER.

On a dit et répété à satiété, dans bien des livres qui ont la prétention d'être historiques, que les princes de la maison de France étaient *revenus dans les bagages de l'étranger*; eh bien! c'est là une phrase toute faite, à l'usage des badauds de toutes les catégories, et on sait s'ils sont nombreux parmi le peuple le plus spirituel de la terre! Or, il est grandement temps d'examiner un peu ce cliché qui a largement vécu et de voir ce qu'il y a d'exact et surtout de fondé dans ce reproche basé sur une erreur et un mensonge. Le moment semble bien choisi pour étudier cet épisode intéressant de notre histoire, au lendemain du retour de l'étranger provoqué par le second Empire, fidèle imitateur en cela des traditions de Napoléon I^{er}.

Pour rendre cette étude aussi complète que possible, sans lui faire cependant dépasser les bornes que nous impose le cadre même de ce volume, il faut remonter aux derniers jours du premier Empire qui nous valut, avec la Révolution dont il était l'héritier, — l'invasion étrangère dont, par la suite, les prétendus libéraux, Béranger en tête, ont voulu faire porter la responsabilité à la Restauration, avec une mauvaise foi qui n'a d'égale que l'effronterie des hommes qui se sont faits les propagateurs de ce mensonge sur lequel notre génération a vécu depuis plus d'un demi-siècle.

Et d'abord, les étrangers ne seraient pas venus d'eux-mêmes du fond de

leurs déserts et ils seraient restés chez eux, si Napoléon n'avait pas été le y chercher. Il était seul cause des malheurs qui pesaient sur la France, par son insatiable ambition et par son obstination à refuser la paix qui lui avait été offerte tant de fois et à des conditions si avantageuses.

Malgré tous les efforts tentés pour ranimer l'opinion publique, on ne réussissait tout au plus qu'à galvaniser un cadavre, et toutes les pièces de circonstance, les chansons et autres armes aussi légères employées par le gouvernement de Napoléon I^{er} aux abois amusaient un moment les amateurs de spectacles ou les lecteurs de journaux, sans donner un soldat de plus à l'armée. Dans cette lutte suprême d'un *fou furieux* contre l'Europe, la France regardait faire et se croisait les bras. Napoléon avait tout épuisé, tout, jusqu'au bon vouloir de la nation dont il avait cruellement usé et abusé.

Et d'ailleurs, qu'importaient d'inutiles victoires, sanglantes funérailles d'un régime qui se suicidait ? C'était en vain que chaque bulletin était suivi, après la lecture, du chant de *la Caravane du Caire* : « La victoire est à nous ! » Le 29 mars 1814, le canon, que l'on entendait dans la direction de Claye, annonçait que l'ennemi s'approchait de Paris, et le lendemain, à cinq heures, la bataille s'engagea entre l'armée alliée et les corps de Marmont et de Mortier, refoulés sous les murs de la capitale.

Le misérable système de fraude et de mensonge se poursuivit et se continua. Qu'on lise les journaux de ces jours décisifs. Pas un d'eux ne peut annoncer que l'ennemi s'avance. On dit seulement que l'empereur marche au secours de sa capitale. Joseph fait partir l'impératrice, le roi de Rome et les grands fonctionnaires pour Blois. Il publie une proclamation que les journaux ne reproduisent pas, parce qu'il ne faut pas que les départements sachent que Paris est menacé.

« Citoyens de Paris, — dit-il, — une colonne ennemie s'est portée sur Meaux. Elle s'avance par la route d'Allemagne, mais l'empereur la suit » de près, à la tête d'une armée victorieuse. Le conseil de régence a pourvu » à la sûreté de l'impératrice et du roi de Rome. Je reste avec vous. Armons-

• nous pour défendre cette ville, ses monuments, ses richesses, nos femmes, nos enfants, tout ce qui nous est cher... L'empereur marche à votre secours. Secondez-le par une vive et courte résistance, et conservons l'honneur français. »

Ce n'était pas une colonne qui arrivait, mais une armée de cent quatre-vingt mille hommes. Napoléon ne la suivait pas. Trompé par les manœuvres des alliés, il croyait les pousser devant lui tandis qu'ils étaient sur la route de Paris. Ce qu'il poursuivait, c'était un corps de cavalerie. Alors il rebrousse chemin. Il quitte Saint-Dizier le 29 mars et arrive le soir à Troyes. Le 30, il part pour Paris, devance seul son armée et descend à la Cour de France, entre Fontainebleau et Paris, quand Paris a capitulé.

La police imite Joseph dans ses mensonges. Elle répand un placard intitulé : « *Nous laisserons-nous piller ? nous laisserons-nous brûler ?* »

« Tandis que l'Empereur arrive sur les derrières de l'ennemi, vingt-cinq à trente mille hommes, *conduits par un partisan audacieux*, osent menacer nos barrières ! Imposeront-ils à cinq cent mille citoyens qui peuvent les exterminer ? Ce parti ne l'ignore point : ses forces ne lui suffiraient pas pour se maintenir dans Paris ; il ne veut faire qu'un coup de main. Comme il n'aurait que peu de jours à rester parmi nous, il se hâterait de nous piller, de se gorger d'or et de butin, et quand une armée victorieuse le forcerait à fuir de la capitale, il n'en sortirait qu'à la lueur des flammes qu'il aurait allumées.

» Non, nous ne nous laisserons pas piller ! Non, nous ne nous laisserons pas brûler ! Défendons nos biens, nos femmes, nos enfants, et laissons le temps à notre brave armée d'arriver pour anéantir sous nos murs les barbares qui viennent les renverser ! Ayons la volonté de les vaincre, et ils ne nous attaqueront pas ! Notre capitale serait le tombeau d'une armée qui voudrait en forcer les portes. Nous avons en face de l'ennemi une armée considérable, commandée par des chefs habiles et intrépides ; il ne s'agit que de les seconder. »

Outre l'ineffable naïveté de ce document, on y remarque un mot typique et qui peint, mieux que bien des pages, l'esprit matérialiste du régime impérial. En demandant aux Parisiens de combattre pour *ce qu'ils ont de plus cher*, on met les biens en première ligne ; la famille ne vient qu'après !

On a beaucoup parlé de cette bataille de Paris dont on a exagéré la portée et forcé les épisodes peu saillants ; on a fait des héros des élèves de l'École polytechnique, hachés à la butte Saint-Chaumont sur les pièces qu'ils servaient ; et ils n'ont combattu qu'à la barrière Clichy et à celle du Trône où l'engagement fut à peu près insignifiant. A la barrière Clichy, les élèves eurent trois blessés mais point de morts. Qu'importe ! *le siège* a été fait et la fable a usurpé la place de l'histoire dans les contes populaires.

« Le Français — dit très-bien M. Théodore Anne (1), — ne veut jamais être vaincu ou, quand il l'est, il crie à la trahison. Que n'a-t-on pas dit, propos de cartouches qui auraient été remplies avec du son et non pas avec de la poudre, et à propos de gargousses qui n'auraient pas été du calibre des pièces auxquelles elles étaient destinées ! mais ce qui est positif, c'est que les deux corps de Marmont et de Mortier réunis ne comptaient que quatorze mille hommes ; que la bataille dura douze heures ; que les alliés en gagèrent cinquante-trois mille hommes et que les Français en tuèrent et blessèrent treize mille, juste à peu près autant d'hommes qu'ils en avaient dans leurs rangs. Est-ce avec des cartouches de son ou avec des gargousses qui ne seraient pas de calibre que l'on fait un pareil ravage dans les rangs de l'ennemi ?

La garde nationale avait été convoquée pour la défense de Paris, mais elle ne répondit pas à cet appel : elle sentait bien qu'il ne s'agissait pas de France ; que le pays n'était pas en question ; qu'il s'agissait uniquement de Napoléon, de sa dynastie, et elle ne voulait pas se sacrifier pour un ambitieux qui ne l'intéressait pas.

(1) *Quelques pages du passé*, etc., 1851 (p. 396 et 397).

Le 31 mars, les alliés firent leur entrée à Paris, au nombre de cent mille hommes. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse marchaient à la tête des troupes. Dès le matin, Paris était en rumeur; on savait que la ville était livrée à elle-même, à la générosité des souverains, et on attendait avec une anxiété bien naturelle. Alexandre avait dit que l'Europe faisait la guerre à Napoléon et non à la France, et cette déclaration lui avait rallié tous les esprits. On criait : « Vive le roi ! vive Louis XVIII ! vivent les Bourbons ! » La population se porta en masse sur le passage des alliés : les hommes étaient échelonnés sur les boulevards, les femmes occupaient les fenêtres et les balcons des maisons. Quand les souverains alliés arrivèrent, ils furent accueillis par d'unanimes acclamations. Les hommes agitaient leurs chapeaux, les femmes leurs mouchoirs.

« On a, dans un certain parti, blâmé cet élan, qu'on qualifiait d'anti-national. Il faut donc l'expliquer et lui rendre sa véritable signification. Depuis longtemps, le mécontentement avait atteint les dernières limites. La France gémissait sous la tyrannie la plus odieuse ; les lois étaient violées sans pudeur par un despote qui foulait tout aux pieds. Il n'y avait pas de sûreté individuelle ; on pouvait être arrêté et jeté dans une prison d'État, où l'on restait sans subir un jugement. Tout était sacrifié au caprice d'un homme, et cet homme avait doublé les impôts de sa propre autorité et, en moins d'un an, il avait demandé à la France épuisée douze ou treize cent mille soldats. Pas une de ses guerres n'avait été juste ; il avait attaqué et vaincu l'Europe pour faire des rois de son nom. Les mères étaient lasses d'élever leurs enfants pour les envoyer à la boucherie, pour en faire de la chair à canon. Voilà ce qui explique le mouvement de 1814. En criant : « Vive le roi ! vivent les alliés ! » on criait : « Vive le retour de la paix ! vive la renaissance du commerce ! vive la prospérité de la France ! vive la fin d'une exécration tyrannie ! vive l'avenir des enfants(1) ! »

Une fois à Paris, Alexandre s'occupa de provoquer la constitution d'u

(1) Th. Anne, *l. c. sup*, p. 399 et 400.

nouveau gouvernement. L'Europe, ne voulant plus traiter avec Napoléon, le déclarait par cela même déchu du trône. De quel droit ? demandera-t-on. Du droit que Napoléon avait invoqué lui-même, au temps de sa gloire : du droit du plus fort. Il avait, par de simples décrets, déclaré que les Bourbons de la branche d'Anjou cessaient de régner à Naples et à Madrid ; il avait déclaré le pape déchu de sa souveraineté temporelle : on retournait contre lui ses propres arguments. Mais, quel gouvernement aurait la France ? « Hors les Bourbons, — avait dit M. de Talleyrand, — tout n'est qu'intrigue ! » Il avait dit vrai, et ce mot dénoua la situation.

On savait que le frère du roi Louis XVIII, le comte d'Artois, était à Nancy : on savait que le duc d'Angoulême était maître de Bordeaux, qui l'avait reçu avec ivresse et qui avait proclamé la restauration des Bourbons. A Paris, les cris de : « Vive le roi ! » devenaient à chaque instant plus nombreux ; le 4^{er} avril, le conseil général de la Seine prend l'initiative et proclame son vœu pour la déchéance de Napoléon et le rétablissement de Louis XVIII.

« Que nous parle-t-on des victoires passées de Napoléon ! — disait cette » proclamation. Quel bien nous ont-elles fait, ces funestes victoires ? La » haine des peuples, les larmes de nos familles, le célibat forcé de nos » filles, la ruine de toutes les fortunes, le veuvage prématuré de nos fem- » mes, le désespoir des pères et des mères à qui, d'une nombreuse postérité, » il ne reste plus la main d'un enfant pour leur fermer les yeux : voilà ce » que nous ont produit ces victoires ! »

L'élan était donné. Le même jour, le sénat s'assemble et nomme un gouvernement provisoire ; soixante-six sénateurs signent cette délibération. Le 3, le sénat proclame la déchéance de Napoléon, et le Corps législatif adhère aux actes du sénat. Le 6, le sénat appelle au trône Louis XVIII.

Jamais changement de gouvernement ne s'accomplit avec une aussi merveilleuse facilité. Les adhésions pleuvaient : c'était à qui ne resterait pas en arrière...

« Pour qui met de côté les passions de parti, l'enthousiasme dont fut sa-

lué le retour des Bourbons et qui accueillit l'entrée du comte d'Artois et celle de Louis XVIII est un fait aussi incontestable que l'esprit d'opposition manifesté plus tard. La paix, cette ineffable joie, fermant une sanglante arène, les affections de familles rassurées, des champs féconds rouverts au commerce et aux rapports internationaux, le sentiment chez les uns, les intérêts chez les autres, le passé rajeuni par son alliance avec des institutions libres, une sorte d'inconnu et de nouveauté se combinant avec la poésie des souvenirs, voilà ce qui parlait aux imaginations et aux cœurs; voilà les idées dont le théâtre fut le miroir fidèle, en se pavant de drapeaux blancs comme les fenêtres et de bouquets de lis comme les chapeaux des femmes.

« Parmi les pièces de cette époque, on en compta de fort jolies; et si elles obtinrent un succès réel, c'est qu'elles répondaient à une position et qu'elles étaient dans le sentiment général. Il y avait là vraiment de l'émotion, de l'élan, un courant électrique, et il est certain que le feu de l'enthousiasme était à ce moment dans la salle comme sur la scène (1). »

L'auteur que nous venons de citer et que nous allons encore laisser parler, ajoute : « J'étais bien enfant alors, mais les événements étaient trop frappants, l'expression des sentiments était trop ardente pour ne pas laisser chez l'enfance même des traces ineffaçables, pour peu qu'elle eût l'esprit ouvert et curieux. Mes premières impressions me rappellent, en 1814, les anxiétés fiévreuses de tous les cœurs, ces lamentables transports de blessés qui arrivaient jusqu'à Rouen, ma ville natale, lorsque la guerre atteignit les murs de Paris; douloureux témoignages de ces extrémités, en vain démenties par les bulletins officiels. Les hôpitaux étant encombrés, il y eut de ces malheureux placés même dans des maisons particulières. Je me souviens de l'ineffable soulagement de cœur, de l'allégresse qui se manifesta, quand, sous l'émotion de ces spectacles déchirants, de ces poignan-

(1) Théodore Muret, *l'Histoire par le théâtre* (1863), 2^e série, p. 14 et 15.

tes angoisses, le mot de paix fut prononcé, quand on vit arborer les insignes qui en étaient les symboles. Eh ! comment, je le demande, n'auraient-ils pas été les bienvenus?... Louis XVIII eut pour lui quelque chose de plus fort que le droit divin : il eut le besoin de la situation, qui fit chez les uns ce que l'affection et la religion monarchique faisaient chez les autres. »

Les manifestations dont les souverains alliés — Alexandre surtout, — furent l'objet n'avaient pas laissé que de les embarrasser, et même beaucoup; ils se disaient sans doute, au fond de leur cœur, que les royalistes leur témoignaient beaucoup plus de reconnaissance qu'il ne fallait. En effet, et c'est un point très-important à constater, ce n'était nullement pour ramener les Bourbons que les souverains alliés avaient poussé jusqu'à Paris une suprême et décisive campagne. Quelques jours auparavant, des conférences se poursuivaient encore à Châtillon-sur-Seine, au milieu des combats, et le maintien de Napoléon sur le trône de France était la base de ces négociations. Si donc le retour des Bourbons fut *la conséquence* de l'invasion, il n'en fut pas *le but*. Par conséquent, il est aussi souverainement faux qu'injuste de dire, comme on le répète à satiété, que la maison de France était *revenue dans les bagages de l'étranger*....

Le retour passager de l'Empire, comme il était trop évident pour tout le monde, n'amenait avec lui qu'une nouvelle crise et une nouvelle catastrophe. Une préoccupation inquiète pesait sur tous les esprits et les tenait dans l'attente fiévreuse du lendemain.

Une fois à Paris et dès le lendemain même de son retour (24 mars 1815), Napoléon voulut d'abord faire croire aux Parisiens que l'Autriche était d'accord avec lui; mais les déclarations du congrès de Vienne firent bientôt connaître la vérité. La réunion des Chambres est tout d'abord décrétée. Il n'y a plus de sénat. Le sénat a rompu avec l'empereur en 1814 : l'empereur rompt en 1815 avec le sénat. Il y aura une Chambre des pairs et une chambre des représentants. Le peuple sera appelé à voter sur un acte additionnel aux Constitutions de l'empire. Napoléon promet d'être un mo-

marque constitutionnel, et il se dément en conservant les vieilles lois qui le faisaient souverain absolu. L'article 67 défendait de proposer le retour des Bourbons.

Un royaliste éprouvé, énergique, M. de Kergorlay, protesta dans les termes suivants contre cette défense, et cette protestation est devenue une pièce historique :

« Je crois devoir à mes concitoyens et je me dois certainement à moi-même de leur rendre compte du motif qui m'a déterminé à voter contre l'acte intitulé : *Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire*, en date du 22 avril 1815.

» Ce motif est que l'article 67 de cet acte est attentatoire à la liberté des citoyens français, en ce qu'il prétend leur interdire l'exercice du droit de proposer le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône. Je suis forcé de protester contre cet article, parce que je suis convaincu que le rétablissement de cette dynastie sur le trône est le seul moyen de rendre le bonheur aux Français. L'expérience que nous venons de faire du bonheur pratique dont a joui la France pendant la Restauration n'a pu laisser à personne aucun doute à cet égard, et l'unanimité du vœu national en faveur de Louis le Regretté est pleinement confirmée par le soin qu'ont pris les auteurs de l'article que je réprouve d'interdire la manifestation de cet unanime vœu. La confusion combinée qu'ils ont mise dans cet article, en y mêlant divers fantômes impopulaires qui n'ont aucun rapport avec le rétablissement de la dynastie des Bourbons, est une preuve de l'évidence du désir général de la nation ; ce n'est que faute d'objets réels qu'on évoque des fantômes, et le plus magnifique éloge que l'on puisse faire des actes d'un gouvernement est de se voir réduit à reconnaître que le seul moyen de le dépopulariser est de lui supposer des intentions.

« Je dois protester aussi contre l'article 6 du décret du même jour, portant que l'acte additionnel aux Constitutions sera envoyé à l'acceptation des armées. Il est contraire aux principes admis chez toutes les nations

civilisées d'envoyer des actes constitutionnels à l'acceptation des armées. Chez tous les peuples libres, chez tous les peuples qui ont le sentiment de leur dignité, les armées sont des corps destinés non à voter sur toutes les Constitutions mais à obéir à la volonté nationale. *Aussitôt qu'une nation souffre que ses armées votent, elle se soumet au pire des esclavages.*

« Cet esclavage se décèle assez dans l'article 5 d'un second décret du même jour. Cet article ne dit pas que, suivant que le recensement des votes sera favorable ou contraire à l'acte additionnel, cet acte sera promulgué ou ne sera pas promulgué, mais il dit que le recensement du résultat général des votes sera proclamé et que l'acte additionnel sera promulgué. Cette étrange certitude du succès est un langage assez clair, ce me semble, et chacun de nous peut l'entendre. Peut-on nous dire plus clairement : « Votez, grande nation ! mais, en votant, conformez-vous à l'injonction qui vous est donnée ; votez, non en hommes libres, mais en sujets soumis ; votez, mais n'oubliez pas que le vœu de l'armée étant connu d'avance, il faut bien que la nation fléchisse devant les baïonnettes ! »

« Quant à moi, je n'ai point encore appris à prendre les baïonnettes pour règle de ma conscience. »

Telle est la force de la logique et de la vérité, que le plaidoyer de M. de Kergorlay en faveur de la Restauration et de ses bienfaits, publié il y a cinquante-sept ans, pourrait encore servir — aujourd'hui plus que jamais, — dans les circonstances si terribles où se trouve la France.

Charles Nodier écrivait, de son côté, sur le registre des votes : « Puisque les Français veulent un roi qui monte à cheval, je vote pour Franconi ! »

La presse républicaine se montrait aussi hostile à Napoléon. Le *Censeur européen*, rédigé par MM. Comte et Dunoyer, publiait des articles très-incisifs :

« L'ordre de l'*Éteignoir* étant tombé, ne serait-il pas possible de le remplacer par un autre, qui, sans être moins avantageux aux progrès des ténérailles, serait cependant plus analogue aux circonstances ? Il nous semble que

L'ordre du Sabre aurait évidemment ce double avantage. Un des rédacteurs du *Mercur*e s'occupe, dit-on, d'un ouvrage qui, vu les circonstances, ne pourra manquer de faire une grande sensation; il a pour titre : *De l'influence de la moustache sur le raisonnement et de la nécessité du sabre dans l'administration*. Qu'est-ce que la gloire? Un lion qui fait trembler tous les animaux de la contrée a-t-il de la gloire? Un peuple misérable qui ne sait pas se gouverner et qui ne peut inspirer que la terreur ou la haine a-t-il de la gloire?... Celui qui brave la mort, sans utilité pour ses semblables, mérite-t-il l'estime des hommes? Mérite-t-il l'estime des hommes, celui qui brave les voyageurs pour leur enlever leur argent? Celui qui brave les mers pour faire des esclaves? Celui qui brave des armées pour mettre les peuples en servitude? Nous abandonnons ces questions à la méditation des journalistes qui ne cessent de vous parler de braves et de bravoure. »

Indépendamment de cette guerre de plume, il y avait la guerre sourde et la guerre active. La Vendée, un instant comprimée, se levait à la voix de ses anciens chefs : il fallait lui opposer des troupes, ce qui diminuait d'autant l'effectif destiné à marcher à la frontière. Bordeaux restait royaliste; sa jeunesse, conduite par M. de Peyronnet, Ravez et de Martignac, tenait le haut du pavé; Napoléon était à Paris, et les jeunes gens de Bordeaux applaudissaient, au spectacle des couplets, où les fleurs de lys et le drapeau blanc jouaient un grand rôle; comme ces jeunes gens tiraient parfaitement l'épée, ils ne craignaient pas les duels avec les officiers de la garnison. Toulouse n'était pas moins dévouée; Avignon avait ses mariniers, tous royalistes, et l'on formait secrètement, de cette ville à Nîmes, des compagnies qui pouvaient, à un moment donné, jeter trente à quarante mille insurgés depuis le Var jusqu'au Gard et paralyser les garnisons qui ne comptaient pas plus de sept à huit mille hommes partagés en petits détachements faciles à saisir. Enfin l'effervescence était si grande à Marseille, qu'on dut mettre la ville en état de siège.

Le 4^{er} juin, Napoléon réunit au Champ-de-Mars, en assemblée du *Champ-de-Mai*, cérémonie empruntée à la vieille monarchie, les députations des électeurs de l'empire et les députations de l'armée venues pour recevoir leurs aigles. Napoléon y parut en costume à la Henri IV. On proclama le résultat des votes. Mais le relevé n'était pas terminé. Un homme comme Napoléon n'était pas embarrassé pour si peu de chose. On additionna à la volée, et on proclama que l'acte était adopté à la presque unanimité des votants. Puis les aigles furent distribuées et chacun s'en alla chez soi, comme dit la chanson populaire.

Les poètes faisant défaut pour chanter de si minces ou plutôt de si grotesques exhibitions, la police prit ce qu'elle trouva et que voici :

Air : *Le premier pas.*

Au Champ de Mai,
Le bonheur de la France
En ce beau jour est enfin proclamé;
La liberté, la paix et l'abondance,
Voilà nos vœux, notre unique espérance,
Au Champ de Mai.

* * *

Au Champ de Mai,
Toute la France entière,
Dans le héros par nous *légitimé*
A reconnu son souverain, son père.
L'égalité, la liberté prospère
Au Champ de Mai.

* * *

Au Champ de Mai,
Souverains de la terre,
Contemplez bien tout un peuple animé.
Si vous voulez nous déclarer la guerre,
Regardez-nous, Russe, Autriche, Angleterre,
Au Champ de Mal.

C'est tout bonnement pitoyable; cela n'a ni rime ni raison Rien de

ridicule comme la bravade du dernier couplet, surtout lorsqu'on songe à Waterloo !....

Et lorsque le 29 juin 1815, Wellington et Blucher poussaient l'armée française sous les murs de Paris, dira-t-on encore que c'étaient les Bourbons qui ramenaient l'étranger en France ou qu'ils venaient à sa suite ? N'était-ce pas Napoléon qui valait au pays l'affront de cette deuxième invasion ?...

En 1814, les étrangers, fidèles à la parole qu'ils avaient donnée à la France que la guerre n'était faite qu'à Napoléon et heureux de voir la paix du monde se rétablir par la restauration des Bourbons, se montrèrent généreux; ils n'imposèrent de contributions que celles nécessaires pour faire vivre leurs troupes et respectèrent toutes nos richesses nationales; mais, en 1815, Napoléon ayant forcé les souverains alliés à prendre de nouveau les armes, cette fois ils usèrent rigoureusement des droits de la victoire qui sont ceux de la force triomphante; ils dépouillèrent nos musées de ce qu'ils possédaient de plus précieux; chacun reprit ce qui, dans un autre temps, lui avait été enlevé; puis on exigea le remboursement de ce qui avait été perçu par Napoléon dans les pays qu'il avait conquis. Bref, les Cent jours coûtèrent à la France deux milliards, qui passèrent entre les mains des étrangers. Ce furent les adieux de Napoléon à la France.

Est-ce là tout ce que cet homme a coûté à la France? Non! Les étrangers, redoutant de nouvelles convulsions, voulaient encore amoindrir notre territoire. Ils voulaient nous retirer la Flandre et l'Alsace, conquises par Louis XIV; la Lorraine, venue par traité sous Louis XV; le Piémont prétendait avancer jusqu'à Grenoble; l'Espagne elle-même revendiquait le Roussillon! Sans la fermeté de Louis XVIII, après la rançon en argent serait venue cette autre rançon territoriale imposée à une nation qui avait subi la révolte sans y prendre part. Mais Louis XVIII déclara nettement qu'à ce prix il ne voulait pas de la couronne et que, Bourbon, il régnerait sur la France des Bourbons ou qu'il retournerait en exil, laissant aux souverains la honte de leurs exigences. L'empereur Alexandre comprit ce noble

langage tenu, d'après les ordres du roi, par le duc de Richelieu, et l'Europe céda devant ce vieillard qui n'avait pour lui que la force de son droit et l'illustration de sa race. Louis XVIII donna une nouvelle preuve de cette vérité proverbiale, que les Bourbons ont toujours été les sauveurs de la France...

Le reproche le plus terrible dont on ait frappé la Restauration (nous devons y insister) fut celui de l'intervention et de l'appui des étrangers. On a déjà vu à quoi se réduisait cette accusation que les faux libéraux ne cessèrent d'exploiter à satiété pendant le règne de Louis XVIII et surtout celui de Charles X. Seulement, afin de montrer que les hommes d'opposition d'alors auraient bien fait de ne pas provoquer un examen trop attentif de leurs propres comptes, nous rappellerons ici le plan formé par eux en 1817, pour donner à la France un souverain étranger, le prince d'Orange, projet où plusieurs des bannis réfugiés à Bruxelles servaient d'intermédiaires et dont les meneurs, à Paris, étaient des députés de la gauche, notamment Lafayette et Voyer d'Argenson. Pour la réussite de ce plan, ils comptaient sur la coopération des troupes russes et hollando-belges qui faisaient partie de l'armée d'occupation des départements du nord, et cela, dans le temps où ils s'indignaient bruyamment contre cette occupation ! C'était Carnot, résidant à Magdebourg, qui devait être le négociateur secret auprès de l'empereur de Russie. Sur le point de partir pour Saint-Petersbourg, il ne fut arrêté que par le veto de ce prince, indirectement averti de l'intrigue où on lui donnait une part sans son aveu. Le projet fut repris en 1819. L'occupation avait cessé; mais l'armée des Pays-Bas, dont le prince d'Orange était le chef, devait entrer en France et se joindre aux troupes qui auraient arboré le drapeau tricolore. Cette fois, le projet fut rompu et mis à néant par le roi Guillaume, qui ne voulut pas s'associer aux vues ambitions de son fils (1).

(1) Voyez A. de Vanlabelle, *Histoire des deux Restaurations* (t. IV, p. 445 et suiv.), où cette conspiration *libérale* est racontée avec détail.

Que les Nassau fussent animés d'un esprit plus libéral que les Bourbons, c'est ce qui n'est pas prouvé; mais, quoi qu'il en soit, le projet dont il s'agit et les voies et moyens à l'appui offrent toujours une étrange contradiction avec le rôle public de ses auteurs et avec la réprobation patriotique dont ils frappaient leurs adversaires,

LES BÉQUILLES DE SIXT

Sixte Quint est devenu un personnage presque fabuleux, tant on a débité d'erreurs et de mensonges sur son compte; rien cependant qui inculpe ses mœurs. Le principal auteur de ces fables est le romancier satirique Gregorio Leti, né à Milan en 1630, qui, après avoir dissipé son patrimoine en débauches, se fit calviniste à Genève et vécut du produit de ses pamphlets, qu'il intitulait *histoires*. C'est ainsi qu'il a fait la *Vie de Sixte Quint*. Lui-même rapporte, dans une de ses lettres, que la dauphine de France lui ayant demandé si tout ce qu'il avait écrit dans ce livre était vrai, il lui répondit qu'une chose bien imaginée faisait beaucoup plus de plaisir que la vérité quand elle n'était pas mise dans un beau jour. C'est cependant ce romancier qui sert de guide à presque tous les historiens ou soi-disant tels, et l'on sait à quel bon marché bien des gens acquièrent, de nos jours, le titre solennel d'*historien*.

Voici comment, à la mort de Grégoire XIII, Sixte Quint fut élu, d'après le témoignage d'un auteur contemporain, Antoine Cicarella, docteur en théologie à Foligno, dans sa *Vie de Sixte Quint* : « Il y avait au conclave quarante-deux cardinaux divisés en six classes, ayant pour chefs : la première, le cardinal Farfèse; la seconde, le cardinal d'Este; la troisième, le cardinal Alexandrin; la quatrième, le cardinal de Médicis; la cinquième, le cardinal d'Altemps; la sixième, qui était la plus nombreuse, le cardinal de St-Sixte, neveu de Grégoire XIII. Dans le nombre, il y en avait quatorze

que l'on jugeait dignes du pontificat ; parmi eux , le cardinal de Montalte, c'était le nom de Sixte Quint avant son élection). On mit d'abord en avant les cardinaux Albani, S'rlet, de la Torre, Castagni et Farnèse; mais il se rencontra plus ou moins de difficultés.

» Au contraire, les cardinaux d'Este, de Médicis et d'Alexandrie pensèrent que la cause de Montalte serait très-facile. C'était un homme docte, tranquille, agréable à tout le monde, ne dépendant de personne, ayant une parenté médiocre; car, ses plus proches étaient deux enfants de sa sœur, trop jeunes encore pour être capables d'aucun office ou dignité. De plus, il aimait beaucoup le culte divin, avait un zèle très-ardent pour la religion, était bénin et aimable de sa nature. Les effets de cette bonté furent tels dans le cours de son pontificat, qu'ils réjouirent un grand nombre et affligèrent un grand nombre aussi. Une chose encore facilitait l'affaire, c'est que toujours, avec une d'extériorité souveraine, Montalte s'était assuré les bienveillances de tous les cardinaux, les honorant, les louant, amplifiant leur autorité et leur souhaitant toute sorte de prospérité. Il avait mené une vie paisible, éloigné de tout le tumulte du monde, dans une vigne où il habitait, près Ste-Marie-Majcure, avec une extrême humilité et une modeste famille. Que s'il descendait quelquefois dans l'assemblée des autres pour délibérer sur des choses difficiles, il n'était pas contentieux et ne combattait pas beaucoup à faire prévaloir son avis : au contraire, quand la chose se rencontrait, il souffrait paisiblement d'être vaincu par d'autres. Il dissimulait volontiers et supportait sans amertume les injures et les outrages; tellement que lorsque parfois, en consistoire, des cardinaux l'appelaient *l'âne de la Marche d'Ancône*, il feignait de ne pas entendre ou témoignait même le prendre comme une amicale plaisanterie. Il y a plus : le lendemain de la nuit où son neveu fut tué, il ne montra en plein consistoire aucun indice de trouble, ne demanda aucune vengeance de ce crime ni au pontife ni à personne autre. Tellement que, si on n'avait pas su qu'il aimait tendrement tous ses proches, principalement ses neveux, on aurait pu croire qu'il y était insensible. Mais, il

le supporta patiemment pour ne pas se rendre odieux, et dissimula volontiers ce fait pour ne pas perdre la faveur. Si quelquefois il était question des princes et de leurs affaires, toujours il les défendait et les excusait, sauf cependant toujours la dignité du St-Siège et sa juridiction dont il se professait le défenseur et le protecteur. Il savait user de politesse, non toutefois envers ceux de sa maison, mais envers les étrangers.

» Par ces vertus et d'autres qu'il avait, il n'était pas difficile de lui frayer la voie au pontificat. Ce qui y contribuait encore, c'est qu'aucun des cardinaux n'ignorait que le roi d'Espagne l'estimait, l'aimait, comme un cardinal orné de grands talents et de beaucoup de vertus. Ce qui ne servait pas moins, c'est qu'il ne paraissait en lui aucun signe manifeste d'ambition, mais qu'il s'était toujours concilié la grâce et la faveur des cardinaux par des offices honnêtes.

» Les quatre chefs de cette élection, les cardinaux d'Este, de Médicis, d'Alexandrie et de St-Sixte, ayant avec eux la majorité du sacré collège, créèrent Montalte pontife. Il fut couronné le 1^{er} mai 1585. »

Voilà comme parle de l'élection de Sixte Quint un auteur du temps et du pays. Il ne se doutait pas encore des historiettes inventées ou brodées à Genève par l'apostat Leti, près d'un siècle plus tard et qui, jusqu'à présent, contiennent à traîner dans les almanachs, dans les recueils d'anecdotes et même dans les éléments d'histoire qu'on enseigne à la jeunesse.

L'éminent historien protestant L. Ranké l'a dit avec raison : « On a rappelé bien des fois les intrigues du cardinal Montalte pour parvenir au siège pontifical; comment il se faisait humble et petit; comment, feignant des infirmités précoces, il s'appuyait sur une canne, cassée, faible et toussant. Mais tout homme qui regarde sérieusement au fond des choses juge d'avance combien sont fausses ces imputations. *Ce n'est point par de semblables moyens que s'acquièrent les hautes dignités* (1). »

(1) *Histoire de la Papauté pendant les XVI^e et XVII^e siècles, etc.*, trad. de l'allemand. (Paris, 1848, 2^e éd.), t. II, p. 57.

Pour comprendre que Sixte Quint était un politique aussi habile qu'un administrateur capable et un grand pape, on n'a qu'à songer qu'il n'approuva pas les fureurs de la Ligue et refusa de prendre parti pour elle contre Henri de Navarre, aussitôt qu'il s'aperçut que le peuple français n'était qu'un simple instrument entre les mains des factieux qui se couvraient du manteau de la religion pour cacher leurs projets ambitieux. La grande âme de Sixte sympathisait avec la grande âme du Béarnais. A peine eut-il appris qu'Henri n'était pas éloigné de se convertir, qu'il chercha à contrecarrer les vues des ennemis de ce prince. C'est de là que dérivèrent les guerres du duc de Mayenne, les déclamations des Sorbonnistes et les menaces d'Olivarez, ambassadeur espagnol. Henri IV n'ignorait pas les sentiments de Sixte Quint à son égard.

« C'est un grand pape (disait-il) ; ne serait-ce que pour être le fils d'un tel père, je veux me faire catholique. »

Un historien protestant, Sismondi, a fait de ce pape le plus bel éloge, en disant « qu'il occupa une place glorieuse au milieu d'une série de pontifes également célèbres pour la décence de leurs mœurs, la sincérité de leur zèle religieux et l'oubli de leurs intérêts personnels (1). »

(1) *Histoire des Républiques italiennes*, t. XVI, p. 188.

LE DERNIER MOT SUR LE PÈRE LORIQUET.

est des questions que, malgré tout le soin possible, on ne peut espérer de traiter à fond du premier coup ; si patientes et si consciencieuses que soient les recherches, on n'a jamais épuisé un sujet tel que celui de la fameuse histoire de France du père Loriquez. Or, depuis 1863, époque où, pour la première fois, au début de cette série d'études sur les *Erreurs et mensonges historiques*, nous avons abordé la question du père Loriquez (1), il s'est produit, autour et à propos même de notre travail, une polémique assez vive, surtout fort intéressante et pleine d'aperçus nouveaux, que nous devons et que nous allons résumer ici, sans répéter ce que nous avons dit il y a tout à l'heure dix ans !

En 1860, parut le volume XXXI de la *Nouvelle biographie* (Didot) où, sous les initiales peu transparentes L. L. t. un article était consacré au père Loriquez. Après avoir raconté très-sommairement la vie de cet auteur, le rédacteur du susdit article, signalant l'histoire de France en question, où, selon lui, anonyme trop discret, fourmillent des énormités, s'exprime ainsi :

« Parmi les *accommodations* du père Loriquez on cita surtout cette phrase qui se trouvait, à ce qu'on assure, dans la première édition de son Abrégé de l'Histoire de France : « En 1809, Monsieur le marquis de Buonaparte,

(1) 1^{re} série, p. 260-268.

« lieutenant général des armées du roi, entra à Vienne en Autriche, à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes. » Cette phrase *disparut* des éditions suivantes, et *la première* est devenue *introuvable*. NÉANMOINS, le 28 juillet 1852, Fortoul (*sic*), ministre de l'instruction publique, défendit l'emploi du livre intitulé : « Histoire de France à l'usage de la jeunesse, » dans les écoles publiques et *libres*, « considérant que dans ce livre l'histoire contemporaine est *méchamment* défigurée par l'esprit de parti, et que les monuments les plus éclatants de notre gloire militaire *et de notre civilisation* y sont présentés de manière à affaiblir le *sentiment national* dans le cœur des enfants (4). »

Comme le singe de la fable, M. L. L. t. n'a oublié qu'un point, en écrivant ces lignes mirifiques..., c'est d'allumer sa lanterne; il est presque aussi obscur (et ce n'est pas peu dire !) que Fortoul (tout court).

Voyons, raisonnons un peu, si c'est possible. Vous assurez, sur la foi d'une vague rumeur, que la première édition de l'ouvrage du père Loriquet parlait du marquis de Buonaparte. Or, cette première édition, comme nous le prouvons tout à l'heure, s'arrêtait à la mort de Louis XVI; donc, marquis ou non, M. de Buonaparte n'a pu y être mentionné comme lieutenant général des armées de Louis XVIII. Vous ajoutez que cette phrase (qui n'a jamais existé) a disparu des éditions suivantes; soit, mais alors pourquoi Fortoul s'émeut-il si fort du néant et interdit-il dans les écoles *libres* (où il n'avait rien à voir) l'emploi de ce livre fantastique ! Et à supposer encore que la ridicule phrase y eût été, en quoi cette ineptie, grosse comme une maison, était-elle susceptible d'*affaiblir dans le cœur des enfants* ce que vous appelez (style de l'essai loyal actuel et des radicaux) *le sentiment national* ?...

M. L. L. t. et Fortoul ont donc été aussi peu logiques, l'un que l'autre, en s'escrimant ainsi dans le vide contre une phrase qui n'a jamais été écrite et

(4) *ibid.*, col. 666;

imprimée nulle part. On ne peut mieux *se piper*, comme eût dit Montaigne; mais, en France, toutes les mystifications sont possibles, et celle-là peut aller de pair avec la fameuse lettre de Nippon de LERICHE sur la folie et la prison de Salomon de Caus (1).

De 1860, époque de l'apparition du susdit volume de la *Nouvelle biographie générale* (Didot), à 1871, date de la publication du *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, etc.*, de M. Grégoire, professeur au lycée Bonaparte, onze ans se sont écoulés et une vive discussion s'est produite sur le sujet en question; aussi, M. Grégoire ne répète plus les assertions de 1860, mais il se contente de cette petite phrase assez perfide en sa rédaction :

« On a beaucoup parlé de l'*Histoire de France* du père Loricquet, où les faits ont été souvent *défigurés* d'une manière *étrange* (2). »

C'est peut-être habile, mais ce n'est pas loyal une semblable façon d'enjambrer aussi cavalièrement toute une discussion de cette importance qui a duré près de trois ans et à laquelle ont pris part tant d'érudits, curieux de savoir sur le père Loricquet *le dernier mot* que nous sommes assez heureux pour leur donner ici, en résumant toutes les pièces d'un procès qui a tenu si longtemps en éveil les esprits dans un pays aussi léger pourtant qu'est le nôtre...

Et d'abord, nulle part, dans aucune des éditions anciennes ou récentes de l'ouvrage du père Loricquet, la phrase du *marquis de Buonaparte* n'a été constatée, d'abord par M. Cucheval Clarigny, puis par un autre de ses collaborateurs, dans la même revue, en 1848 (3). D'ailleurs, les allégations portées contre le jésuite historien ont été plus d'une fois repoussées, et l'article qui lui est consacré dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* (Michaud) ne laisse aucun doute sur la fausseté de l'accusation. L'

(1) *Erreurs et mensonges hist.*, 2^e série.

(2) P. 1227.

(3) *La liberté de penser* (janvier et mars 1848).

ble du *marquis de Buonaparte*, nous l'avons prouvé (1), avait été imaginée en 1824. Des journaux de l'opposition, elle circula dans toutes les classes de la société. En 1844, M. Passy s'en fit l'écho passionné, à la tribune de la chambre des députés; le père Loriquez lui répondit, quelques jours après (2).

On a prétendu que la 2^e édition (de 1816) était *introuvable*; c'est inexact, on la trouve en lecture à la bibliothèque de la rue de Richelieu. En voici le titre complet : *Cours d'Histoire de France à l'usage de la jeunesse* A. M. D. G. Lyon, Rusand, imprimeur libraire, 2^e édition, 1816, 2 vol. in-48. Ainsi, on n'a pas (comme le disent certains écrivains) eu intérêt à la faire disparaître, elle ne diffère des autres en aucune façon et la phrase du marquis de Buonaparte, etc., ne s'y trouve point.

Après avoir compulsé les bibliothèques, on peut aussi interroger les libraires. « Je me suis adressé, entre autres, dit M. L. (3), — à la maison Poussielgue Rusand, rue Cassette. On s'y est montré étonné de ma tardive enquête et l'on m'a rappelé que le chef de cette maison avait, en 1852, par la publicité du *Journal des Débats*, « mis 30,000 francs à la disposition de la première personne qui rapporterait un exemplaire où se lisait la fameuse phrase du marquis de Buonaparte, lieutenant général des armées du roi Louis XVIII. » On m'a rappelé aussi le défi porté sur le même sujet, à la Chambre des pairs, par le comte de Montalembert. Or, jusqu'ici cet exemplaire n'a pas été trouvé parmi les cent mille et plus, édités et mis en circulation. Il faut donc en désespérer. »

Mais, — il est bien permis de supposer, — mais, si elle existe cette première édition, dans laquelle se trouve la phrase incriminée et qui n'aurait plus reparu dans aucune des nombreuses éditions ou réimpressions subséquentes, on ne saurait assez admirer le superbe dédain des jésuites et de la

(1) 1^{re} série des *Erreurs et mensonges hist.*, p. 260 et 267.

(2) *Ibid.* p. 262-266.

(3) *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1864, p. 155.

librairie Poussielgue Rusand, qui ont tant laissé dire sans se donner la peine de réduire; une bonne fois pour toutes, leurs adversaires au silence, en les mettant sous les yeux un exemplaire de cette première édition. Donc, seconde édition de l'*Histoire de France* A. M. D. G. est de 1816; s'il y en a une antérieure qui serait la première, où peut-on la voir?

M. de Montalembert a répondu péremptoirement à cette question, en présentant à la Chambre des pairs un exemplaire de cette première édition (1810, parue en 1814), mais elle s'arrête à la mort de Louis XVI. Qui, à cette époque, se doutait qu'il y eût un *Buonaparte* au monde? Donc, le père Loriguet n'a pas eu l'occasion, dans cette première édition, de nommer *Buonaparte* (1).

Du reste, il y a longtemps que Beauchot avait fait remarquer (2) que le passage en question ne se trouvait dans aucune édition. Barbier n'a rien dit de cette fausseté (3), et, après lui, Quérard a fait la même observation (4); il dit: « L'esprit de parti a reproché pendant un certain temps » au père Loriguet... d'avoir appelé Napoléon *le marquis de Buonaparte* » dont il avait fait le lieutenant général de Louis XVIII. C'est tout simplement une *absurdité* qu'on a prêtée au jésuite. Nous connaissons un libraire » auquel un bibliophile avait promis, en 1818, cinq cents francs s'il parvenait » à lui trouver un exemplaire de cette Histoire, édition de 1814, avec cette » absurdité; mais il le cherche encore (5). »

On chercherait peut être aussi vainement dans quel journal ou livre, et à quelle date, cette incroyable invention a pris naissance.

« La question de savoir si une édition quelconque de l'histoire du père

(1) 1^{re} série des *Erreurs*, etc., p. 268.

(2) *Bibliographie de la France* (1825 à 1827).

(3) *Dictionnaire des anonymes*, tome IV (1827) p. 377.

(4) *La France littéraire*, tome XI, 1854-1857, p. 260.

(5) Cette note est reproduite dans le *Nouveau dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, par de Manne (Paris-Lyon, 1862, in-3°, p. 46 n° 552).

Loriquet renfermait le fameux passage n'est pas nouvelle, — écrivait M. Léon de la Sicotière, en 1864. Cette question fut, à ma connaissance, l'objet d'un pari entre deux professeurs du collège d'Alençon, il y a plus de trente-cinq ans, et tous les efforts pour se procurer un exemplaire renfermant le passage supposé furent inutiles. A cette époque pourtant où l'Histoire du père Loriquet était encore un livre classique, suivi non-seulement dans les séminaires, mais dans beaucoup de collèges communaux et laïques, les exemplaires des premières éditions n'étaient pas rares.

« J'assistais à la séance de la Chambre des pairs du 8 mai 1844, où M. de Montalembert, répondant à M. Passy, lui porta le défi solennel de produire un exemplaire contenant le fameux passage. Lui-même avait en main les deux éditions *princeps*, où ce passage n'existe pas... La lettre du père Loriquet à M. Passy, qui parut peu de temps après et qui renouvelait le défi, est restée et devait rester sans réponse. »

Et M. F. Pouy, aussi en 1864, écrivait ces lignes remarquables : « La première édition de l'Histoire du père Loriquet n'est pas de 1815 ou de 1816, comme on le croit généralement, mais bien de 1810. En voici le titre exact : *Histoire de France à l'usage de la jeunesse, avec cartes géographiques, par A. M. D. G****. A Lyon, chez M. P. Rusand, et à Paris, à la Société typographique, place Saint-Sulpice, n° 6, 1810, (petit in-12). La préface est la même que dans les éditions postérieures; elle contient dix pages, mais le texte de celle-ci offre des augmentations qui portent sur le Gouvernement républicain, l'Empire et le règne de Louis XVIII. La table chronologique seulement de l'édition de 1810 relate ce qui s'est passé de remarquable jusqu'en 1809, sans aucun commentaire...

« Les nombreux élèves de Saint-Acheul, que j'ai consultés, n'ont jamais vu dans les éditions postérieures à 1810 le fameux passage sur le marquis de Buonaparte, *passage évidemment supposé*. »

Mais, c'est surtout une lettre de M. Ch. Loriquet, bibliothécaire de Reims (1864), qui nous semble du plus grand poids dans l'examen de la

présente question ; on ne peut être à la fois plus explicite et plus impartial.

« Vingt fois — dit M. Ch. Loriquet, — on a mis au défi de produire la phrase ridicule que le libéralisme prêtait au père Loriquet ; moi-même, en 1844, j'ai démontré la fausseté de cette allégation (1)....

« Un des correspondants de l'*Intermédiaire* (2) n'a pas jugé que l'impossibilité de montrer dans une édition quelconque l'endroit incriminé justifiât suffisamment l'*Histoire de France* du père Loriquet. Il a cherché si quelque page du livre n'avait pas donné lieu à la transformation de Bonaparte en *marquis*, etc., et il a cru trouver quelque analogie dans le regret exprimé que Napoléon n'ait pas ambitionné le rôle de Monk, au moment de la pacification générale en 1802. Cette application ne manque pas absolument de vraisemblance. Toutefois on pourrait demander comment le ridicule s'est attaché aux paroles du modeste auteur d'un livre élémentaire, alors que dans un sentiment identique et aux applaudissements de tous, M. de Lamartine écrivait ce qui suit :

Ah ! si rendant ce sceptre à ses mains légitimes,
Plaçant sur ton pavois de royales victimes,
Tes mains des saints tombeaux avaient lavé l'affront !
Soldat vengeur des rois, plus grand que ces rois même,
De quel divin parfum, de quel pur diadème
L'histoire aurait sacré ton front !

« Le même désir de trouver un prétexte à l'espièglerie en question domine dans une lettre que l'on vient de me communiquer et que je transcris ici, non qu'elle ajoute à la démonstration, mais parce qu'elle émane d'un professeur éminent, d'un homme dont les opinions sont connues autant que le caractère, et dont le témoignage peut avoir l'efficacité que n'auraient pas les meilleures raisons.

(1) *Champagne catholique*, juillet et août 1844.

(2) M. L. 1864, p. 155.

« Mon cher Monsieur, vous me rappelez des souvenirs bien éloignés; je n'ai retrouvé dans ma mémoire que la trace profonde de l'affection que vous m'avez témoignée alors. Quant au père Loriquez, j'ai complètement oublié que nous en ayons parlé ensemble. Il est vrai que la phrase en litige avait cours alors et qu'il était bien convenu que le père Loriquez l'avait écrite. Le fait est qu'on l'a cherchée depuis inutilement dans toutes les éditions du livre incriminé et même dans la première dont on a retrouvé, je crois, un ou deux exemplaires. Celui qui l'a inventée a dû beaucoup s'amuser des recherches opiniâtres auxquelles on s'est livré pour la trouver où elle n'a jamais été, après s'être diverti de la crédulité des gobe-mouches qui l'avaient cru sur parole. Cette phrase est, sous forme comique, la conséquence extrême du livre qui maintient les Bourbons sur le trône sous la République et sous l'Empire; un plaisant l'aura tirée, les rieurs l'auront adoptée, et les badauds en auront fait un article de foi : voilà, je pense, tout le mystère. L'abbé Loriquez n'était pas un sot, mais un légitimiste renforcé; tous les pouvoirs illégitimes étaient pour lui comme non venus, et dès lors c'est bien sous le règne de Louis XVIII que les conquêtes de Napoléon se sont accomplies, mais il n'a pas pu dire que Bonaparte ait été un général, moins encore un marquis au service de Louis XVIII. C'est le *Figaro* du temps qui aura dit cela, et le *Figaro* jouait son jeu; nous avons eu tort de le croire, si nous l'avons cru.

« ERUZEZ.

« 26 février 1857. »

« Mon spirituel compatriote — poursuit M. Ch. Loriquez — me permettra de lui adresser, à propos de cette lettre, une simple question. N'est-il pas vrai que Louis XVIII rentré dans Paris data ses premiers actes de la dix-neuvième année de son règne? C'était implicitement supprimer la République et l'Empire, non pas dans l'histoire des faits, mais dans l'ordre des faits, mais dans l'ordre chronologique des pouvoirs régulièrement

établis ; et c'est à peu près ainsi que le prince qui nous gouverne a pris titre de Napoléon III, sans revendiquer cependant pour le règne du roi de Rome les événements accomplis depuis l'abdication ou même la mort du chef de sa dynastie, pas plus que Louis XVIII n'entendit prendre au compte de la royauté restaurée les actes des régimes précédents. L'écrivain qui dit, au moment de la Restauration, que *Louis XVIII, roi depuis 1793, fut reconnu seulement en 1814*, ne fait donc pas acte de *légitimiste renforcé*, mais d'historien fidèle, et ceux qui en ont tiré la conséquence que vous supposez ont fait un étrange abus des mots et des idées. Le prétexte même fait ainsi défaut à l'invention que vous cherchez à expliquer. »

Le savant bibliothécaire de Reims nous paraît avoir dit le dernier mot dans la question. Nous ajouterons, à titre de document, la *Lettre de M. Mazon, avocat*, du 14 mai 1844 (1). L'auteur de cette lettre avait entre les mains la première édition, et il affirmait que les mots incriminés ne se trouvaient pas. La calomnie sortit des bureaux du *Constitutionnel* (2).

Le Grand Journal (3) rapporte, dans la chronique des chroniqueurs d'après la *petite Revue* (4), que la fameuse phrase « le marquis de Buonaparte, etc. » serait une plaisanterie de trois jeunes littérateurs, depuis membres de l'Académie française dont deux vivent encore, M. V... et M. D...

Terminons par une anecdote, dont nous laissons la responsabilité à son correspondant de l'*Intermédiaire*, M. A. Bourgt (de Beauvais), cette série de témoignages en faveur du père Loriquet.

M. A. Bourgt qui, comme M. Gérusez, voit dans la phrase en question une plaisanterie qui ne laissait pas que d'être ingénieuse, ajoute « le seigneur n'en avait pas échappé au père Loriquet lui-même, si j'en crois un détail *inédit*, que je tiens d'un témoin digne de foi.

(1) *L'Echo de l'Allier et l'Ami de la Religion*, tome CXXI, p. 426.

(2) Voyez encore le *Bibliophile belge*, tome 1, p. 419.

(3) N° du 4 septembre.

(4) 1864, n° 42.

En avril 1845, M. Créteineau Joly, traversant le jardin de la rue des Postes, fut aperçu par le docteur Récamier qui se trouvait alors à la fenêtre de la chambre où se mourait le père Loriquez arrivé aux derniers moments de sa longue existence. Le docteur signale la présence de l'historien de la Compagnie au célèbre jésuite : une fois encore celui-ci désire serrer la main d'un ami. On fait signe à M. Créteineau Joly, qui monte. Après quelques phrases d'adieu échangées entre le mourant et l'écrivain, le docteur fait signe à ce dernier qu'il est temps de se retirer. Déjà M. Créteineau Joly s'éloignait, quand, arrivé près de la porte, il est pris d'une idée singulière ; il se retourne vers le lit :

— Dites donc, mon père, quand vous serez près du bon Dieu, si vous y rencontrez M. le marquis de Buonaparte, demandez-lui donc si c'est décidément pour Sa Majesté Louis XVIII qu'il a gagné la bataille d'Austerlitz. »

« A ces mots, le révérend est saisi d'un fou rire, parmi les accès duquel s'éteignit le peu qui lui restait de vie (1). »

(1) *L'Intermédiaire*, etc., 1865, col. 299.

LE POÈTE GILBERT EST-IL MORT DE MISÈRE ?

A l'Hôtel-Dieu de Paris, une inscription reproduit en entier cette ode célèbre que Gilbert composa, dit-on, dans cet asile des pauvres malades :

..... Au banquet de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour... et je meurs !...
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive
Nul ne viendra vèser des pleurs !...

• , • • • • • , • • • • • • • • • •

Au dessous est écrit : *Gilbert, huit jours avant sa mort, vingt-deux ans.*

C'est fort touchant mais c'est heureusement très-inexact et parfaitement faux.

Gilbert, autour duquel il s'est fait une sorte de légende, a été assez connu jusqu'à ces derniers temps ; mais la lumière a fini par luire sur ce poète, comme sur beaucoup d'autres victimes de l'erreur ou du mensonge. Des erreurs et des mensonges, il en restera toujours assez, sans celui-ci.

Ouvrez une biographie du commencement de ce siècle, celle de Michaud par exemple, et, à l'article GILBERT, Auger, qui écrivait en 1816, vous dira que « Gilbert naquit, en 1751, de parents pauvres qui s'épuisèrent pour lui

lonner de l'éducation. Ses études achevées, il vint à Paris, n'ayant d'autre ressource que quelques vers qu'il avait faits dans la province.

« Cet infortuné, que ses protecteurs ne tiraient point de la misère, tomba dans la démence, et fut conduit à l'Hôtel-Dieu. Dans un de ses accès, il avala la clef d'une petite cassette où il avait quelque argent, et mourut le 42 novembre 1780, âgé de vingt-neuf ans (1). »

Il est vrai que, comme correctif, une note de Gence, rédigée et publiée à la même époque, à la suite de la notice donnée par Auger, s'exprime ainsi :

« Son attachement aux bons principes et à la religion lui valurent une pension du roi et la protection de monseigneur de Beaumont, archevêque de Paris; et ce fut moins l'effet de la misère que celui de l'opération du trépan, occasionnée par une chute de cheval, qui produisit l'aliénation d'esprit dont les suites furent si funestes à ce courageux et infortuné poète (2). »

Voilà déjà un premier pas tenté sur le terrain de la vérité; mais, l'épithète d'*infortuné*, dans le sens que la masse du public attache à ce mot, nous semble encore de trop,

Au banquet de la vie infortuné convive.....

On a dit, il est vrai, Gilbert, mais non pour se plaindre de sa misère. « Qui peut lire ce vers sans éprouver un sentiment douloureux et se représenter aussitôt le malheureux poète mourant sur un grabat d'hôpital (3) ? Mais, des recherches récentes ont démontré que si Gilbert mourut dans l'hôpital, du moins ce ne fut pas de misère (4). »

(1) *Biographie universelle*, XVII^e vol., p. 357 et 358.

(2) *ibid.*, p. 358.

(3) Cette fable a produit, en 1832, un roman soi-disant historique, intitulé : *Gilbert, Chronique de l'Hôtel-Dieu, 1780*, par M. Ch. R. P. de Saint-Maurice (Paris, 1832, 2 vol. in-8°).

(4) *Le Magasin pittoresque* 1871, p. 118.

M. Émile Bégîn, dans son intéressant article GILBERT, de la Nouvelle biographie générale (1), a réuni, d'après des documents de famille, tous les éléments d'une réfutation des erreurs et mensonges dont un de nos plus grands poètes a été l'objet.

Après avoir esquissé le tableau de la vie de Gilbert, M. Bégîn donne de précieux détails sur la position pécuniaire de l'auteur des beaux vers si touchants que tout le monde sait :

« Du milieu des renseignements contradictoires qui nous entourent, nous avons quelque droit de nous demander si Gilbert fut matériellement malheureux ou si chez lui l'imagination et l'orgueil, exagérant les torts de la fortune, n'ont point fait surgir des fantômes. Dans les derniers temps de sa vie, il jouissait d'une pension de huit cents livres sur la cassette du roi d'une pension de cent écus sur le *Mercur de France*, d'une autre de cinq cents livres sur la caisse épiscopale des économats. Il recevait en outre, à l'époque des étrennes, un mandat de six cents livres de Mesdames, tante du roi Louis XVI, gracieuseté libérale dont le témoignage existe dans une lettre de Mme Louise de France. Ainsi Gilbert avait deux mille deux cents livres de revenus, somme équivalente à environ cinq mille francs de la monnaie actuelle (2).

« La chute de cheval qui détermina sa mort, la chemise fine qu'il avait sur lui, et qui, passée à ses héritiers, existe entre les mains de M. Simon, bibliothécaire de Saint-Dié, et certaines dispositions testamentaires trouvées chez lui sont des témoignages irrécusables d'aisance : par exemple, il légua dix louis à un jeune soldat qui, engagé depuis peu dans le régiment de royal marine, avait pour camarade de lit un Lorrain connu du poète. Ce volontaire, devenu roi de Suède, s'appelait Bernadotte.

(1) Tome XX, col. 496-500.

(2) « Il était, de plus, le précepteur de deux jeunes Anglais qui sans doute le payaient fort bien. Il avait enfin, à l'archevêché, la table et le logement. » — *le Magasin pittoresque*, t. 1, c.

« L'accident fatal qu'essuya Gilbert eut lieu vers la fin du mois d'octobre 1780. On le transporta, le crâne ouvert, baigné dans son sang, les uns disent à Charenton, les autres à l'Hôtel-Dieu, où le célèbre chirurgien Desault l'aurait trépané sans succès. Transporté de l'hospice à son domicile, rue de la Jussienne, Gilbert y mourut, le 12 novembre, âgé de vingt-neuf ans, après des alternatives de bien et de mal qui lui permirent de composer ces strophes si touchantes laissées par lui (*Au banquet de la vie, etc.*) comme un legs sublime à la postérité. Déjà, dans la pièce intitulée : *Le poète malheureux*, Gilbert, présentant une fin prochaine, avait tiré du fond de son âme des plaintes élégiaques et un sentiment de résignation religieuse dont les strophes en question forment le dernier écho. Elles n'apaisèrent point la haine de ses ennemis et ne parurent point avoir touché le cœur des contemporains, puisque aucun d'eux ne défendit le poète des imputations calomnieuses répandues jusque sur son tombeau solitaire. Déclaré fou par Laharpe, il passa pour tel dans le public; et c'est la première fois — écrivait M. Bégin, en 1858, — qu'une biographie ramène l'opinion au point de vue véritable sous lequel il faut envisager le satirique le plus éminent du XVIII^e siècle, le poète lyrique qui, s'éloignant des routes battues, a senti les ressources de la langue française et fait un effort d'émancipation littéraire qu'ont réalisés cinquante années plus tard Victor Hugo et Lamartine. »

Concluons donc, avec l'auteur de quelques lignes sur Gilbert, publiées dans un recueil populaire (1) : « C'est une triste fin sans doute; mais en apprenant que la misère et l'oubli n'y furent absolument pour rien, on est soulagé de la pensée faussement accréditée, que Gilbert avait été un poète méconnu, persécuté, abandonné; c'est un reproche de moins à adresser à ses contemporains. »

(1) *Le Magasin pitt.* t. 6.

LA FABLE DES VOLONTAIRES.

Les mensonges révolutionnaires — et ils sont nombreux, pour ne pas dire innombrables, — ne sauraient être assez réfutés, non-seulement pour l'instruction des générations futures, mais encore et surtout dans l'intérêt du temps présent qui n'a déjà que trop recueilli les fruits amers de fables telles que celle-ci, celle des quatorze années de la Convention et bien d'autres encore, sans compter l'héroïsme apocryphe du vaisseau *le Vengeur*, etc., etc.

C'est en effet sous l'impression de la fable des Volontaires qui, depuis plus de quatre-vingts ans, a faussé l'histoire que le citoyen Gambetta et autres fous furieux de la guerre à outrance ont pu rêver et réaliser ces hécatombes aussi sanglantes qu'inutiles des levées en masse de 1870-1871...

La première levée des *volontaires nationaux*, comme on les appela d'abord pour créer entre eux et l'armée régulière déjà existante un dangereux ferment d'animosité dont les suites furent si fatales, cette première levée (disons-nous) remonte au printemps de l'année 1791. Dès les premiers symptômes de mésintelligence entre la France et l'Autriche, l'idée de mettre en activité des corps tirés de la garde nationale s'était promptement répandue; mais, les militaires sensés ne songeaient pas à leur demander autre chose qu'un service de garnison.

Le 21 juin, sous le coup de l'émotion causée par ce qu'on nomme l'enlèvement du roi, l'Assemblée constituante décrète l'organisation et la mise en

activité de la garde nationale du royaume. Les officiers et sous-officiers sont nommés dans chaque compagnie à la majorité des suffrages, les lieutenants-colonels par tout le bataillon réuni. Sur 169 bataillons dont la levée avait été décrétée au mois d'août, le ministre de la guerre annonçait à l'Assemblée, le 25 septembre, que 60 s'étaient rendus à leur destination (1); mais il faut bien reconnaître que les 409 autres eurent beaucoup de peine à s'organiser; il y en eut même qui ne s'organisèrent pas du tout. Parmi les trop nombreux signataires dont l'enthousiasme promptement éteint ne les pressait, plus de faire honneur à leur signature, les plus honnêtes furent encore ceux qui se firent remplacer moyennant finance.

La composition et la valeur des bataillons organisés furent très-inégales. Quelques-uns eurent l'heureuse idée de prendre dans les anciennes troupes provinciales leurs officiers et sous-officiers; ces bataillons bien encadrés, bien conduits, furent ceux qui rendirent les meilleurs services; mais, dans le plus grand nombre, l'intrigue, l'ambition, la camaraderie, la vantardise, le jargon révolutionnaire surtout enlevèrent ou égarent les suffrages; dès lors, ni discipline, ni instruction, ni solidité dans ces corps dont la mauvaise conduite, sous des chefs indignes, fut la juste punition des choix que les électeurs complaisants ou trompés avaient eu la faiblesse de faire ou de laisser faire.

Après Paris, ce furent les départements du nord-est qui mirent le moins de temps et le plus de soins à l'organisation de leurs volontaires. Le 44 août, le bataillon de la Moselle nommait ses officiers (2). « Nous avons la confiance d'assurer — écrivait un adjudant général, — que le nombre des volontaires de la Moselle et de la Meurthe a passé nos espérances, ainsi que leur composition (3), » mais, il s'en fallait bien que de partout les rapports fussent aussi satisfaisants. De Fontenay-le-Comte, Dumouriez mandait au mi-

(1) Moniteur du 27 septembre 1791.

(2) Le lieutenant général Belmont, au ministre de la guerre.

(3) L'adjudant général Riccé, au ministre de la guerre.

nistre, le 8 septembre, que la levée se faisait mal et qu'il ne fallait pas compter pour cette année qu'elle pût réussir. De Moulins, le 7 octobre, le lieutenant général Lamorlière écrivait au ministre : « Hier j'ai passé ma première revue du bataillon de l'Allier; je l'ai trouvé incomplet en hommes et je me suis vu forcé d'en réformer encore un certain nombre qui n'avaient ni l'âge, ni la taille, ni la force nécessaire pour porter les armes. Moitié des volontaires au plus est habillée, et cette partie me paraît fort en retard; les entrepreneurs chargés de la fourniture des draps ainsi que de l'équipement attendent seulement les échantillons... J'ai l'honneur de vous observer que depuis huit jours le rassemblement est fait et que les hommes sont déjà fatigués d'être à Moulins, qu'ils demandent avec instance des permissions de retourner chez eux; qu'en outre les citoyens de Moulins le sont également d'avoir ce bataillon dans leur ville où sa présence leur devient très-à charge... »

Deux jours après, le général Lamorlière ajoutait : « Le jour même de ma revue, dans l'attente de recevoir l'ordre de leur départ, et vu la nécessité dont chaque homme est ici pour son équipement et son instruction, le commandant avait refusé des congés aux trois quarts du bataillon; sur ce refus, un tiers est parti et les autres ont eu des permissions qu'ils auraient prises sans cela; je prévois qu'ils ne reviendront pas tous... J'ai aussi l'honneur de vous rendre compte de l'indiscipline qui règne dans ce corps et de vous prier de me donner un mode de punition efficace pour faire adopter à ces volontaires l'obéissance, la subordination nécessaires à tout soldat. Il leur a été commandé plusieurs rassemblements par leurs chefs, tant pour apprendre l'exercice que pour d'autres détails; une grande partie refuse tout haut de s'y rendre, et le reste sans mot dire ne s'y trouve pas. Sous tous les rapports, les citoyens désirent le départ de cette troupe dont l'inconduite les inquiète. »

On avait espéré qu'en dépaysant les volontaires, la discipline et l'ordre s'établiraient plus facilement; on eut encore du mécompte. Pour un témoin-

gnage favorable aux volontaires envoyés dans les départements du Rhin par exemple, on trouve dix témoignages opposés (1). Des faits graves et qui pouvaient engager la France plus tôt qu'elle n'aurait voulu dans la guerre étrangère étaient signalés sur la frontière du nord. Le commandant autrichien de Mons se plaignait notamment des incursions à main armée que les volontaires du bataillon de Seine-et-Marne, cantonnés à Maubeuge, faisaient sur son territoire (2).

Les départements du nord-est avaient fourni avec une grande activité leurs contingents pour la défense du sol français ; il n'en était pas de même chez tous leurs voisins, quoique le danger d'une invasion ne fût guère moindre pour ceux-ci que pour ceux-là.

Voici ce qu'écrivait de Colmar, le 30 décembre 1791, le général François Wimpffen : « Vous verrez qu'il s'en faut de beaucoup que les bataillons des volontaires nationaux du Haut-Rhin, ainsi que ceux de la Haute-Saône et du Doubs, soient prêts à entrer en activité. Ce retard provient de deux vices dont j'ai, dès leur création, prévenu le ministre de la guerre : premièrement du mode qu'on a observé pour la nomination des officiers, lequel a produit les résultats les plus malheureux et même les plus ridicules ; ce sont les intrigants, les grands parleurs et surtout les grands buveurs qui l'ont emporté dans la concurrence sur les gens capables. Le second vice est celui d'avoir chargé les départements de l'habillement et de l'équipement des volontaires ; ces départements n'ont pas le sou, et ce n'est pas non plus de leur ressort... »

Pour parer à ces graves inconvénients, on demanda que les volontaires et les gardes nationaux fussent incorporés dans l'armée ; ce projet fut vivement discuté au sein de l'Assemblée nationale et repoussé comme dangereux et attentatoire à la liberté et au patriotisme. Carnot le jeune, lui, pensait qu'il

(1) Voyez *les Volontaires (1791-1794)* par Camille Rousset (Paris, 1870), p. 19 note 1.

(2) Le ministre Duportail, au lieutenant général Rochambeau, 18 novembre 1791

fallait chercher à rapprocher, non pas le moment où les gardes nationales deviendraient troupes de ligne, mais bien le moment où les troupes de ligne deviendraient gardes nationales.

Il y avait un moyen plus radical encore, c'était d'en finir une bonne fois avec l'armée de ligne. « On s'est perdu dans les divagations, s'écriait un membre de la gauche; on les aurait évitées si, au lieu de vous proposer un mode de recrutement, on avait décidé la question de savoir si on doit recruter... Qu'est-ce que l'armée? C'est la France entière. On a voulu mettre de la distinction entre les troupes de ligne et les gardes nationales, et c'est un piège qu'on a tendu. Tous les citoyens français sont l'armée... Pourquoi recruter l'armée? Le tocsin sonnant, tous les patriotes seront sous les armes... »

Après la première idée de l'embrigadement, voici celle de la *levée en masse*; l'une n'eut pas alors plus de succès que l'autre.

Tandis que l'armée attendait vainement ses recrues, la plupart des volontaires attendaient leurs habits et leurs armes. Ceux de la Drôme, envoyés dans le Comtat, étaient déguenillés au point *d'inspirer le mépris*; il n'y avait encore que vingt-cinq habits pour tout le bataillon (1). Aux armées, sur la frontière, les volontaires n'étaient pas beaucoup mieux organisés ni pourvus. D'ailleurs, la mauvaise conduite et de nombreuses désertions déshonoraient les corps de volontaires. Ces troupes de ligne, contre qui les révolutionnaires montraient tant de défiance, on les appelait, on les réclamait de toutes parts, — les généraux dans les armées, dans les départements les directoires. En effet, elles étaient seules capables de maintenir la tranquillité publique; les volontaires y étaient impuissants, quand ils ne la troublaient pas eux-mêmes.

Une réserve d'une vingtaine de bataillons avait été cantonnée dans les départements de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne; son commandant avait son quartier général à Compiègne. Il était assiégé de réclamations et de

(1) Le ministre de l'intérieur au ministre de la guerre, 8 février 1792.

plaintes : c'était le directoire de l'Oise qui dénonçait des arrestations illégales et des excès de toutes sortes commis par le bataillon de la Corrèze à Senlis et à Pont-Saint-Maxence (1) ; c'était le directoire de l'Aisne qui dénonçait les désordres des volontaires de Loir-et-Cher à Anizy (2). « N'attendez pas, — disait pour sa part le directoire de la Somme, — n'attendez pas l'explosion générale de nos campagnes contre ces pirates qu'on ne peut mieux reléguer que dans quelque place forte aux frontières, pour les instruire dans leur état et dans l'obéissance aux lois (3). Le commandant avertissait le ministre de la guerre qu'il ne fallait absolument pas compter sur les volontaires pour rétablir l'ordre, parce qu'il n'y avait chez eux ni tenue, ni instruction, ni subordination, ni discipline (4).

Pendant le moment approchait de montrer à l'ennemi étranger ce qu'ils s'étaient engagés à faire. Le 20 avril 1792, la guerre fut déclarée entre la France et l'Autriche. Désireuse à la fois d'augmenter de fait l'effectif des forces françaises et de le faire paraître au dehors plus élevé qu'il n'était réellement, l'Assemblée législative décida, le 5 mai, d'ajouter aux 169 bataillons décrétés l'année précédente et supposés en état de servir, ce qui n'était vrai que pour une centaine tout au plus, la levée de 31 nouveaux bataillons et, quelques jours après, de 14 autres. En outre, l'effectif, dans les 214 bataillons anciens ou nouveaux, fut porté de 574 hommes à 800. Si ces décrets eussent pu être exécutés au pied de la lettre, c'était une force de plus de 170,000 hommes qui eût été fournie par les volontaires ; mais il s'en fallut bien que l'exécution répondit aux vœux du législateur.

Considérons maintenant l'état et la conduite des volontaires aux armées.

Le 15 mai, l'adjudant général Vieusseux adressait à Brissot, son ami, sur l'état moral de l'armée du Rhin, une lettre dont les observations judicieuses

(1) 21 février 1792.

(2) 9 mars.

(3) 26 février.

(4) 27 février et 3 mars.

s'appliquaient également aux troupes de ligne et aux volontaires. « Il faut, — écrivait-il, — avoir le courage de le dire, nos troupes ne sont pas en état de tenir contre un ennemi discipliné et aguerri. Il faut n'avoir aucune idée de la guerre actuelle pour croire un instant que le courage seul supplée à tout ce qui nous manque.

« Le Français a bien ce courage du moment, fruit de l'impétuosité, de la vivacité nationales; mais passé le premier instant de fougue, le découragement succède et se propage avec une rapidité qui n'a pas d'exemple ailleurs. Il nous manque ce courage froid et réfléchi, ce calme dans le danger, cette patience qui surmonte les difficultés et reste à l'épreuve des obstacles... Ce qui vient de se passer en Flandre en est une nouvelle preuve entre mille; les nouvelles particulières sont désolantes sur ce point; elles nous annoncent des traits d'une lâcheté sans exemple, après toute la jactance possible et les démonstrations les plus bruyantes du patriotisme. J'en ai le cœur ulcéré, parce que je vois les mêmes résultats se préparer autour de nous. Ah! si je pouvais entrer dans les détails, vous verriez s'il y a du patriotisme dans l'Assemblée nationale à céder lâchement à tous les caprices d'une soldatesque mutine et furieuse, à se récrier contre toute idée de subordination et de discipline, et à déclamer sans cesse contre tous les moyens de ramener l'ordre et la tranquillité. Je voudrais voir ces prétendus patriotes au milieu de soldats ivres ou furieux qui menacent ceux qui osent leur parler des lois, et qui vexent, pillent, insultent les citoyens qu'ils sont appelés à protéger et à défendre. J'en dirais trop si je voulais tout dire, et je me tais » (1).

La première ardeur des volontaires de 1791 n'avait pas tardé à se refroidir et d'une façon à la fois singulière et inquiétante; ce fut pour la réchauffer chez eux, l'exciter en même temps chez d'autres, y suppléer d'ailleurs au besoin, que l'Assemblée législative adopta, le 11 juillet 1792, l'acte

(1) L'adjudant général Vieusesse, à Brissot. Camp de Neukirch, 15 mai 1792. Armée du Rhin.

ameux qui, en vertu d'un décret voté six jours auparavant, *déclarait la patrie en danger*. Aux termes de ce décret, tous les citoyens en état de servir et ayant déjà servi dans la garde nationale, étaient mis en activité permanente et tenus de choisir parmi eux, au prorata des contingents demandés, ceux qui marcheraient d'abord au secours de la patrie en danger. « Ainsi, — comme le dit très-bien M. Camille Rousset (1), — ce n'était plus seulement, comme en 1791, à la libre volonté des citoyens que l'Assemblée faisait appel : il y avait, dans la désignation indiquée par la loi, un commencement de réquisition. Le nom de *volontaires de 1792*, vrai pour la petite élite qui s'est présentée d'elle-même, ne l'est plus pour la masse de ceux qui n'ont marché que parce qu'ils ont été choisis par d'autres et désignés pour partir.

Une fois engagé dans cette voie, on devait aller loin; les faits sont là pour prouver avec quelle fougue et quelle *furia* toute française le décret fut appliqué et compliqué d'appels incessants. Ce n'était pas seulement de l'Assemblée législative que partait l'appel aux armes : c'était des armées même, par la voix de leurs généraux. Ainsi Biron, qui venait de remplacer Lamorlière à la tête de l'armée du Rhin, s'autorisant de l'esprit, sinon de la lettre du décret du 5 juillet, requérait directement les départements du Haut et Bas-Rhin, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, des Vosges et de la Meurthe, de mettre en armes le sixième de leurs citoyens actifs (2). Quelque temps après, ses réquisitions, gagnant de proche en proche jusqu'au centre même de la France, réclamaient de chacun des départements de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cher, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, la formation et l'envoi immédiat à Strasbourg d'un ba-

(1) P. 69.

(2) *Mémoire au ministre de la guerre et Réquisitions adressée aux directoires des sept départements indiqués.* (Ces deux pièces, datées du 19 juillet, portent les signatures de Biron, de Lamorlière, de Custine et de Victor Broglie.)

taillon de 800 hommes (1). En outre, toutes les villes où la garde nationale sédentaire était organisée, étaient requises de faire partir la moitié de leurs compagnies de grenadiers et de chasseurs (2).

L'exemple donné par Biron, approuvé par l'Assemblée législative, trouva promptement des imitateurs : tous les généraux s'empressèrent de requérir. Toute la France fut en rumeur ; les députations, appelées à Paris pour la fête de la Fédération, devinrent des foules.

Au milieu de ce tumulte éclate l'insurrection du 10 août : plus de royauté, plus de gouvernement ; c'est la Commune de Paris qui règne ; les agents qu'elle expédie partout sont plus puissants que les commissaires de l'Assemblée ; les massacres de septembre répondent aux clameurs qu'excite l'invasion.

« Sans doute — dit M. C. Rousset (3) — le patriotisme a envoyé beaucoup de citoyens aux frontières : qui pourrait compter ceux que la terreur y a fait aussi courir ? »

Nous croyons, pour notre part, que d'un côté la paresse, de l'autre la terreur ont fourni un large appoint (le plus large peut-être), aux soi-disant volontaires de 1792, surtout après et depuis le 10 août. Écoutons l'histoire, parcourons les rapports de témoins oculaires, et nous verrons bientôt quels rapports frappants existent entre les volontaires de 1792 et les *mobiles* de 1870-1871 qui n'en furent que les tristes copistes, trop fidèles imitateurs de leur indiscipline et de toutes leurs mauvaises passions.

Laissons d'abord la parole à M. Rousset (4) : « Qu'est-il sorti de cette mêlée confuse ? Ce qu'on trouve d'abord, ce sont les *fédérés* qui, de Paris où ils affluaient, étaient dirigés sur le camp de Soissons pour y être organisés. Il n'est plus question ici de ces bataillons dont tous les éléments,

(1) Réquisition du 11 août 1792, signée Biron.

(2) Décret du 24 juillet.

(3) P. 72.

(4) P. 73.

ayant une commune origine, pouvaient revendiquer le nom de tel ou tel département; avec des gens de toute provenance, on ne pouvait composer que des corps anonymes, des bataillons de *fédérés*, c'est tout dire. »

Cependant les Parisiens dominaient; les trois premiers bataillons organisés furent presque entièrement composés d'enfants de Paris, la plupart trop petits, chétifs, d'un pauvre physique, et hors d'état de supporter les fatigues d'une campagne (1). En même temps ces enfants de Paris étaient d'une exigence et d'une turbulence extrêmes; ils refusaient le pain de munition; ils voulaient du pain blanc; l'autre ne leur était donné, disaient-ils, que pour les envoyer à l'hôpital. C'était le prélude du fameux cri : *Nous sommes trahis!* »

Le 21 août 1792, le maréchal de camp Duhoux écrivait, de Soissons, au ministre de la guerre : Six cents hommes viennent de me dire : « Nous ne voulons pas camper, nous ne voulons pas de riz, nous ne voulons pas de pain de munition, nous voulons vingt sous par jour, ou nous ne servirons pas... »

» Point d'obéissance, point de commandant; volontaires avec volonté ne peuvent jamais remplir les vues de la nation, s'ils ne sont pas conduits par un vrai patriotisme (2). »

Le 4 septembre, au moment où Duhoux visitait les bataillons casernés à Reims, une foule de séditieux l'entoura réclamant des armes, l'accusant de les mener à la boucherie et de les trahir (3). En même temps, les fédérés du camp de Soissons arrêtaient au passage les farines destinées à l'armée du Nord (4).

Il y avait des optimistes qui croyaient bon de farder la vérité; tels étaient

(1) Le commissaire général Dorly, au ministre d'Abancourt; Soissons, 1^{er} août 1792.

(2) Duhoux à Servan, 21 et 29 août 1792.

(3) Duhoux à Servan, 5 septembre.

(4) Luckner à Servan, 6 septembre.

par exemple les membres de la commission de correspondance de la Législative, quand ils écrivaient à leurs collègues députés à Châlons (1) : « Nous voyons d'ici tout ce que vous allez avoir d'embarras et de peine pour crées pour organiser une armée avec les éléments qui vous sont fournis. Ne croyez pas cependant que toutes les troupes qui vous sont envoyées et qui partent chaque jour soient entièrement à former. Un grand nombre d'entre elles sont bien armées, bien équipées; la plupart entendent passablement bien les manœuvres et le maniement d'armes. Nous avons vu, entre autres, un bataillon de St-Roch qui égale en beauté et en tenue la troupe de ligne.

« La première revue se fait ici avec une assez scrupuleuse exactitude, et on vous débarrasse d'avance des enfants, des vieillards et des hommes d'une structure vicieuse qui, consultant plus leur ardeur que leurs forces, ne serviraient qu'à entraver vos opérations et à consommer des vivres qui peuvent être plus utilement distribués. »

La vérité vraie, c'est qu'il n'y avait ni habits, ni équipements, ni armées que pour le plus petit nombre, et que les revues ne se faisaient pas si exactement à Paris qu'il n'y eût encore beaucoup trop d'enfants, de vieillards et de malingres. Aussi les commissaires députés à Châlons étaient-ils d'avis de prendre un peu plus de temps pour faire de meilleurs choix. « Nous vous observerons, à cet égard, — répliquait la commission de correspondance, — qu'il serait peut-être dangereux de ralentir, selon vos désirs, la marche des citoyens armés et équipés qui partent des diverses communes voisines. L'enthousiasme, vous le savez, ne dure pas toujours; il est passager par sa nature même, et le Français, susceptible d'ardeur, l'est aussi de découragement. Si nous ralentissions trop le mouvement donné, serions-nous sûrs de le réveiller à volonté (2)? »

Billaud Varennes, commissaire de la Commune de Paris, arrivant à Châ-

(1) Le 8 septembre.

(2) 13 septembre 1792.

lors le 8 septembre, s'étonnait de n'y trouver encore que trois ou quatre mille hommes. Deux choses l'avaient vivement frappé sur sa route; l'une était ce cri général : *Où sont nos troupes de ligne?* L'autre était l'attitude et le langage des volontaires qu'il avait rencontrés revenant de Verdun: ils assuraient que les Prussiens étaient de braves gens, point méchants au peuple et se bornant à dire : « Restez tranquilles, d'autant mieux que vous êtes trahis partout, et que, par conséquent, votre défaite est assurée. »

« On conçoit — ajoutait Billaud Varennes, — quelle impression funeste doit faire un pareil langage, quand surtout il est rapporté avec l'air de la conviction par ceux-là même qui devraient le désavouer et le combattre. » Il terminait ainsi : « Sans la discipline militaire, une armée est plus nuisible qu'utile à l'État (1). »

C'était sur tous les points à peu près la même chose. On criait toujours à la trahison, à la moindre alerte. Sur un simple soupçon d'espionnage, un homme était mis à mort sans autre forme de procès et de jugement. Voici ce que, de son côté, le général Labourdonnaye écrivait de Châlons, le 18 septembre, au ministre : « Nous avons été et nous sommes dans la position la plus pénible ici. Le désordre est dans toutes les distributions; c'est le pillage. Quelques compagnies de Paris arrivent avec de bonnes intentions; d'autres laissent commettre le désordre. Ensuite l'insubordination des troupes de nouvelle levée qui trouvent le pain de munition moins blanc que celui de Paris et excitent toute sorte de mécontentement. Les boulangers sont pillés depuis deux jours; on nous menace... Je suis obligé d'arrêter l'arrivée des troupes qui nous dévorent au lieu de dévorer l'ennemi... Tout ce désordre vient du mauvais esprit des quatre cinquièmes de ces troupes, de leur départ trop précipité. Il y en a qui me disent avec assez de franchise qu'ils n'ont jamais manié un fusil et qu'il faudrait au moins quelques jours pour les rendre capables de servir; ceux-là ont raison et ce ne sont

(1) Bulletin des commissaires de la commune de Paris, du 9 septembre 1792.

pas les pillards. En effet, les bataillons de volontaires nationaux n'ont été utiles qu'après deux mois de formation... Il faut espérer que le petit nombre de bons citoyens qui se trouvent au milieu de ces foules méfiantes et méchantes pourra en tirer quelque parti. »

Sur ces entrefaites, Labourdonnaye fut nommé au commandement de l'armée du Nord; en lui adressant de Sainte-Menehould ses félicitations, Dumouriez ajoutait : « J'ai été plus brave que vous pour mon adresse à l'armée de Châlons; je l'ai fait publier ici à l'ordre aux sept bataillons que vous m'avez envoyés; ils ont été très-souples et m'ont promis monts et merveilles. Je leur tiendrai parole et ne les raterai pas; si je ne prenais ce parti, ils ruineraient mon armée et finiraient par me pendre, ce que je ne suis point du tout d'humeur à endurer (1). »

Pendu ou égorgé, l'un vaut l'autre. Le 24 septembre, Labourdonnaye écrivait de Châlons au ministre de la guerre : « Vous ne savez pas qu'en retardant de m'envoyer un ordre direct de venir me concerter sur l'expédition de Flandres, vous me laisserez égorgé ici. On a tué aujourd'hui un lieutenant colonel; on m'a averti ce soir que M. Duhamel, qui a cherché à prévenir ce mal, est menacé; on m'a fait dire très-affirmativement que je l'étais aussi... Quelque parti que l'on prenne, si M. Santerre ne vient pas raccorder et subordonner la force armée de Paris, nous sommes perdus non pas par les ennemis, mais par nos désordres. »

Un exemple va prouver si Labourdonnaye disait vrai.

Quatre déserteurs prussiens étaient venus se rendre à Rhétel; des volontaires parisiens, appartenant aux bataillons *Républicain* et *Mauconseil*, rencontrent ces malheureux, les saisissent, et malgré les efforts du général Chazot, qui est menacé d'être expédié lui-même, ils les massacrent presque sous ses yeux. « Il est impossible, écrit, le 7 octobre, dans son rapport à Dumouriez le général Chazot, il est impossible d'entreprendre quelque

(1) 19 septembre 1792.

chose avec de pareilles troupes qui méprisent les lois, dévastent, ne connaissent ni discipline, ni obéissance, et sont des *volontaires dans toute l'étendue du mot*. Je défie, sans de nouveaux décrets d'en tirer le moindre avantage; ils n'inspirent que l'effroi aux citoyens. Si la cavalerie légère me parvenait, je les enverrais aussitôt au feu, pour voir s'ils savent aussi bien se battre que massacrer. »

Servan, ministre de la guerre, fut toujours l'auxiliaire zélé des généraux dans leurs efforts pour le rétablissement de la discipline, mais il ne partageait pas l'enthousiasme qu'excitait dans beaucoup de cerveaux exaltés le grand mouvement d'hommes provoqué par les appels de la Législative. Les campagnes s'étaient plaintes d'être dépeuplées au moment même de la moisson; l'industrie, le commerce, les professions libérales avaient fait, comme l'agriculture, des réclamations qui furent appuyées par Servan lui-même. C'est ainsi qu'il écrivait, le 25 août, au président de la Législative : « Ne pas s'empresser de servir sa patrie, dans une circonstance comme celle dans laquelle nous nous trouvons, est devenu un grand crime aux yeux de tous les citoyens français; cependant tous n'ont pas le soin de prendre les armes, tous même ne peuvent pas les prendre. Leur fortune, leurs affaires, les besoins de leur famille, nos arts, nos manufactures, notre commerce, nos besoins réciproques et journaliers nécessitent qu'une grande partie des citoyens travaillent, tandis que les autres se dévouent à la défense de la patrie. Ce sont ces vérités qui font désirer à la plupart des grenadiers des gardes nationales, requis dans ce moment par les généraux, de ne servir que pendant l'espace d'un mois et d'être relevés, après ce temps, par la moitié des compagnies qui n'auront pas marché. »

Après le ministre de la guerre, c'est par les généraux dont il résume l'opinion qu'il faudrait continuer cette enquête. Quelques citations, entre mille, suffiront, et d'ailleurs de plus longs détails nous entraîneraient hors des limites de cet article qui doit être à la fois concis et précis.

Kellermann, écrivant à Servan, à la veille de Valmy, pour lui faire con-

naître l'état des nouveaux bataillons de volontaires qui lui arrivent tous les jours, s'exprime en ces termes énergiques : « La plupart de ces soldats, sans armes, sans gibernes, et déguenillés de la manière la plus pitoyable, ne peut et ne saurait être de la moindre utilité; ce serait sacrifier ces braves gens, dans un moment d'affaire, en les exposant aux coups de fusil. D'un autre côté, le désordre qui pourrait s'ensuivre pour le reste des troupes, par la fuite des gens hors d'état de combattre, faute d'armes et d'ensemble, pourrait entraîner les suites les plus funestes pour le bien de la chose. Je viens donc de prendre le parti de renvoyer sur les derrières ces bataillons de nouvelles levée. »

Custine, Montesquiou, Aubry sont du même avis que Kellermann. Comme Montesquiou, et par une même recherche de popularité, Custine avait d'abord témoigné beaucoup de goût pour les volontaires; quand il eut sérieusement à agir avec eux, il dut rabattre de son optimisme. Le jour où il était entré à Spire, il se vantait, grâce à l'empire qu'il exerçait sur ses troupes, de l'avoir préservée des horreurs du pillage. Quarante-huit heures après le désordre avait éclaté; trois bataillons, affectés spécialement à la protection des habitants, étaient les premiers à donner le pire exemple. « Un bataillon de grenadiers volontaires nationaux surtout se portait aux derniers excès (écrivait-il au ministre de la guerre); une compagnie dans ce bataillon, conduite par son capitaine et deux sous-officiers brisait les armoires, emportait meubles, argenterie, en annonçant que ce pillage était légitime... » Si Custine était embarrassé, Montesquiou l'était bien davantage : car sa première opinion, si hautement professée sur la supériorité des volontaires, lui rendait bien plus difficile de se dédire. Très-justement on l'accablait de volontaires et on lui retirait ses troupes de ligne.

« Il m'est bien démontré — disait Aubry, — que, quant à présent, l'organisation des bataillons de volontaires nationaux est mauvaise, que c'est là où est la cause radicale de leur indiscipline; car un homme instruit et sans passion, qui connaît tous les mouvements du cœur humain, ne peut pas se

persuader que, dans l'état militaire surtout, où tous les devoirs sont renfermés dans une obéissance passive, cette obéissance puisse exister dans son entier du volontaire à son officier qu'il a fait lui-même. »

Aubry avait parfaitement raison; le grand vice était dans l'organisation même des volontaires; au Nord comme au Midi, le désordre était le même.

Le bataillon des *Amis de la République* et le bataillon des *83 départements*, de passage à Nancy, envahissent le Musée, la Bibliothèque, le Palais de justice, et, sous prétexte de détruire les emblèmes de la ci-devant tyrannie, laèrent et brûlent des tableaux de prix, *avec une barbarie digne des Vandales*, c'est l'expression du Conseil général de la commune. Des emblèmes, les fédérés des *83 départements* n'hésitent à passer aux personnes; ils parlent de forcer les prisons, d'y égorger les détenus soupçonnés d'émigration, de courir même par la ville couper la tête aux aristocrates. Le commandant militaire est obligé de mettre la garnison sous les armes. Ces bataillons allaient rejoindre l'armée de la Moselle, que Beurnonville conduisait à l'attaque de Trèves. « Une grande partie, — écrivait l'honorable maréchal de camp Labarolières, — ne sont plus les enfants de l'honneur, mais les compagnons du crime et de la débauche. Chaque jour, chaque heure apprend de nouveaux désastres, et s'ils sont envoyés dans les pays qui sont hors de notre territoire pour y manifester les sentiments d'un peuple libre et vertueux, leur conduite fait regarder notre nation comme une société de voleurs et de pirates... Les prisons sont pleines de ceux qui dans leur délire ont été les plus maladroits à s'esquiver; car il y a tant de coupables qu'il faudrait une moitié de l'armée pour réprimer l'autre; et si l'on ne fait pas promptement des lois les plus sévères et les plus dictatoriennes pour effrayer les malveillants, on ne parviendra pas de sitôt à extirper l'opinion malheureuse qu'en pays ennemi tout leur appartient et qu'ils peuvent piller impunément. Il y a même des officiers qui sont assez ineptes pour les entretenir dans cette licencieuse opinion, ou assez méchants pour capter leur bienveillance par cette indulgence coupable. »

Le témoignage de Beurnonville est peut-être le plus considérable de tous : « Beaucoup de volontaires — dit-il, — se portent à des excès si incroyables de pillage, tant sur le territoire français que sur le territoire ennemi, qu'ils abandonnent jusqu'au champ de la victoire pour se livrer à cette passion insatiable, et que, souvent même, il est impossible de les rassembler au moment d'une retraite, quand elle devient nécessaire... Il est urgent que la Convention nationale enjoigne aux municipalités de renvoyer aux armées et sur les frontières tous les officiers et soldats volontaires qui, spontanément et sans permission, ont fui de leur camp ou de leur cantonnement. J'ai des bataillons de 600 hommes réduits à 420, et des compagnies à neuf hommes. Malgré les plus grandes précautions, ils fuient. Il en résulte, non-seulement une perte d'hommes qui diminue la masse de nos armées, mais encore des armes qu'ils emportent. »

Il insistait, le 27 novembre : « La désertion des volontaires est telle qu'une compagnie, ce matin, était réduite à un sous-lieutenant et un sergent. » Paris, le 29 : « Il n'y a pas de jour, depuis que je suis en marche, où il ne déserte 400 et 450 volontaires ; enfin je n'en excepte pas même les officiers. » Le 4^{or} décembre, il évaluait à 2,000 hommes le nombre de ceux qui l'avaient déjà quitté.

Ce n'était point seulement aux armées de la Moselle et du Rhin qu'on signalait la désertion des volontaires. Les commissaires de la Convention envoyés en Belgique auprès de Dumouriez, mandaient, le 4 décembre, qu'ils avaient trouvé les routes couvertes de volontaires qui revenaient vers Paris avec armes et bagages. Les nouvelles de l'armée de Custine n'étaient pas plus satisfaisantes. « Outre un grand nombre de déserteurs qui rentrent en France avec des passe-ports contrefaits, — écrivait Desportes, — beaucoup de volontaires nationaux ont abandonné publiquement leurs drapeaux, en vomissant des injures contre le général, auquel ils reprochaient de les avoir menés à la boucherie. »

Ce qui compliquait les difficultés déjà bien grandes, c'est que Paris était

l'admirateur, le partisan décidé des volontaires de toute sorte, organisés ou non ; il tenait plus au nombre qu'à la qualité. En somme, on ne savait — tant était grand le désordre, — ni l'emplacement ni le chiffre des bataillons soi-disant en activité, et qui se composaient d'anciens corps en train de se fondre, d'autres en train de se faire aux dépens de ceux-là, de compagnies franches de toute origine et de toute forme, pour la plus grande part inconnues du ministère et aussi inconnues de l'ennemi, mais trop bien connues des populations qu'elles pillaient et vexaient.

Le 24 février 1793, la Convention fit une réquisition de 300,000 hommes de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, que l'on voulait amalgamer avec les troupes de ligne dont les cadres étaient très-dégarnis. Mais, cela ne remédia à rien, ou plutôt ne fit qu'empirer le mal ; car, le mauvais esprit des volontaires déteignait sur les troupes réglées et achevait de ruiner le peu d'esprit de discipline qui pouvait y subsister encore.

Ce fut la mauvaise conduite des volontaires qui acheva d'aigrir Dumouriez ; leurs fautes et leur indiscipline doivent tenir une grande place parmi les causes de sa défection qu'elles expliquent jusqu'à un certain point. Pour l'armée, cette catastrophe parut devoir entraîner des suites redoutables. La récente organisation militaire, à peine décrétée, y faillit disparaître. Dans les plus ardents foyers du jacobinisme, on exaltait les volontaires, on maudissait les troupes de ligne. Cependant, Kellermann réclamait immédiatement l'amalgame ; il voulait, par le rapprochement du volontaire et du soldat, faire cesser au plus tôt l'antagonisme dont se prévalaient, tout en excitant, les ennemis mortels des troupes de ligne.

Malheureusement, à côté des représentants du peuple aux armées qui voulaient une organisation sérieuse, il y avait les commissaires du pouvoir exécutif, ceux surtout que le jacobin Vincent avait choisis parmi l'élite des fougueux *Cordeliers*, et qui portaient avec une ardeur sauvage la désorganisation dans les troupes. Le principal objet de leur mission, et ils s'en faisaient gloire, était de *travailler fortement le soldat*, de l'animer ou de

le mettre en défiance contre ses officiers, de l'initier aux principes de Marat et d'Hébert, par la lecture du *père Duchêne* et du *Journal de la Montagne*. Malheur aux officiers, aux généraux, même aux représentants du peuple qui contrariaient les passions et les pratiques des ultra-révolutionnaires! « Il est temps enfin — écrivait le commissaire Celliez au ministre de la guerre, — si nous voulons vaincre, que l'armée soit purgée de tous les scélérats qui l'infectent, et qu'ils soient remplacés dans tous les grades par de vrais *sans-culottes*. Ce sera alors, mais seulement alors, que nous pourrons compter sur des succès et consolider enfin l'édifice sacré de la liberté... »

Sans-culottes! c'est sans souliers, sans habits et parfois même sans armes qu'étaient les volontaires. *Consolider* a toujours été le mot et le dada de tous les gouvernements révolutionnaires, en 1792 comme en 1873.

Quinze jours plus tard, poursuivant leur campagne contre la troupe de ligne, les commissaires Celliez et Varin, proposent, pour en finir, non pas de fondre les volontaires dans ces corps réguliers mais d'annexer la ligne aux volontaires; tout justement l'opposé de ce que demandaient le bon sens et surtout la prudence les plus élémentaires. « Les soldats de ligne — disent-ils — seront tous bons, quand ils seront dispersés et incorporés avec des patriotes... »

Dès lors commence à l'armée du Nord, par les soins de Celliez et de Varin, la distribution des journaux dont il a été parlé ci-dessus; le résultat prévu ne se fit pas attendre: « On pense maintenant à l'armée comme à Paris, on y raisonne de même; et l'esprit public qui règne parmi les soldats qui la composent est celui dont tous les bons républicains sont animés... Il nous serait impossible de vous peindre le changement qui existe dans l'armée depuis quinze jours... »

« Nous pensons que rien n'est plus propre à fortifier l'esprit public qui se développe à l'armée que la lecture des papiers; le *père Duchêne* surtout produira le meilleur effet... »

Bientôt, nouvelle charge contre les troupes de ligne, surtout contre les officiers. « Les officiers sont dans les plus mauvais principes ; ils conservent encore l'amour et le désir d'avoir un roi... Il n'est pas de moyens qu'ils n'emploient pour corrompre l'esprit de leurs soldats et leur faire servir leurs projets liberticides.

» Il est donc instant, si l'on veut tirer un parti avantageux des soldats de ligne qui ne sont qu'égarés, de les incorporer dans les bataillons de volontaires. Par là on obtiendra le double avantage de les entourer de patriotes qui les éclairciront (*sic*) et les forceront à marcher dans le sentier du patriotisme...

» Mais il est encore une autre mesure à prendre si l'on veut s'assurer du succès de nos armes, c'est de chasser sans miséricorde tous les nobles de nos armées, quels que soient les grades qu'ils y occupent... Il semble en vérité, que la cause de la liberté ne mérite aucune considération et que l'on prenne tous les moyens de rendre nuls les efforts des républicains qui combattent pour la consolider. »

Parmi les renseignements les plus curieux sur l'état physique et moral de l'armée, au mois de juillet 1793, il faut citer tout d'abord une lettre de Vezu au président de la Convention. « Je sais — disait Vezu, — que des gens accoutumés à calculer paisiblement dans leur foyer, voient dans chaque soldat des *Mucius*, dans tous les chefs des héros, et dans tous les Français de vrais soldats. Qu'ils calculent mal, les pauvres gens ! Qu'ils se transportent donc au milieu de nos armées ; qu'ils y voient la vérité toute pure ; ils jugeront qu'il est aisé à un orateur de former en un instant des armées redoutables. Défiez-vous de pareilles gens, car ils ne cherchent qu'à vous tromper.

» Si l'on vous dit que l'armée est organisée, on vous trompe ; si l'on vous dit que les 300,000 hommes décrétés sont rendus à leurs postes, l'on vous trompe encore ; car il est bien démontré qu'il n'en existe que la moitié dans les armées, et dans ce nombre, un tiers, aux yeux de la République entière,

est incapable de service. Les uns sont atteints de maladies incurables, les autres sont imbéciles, d'autres borgnes, bossus, boiteux. Les uns sont trop âgés, les autres trop jeunes et trop faibles pour soutenir les fatigues de la guerre (et ce n'est pas le plus petit nombre) ; d'autres enfin sont si petits que leurs fusils leur passent la tête d'un pied.

► Voilà les hommes sur qui on se repose du salut de la République ; et pourquoi ? Parce que les corps administratifs, pour former leurs contingents ont ramassé dans les villes ce qu'ils ont trouvé, tous les mauvais sujets du coin des rues, les gens sans aveu ; et dans les campagnes on a recueilli tous les malheureux, tous les vagabonds, enfin tout ce qui pouvait troubler leur douce tranquillité. Tels sont les hommes qui ont remplacé de braves soldats. On a entendu par ce moyen purger la France, je le crois ; mais aussi ce n'est pas avec de tels individus qu'on peut repousser les ennemis...

► A Rome, il n'y avait point de distinction ; le riche, comme le pauvre, était à son poste... En France c'est bien autrement : on décrète à la hâte une armée, elle se lève de même, on prend tout ce qu'on trouve ; le nombre d'hommes complet, on les habille, on les nourrit ; on envoie ces gens-là à l'armée, qui la plupart sont incapables de servir ; on les réforme, ils retournent dans leur pays, leur promenade coûte beaucoup à la nation, et l'on n'a point de troupes.

► Un autre abus non moins dispendieux et qui mérite la plus grande attention, c'est l'existence de différents corps qui se sont créés eux-mêmes, très-bien complets en officiers, mais qui n'ont point de soldats. Cinq bataillons sont composés de 349 officiers et sous officiers qui n'ont que 342 fusiliers à commander.

► Il y a aussi des abus criants dans la distribution des places de généraux à certains individus qui ne sont connus que par leur mauvaise conduite, sans aveu, sans talents, flétris dans l'esprit public, et qui, avant la révolution, ne vivaient que d'intrigues, d'escroqueries... Avec de tels chefs comment veut-on que la France ne soit pas trompée, battue et trahie ?

La rudesse de Vezu eut un plein succès ; la Convention décréta le servi e personnel, la réquisition permanente, la *levée en masse*.

Les dangers de 1792 étaient revenus, plus grands encore ; ce fut pour les conjurer que l'on eut recours à la *levée en masse*, mais pour déguiser ce qu'avait de foudroyant une telle mesure, voici le tempérament indiqué par les trois commissaires de l'Assemblée législative qui l'avaient tentée. « Il importe surtout de persuader aux citoyens, tant des villes que des campagnes, qu'il ne s'agit que d'un rassemblement extraordinaire, d'une réunion momentanée de toutes les forces pour chasser l'ennemi commun, l'expulser des frontières ; qu'en excitant ainsi tous les citoyens à se lever et à s'armer pour la défense commune, ce n'est point un engagement ni un enrôlement qu'on veut leur faire contracter, mais une simple disposition subite et spontanée pour mieux assurer l'expulsion de nos ennemis ; que la conservation des moissons et les travaux de la campagne exigent une opération vive et dont les succès soient certains, et qu'aussitôt qu'elle sera terminée, chaque citoyen sera libre de retourner dans ses foyers... »

Au fond, comme les faits le prouvèrent aussitôt, la *levée en masse* et la *réquisition* étaient une seule et même chose.

L'essai de 1792 n'avait point réussi ; les essais de 1793 ne réussirent pas d'une façon beaucoup plus satisfaisante. On a peine à comprendre les illusions profondes que se faisaient à cet égard les hommes soi-disant politiques d'alors ; il faut lire leurs rapports boursoufflés pour se rendre compte de leur enthousiasme, d'ailleurs renaissant au bout de plus de soixante ans et aboutissant aux mêmes effroyables résultats, le massacre *en masse*.

« Une guerre de tactique ne suffit pas pour repousser les barbares ; il faut — s'écriaient les représentants du peuple, Elie Lacoste et Peyssard, — que tous les citoyens en état de porter les armes, il faut que le peuple entier se lève en masse *pour les écraser*. Apprenons une fois pour toutes à ces barbares ce que c'est que *la guerre de la liberté!*... Armez-vous de

faulx, d'espontons, de piques, de lances, de fusils et de pistolets, n'importe de quelles armes ; elles deviendront dans vos mains celles de la victoire... »

Quel lyrisme ! Mais il faut voir la réalité. Il faut se défier des chiffres, quand le gouvernement d'alors en donne ; quand les chiffres manquent, l'information n'a plus aucune valeur. Or, cette levée en masse et cet enthousiasme indescriptible des populations se réduisit, en fin de compte, à un résultat à peu près nul. Beaucoup de déserteurs et pas mal de transfuges à l'ennemi, voilà le total presque toujours. Et quand ils consentaient à attendre l'ennemi ou même à l'aller trouver, veut-on savoir quelle était leur attitude guerrière ? Que l'on écite un général improvisé, dont le récit, à la fois emphatique et naïf, vaut la peine d'être transcrit.

• Je partis — dit Elie (4), — avec 3,500 hommes dont les deux tiers étaient des hommes inexpérimentés, fournis par les nouveaux bataillons de *la masse* et les recrues des anciens corps. Quelque peu nombreux que fussent les hommes expérimentés qui se trouvaient dans ma petite armée, j'ai marché, persuadé de la victoire, espérant que l'amour de la patrie, le caractère du soldat républicain et le désir de vaincre les tyrans équivaldraient au moins à l'expérience et seraient funestes à nos ennemis.

• Après avoir harangué ma troupe, j'ai entendu dans tous les rangs des cris redoublés de : *Vive la République ! Vive la Montagne ! Ça ira !* Ces voix patriotiques et républicaines m'ont présagé le succès de mon expédition. Le cœur rempli de confiance, orgueilleux et fier de conduire les soldats de la liberté contre ceux des despotes, j'ordonne la marche. Je m'étais fait flanquer et éclairer par quelques compagnies de chasseurs. La marche détournée de ces éclaireurs épouvanta quelques compagnies des bataillons de *la masse* ; ces hommes à qui la guerre est inconnue furent tellement persuadés de voir l'ennemi qu'ils tirèrent sur nos bataillons et en blessèrent quelques-uns.

(4) Le héros des vainqueurs de la Bastille.

» Vers une heure et demie du matin, une garde avancée se laissa surprendre. Comme les feux de l'ennemi étaient vifs, et que les nouveaux bataillons de *la masse* n'avaient jamais entendu siffler les balles à leurs oreilles, la crainte la plus lâche s'empare de leur cœur, et au lieu de rester en bataille comme plusieurs braves corps, la confusion se mêle parmi eux ; ils crient. « Nous sommes perdus ! » ils sont même épouvantés du feu bien suivi que font nos braves canonniers, et ils fuient en renversant ceux qui attendaient l'ennemi de pied ferme. Secondé par tout l'état-major et par plusieurs braves officiers, je cherche à les rallier : les cris de la lâcheté et les hurlements étouffent les voix vraiment républicaines, et, ne pouvant nous faire entendre, je fis battre la charge...

» Je me proposais d'attaquer l'ennemi au point du jour, quand celui-ci, profitant d'un brouillard très-épais, s'avança doucement et nous attaqua. Les obus et les boulets qui tombaient près de la seconde ligne, composée de *la masse*, jetèrent de nouveau la confusion et le désordre dans ces bataillons. Ils font feu sur la première ligne, qui se trouvait ainsi attaquée en front par l'ennemi et en queue par les nôtres. Non contents d'avoir détruit plusieurs de nos braves en les attaquant par derrière, ils crient : « Sauve qui peut ! » et ils fuient, en jetant leurs fusils, leurs sacs et leurs cartouches sur leur passage.....

» Je n'ai cependant pas dû m'attendre à grand'chose de la part de soldats sans expérience qui n'avaient jamais vu le feu et que le souvenir de ce qui les attache à la vie animait peut-être plus que le sentiment de vivre libres ou de mourir.

» Si ces malheureux eussent eu la prudence de ne se donner pour chefs que des hommes instruits dans l'art de la guerre, ils eussent eu des officiers qui auraient soutenu leur courage chancelant et qui leur eussent inspiré quelque confiance ; mais les officiers qui les commandaient, qui avaient eux-mêmes besoin d'encouragement, pouvaient-ils faire concevoir d'eux quelque bonne opinion et faire partager à leurs soldats une bravoure et une fermeté

qu'ils étaient loin d'avoir, puisque plusieurs d'entre eux mirent leurs épau-
lètes dans leur poche pour ne pas être reconnus comme officiers dans
leur fuite ? »

« On n'improvise pas des soldats ; — dit très-bien M. C. Rousset (1) ; —
les revers multipliés qui répondirent d'abord aux fanfaronnades des jacobins
furent la preuve d'une vérité qu'ils accusaient d'être contre-révolutionnaire,
et cette preuve, ce ne fut pas seulement dans la lutte contre l'Autriche et
la Prusse qu'elle éclata, ce fut aussi, ce fut surtout dans cette lutte gigan-
tesque où la République fallit périr, lutte de volontaires contre volontaires
qui s'appelle la guerre de Vendée. »

L'insubordination et la désertion *en masse* étaient de plus en plus à
l'ordre du jour dans les rangs de cette tourbe d'homme qu'on appelait, sans
honte par antiphrase, des *volontaires* et qui furent l'opprobre et la ruine
de l'armée française jusqu'au jour où le premier Empire vint épurer et re-
constituer enfin cette vaillante armée sur ses véritables bases.

(1) P. 275.

LA SORBONNE ET L'IMPRIMERIE

Un fait à peu près inconnu, à notre époque qui se vante cependant de savoir tant de choses ! c'est que c'est au clergé que revient l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie en France et de l'y avoir sans cesse développée, depuis son origine jusqu'à nos jours.

Ce seul fait bien prouvé suffirait à établir victorieusement que le clergé n'a jamais négligé aucune occasion de servir le progrès, en se mettant à sa tête et en lui donnant tous les développements possibles et désirables dans l'intérêt des masses, — ces masses dont on ne cesse de parler et pour lesquelles, en somme, nos modernes utopistes ne font rien, si ce n'est d'exciter toutes leurs mauvaises passions et retarder ainsi la vraie et heureuse expansion de leurs forces dont l'emploi bien dirigé opérerait des merveilles...

Inventée en Allemagne, vers 1450, l'imprimerie ne pénétra cependant en France que dix-neuf ans après ses premiers essais déjà si remarquables, mais dont les produits apportés à Paris ne réussirent d'abord qu'à exciter la jalousie des copistes, qui croyaient voir leur industrie anéantie par l'art nouveau.

Ce fut seulement en 1469 que Guillaume Fichet, docteur de Sorbonne, recteur de l'Université de Paris, et que son ami Jean de la Pierre firent venir de Mayence dans cette capitale, Ulric Gering de Constance, Martin Crantz et Michel Friburger de Colmar, qui les premiers y introduisirent l'art de l'imprimerie.

« On n'avait point encore imprimé avant ce temps dans aucune ville de France. C'est Paris, la mère et la nourrice des arts, qui a commencé et tracé le chemin à toutes les autres : de sorte qu'Ulric Gering et ses deux associés doivent être appelés avec raison les premiers imprimeurs non-seulement de cette ville mais aussi de tout ce grand royaume (1). »

Quelques détails biographiques sur les deux promoteurs de cette importante décision, dont les résultats ont été aussitôt inappréciables au point de vue littéraire, intéresseront à coup sûr le lecteur.

« Guillaume Fichet, Savoyard, avait été élevé dans l'Université de Paris, dans un temps où l'étude des lettres humaines était négligée, la pureté de la langue latine inconnue et presque éteinte par les termes barbares de la philosophie. Comme il était homme de grand courage, de grande lecture et fort éloquent (2), il entreprit d'y faire revivre les belles-lettres et d'y remettre l'éloquence dans son éclat. Pour venir à bout de ce dessein, outre les leçons de l'Écriture sainte et celles de Philosophie qu'il donnait le matin dans les écoles de Sorbonne, il se chargea encore d'y faire une autre leçon de Rhétorique après midi, et continua cet exercice pendant dix-huit ans (3), même après avoir pris le bonnet de docteur. Il réussit, et depuis son temps on a toujours vu l'éloquence fleurir à Paris, où elle fut cultivée avec soin et enseignée méthodiquement par cette mère des Universités.

« Il fut élu recteur en l'année 1467. Il arriva en ce temps une affaire où il acquit de l'honneur et de la réputation. Quelqu'un avait donné avis au roi (Louis XI) de prendre les plus forts écoliers et d'en faire des compagnies réglées de soldats, dont il se servirait dans le besoin. Fichet assembla toutes les Facultés et fit sur ce sujet une harangue fort éloquente. On députa à Sa Majesté qui écoula les raisons de l'Université et n'exécuta rien de ce projet.

(1) A. Chevillier, l'Origine de l'Imprimerie de Paris (1694, in-4°), p. 27.

(2) Magni vir animi, doctrina et dicendi arte potens. — Gagnin, Hist. franc. lib. X, cap. VII.

(3) Chevillier, l. c. sup. p. 27, note au bas de la page.

Il n'encourut point pour cela les disgrâces du roi ; au contraire, étant connu à la Cour pour homme d'esprit et grand orateur, il fut employé dans les traités et les conférences qui se firent avec les gens du duc de Bourgogne (1).

« Sa réputation vola jusqu'à Rome et lui acquit l'estime et l'amitié du cardinal Bessarion (2), le plus éloquent homme de son siècle. Ce cardinal écrivit à Fichet et lui envoya de ses harangues, avec quelques traductions de celles de Démosthène. Il le pria d'exciter Louis XI à tourner ses armes contre les Turcs et de recommander l'intérêt des chrétiens aux prières des saintes communautés de France. Ce que Fichet exécuta. On en a encore en Sorbonne une lettre manuscrite, qu'il écrivit au général des Chartreux et à tous les religieux de cet Ordre sur ce sujet. Et j'ai vu dans la bibliothèque des Pères Célestins de cette ville sa lettre écrite pour la même raison au prieur de cette maison, à qui il envoie les harangues et les traductions du cardinal, qu'il avait fait imprimer dans le collège de Sorbonne par Ulric Gering.

« Sixte IV fit venir Fichet à Rome (3), sur la fin du mois d'octobre 1471, et le prit pour son camérier, après lui avoir donné un bénéfice. Ce que Fichet ayant mandé à Paris, au recteur (4), celui-ci assembla aussitôt l'Université aux Mathurins, où il fut résolu qu'on écrirait au pape pour l'en remercier (5). Son mérite fut bientôt connu à Rome par les discours éloquents et les sermons qu'il faisait devant le sacré collège. Le pape lui donna la dignité de grand pénitencier » et songeait à l'élever au cardinalat, mais la mort de Fichet arrivée prématurément ne permit pas à Sixte IV de réaliser ce désir.

(1) *Post gestam à me regiam legationem*, — Fichet, *In perorat lib. Rhetor.*

(2) Chevillier, p. 28, note *b* au bas de la page.

(3) *Nonvana est ratio cur sixtus in urbe receptum Fichetum voluit*, etc. — Gaguin, in *Épigramm.*

(4) *Ad cubiculatus tanti Patris dignitatem et onus pervenisse.*

(5) Chevillier, p. 29, note *b* au bas de la page.

« Si Guillaume Fichet inspira dans les esprits l'amour de l'éloquence et des belles-lettres, Jean de la Pierre, Allemand, fut un de ceux qui l'aidèrent dans ce dessein. Il avait étudié parfaitement la langue latine et commença de l'enseigner dans sa pureté. Il eut d'illustres disciples. On remarque entre les autres Frédéric, marquis de Bade, qui fut depuis évêque d'Utrecht, et le restaurateur de la langue hébraïque, Jean Reuchlin, qui se faisait un honneur de se dire écolier de l'Université de Paris et disciple du docteur de Sorbonne Jean de la Pierre. La Pierre se mit en peine de donner cours à quelques livres où on pouvait apprendre le latin purement. C'est à quoi il s'appliqua quand il eut fait venir les imprimeurs. Non-seulement il leur choisit de bons auteurs, sur lesquels il travailla lui-même, mais il excita aussi des gens de lettres à le faire.

« Jean de la Pierre fut élu recteur de l'Université en 1468 et prieur de Sorbonne en 1467, pour la première fois ; en 1470, pour la seconde.

« La philosophie des Nominaux faisant alors quelque progrès, il crut qu'il était du bien public de l'empêcher et enseigna pour cette raison plusieurs cours de la philosophie d'Aristote, comme de celle qu'il estimait la plus propre pour expliquer les mystères de la religion. Et quand le roi Louis XI fit assembler les quatre Facultés pour avoir leur avis sur cette philosophie qui faisait bruit et pour qui plusieurs esprits commençaient à s'échauffer, étant alors docteur il donna son suffrage avec tout le corps de l'Université pour la philosophie qu'on appelait réelle, contre celle des Nominaux qui fut proscrite et bannie par un arrêt du roi (1). Mais, la Pierre s'appliqua plus à l'étude de la théologie et des saintes Ecritures qu'à aucune autre science (2) ; aussi y devint-il fort savant. Et c'est sur quoi l'abbé Trithème lui donne plus de louange dans l'éloge qu'il a fait de ce docteur (3).

(1) Naudé, p. 203 de son addition à l'Hist. de Louis XI.

(2) Non tantum sacris litteris, quæ tua provincia est, magnopere studeas, sed, etc.
— Fichet.

(3) Trithème, de Scriptor. eccles. in Joan. de Lapide.

« On fonda de son temps deux Universités, celle de Bâle en l'année 1460 et celle de Tubingue en 1477. Il fut appelé à cette dernière pour en faire l'établissement, et dans celle de Bâle il enseigna la philosophie. L'évêque de Bâle, connaissant son grand mérite et le talent qu'il avait pour la prédication, le fit charoïne théologal de son église; ce qu'il ne voulut accepter, dit Trithème, qu'après avoir quitté les bénéfices dont il était déjà revêtu (4). Mais, enfin il préféra la pauvreté évangélique à toutes les fortunes du siècle, il se dépouilla encore de celui-ci et se fit Chartreux à Bâle.....

« Ce sont là les illustres auteurs de l'imprimerie de Paris dont le premier établissement est dû au sage dessein qui en fut projeté et concerté dans la maison de Sorbonne entre ces deux savants hommes, les premiers et les plus considérables de ce collège, dans la vue d'un grand avantage pour les gens de lettres et pour les écoliers de l'Université. L'exécution de ce dessein parut facile par les habitudes et les connaissances que la Pierre avait en Allemagne. Il y a même des conjectures assez fortes pour croire qu'il était ou de même ville ou de même diocèse qu'Ulric Gering; et je ne doute point que ce ne fut un puissant motif à ces premiers imprimeurs pour se résoudre à venir à Paris, s'y voyant invités et attendus par un habile homme de leur nation, qui parlait le même langage, qui leur offrait le collège de Sorbonne pour y exercer leur art, ses soins pour leur préparer des copies, voir les épreuves et les aider dans leurs éditions. Ulric et ses associés ayant dressé leurs presses dans une salle de la maison de Sorbonne, au commencement de l'année 1470, les premiers livres qu'ils imprimèrent cette année-là et les suivantes furent Florus, Salluste, Térence, Virgile, Juvénal, les *epistolæ Phalaridis*, les *Opera philosophica* et les *Tusculanes* de Cicéron; en outre ils ont contracté une dette de reconnaissance envers leurs protecteurs, et ils imprimèrent les épîtres du cardinal Bessarion à Guillaume Fichet, son

(4) Post liberam plurium beneficiorum dimissionem ad canonicatum et prædicationis officium insignis ecclesie Basileensis vocatus fuit.

grand ami; de Fichet lui-même : *Rhetoricorum Libri tres*, avec cette souscription : *In Parisiorum Sorbona conditæ Fichetæ rhetor. cæ finis* (1).

« Il y a lieu de croire — dit M. Taillandier (2), — que la Rhétorique de Fichet n'est pas le premier ouvrage imprimé à Paris par les trois artistes allemands, et l'on place généralement avant la publication de cet ouvrage celle des Épîtres de Gasparin Barzizi. Ce livre a dû être imprimé en 1470, et se termine par ces vers latins, adressés à la ville de Paris :

*Primos ecce libros, quos hæc industria finxit
Francorum in terris, aedibus atque tuis.
Michael, Vdalricus, Martinus que magistri
Hos impresserunt, ac facient alios.*

« Voici les premiers livres que cet art a produits dans le pays de France » et dans votre maison (3) : Michel, Ulric et Martin (4), maîtres en cet art, » ont imprimé ces livres, et ils en feront encore d'autres. »

« On peut présumer qu'il résulte des expressions *primos ecce libros* la preuve que les épîtres de Gasparin Barzizi sont le premier ouvrage imprimé à Paris. Ensuite, ce livre est précédé d'une lettre de Ficher à Jean de la Pierre, prieur de Sorbonne; or, on sait par les registres de la Faculté de théologie qu'il fut prieur deux fois, la première en 1467, la seconde en 1470. La date de 1467 disparaît devant cette circonstance que Fichet, qui prend dans sa lettre le titre de *docteur en théologie*, ne reçut que plus tard cette qualité; c'est donc bien évidemment en 1470 que les épîtres de Barzizi furent imprimées à Paris. »

(1) Chevillier, p. 27-36.

(2) Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris. (Mém. de la Soc. des Antiq. de France, tome XIII, p. 319 et 320.)

(3) La Sorbonne.

(4) Ce sont les prénoms des trois associés, Michel Friburger, Ulric Gering et Martin Crantz.

Voici la traduction de cette lettre, qui a son intérêt relativement aux trois imprimeurs établis dans la Sorbonne.

« Guillaume Fichet, docteur de Paris en théologie, à Jean de la Pierre, prieur de la maison de Sorbonne, salut.

« Les Epîtres de Gasparinus de Pergame, que vous m'avez envoyées depuis peu, sont remplies d'agrémens; car, outre qu'elles sont imprimées fort nettement par vos ouvriers d'Allemagne (1), vous avez pris la peine vous-même de les corriger avec beaucoup d'exactitude. Gasparinus vous est beaucoup obligé, puisque de corrompu qu'il était auparavant, vous l'avez rendu parfait par vos soins et par vos veilles. Mais quelles actions de grâces ne devraient point vous rendre les docteurs de Paris, de ce que non-seulement vous remplissez fort bien les devoirs de votre charge, en vous appliquant fortement à la théologie, mais aussi de ce que vous employez vos soins et vos peines à rétablir les auteurs latins? En vérité, il faut être aussi savant et aussi honnête homme que vous êtes, puisqu'après avoir présidé avec beaucoup de gloire et avec l'applaudissement de tout le monde aux thèses de Sorbonne, vous donnez encore par votre seule industrie le lustre et l'éclat aux belles-lettres qui étaient presque ensevelies dans les ténèbres par l'ignorance de notre temps.

« Car outre plusieurs pertes d'ouvrages que la république des lettres avait faites, elle avait encore le déplaisir de voir tous les autres livres presque devenus barbares par la faute des scribes; mais jé suis bien aise que vous ayez chassé cette peste de la ville de Paris. Les libraires que vous avez fait venir d'Allemagne rendent les livres fort corrects et fort semblables aux manuscrits (2), puisque vous faites en sorte qu'ils ne mettent au jour aucun ouvrage que vous ne l'avez corrigé auparavant par la confronta-

(1) Epistolas... à tuis quoque Germanis impressoribus nitide et tersa transcriptos.

(2) Quos ad hanc urbem a tua germania librariorum ascivisti, quam emendatos libros ad exemplaria reddunt!

» tion de plusieurs exemplaires. C'est pourquoi ils devraient vous donner
 » les louanges que vous méritez et que donnait autrefois Horace à Quinti-
 » lien, censeur des poésies de son temps, puisqu'ils ont le plaisir de goûter
 » de la fontaine de lait, plus douce mille fois que le miel, qui coule de l'élo-
 » quence agréable de Gasparinus et de celle de plusieurs autres beaux gé-
 » nies de cette ville; ce qu'ils font de jour en jour avec plus d'avidité, de-
 » puis que la rudesse en a été ôtée. Pour moi, je souhaiterais de tout mon
 » cœur, à l'exemple de ce que disait Platon à la louange d'Aristote, d'avoir
 » le plaisir de demeurer avec celui de qui je lis les ouvrages avec tant d'af-
 » fection. Adieu. Aimez toujours celui qui a beaucoup d'inclination pour
 » vous.

» Écrit en Sorbonne par la main de Fichet (1). »

S'il faut en croire Voltaire, « le peuple alors très-grossier, et qui l'a été très-longtemps, prit les trois Allemands pour des sorciers. Les copistes, qui gagnaient leur vie à transcrire le peu d'anciens manuscrits qu'on avait en France, présentèrent requête au Parlement contre les imprimeurs; ce tribunal fit saisir et confisquer tous leurs livres. Le roi (Louis XI) lui défendit de connaître de cette affaire, l'évoqua à son conseil et fit payer aux Allemands le prix de leurs ouvrages (2). »

« Nous ignorons, dit M. Taillandier (3), où Voltaire a puisé ce fait (4), dont nous n'avons pas trouvé de traces dans les registres du Parlement; ce qui est incontestable, c'est que les trois Allemands reçurent une marque non équivoque de la protection de Louis XI. »

Ce monarque, en effet, leur accorda, en février 1474, des lettres de naturalité au moyen desquelles ils ne furent plus considérés comme *aubains*,

(1) Le texte latin de cette lettre est dans Cheviller, p. 40 et 41.

(2) *Hist. du parlement*, chap. XI.

(3) *L. c. sup.* p. 352.

(4) Voltaire accueillait volontiers et même, au besoin, lavait tout ce qui pouvait rendre odieuse ou seulement ridicule la magistrature.

et purent être assurés que les biens qu'ils acquerraient retourneraient à leurs familles (1).

En 1473, les trois imprimeurs avaient quitté la maison de Sorbonne et étaient allés s'établir rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil-d'Or, auprès du passage Saint-Benoit. Ils continuèrent à imprimer des livres de théologie et publièrent une Bible latine, in-folio, que La Caille (2) considère comme la première qui ait paru en France.

Voici à quelle occasion Ulric Guéring et ses deux associés se décidèrent à sortir de l'enceinte de la Sorbonne; ce détail mérite d'être bien connu : deux étudiants de l'Université de Paris, le flamand Pierre de Kaysere (Petrus Coesaris) et l'allemand Johann Stoll, que les trois imprimeurs de la Sorbonne avaient employés comme apprentis, et qui avaient été par eux initiés à tous les mystères de l'art nouveau, s'étaient séparés de leurs patrons et venaient de fonder un établissement particulier dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soufflet vert (3) près du couvent des Frères-Prêcheurs (4). Cette première typographie libre date du courant de l'année 1473 et subsista jusqu'au 25 mai 1476.

Ansistôt les trois Allemands, jaloux de soutenir la lutte que venaient de provoquer leurs apprentis, quittent la Sorbonne, laissant à l'Université le matériel et tous les caractères, qui étaient sans doute sa propriété particulière, et fondent dans la même rue, et tout près de l'imprimerie rivale, un établissement considérable, à l'enseigne du Soleil-d'Or.

Les deux imprimeries rivales se firent une concurrence acharnée, chacune réimprimant dans le courant de la même année le livre que l'autre venait de publier (5).

(1) Ces lettres se trouvent aux Archives du royaume; section historique. K. 71.

(2) Hist. de l'imprimerie, p. 57.

(3) In intersignio folii viridis.

(4) Intra S. Benedictum et prædicatores.

(5) Dictionn. de géographie ancienne et moderne, à l'usage du libraire et de l'amateur de livres, etc. col. 998. verbo PARISIVS.

Il paraît qu'en 1477 Crantz et Friburger se retirèrent, et que Gering resté seul à Paris, continua à diriger l'imprimerie qu'ils avaient fondée.

En 1483, il quitta la rue Saint-Jacques et alla se loger rue de Sorbonne où il s'associa pour l'impression de plusieurs livres avec Guillaume Maynyal et avec Berthold Rembolt.

Ce fut en 1509 que Gering se retira d'une profession qu'il avait honorée pendant de longues années et dans laquelle il avait trouvé des profits qu'il aissa par moitié à la maison de Sorbonne, cause première de sa fortune, et au collège Montaigu. Comme de son vivant il avait fait de grandes libéralités au premier de ces établissements, il y obtint un logement à vie et mourut le 23 août 1510.

En revenant s'établir rue de Sorbonne, près du berceau de ses premiers travaux, Gering avait voulu terminer sa longue carrière sous l'œil de ses protecteurs natifs devenus et restés ses amis. La maison où il se logea était la propriété des docteurs de Sorbonne auxquels il la loua par un bail à vie à la charge de payer neuf livres chaque année, ainsi qu'on voit par les registres des procureurs de cette compagnie. Cette maison tenait aux grandes écoles de théologie.

« Gering étant ainsi revenu près des docteurs s'unit avec eux d'une si étroite amitié qu'elle dura toute sa vie. Comme il n'était point engagé dans le mariage, il les visitait souvent, se faisant un plaisir de converser avec eux et un honneur d'être à leur compagnie. Il leur communiquait ses desseins et les consultait sur les ouvrages d'imprimerie qu'il entreprenait, dont il faisait présent à leur bibliothèque. Ce fut un avantage pour cette société, qui, ayant toujours été pauvre (1), a eu besoin en tout temps de trouver des

(1) Titre qui lui fut donné dès les commencements par son fondateur Robert de Sorbonne, par qui elle fut nommée *Congregatio pauperum magistrorum Parisius in theologica facultate studentium* et qu'on trouve presque sur tous ses livres manuscrits : *Hic liber est pauperum magistrorum de Sorbona.*

amis qui eussent le pouvoir et la volonté de la secourir dans ses nécessités. Elle en trouva un de cette qualité dans la personne de cet imprimeur allemand. Il mérita par là d'obtenir ce qu'il avait toujours souhaité, d'être reçu au nombre des hôtes de la maison, c'est-à-dire d'y pouvoir loger et d'avoir une place à la table des docteurs (1). En effet, M. le proviseur, Jean Luillier, alors évêque de Meaux, lui fit expédier des lettres d'hospitalité (2).

Ces lettres furent apportées dans l'assemblée, où ayant été lues et approuvées, il fut passé un acte par-devant notaires, par lequel la Société accorde à Gering, premièrement le droit d'hospitalité; en second lieu, pour une seule chambre que lui avait donnée le proviseur, elle lui accorde un bûcher, deux étages, le second et le troisième avec le grenier. De plus, elle lui permet de tenir chez lui un écolier, avec deux autres domestiques, et de les loger dans son appartement même dans le temps de son absence (3).....

L'affection qu'avait Gering pour la Sorbonne et le dessein qu'il avait formé de lui faire de grands biens parut dans son testament qu'il fit, en 1504. Il faisait durant sa vie de grandes aumônes aux pauvres et particulièrement aux écoliers, étant persuadé qu'en les aidant dans leurs études et leur donnant moyen de devenir de savants ecclésiastiques, c'était un bien général qu'il procurait à l'Eglise. Le collège de Sorbonne et celui de Montaigu y avaient la meilleure part. Il aima tant ces deux communautés qu'il les fit héritières de tous ses biens. Celle de Montaigu acheta du legs qu'elle reçut une terre d'Anet sur la rivière de Marne et acquit plusieurs maisons voisines, où furent bâties les classes des grammairiens, dont le collège fut agrandi considérablement, ainsi qu'on apprend par une inscription latine (4) peinte

(1) Chevillier, p. 83 et 84.

(2) Apud Chevillier, p. 85 et 86.

(3) Apud Chevillier, p. 86 88.

(4) Apud Chevillier, p. 89.

au bas d'un portrait antique qu'on voit dans la chapelle haute du collège de Montaigu (4).

« Sorbonne, qui fut la plus favorisée, n'employa pas moins utilement le legs qu'elle reçut. Ce legs se trouva si considérable, que Gering l'ayant ait à l'intention d'en augmenter les bourses du collège, son exécuteur testamentaire demanda que le nombre des boursiers fût augmenté d'une fois autant qu'il y en avait de fondés par Robert de Sorbonne. Sur quoi il y eut quelque contestation, qui fut terminée par une transaction du 15 mai 1532 homologuée en Parlement, le 13 mai 1545, par laquelle il est réglé qu'il y aura à perpétuité dans le collège de Sorbonne huit bourses d'augmentation, dont quatre seront partagées par moitié entre deux professeurs de théologie, à la charge qu'ils enseigneront publiquement dans les écoles de la maison, l'un, le Vieux Testament le matin, l'autre, le Nouveau après midi et réfuteront les hérésies luthériennes. Les amis communs des parties par ce bon avis firent servir le legs de Gering à un bien public et à un grand avantage pour la religion catholique.....

« Ulric Gering mourut l'année 1510, le 23^e jour d'août, après avoir travaillé d'imprimerie à Paris pendant quarante années et y avoir vu ce bel art, qu'il avait apporté d'Allemagne, parfaitement établi et pratiqué par un grand nombre de maîtres. Il fut secouru dans sa maladie par les docteurs de Sorbonne, avec qui il avait demeuré plus de treize ans en qualité d'hôte et de bienfaiteur, et ils lui rendirent en cette occasion importante tous les services qu'ils étaient capables de lui rendre (2).... »

Chevillier écrivait, en 1694 : « La société de Sorbonne conserve toujours précieusement la mémoire de ce premier imprimeur et le souvenir de ses bienfaits. On prie pour lui chaque année par un anniversaire que l'on cé-

(1) Une lithographie reproduisant ce portrait est en regard de la page 518 du tome XIII des Mém. de la Soc. des Antiq. de France.

(2) Chevillier, p. 83-95.

lèbre dans la chapelle, qui consiste à chanter les vêpres des morts, les matines à neuf psaumes et neuf leçons et les laudes, la messe haute, avec deux autres messes basses des défunts. On a depuis quelque temps renouvelé le nécrologe qui est exposé dans la sacristie, où on lit au 23 août : « Mort d'Ulric Gering, bourgeois et imprimeur de Paris, insigne bienfaiteur » de cette maison, etc. (1). »

(1) P. 97.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Calvin jugé par lui-même et par les siens.	1
Les crimes des Borgia.	34
Marie la sanglante.	68
Tuez-les tous.	104
Ce que Versailles a coûté à Louis XIV.	115
Charles Quint s'est-il fait enterrer de son vivant?.	129
Encore la Saint-Barthélemy.	144
Saint-Simon, historien de Louis XV.	152
La prison du Tasse.	178
La poule au pot.	184
Du rôle politique et moral d'Agnès Sorel.	198
La restauration et l'étranger.	209
Les béquilles de Sixte Quint.	224
Le dernier mot sur le père Loriquet.	228
Le poète Gilbert est-il mort de misère?	238
La fable des volontaires.	242
La Sorbonne et l'imprimerie.	267





HMod

B285e

110513.

Author Barthélemy, Charles

Title Erreurs et mensonges historiques

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

